



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministry of Higher Education and Scientific Research

جامعة أحمد دراية - ادرار
University Ahmed DRAIA of Adrar

**THESE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTORAT EN
SCIENCES COMMERCIALE OPTION FINANCE ET COMPTABILITE**

**AUDIT LEGALE ET LA QUALITE DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE DANS UN PROCESSUS
DECISIONNEL, CAS DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE**

Présentée et soutenue par :

M AKACEM Mohammed El Mehdi

Sous la direction de :

Pr HARROUCHI Djelloul (Encadreur)

&

Pr MOULAI Ali (Co-encadreur)

Membre du jury :

YOUSFAT Ali	Professeur	Université d'ADRAR	Président
HARROUCHI DJELLOUL	Professeur	Université d'ADRAR	Directeur de thèse
MOULAI Ali	Professeur	Université d'ORAN	Co-encadreur
MOSTÉFAOUI Sofiane	Professeur	Université d'ADRAR	Examineur
BENLADGHEM Fethi	Professeur	Université de TLEMCEM	Examineur
LACHI Oualid	M.C.A	Université d'ADRAR	Examineur

Année universitaire 2024 / 2025

À mon défunt père

فليتولاه الله برحمته ويسكنه فسيح جناته

REMERCIEMENT

Au terme de ce travail de recherche, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon épouse, dont le soutien indéfectible et la patience ont été essentiels tout au long de ce parcours. Mes sincères remerciements vont également à ma mère, ma sœur et mes frères, pour leurs encouragements constants.

Je remercie tout particulièrement le Professeur HARROUCHI Djelloul, directeur de cette thèse. Ma reconnaissance va également au Professeur MOULAI Ali, Co-encadreur de cette recherche, pour sa disponibilité, la pertinence de ses remarques, et ses suggestions précieuses qui ont grandement contribué à la qualité de ce travail.

Je remercie l'administration de l'université pour sa patience et sa bienveillance, ainsi que l'ensemble des membres du jury qui ont accepté de consacrer de leur temps pour évaluer cette thèse. J'adresse également mes remerciements les plus sincères aux commissaires aux comptes, aux chefs et cadres d'entreprise qui ont pris le temps de répondre au questionnaire, apportant ainsi une contribution significative à la dimension empirique de cette étude.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes, de près ou de loin, dont le soutien, les conseils ou l'assistance ont permis à cette thèse de voir le jour.

INTRODUCTION GENERALE :

Dans un environnement économique de plus en plus complexe et interconnecté, l'entreprise joue un rôle central en tant qu'acteur de la production de richesses et de valeurs qui stimule la croissance économique. Selon l'INSEE¹, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Son objective principal consiste à la maximisation de sa rentabilité (LE PROFIT) à travers la satisfaction des besoins de son environnement en matière de biens et/ou de services. Néanmoins, la performance de l'entreprise repose largement sur la qualité de gestion et les décisions prises dans ce sens. Dans ce contexte, l'information occupe une place prépondérante, car elle constitue le socle sur lequel reposent les décisions stratégiques et opérationnelles.

Dans un marché financier de plus en plus compétitif, où les porteurs des capitaux « actionnaires ou investisseurs potentiels » cherchent toujours à maximiser leur profit en ciblant des firmes qui garantissent la préservation et la valorisation des capitaux investis, le choix de cette firme est basé sur plusieurs critères, tels que la situation financière, l'environnement économique, les stratégies de développement, les perspectives de croissance prometteuses...etc. Cependant, aucun de ces critères n'est important pour un investisseur potentiel face à une situation financière défavorable. De cela, avant de prendre une décision d'investissement, une évaluation de la situation financière semble toujours indispensable.

L'information comptable et financière, du fait qu'elle est considérée comme l'instrument principal dans le processus d'évaluation de la situation financière et de la mesure des performances d'une firme, la qualité de la résultante de ce processus est liée systématiquement à la qualité de l'information publiée par l'entreprise elle-même, dont elle fait l'objet d'une base de données (l'information comptable et financière).

Dans le cadre d'une relation d'agence « la théorie de l'agence (Jensen & Meckling, 1976) », le principal (actionnaire) mande l'agent (dirigeant/gérant) à prendre en charge la gestion de l'entreprise, en lui conférant ainsi un certain pouvoir de décision. Cependant, cette délégation

¹ INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques en France.

s'accompagne d'une asymétrie d'information entre les parties prenantes, où les dirigeants, en tant que préparateurs des états financiers, disposent d'une meilleure connaissance des réalités de l'entreprise que les actionnaires. Cette asymétrie peut inciter les dirigeants -dont leur objectif est de satisfaire les besoins des parties prenantes- à exploiter la flexibilité offerte par certaines normes comptables pour manipuler les états financiers, dans le but de présenter une image favorable de leur gestion et de renforcer leur réputation sur le marché du travail, souvent au détriment de la transparence et de la fiabilité des états financiers.

Ces pratiques, souvent motivées par des intérêts personnels ou stratégiques, peuvent non seulement induire en erreur les porteurs des capitaux, mais aussi les preneurs de décision et compromettre la productivité et la survie de l'entreprise. Face à ces risques, l'intervention d'un professionnel indépendant, apparaît comme une solution incontournable pour contrôler la régularité, la sincérité et l'image fidèle des informations diffusées par les dirigeants afin d'éliminer ou minimiser tous risques potentiels.

L'audit légal, notamment exercé par les commissaires aux comptes, apparaît comme le mécanisme de contrôle le plus approprié dans la mesure où il apporte une garantie sur la régularité et la sincérité de l'information diffusée, il permet de certifier que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation financière de l'entreprise et qu'ils respectent les principes comptables en vigueur. Il contribue ainsi à réduire l'asymétrie d'information et à renforcer la confiance des investisseurs et des autres parties prenantes.

L'importance de l'audit légal s'est particulièrement illustrée à la suite de grands scandales financiers retentissants des années 2000, tels que ceux d'Enron, de Xerox et d'Arthur Andersen aux États-Unis et du Crédit Lyonnais en France. Ces scandales, qui ont conduit à la faillite de certaines des plus grandes entreprises mondiales, ont révélé les conséquences désastreuses d'une information comptable défectueuse et d'un manque de transparence. En réponse à ces crises, plusieurs réformes législatives ont été mises en place à l'échelle internationale, notamment la loi SOX (Sarbanes-Oxley) rédigée par Paul Sarbanes et Michael Oxley, deux membres du Congrès des États-Unis, qui a été adoptée par le législateur américain en 2002, suivie par la LSF (Loi sur la Sécurité Financière) adoptée par le législateur français en 2003. Ces réformes visent à renforcer la sécurité et la qualité de l'information comptable et financière en imposant des normes plus strictes en matière d'audit et de gouvernance d'entreprise.

D'ailleurs, l'Algérie a connu des réformes très importantes durant les années 2000 dans le cadre de l'actualisation de la comptabilité d'entreprise, avec l'adoption du Système Comptable Financier, inspiré du référentiel comptable international IAS-IFRS² (International Accounting Standards - International Financial Reporting Standards), suivis par une restructuration des professions de la comptabilité et d'audit légal, par la promulgation de la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

PROBLEMATIQUE :

La performance et la pérennité de l'entreprise dépendent de l'environnement dans lequel elle est implantée et par les actes de gestion et les décisions stratégiques et opérationnelles prises par les organes décisionnels, notamment les managers et le C.A (Conseil d'Administration). Cependant, toutes ces décisions s'adossent en grande partie sur un nombre d'informations comptables, financières, économiques et/ou légales, produites par la comptabilité de l'entreprise ou dont l'origine n'est que son environnement. Ce nombre d'informations, dans sa dimension qualitative, détermine la qualité des décisions prises.

Cependant, malgré les améliorations signalées ci-dessus, des défis persistent quant à l'application effective des normes et à la qualité des audits réalisés, soulevant ainsi des interrogations sur l'efficacité du commissariat aux comptes dans l'amélioration de la transparence et de la qualité de l'information comptable et financière en Algérie.

En effet, dans un contexte marqué par un phénomène d'asymétries d'information et des risques de manipulation comptable, où le producteur de cette information (le Gérant) ne peut en aucun cas être lui-même le garant vis-à-vis de sa qualité, l'organe directoire est confronté à un dilemme : comment s'assurer de la fiabilité des informations produites par les dirigeants ? Cette question est d'autant plus cruciale dans un environnement économique en mutation, où

² Référentiel élaboré par l'IASC (International Accounting Standards Board) : cette dernière fut fondée en 1973 (siège à Londres) sous forme d'association privée par des organisations professionnelles comptables de 9 pays. Elle est ouverte aux autres organisations professionnelles de tous les pays. Elle s'est transformée en IASCF (International Accounting Standards Committee Foundation) en 2001, suite à la faillite d'Enron et du cabinet d'audit Andersen, puis en « IFRS Fondation » en 2009. C'est l'IASB, (International Accounting Standards Board), le board, organe central de cette association qui publie les normes comptables internationales. Les IAS et SIC sont respectivement les normes et interprétations publiées entre 1973 et 2001, les IFRS et IFRIC sont les normes et interprétations publiées à partir de 2002.

les entreprises doivent faire face à des défis croissants en matière de transparence et de conformité aux normes internationales.

Le doute quant à la qualité de l'information incite les actionnaires à mettre en œuvre un mécanisme de contrôle apte à apprécier convenablement l'exactitude, la sincérité et la pertinence des informations présentées et cela par l'implication d'une tierce personne **indépendante**, en l'occurrence un commissaire aux comptes (auditeur légal).

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre recherche, qui vise à examiner l'impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable et financière produite par les entreprises algériennes, et à évaluer dans quelle mesure le commissariat aux comptes contribue à améliorer la fiabilité et la pertinence des informations utilisées dans le processus décisionnel.

Toutefois, l'efficacité de l'audit légal dans l'amélioration de la qualité de l'information financière dépend de plusieurs facteurs, notamment :

1. **L'indépendance et la compétence des auditeurs** : Les commissaires aux comptes sont-ils réellement indépendants des dirigeants qu'ils contrôlent, et disposent-ils des compétences nécessaires pour détecter les anomalies comptables ?
2. **L'impact sur la prise de décision** : Dans quelle mesure l'audit légal influence-t-il les décisions des investisseurs, des banques et des autres parties prenantes ?
3. **Les limites du contrôle** : Quels sont les obstacles qui entravent l'efficacité de l'audit légal en Algérie, et quelles améliorations pourraient être envisagées ?

Dès lors, notre problématique de recherche, autrement dit, notre question de recherche est comme suit : « l'audit légal, contribue-t-il à l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière des entreprises algériennes, et quel est son impact sur le processus décisionnel ? »

Nous essayerons de répondre à cette question de recherche en nous basant sur les hypothèses de travail suivantes :

1^{ère} hypothèse : Le commissariat aux comptes contribue à améliorer la fiabilité, la transparence, et la pertinence des informations financières, utilisées dans le processus décisionnel.

2^{ème} hypothèse : A travers les améliorations qu'il apporte, le commissariat aux comptes influence le processus décisionnel des entreprises.

En s'appuyant sur une analyse à la fois théorique et empirique, par laquelle nous mettrons la lumière sur l'audit légal, en l'occurrence le commissariat aux comptes et son rôle dans la production d'une information comptable et financière qualitative ainsi que son impact sur le processus décisionnel de l'entreprise ; nous essayerons de confirmer nos deux hypothèses de travail pour répondre, éventuellement, par l'affirmative quant à la question de recherche ou problématique de recherche.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE :

Objectif principal : Évaluer l'impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable et financière et sur le processus décisionnel des entreprises algériennes.

Objectifs spécifiques :

- Analyser le rôle de l'audit légal dans la réduction de l'asymétrie d'information.
- Évaluer la contribution de l'audit légal à la fiabilité et à la pertinence des informations financières.
- Examiner l'influence d'audit légal sur les décisions stratégiques des entreprises.

METHODOLOGIE :

La recherche adoptera une approche mixte combinant analyse théorique et analyse empirique. Elle s'articule autour de trois chapitres par lesquels nous allons mettre en exergue l'influence que peut porter l'audit légale, dite commissariat aux comptes, sur la qualité de l'information comptable et financière.

Nous commençons à travers les deux premiers chapitres par une réflexion autour des concepts fondamentaux de la recherche, dans le but de décrire une vision d'ensemble du sujet étudié.

Le premier chapitre explore les fondements théoriques de l'information, abordée dans un cadre général, puis spécifiquement sous l'angle de l'information comptable et financière au sein de l'entreprise. Il examine cette dernière sous plusieurs aspects : son origine (genèse), son développement historique (évolution), ses traits distinctifs (caractéristiques), ainsi que son parcours à travers les différents acteurs (circuit de communication), en lien étroit avec le processus de gestion.

Le deuxième chapitre abordera les concepts fondamentaux de l'audit et de l'audit légal. On présentera également dans ce chapitre le cadre légal régissant cette fonction en Algérie.

Une réponse à la problématique de notre recherche sera présentée dans le troisième chapitre à travers l'analyse des résultats d'un questionnaire adressé à un ensemble de cadres d'entreprises algériennes et commissaires aux comptes, à l'aide de techniques statistiques.

CHAPITRE I

SYSTEME D'INFORMATION

COMPTABLE ET FINANCIER

INTRODUCTION

Dans un monde où l'information est devenue un atout stratégique majeur pour les entreprises, le système d'information comptable et financier se positionne comme un pilier fondamental. Ce chapitre se propose d'explorer en profondeur les différentes facettes de ce système, qui, au-delà de sa fonction de collecte et de traitement des données, joue un rôle crucial dans la prise de décisions éclairées.

Nous débuterons par un cadre théorique qui permettra de mieux comprendre les concepts clés liés à l'information et aux systèmes d'informations. Cette première section établira les bases nécessaires pour appréhender la complexité et l'importance des systèmes d'information dans le contexte économique actuel.

Ensuite, nous nous pencherons sur les généralités du système d'information comptable et financier, en mettant en lumière ses caractéristiques, ses composantes et son fonctionnement. Cette analyse nous aidera à saisir comment ce système, souvent informatisé, s'intègre dans le quotidien des entreprises et contribue à la gestion de leur performance.

Enfin, nous aborderons le rôle essentiel que joue le système d'information comptable et financier dans la prise de décisions. En effet, les dirigeants d'entreprise s'appuient sur des données pour orienter leurs choix stratégiques. Nous examinerons comment ces informations peuvent influencer les résultats et la pérennité des organisations.

À travers ce chapitre, nous visons à fournir une compréhension approfondie du système d'information comptable et financier, en soulignant son importance non seulement en tant qu'outil de gestion, mais aussi en tant que levier stratégique pour la réussite des entreprises.

SECTION 01 : LE CADRE THEORIQUE DE L'INFORMATION ET SYSTEME D'INFORMATION

L'information est aujourd'hui considérée comme un actif économique fondamental, comparable à des ressources stratégiques telles que l'or et le pétrole. Son rôle est crucial dans le fonctionnement des entreprises, qui dépendent d'un accès à des données fiables et pertinentes pour opérer efficacement. En effet, la capacité d'une entreprise à prendre des décisions éclairées au bon moment est directement liée à la qualité des informations dont elle dispose. Pour optimiser l'utilisation de ces informations, il est essentiel de mettre en place un système d'information robuste. Ce dernier a pour mission de collecter, stocker, traiter et diffuser les données au sein de l'organisation, tout en assurant une gestion structurée des informations disponibles.

Dans cette section, nous examinerons le cadre théorique qui entoure l'information et son système.

I. CONCEPTS CLES ET TERMINOLOGIES DE L'INFORMATION

1- L'INFORMATION

Élément de connaissance pouvant être matérialisé et représenté afin d'être conservé, traité ou communiqué.

Selon Daniel Schmitt (Schmitt, 2022), l'information est définie comme étant un phénomène humain qui réduit l'incertitude liée à une question ou qui modifie la perception de l'environnement, on distingue principalement trois formes de l'information :

- L'information-objet : fait référence à des objets, des données et des documents ; c'est la partie tangible de l'information.
- l'information-processus : désigne des interactions, des échanges, des médiations où l'esprit humain rend intelligible l'information tangible ; c'est la partie intangible et individuelle de l'information.

- L'information-connaissance : comme produit de l'information-processus négocié et stabilisé dans un cadre socioculturel à même de guider des actions ; c'est la partie collective de l'information qui transforme la connaissance en savoir. Les savoirs sont ensuite diffusés à partir de nouvelles informations-objets. Ainsi, l'information-objet est à la fois l'origine et le résultat tangible de la dynamique de l'information-processus et de l'information-connaissance.

Aussi, il définit l'information comme un phénomène relationnel multidimensionnel. Elle peut être tangible et intangible, objective et subjective, factuelle et émotionnelle, statique et dynamique, individuelle et collective et elle peut aussi se situer à l'interface des espaces de préhension, de perception et d'intellection. Dans la seconde partie du XXe siècle, le concept d'information a été profondément influencé par la théorie de Shannon (théorie de l'information).

Par ailleurs, DAVIS Gordon stipule que : « *Une information est un renseignement qui accroît la connaissance concernant une personne, un objet ou un événement déterminé* ». L'information peut être objective, quand elle reflète un ensemble de données porteur de sens ; subjective, quand elle résulte de l'interprétation d'un ensemble de données. Une donnée ne devient une information que quand elle trouve son sens par rapport à un référentiel (un contexte, un système de valeurs, un problème à résoudre...). Donc, « *l'information représente les données transformées sous une forme significative pour la personne qui les reçoit ; elle a une valeur réelle (ou perçue) pour ses décisions et pour ses actions* ». (Davis et al., 1986)

1.1. Différence entre données, information et connaissance :

Avant de parcourir la différence entre les trois concepts, il est préférable de commencer par en fournir des définitions claires.

➤ Les Données

Il est possible d'explorer diverses définitions afin de mieux saisir la signification du concept en question. Par conséquent, on peut le définir de la manière suivante :

D'après le petit Larousse : « une donnée est un élément fondamental qui sert de base à un raisonnement » ; ou encore « une représentation conventionnelle d'une information sous une forme convenant à son traitement par l'ordinateur ».

La donnée est définie comme un simple signe qui nécessite un traitement pour se transformer en information, comme l'indique Jean-Luc Charron dans son ouvrage sur l'organisation et la gestion de l'entreprise. Ce traitement est essentiel, car il permet de donner sens aux données brutes, leur conférant ainsi une valeur informative. En d'autres termes, sans ce processus de transformation, les données demeurent des éléments isolés dépourvus de signification (Charron & Sépari, 2004).

D'après REIX et ROBERT (Reix, 2002) Les données se présentent comme des ensembles de symboles conçus pour conserver ou transmettre des informations. En prenant le temps d'interpréter ces symboles, nous pouvons en extraire des informations significatives qui enrichissent notre compréhension du monde qui nous entoure. Ces informations, à leur tour, nous offrent des connaissances précieuses capables d'orienter nos choix et nos actions. En somme, les données ne se limitent pas à de simples éléments bruts ; elles se transforment en outils indispensables pour l'apprentissage et la prise de décision, nous aidant ainsi à naviguer dans un environnement complexe.

➤ **La connaissance :**

La connaissance est constituée, pour l'essentiel, d'un ensemble de schémas qui consiste à guider la recherche pour l'acquisition de l'information, son traitement et orientent le comportement en réponse de cette information ; ils fournissent un système de connaissances prêtes à l'emploi (Reix et al., 2016). Le schéma est une structure cognitive dynamique concernant des concepts, des objets et des événements, utilisés pour recadrer et interpréter les données de manière efficiente.

ERMINE aborde l'interprétation des systèmes complexes en relation avec la connaissance en trois hypothèses principales qui sont : (Ermine, 2000)

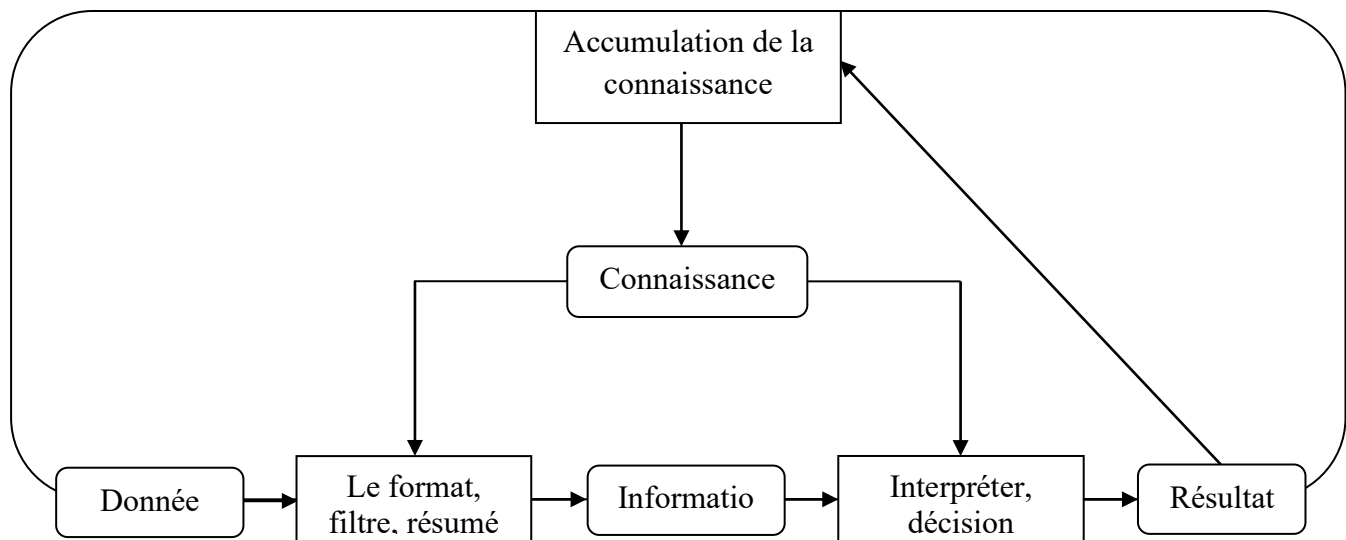
- **Aspect syntaxique** : La connaissance est liée à l'information, qui représente la dimension visible de celle-ci, semblable à l'orthographe et à la grammaire pour le langage. L'information est donc la forme sous laquelle la connaissance se manifeste.
- **Aspect sémantique** : La signification de l'information est distincte de sa forme. Accumuler des données ne suffit pas à créer de la connaissance ; il est essentiel d'attribuer un sens à ces données pour qu'elles deviennent pertinentes,

tout comme une phrase peut être grammaticalement correcte sans avoir de sens.

- **Aspect pragmatique** : Le contexte joue un rôle crucial dans la signification de la connaissance. La richesse et la pertinence d'une connaissance dépendent non seulement de sa forme et de son sens, mais aussi de l'environnement dans lequel elle se situe.

En somme, un système de connaissances est perçu comme une information dotée de signification dans un contexte particulier, soulignant ainsi l'importance des interactions entre forme, sens et environnement dans la construction du savoir.

Figure 01 : Relation entre donnée-information-connaissance



Source : (Röthlin, 2010)

La figure illustre la relation entre les données, l'information et la connaissance. Michael souligne que les données brutes, provenant de diverses sources au sein de l'organisation et de son environnement, ne peuvent être utilisées telles quelles (sous forme de symboles ou de mots). Pour devenir utiles, ces données doivent être filtrées et formalisées à travers un processus de traitement. Ce processus est enrichi par la connaissance accumulée, qui sert de retour d'expérience (feedback). Une fois que l'information est correctement interprétée et associée à des connaissances préexistantes, elle peut se transformer en connaissance à part entière (la résultante du processus de traitement), permettant ainsi d'orienter efficacement les décisions.

Selon Lebraty (Lebraty, 2010), les données, information et connaissance sont interconnectés. Le processus informationnel commence par l'observation du monde réel, qui se transforme en données. Ces données, une fois interprétées, deviennent des informations, puis, à travers un mécanisme cognitif, se transforment en connaissances.

Enfin, la communication est essentielle dans la circulation de l'information et des connaissances, nécessitant une compréhension mutuelle entre les participants.

2- CARACTERISTIQUES DE L'INFORMATION

Dans un contexte où l'information est omniprésente et en perpétuelle évolution, il est impératif de définir des critères robustes permettant d'évaluer la qualité des données et la fiabilité des décisions prises. Néanmoins, cette évaluation dépendra de notre capacité à accéder à des informations pertinentes, précises et compréhensibles. Nous allons évoquer ci-dessous quatre critères fondamentaux (accessibilité, utilité, crédibilité et interprétabilité) ainsi que six dimensions essentielles de la qualité des données : pertinence, exactitude, rapidité de diffusion, accessibilité, interprétation et cohérence. (Bontems & Goulin, 2013)

2.1. Quatre critères pour évaluer l'information

- **Accessibilité** : Il est primordial que les systèmes d'information garantissent la disponibilité des données de manière à ce qu'elles soient facilement accessibles aux utilisateurs autorisés au moment opportun. Cela implique non seulement une infrastructure technique adéquate, mais aussi le respect des droits d'accès, afin de protéger les informations sensibles tout en permettant une utilisation efficace par ceux qui en ont besoin.
- **Utilité** : Pour qu'elles soient véritablement utiles, les données doivent être pertinentes par rapport aux besoins spécifiques des utilisateurs. Cela signifie qu'elles doivent être non seulement à jour, mais aussi non redondantes, évitant ainsi la surcharge d'informations. De plus, la manière dont les données sont présentées et formatées joue un rôle crucial dans leur utilité, car une présentation claire et intuitive peut grandement améliorer la compréhension et l'application des données.

- **Crédibilité** : La crédibilité des données repose sur leur standardisation et leur précision. Il est essentiel que les données reflètent fidèlement la réalité qu'elles sont censées représenter. De plus, pour garantir leur fiabilité, il est important que les différentes versions des données soient cohérentes entre elles, ce qui nécessite des processus rigoureux de vérification et de validation.
- **Interprétabilité** : Les données doivent être présentées de manière claire et cohérente, accompagnées de métadonnées qui facilitent leur compréhension. La syntaxe et la sémantique des données sont des éléments cruciaux pour leur interprétation, car elles permettent aux utilisateurs de saisir le contexte et la signification des informations fournies, rendant ainsi l'analyse plus accessible et pertinente.

2.2. Six dimensions de la qualité des données

- **Pertinence** : Les données doivent être directement liées aux besoins des utilisateurs, répondant à leurs questions spécifiques et s'inscrivant dans le cadre de leurs objectifs d'analyse. Cela nécessite une compréhension approfondie des attentes des utilisateurs et des contextes dans lesquels les données seront utilisées.
- **Exactitude** : L'exactitude des données est essentielle pour décrire fidèlement le phénomène observé. Cela implique une attention particulière à chaque étape du processus de données, y compris leur conception, leur collecte, leur mise en œuvre et leur évaluation. Des méthodes rigoureuses doivent être appliquées pour minimiser les erreurs et garantir que les données reflètent la réalité de manière précise.
- **Rapidité de diffusion** : Le délai entre la collecte des données et leur disponibilité est un facteur critique. Il est nécessaire de trouver un équilibre entre la rapidité de diffusion et la précision des informations, car des données obsolètes peuvent nuire à la prise de décision. Une stratégie efficace de gestion des données doit donc être mise en place pour optimiser ce processus.

- **Accessibilité** : Les données doivent être non seulement disponibles, mais aussi présentées de manière appropriée pour faciliter leur accès. Cela inclut l'utilisation de formats standardisés et d'interfaces conviviales qui permettent aux utilisateurs de naviguer facilement dans les informations.
- **Interprétation** : Pour maximiser l'utilisation des données, il est essentiel de fournir des informations complémentaires et des métadonnées. Ces éléments aident les utilisateurs à comprendre le contexte des données, à interpréter correctement les résultats et à tirer des conclusions éclairées.
- **Cohérence** : La cohérence des données est cruciale pour assurer leur fiabilité. Les données doivent être uniformes dans le temps et entre différents systèmes, respectant des normes communes. Cela permet d'éviter les incohérences qui pourraient fausser les analyses et les décisions basées sur ces données.

Ces critères et dimensions sont fondamentaux pour garantir la qualité des données, et par conséquent, la qualité de l'information produite, afin de garantir que les utilisateurs puissent tirer le meilleur parti des informations disponibles et prendre des décisions éclairées.

3- TYPES D'INFORMATIONS

Joël Charre (Charre, 2000) a classé l'information en plusieurs types, chacune ayant ses propres caractéristiques et usages. Tout d'abord, on va définir l'information formelles et informelles et après l'information qualitative et quantitative.

3.1. Informations formelles et informelles

3-1-1 Formelles : Ce sont des données qui se conforment à des modèles statistiques et qui peuvent être mesurées ou quantifiées. Elles incluent des dénombrements et des mesures précises, comme les précipitations ou les températures. Ces informations sont souvent organisées en nomenclatures et permettent des analyses rigoureuses.

3-1-2 Informelles : Ces informations ne se conforment pas aux modèles formels. Elles incluent des aspects uniques ou rares, des perceptions subjectives, et des relations complexes qui ne peuvent pas être facilement quantifiées. Par exemple, la renommée d'un lieu ou les expériences vécues par les individus relèvent de l'informel.

3.2. Informations qualitatives et quantitatives

3-2-1 Quantitatives : Elles impliquent des mesures précises et des dénombrements. Cela se traduit par le comptage d'objets définis par des qualités (comme le nombre de logements vacants) et la création de taux (comme le taux d'ouvriers dans la population active). Ces données sont souvent utilisées pour suivre l'évolution des caractéristiques d'une unité spatiale.

3-2-2 Qualitatives : Ces informations cherchent à décrire des caractéristiques de l'espace, mais manquent souvent de vocabulaire précis. Les adjectifs utilisés pour qualifier l'espace (comme "fort", "moyen", "faible") sont souvent vagues et peuvent mener à des interprétations subjectives.

3.3. Intermédiaires et relations

Joël Charre (Charre, 2000) évoque également l'existence de catégories intermédiaires, comme les informations ordinales, qui se situent entre le quantitatif et le qualitatif. Ces informations peuvent être utilisées pour établir des hiérarchies sans être strictement quantitatives ou qualitatives.

En somme, l'information formelle est celle qui est systématiquement collectée et organisée, souvent dans un cadre professionnel, tandis que l'information informelle provient de sources non officielles, comme les conversations entre collègues. On peut dire que l'information quantitative se présente sous forme de chiffres et de statistiques, facilitant l'analyse et la mesure, alors que l'information qualitative est plus subjective, englobant des opinions, des descriptions et des expériences.

D'autres types incluent l'information stratégique, qui aide à la prise de décision à long terme, et l'information opérationnelle, qui concerne les activités quotidiennes d'une organisation. Enfin, l'information peut également être classée selon son niveau de confidentialité, allant de l'information publique à l'information sensible ou confidentielle. Cette diversité permet aux

organisations de répondre à des besoins variés et d'adapter leur gestion de l'information en conséquence.

4- PROCESSUS DE GESTION DE L'INFORMATION :

La gestion de l'information implique plusieurs étapes clés :

- **Collecte et gestion des informations** : Rassembler des données, qu'elles soient structurées ou non, provenant de diverses sources.
- **Stockage organisé** : Classer, indexer et sauvegarder les informations de manière structurée.
- **Distribution ciblée** : Diffuser les informations aux parties concernées.

Le terme "gestion" implique également la capacité à organiser et à contrôler la structure, le traitement et la mise à disposition des informations dans un format exploitable. Selon l'AIIM, l'objectif de la gestion de l'information est de s'assurer que la bonne information est collectée, gérée, stockée et distribuée au bon moment et à la bonne personne.

Face à l'augmentation exponentielle des contenus, la gestion de l'information se concentre également sur la pertinence du stockage, en privilégiant l'information utile plutôt que l'accumulation de données superflues. Ce processus inclut le concept de "Content Decommissioning", qui consiste à éliminer les informations devenues obsolètes.

4.1. Étapes pour une Gestion Efficace de l'Information

Les étapes fondamentales pour établir une gestion efficace de l'information varient selon le type d'information et les besoins de l'organisation, mais incluent généralement :

- **Élaboration d'une stratégie** : Définir les objectifs de gestion de l'information et identifier les parties prenantes.
- **Développement de politiques** : Établir des règles pour la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des informations.
- **Choix des technologies** : Sélectionner les outils adaptés à la gestion des informations.
- **Formation des employés** : Former le personnel à l'utilisation des outils et technologies.
- **Surveillance des informations** : Assurer un suivi pour garantir une gestion adéquate.

- **Gestion des données** : Veiller à la qualité et à l'exactitude des informations.
- **Sécurité des informations** : Mettre en place des mesures de sécurité pour protéger les données.

5- IMPACT DE L'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS :

5.1. Rôles de l'information

L'information constitue une base indispensable à l'ouverture et à l'évolution de toute organisation. Elle permet de :

- Prendre connaissance de l'environnement de l'organisation et de sa situation interne ;
- Contrôler, évaluer, réguler et communiquer avec l'extérieur ;
- Réduire l'incertitude dans la prise de décision ;
- Permettre à l'organisation d'acquérir un avantage comparatif à ses concurrents ;
- L'information est un vecteur de cohérence et de coordination entre les agents d'une organisation.

5.2. Rôles de l'information dans les structures administratives :

Les structures administratives sont des producteurs d'informations destinées pour l'utilité publique à l'image des informations de type urbanistique, économique et sociales.

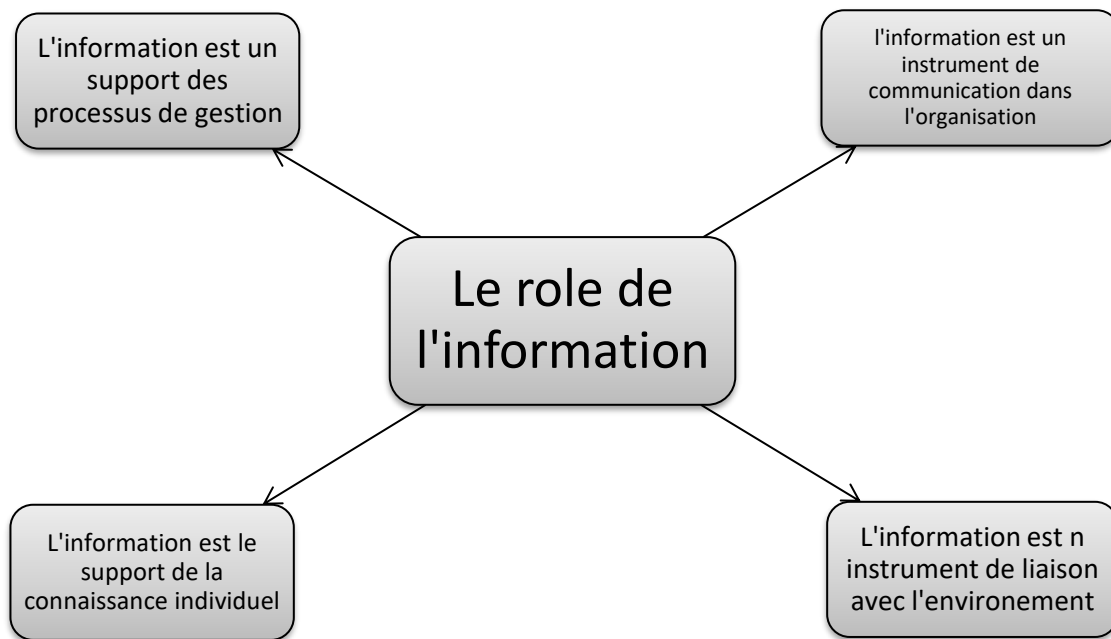
Et compte tenu du volume de données important à manipuler, il est impératif les TIC et l'informatique afin de décharger l'administration du travail fastidieux que vit les collectivités. Néanmoins, le facteur déterminant de réussite est la façon d'implémenter les solutions et équipements informatiques ainsi que les infrastructures de télécommunication.

En résumé, L'impact de l'information sur les organisations est significatif et se manifeste de plusieurs manières. Une gestion efficace de l'information améliore la prise de décision en fournissant des données pertinentes et à jour. Elle favorise également l'innovation en facilitant le partage des connaissances, ce qui stimule la créativité. De plus, une bonne circulation de l'information optimise les processus, réduisant ainsi les coûts et augmentant la productivité.

L'information est cruciale pour la communication interne et externe, renforçant les relations avec les parties prenantes.

Enfin, dans un monde numérique, la capacité à gérer et analyser l'information constitue un avantage concurrentiel. En somme, l'information est un levier stratégique essentiel pour la performance et la durabilité des organisations.

Figure 02 : Rôle de l'information



Source : DARBELET.M al, l'essentiel sur le management, édition Foucher
Vanves 2007, p319

II. LE SYSTEME D'INFORMATION DANS L'ENTREPRISE

Si l'information est synonyme de pouvoir, sa maîtrise représente un enjeu crucial pour les entreprises, qui ne fonctionnent pas en autarcie mais s'inscrivent dans un système complexe en constante évolution. Dans cette optique, nous allons d'abord explorer la notion de système, son émergence, ses caractéristiques, sa typologie et ses applications au sein des organisations après on entame le parcours du système d'information.

1- LA NOTION DE SYSTEME

Le terme "système" désigne un ensemble complexe qui peut être défini de plusieurs manières complémentaires, souvent antérieures au développement de la théorie des systèmes. Par exemple, Leibniz (1666) le décrit comme « *un ensemble de parties* », tandis que Saussure (1931) le définit comme « *une totalité organisée, composée d'éléments interdépendants qui ne peuvent être définis que par rapport les uns aux autres* ». Plus récemment, Von Bertalanffy (1968) a proposé que « *un système est un ensemble d'unités en interrelations mutuelles* », et Morin (1977) a ajouté que « *un système est l'interrelation d'éléments constituant une entité globale* ».

Les fondements de la théorie générale des systèmes sont souvent associés à la "Gestalt theory" du début du XXe siècle, qui met l'accent sur la structure et les relations entre les parties. Von Bertalanffy a également souligné certaines limites de cette approche, notamment la tendance à considérer les sujets uniquement en termes de "formes", négligeant ainsi la généralité et la totalité, qui sont des objectifs centraux de la théorie des systèmes. Cette théorie est souvent perçue comme l'aboutissement des paradigmes informationnel (Von Bertalanffy, 1968), cybernétique (Lutasso, 1977) et structuraliste (Le Moigne, 1990).

La cybernétique, définie par Lutasso (1977) comme « la science des mécanismes autorégulés », et la théorie de l'information, qui est « l'expression isomorphe à l'entropie négative de la thermodynamique » (Von Bertalanffy, 1968), fournissent des concepts clés pour l'approche systémique. Von Bertalanffy, considéré comme l'un des pionniers de cette théorie, a introduit le modèle d'un système ouvert, en interaction constante avec son environnement. Yatchinovsky (2000, p. 13) souligne que « l'approche systémique vise à appréhender l'ensemble du système auquel appartient un individu ou un problème, en tenant compte des interactions avec d'autres éléments du même système ».

Les fondations de la théorie générale des systèmes peuvent être résumées en plusieurs idées clés :

- Considérer le système dans sa globalité pour ne pas négliger les interactions entre ses éléments.
- Intégrer la dimension temporelle dans l'analyse.
- Reconnaître l'importance des liaisons entre le système et son environnement.
- Prendre en compte les objectifs poursuivis et se concentrer sur les éléments essentiels.

L'intérêt de cette théorie réside dans sa capacité à faciliter la communication, le travail et la réflexion au sein d'un groupe, tout en permettant la découverte et le choix de solutions. Elle constitue avant tout un outil de modélisation et d'analyse (Le Moigne, 2001 ; Gudje et al., 2000).

➤ **Caractéristiques et typologie des systèmes :**

Un système se caractérise par plusieurs éléments :

- Une diversité et une complexité des composants, incluant des éléments corporels (locaux, machines, matières premières), incorporels (fonds de commerce, brevets, informations), humains (salariés) et financiers (capitaux).
- Des limites qui le séparent de son environnement.
- Un réseau d'interactions facilitant les échanges d'informations et contribuant à la régulation du système, avec des relations internes et externes.
- Un état, qui représente l'ensemble des valeurs des éléments à un moment donné.
- Une diversité d'états possibles, reflétant l'évolution du système.
- Une finalité, car le système est organisé autour d'un ou plusieurs objectifs, qui peuvent varier selon la situation.

Un système peut être concret (matériel) ou abstrait (concepts ou procédures), finalisé (avec des objectifs précis) ou non finalisé, ouvert (en relation avec son environnement) ou fermé (isolé). Dans ce cadre, l'entreprise peut être considérée comme un système organisé, dynamique, finalisé, ouvert et régulé, s'adaptant en permanence pour atteindre ses objectifs.

1.1. L'entreprise comme un système

Deux axes principaux sont souvent évoqués pour introduire le concept d'entreprise systémique: les travaux de Forrester et le management japonais.

➤ **Les travaux de Forrester**

Dans les années 1960, Forrester a étendu la théorie des systèmes à l'entreprise, la considérant comme une organisation complexe composée de sous-systèmes. L'entreprise est à la fois un système concret (machines, personnel) et abstrait (culture d'entreprise). Elle est organisée

(Mintzberg), ouverte (en relation constante avec son environnement) et en perpétuelle mutation. L'entreprise est également un système finalisé, poursuivant des objectifs variés tels que la maximisation du profit ou l'augmentation de parts de marché. Sa régulation peut se manifester sous trois formes : par anticipation, par alerte ou par erreur.

➤ **La théorie du management**

Cette théorie a émergé en réponse à la forte croissance du Japon, qui a mis en lumière un avantage organisationnel. Elle critique le taylorisme, qui reposait sur une main-d'œuvre non qualifiée, et plaide pour le développement de l'autonomie et de la créativité des salariés. Il est essentiel d'intégrer les travailleurs dans l'entreprise, de leur offrir des perspectives de carrière et de les motiver. Cette approche remet également en question le fordisme, qui se caractérise par une standardisation excessive, au profit de la différenciation des produits et de la flexibilité.

D'autres éléments sont pris en compte pour adopter une politique systémique, notamment le lien entre l'organisation technique et sociale de l'entreprise, l'importance des phénomènes non quantifiés (comme la qualité), et la nécessité d'une intégration des diverses activités. L'entreprise doit viser deux objectifs : une organisation technologique intégrée et une organisation sociologiquement intégrée.

1.2. Les sous-systèmes de l'entreprise

Des chercheurs tels que N. Wiener, W. Mc Culloch et J. Forrester ont étudié l'application de l'approche systémique à l'entreprise dans les années 1960, considérant celle-ci comme un ensemble de sous-systèmes. Camille Le Moine (2001) décrit l'entreprise comme un organisme complexe, composé de multiples parties interconnectées, en constante évolution sous l'influence de son environnement.

Les sous-systèmes d'une entreprise ne sont pas statiques ; ils évoluent et interagissent entre eux et avec leur environnement. Cette dynamique a conduit à diverses classifications selon les objectifs et les méthodes de gestion. Parmi celles-ci, nous retenons la classification en trois sous-systèmes :

- **Le système opérant** : Il concerne le niveau de production et les opérations de chaque service ou unité, englobant toutes les ressources liées à l'activité de l'entreprise.
- **Le système de pilotage** : Également appelé système de management ou de décision, il englobe tous les éléments responsables de la gestion et de la conduite de l'entreprise, fixant les objectifs et prenant les décisions.
- **Le système d'information** : Il joue un rôle d'intermédiaire entre les deux autres systèmes, fournissant les informations opérationnelles nécessaires aux activités et à la gestion.

Après avoir défini le système d'information comme un sous-système essentiel de l'entreprise, plusieurs auteurs ont proposé diverses définitions de ce concept.

2- DEFINITIONS DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le système d'information peut être défini de plusieurs manières :

Selon J.J. LAMBIN « Le système d'information d'une entreprise est un réseau complexe de relations structurées où interviennent des hommes, des machines et des procédures, qui a pour objet d'engendrer des flux ordonnés d'informations pertinentes, provenant des sources internes et externes à l'entreprise et destinées à servir de base aux décisions » (LAMBIN, 1990)

On peut citer plusieurs définitions de Mr R.REIX: (Reix et al., 2016)

-Un SI est un objet à gérer, c'est « un ensemble organisé de ressources : matériel, logiciel, personnel, données, procédures... permettant d'acquérir, de traiter, de stocker, de communiquer des informations dans des organisations » (Reix, 1983) ; cette définition touche l'efficience et l'efficacité du SI.

-Un SI est un outil au service d'objectifs, c'est « un outil lié à la prise de décision, que ce soit au niveau des opérations, à celui du pilotage ou à celui de la stratégie. Cet outil est utilisé par des individus, géré dans des organisations, et il transforme la société » (Reix, 1995) ; cette définition touche l'usage et l'impact du SI.

-Un SI est un langage de représentations individuelles et collectives, c'est « un ensemble d'acteurs sociaux qui mémorisent et transforment des représentations via des technologies de

l'information et des modes opératoires » (Reix et Rowe, 2002) ; cette définition touche l'interaction et structuration du SI.

Donc il nous précise qu'un système d'informations et d'abord un ensemble organisée de ressource qui se constitue par des ressource matériels informatique, des logiciels, progiciels et du personnel et c'est important d'insister là dessus parce que tout ça est ému, activé et dynamisé par des hommes se sont des données qui font l'objet de la circulation du système d'information ; ce sont des procédures aussi et tout cela va permettre d'acquiescer de traiter de stocké et de communiquer des informations qui vont donner la forme de donnée de texte d'image et de son ...etc

Pour résumer un système d'information et un ensemble de ressource matériels, humain et de technologie du traitement de l'information

3- FONCTIONNALITES DES SYSTEMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information (SI) sont des outils essentiels pour la gestion et l'analyse des données au sein des organisations. Deux de leurs fonctionnalités principales sont la collecte et le traitement des données ainsi que le stockage et la récupération de l'information.

3.1. Collecte et Traitement des Données

➤ Collecte des Données

La collecte des données est la première étape du fonctionnement d'un système d'information. Elle implique l'acquisition des informations à partir de diverses sources, qu'elles soient internes (comme les saisies manuelles par les employés) ou externes (comme les données fournies par les clients). Les méthodes de collecte peuvent inclure :

- **Capteurs et dispositifs automatisés** : Utilisés pour recueillir des données en temps réel.
- **Formulaires en ligne** : Permettent aux utilisateurs de soumettre directement leurs informations.
- **Bases de données** : Les SI peuvent également extraire des données préexistantes stockées dans d'autres systèmes.

Cette collecte est essentielle pour garantir que les informations disponibles soient pertinentes et à jour, ce qui est crucial pour la prise de décision. (Guillaume, 2017)

Selon Rivière (2017), "la collecte efficace des données est fondamentale pour assurer la qualité de l'information dans les systèmes d'information".

➤ **Traitement des Données** (Walsh et al., 2018)

Une fois collectées, les données doivent être traitées pour en extraire des informations utiles. Le traitement peut inclure plusieurs étapes :

- **Analyse** : Transformer les données brutes en informations significatives par le biais d'analyses statistiques ou de modèles prédictifs.
- **Organisation** : Structurer les données selon divers critères pour faciliter leur utilisation future.
- **Mise à jour et création** : Actualiser les informations existantes ou générer de nouvelles informations à partir de celles déjà collectées.

Le traitement efficace des données permet non seulement d'améliorer la qualité de l'information mais aussi d'optimiser les processus décisionnels au sein de l'organisation. Comme le souligne Walsh (2021), "le traitement des données est une fonction clé qui permet aux entreprises de transformer l'information brute en connaissances exploitables"

3.2. Stockage et Récupération de l'Information

➤ **Stockage de l'Information** (BENHASSINE, 2022)

Le stockage est une fonction clé d'un système d'information qui garantit que les données collectées sont conservées de manière organisée et sécurisée. Les informations peuvent être stockées sous différentes formes :

- **Bases de données relationnelles** : Structures organisées qui permettent un accès rapide et efficace aux données.
- **Fichiers** : Collections simples de données qui peuvent être facilement manipulées.

Le choix du type de stockage dépend souvent du volume de données à gérer et des besoins spécifiques de l'organisation en matière d'accès et de sécurité.

D'après le cours (BENHASSINE, 2022), *"le stockage efficace des informations est crucial pour garantir leur accessibilité et leur intégrité"*

➤ **Récupération de l'Information**

La capacité à récupérer l'information est tout aussi importante que son stockage. Un bon système d'information doit permettre aux utilisateurs d'accéder facilement aux données dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Cela peut impliquer :

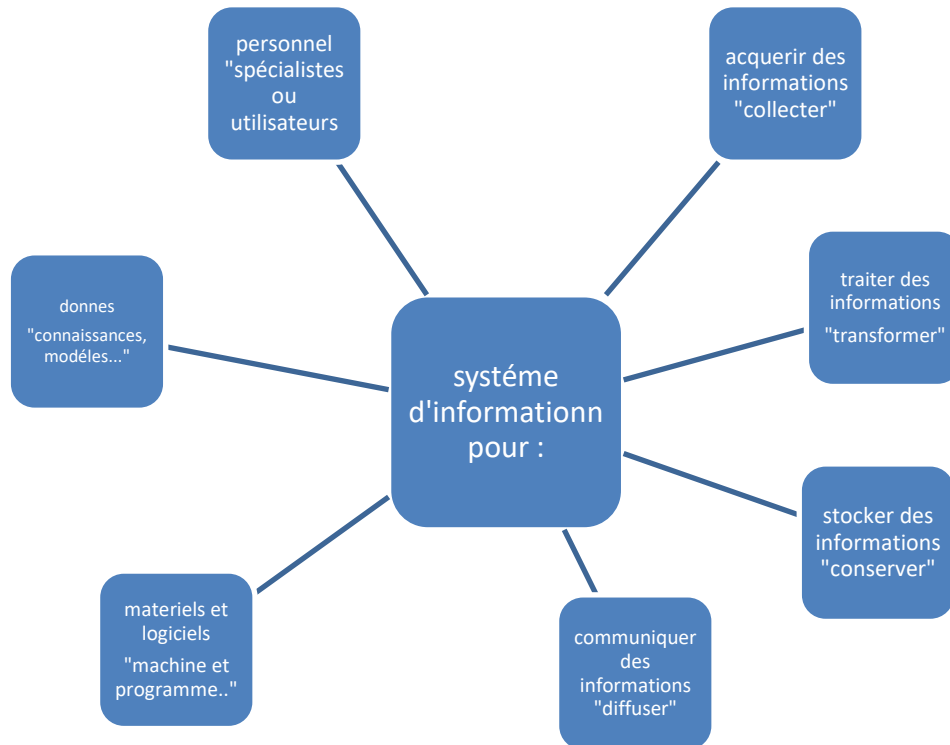
- **Requêtes sur bases de données** : Utilisation de langages tels que SQL pour extraire des informations spécifiques.

- **Interfaces utilisateur conviviales** : Outils qui facilitent la recherche et la navigation dans les ensembles de données.

Une récupération efficace garantit que les bonnes informations sont disponibles pour la prise de décision stratégique, ce qui contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité organisationnelle.

Rivière (2017) note que "la capacité à récupérer rapidement l'information stockée est essentielle pour répondre aux besoins dynamiques des entreprises".

Les fonctionnalités de collecte, traitement, stockage et récupération des données sont fondamentales pour le bon fonctionnement d'un système d'information. Elles permettent aux organisations d'exploiter pleinement leurs ressources informationnelles, favorisant ainsi une prise de décision éclairée et une meilleure performance opérationnelle.

Figure 03 : Un système fondé sur des ressources et des pratiques de travail.

Source : (Reix et al., 2016)

4- LE RÔLE DU SYSTÈME D'INFORMATION :

D'après *Pascal Vidal* et *Philippe Plneix*, Le rôle du système d'information est primordial dans l'entreprise, Selon eux On distingue deux rôles qui peuvent être joués par le système d'information dans l'entreprise (Lacroux et al., 2005) :

➤ Rôles Fondamentaux :

Les rôles fondamentaux d'un système d'information sont :

- collecte, traitement, mémorisation des données nécessaires à la conduite de l'activité ;
- fournir l'information dont l'entreprise a besoin pour une exploitation efficace et une bonne gestion ;

- La rapidité de transmission de l'information, chacun dans l'organisation possède des informations adéquates au bon moment ;
- Communiquer les informations en interne.

➤ **Rôles Généraux :**

Les rôles des systèmes d'informations sont énormes, notamment dans le cadre de gestion et de l'entreprise dans l'amélioration de sa performance.

- Ils importent aux décideurs des données nécessaires qui aident dans la prise de décisions.
- Ils vont dans le sens de l'amélioration de la performance de l'entreprise.
- Ils contribuent à la création de la valeur ajoutée.
- Ils améliorent la qualité de travail.
- Ils impliquent et incluent tous les employés de l'organisation dans la gestion.

Le tableau suivant nous éclaire quelques exemples du rôle de système d'information :

Tableau 01 : Rôle du système d'information dans l'entreprise.

Fonction	Systèmes d'information
Marketing	SI centers sur la relation clients
Production	SI de pilotage des fabricants
Finance	SI de paie, comptabilités,
Logistique	SI de gestion de la chaine d'approvisionnement,

Source :(Vidal & Petit, 2009)

Pour certains auteurs, plusieurs critères sont essentiels dans le processus de communication au sein d'une organisation.

Tout d'abord, il est crucial que l'information transmise soit en adéquation avec les besoins spécifiques du destinataire. En effet, chaque individu au sein de l'organisation possède des besoins distincts, qui varient en fonction de sa position hiérarchique et de son rôle fonctionnel. Par conséquent, il est impératif que les informations soient adaptées afin de répondre efficacement aux attentes de chacun.

Ensuite, la fiabilité des informations transmises est un autre aspect fondamental. Il est essentiel que ces informations ne soient pas altérées par des bruits parasites, c'est-à-dire des éléments perturbateurs qui pourraient en déformer le sens ou la pertinence. Une communication claire et précise est donc indispensable pour garantir que le message initial soit reçu et compris comme prévu.

Enfin, la mémorisation au sein de l'organisation joue un rôle clé. Une entreprise doit être capable de conserver sa mémoire collective, qui inclut son histoire, son savoir-faire et ses compétences. Malheureusement, de nombreuses organisations ne sont pas suffisamment structurées pour gérer efficacement cette fonction cruciale. Cela implique non seulement le stockage des informations, mais aussi leur accessibilité en cas de besoin.

Une gestion inadéquate de cette mémoire organisationnelle peut entraîner une perte de connaissances précieuses, ce qui peut nuire à la performance et à l'innovation de l'entreprise.

En somme, pour assurer une communication efficace et pérenne, il est essentiel de prendre en compte l'adéquation des informations, leur fiabilité et la gestion de la mémoire organisationnelle.

5- DIFFERENTS TYPES DE SYSTEMES D'INFORMATION

Les systèmes d'information (SI) sont fondamentaux pour la gestion des données et des processus au sein des organisations. Ils se divisent en plusieurs catégories, chacune répondant à des besoins spécifiques. Ce qui suit présente un aperçu des principaux types de systèmes d'information, y compris les systèmes de gestion, les ERP et les CRM.

5.1. ERP³ (Enterprise Resource Planning)

Les systèmes ERP sont des solutions logicielles qui unifient tous les aspects des opérations d'une entreprise au sein d'un système cohérent. Les ERP permettent une gestion centralisée des informations à travers divers départements, tels que :

³ L'ERP est un système informatique qui permet de gérer l'ensemble des processus opérationnels d'une entreprise en intégrant plusieurs fonctions de gestion : solution de gestion des commandes, solution de gestion des stocks, solution de gestion de la paie et de la comptabilité, solution de gestion e-commerce, solution de gestion de commerce BtoB ou BtoC...etc. dans une base de données unique. (Chacun des utilisateurs a accès à la consultation de ses propres transactions mais la vision d'ensemble relève du responsable hiérarchique.)

- **Finance** : Gestion des comptes, budgets et prévisions.
- **Ressources Humaines** : Gestion des employés, paie et formation.
- **Logistique** : Suivi des stocks, commandes et expéditions.

Les ERP contribuent à améliorer l'efficacité opérationnelle en automatisant les processus et en fournissant une vue d'ensemble en temps réel des performances de l'entreprise (Pesqueux, 2020).

5.2.CRM (Customer Relationship Management)

Les **systèmes CRM** sont spécifiquement conçus pour gérer les relations avec les clients. Ils aident les entreprises à collecter et analyser des données relatives aux clients, telles que :

- **Historique d'Achat** : Suivi des achats antérieurs pour personnaliser l'expérience client.
- **Interactions** : Gestion des communications avec les clients via divers canaux (email, téléphone, réseaux sociaux).
- **Analyse du Comportement** : Compréhension des préférences et comportements des clients pour améliorer le service. (BENHASSINE, 2022)

5.3. Systèmes Décisionnels

Les **systèmes d'information décisionnels (SID)** sont utilisés pour soutenir l'analyse et la prise de décision stratégique. Ils collectent et traitent des données provenant de diverses sources afin de produire des rapports analytiques et des tableaux de bord, facilitant ainsi l'évaluation des performances de l'entreprise par les dirigeants.

5.4.Les systèmes d'information de l'exploitation de l'entreprise

Ces systèmes sont conçus pour traiter les données générées par les opérations de l'entreprise, facilitant ainsi les transactions commerciales, le contrôle des processus industriels, l'amélioration de la productivité administrative et la mise à jour des bases de données.

Il existe trois types principaux de systèmes d'information liés à l'exploitation :

- **Systèmes de traitement transactionnels** : Ces systèmes enregistrent et traitent les données issues des opérations de l'entreprise, telles que les ventes, les achats et la gestion des stocks, nécessitant une mise à jour continue des bases de données.
- **Automatismes industriels** : Ces systèmes prennent des décisions automatiquement pour contrôler certains processus de production. Ils collectent et traitent les données des capteurs afin d'ajuster les processus en temps réel.
- **Bureautique** : Ces systèmes visent à automatiser les tâches administratives traditionnellement effectuées manuellement. Ils remplacent les méthodes de travail sur papier par des outils informatiques, tels que le traitement de texte et les communications électroniques, dans le but de gagner du temps, réduire les coûts et accroître la productivité.

Chaque type de système d'information joue un rôle crucial dans le fonctionnement d'une organisation. Le choix du système dépendra des besoins spécifiques en matière de gestion, d'analyse et d'interaction avec les clients. Une intégration efficace de ces systèmes peut conduire à une amélioration significative de l'efficacité opérationnelle et à une meilleure prise de décision stratégique. (Menana, 2013)

5.5. Systèmes de Gestion

Les **systèmes de gestion** sont élaborés pour administrer et optimiser les processus internes d'une organisation. Parmi eux, on trouve (Delemontez, 2017) :

5.5.1. Système d'Information de Gestion (SIG) :

Ce type de SI est destiné à gérer les données relatives aux opérations de l'entreprise, telles que les informations financières, les ventes et la production. Il facilite la collecte et l'analyse des données, permettant ainsi une prise de décision éclairée.

5.5.2. Système d'Information financier et Comptable (SIFC) :

Ce sous-ensemble du SIG se concentre sur la gestion des données comptables et financières, contribuant à la production de rapports financiers et à la conformité réglementaire.

SECTION 2 : LE SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER

Avant d'entamer la définition du Système d'information comptable et financier, il est essentiel de poser quelques notions sur la comptabilité en général. Bien que la comptabilité ne possède pas de définition unique largement acceptée, elle peut être comprise comme un système de traitement d'informations chiffrées. Ce système a pour but de présenter la situation patrimoniale d'une entité, d'évaluer son rendement et de suivre ses mouvements de trésorerie. Selon le SYSCOHADA révisé, la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière qui permet de saisir, enregistrer et analyser des données chiffrées, souvent issues de pièces justificatives telles que factures et relevés bancaires. De plus, elle doit fournir des informations adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour garantir la qualité et la compréhension de ces informations, il est crucial de respecter des principes, d'organiser la collecte et la présentation des données, de mettre en œuvre des méthodes appropriées et d'utiliser une terminologie commune. Cette base nous permettra d'explorer plus en profondeur le Système d'information comptable et financier, qui joue un rôle clé dans la gestion et la transparence des informations financières au sein des organisations. (*Le mémo d'un comptable*, 2021)

« La comptabilité est un système d'information particulier destiné à fournir des représentations de la situation financière d'une entreprise et à en mesurer la performance économique » (*Bonnebouche et al.*, 2001).

Prise dans le cadre du système d'information, la comptabilité est alors définie comme « un ensemble d'états, de délais et de procédures auquel une entité doit se conformer pour rendre compte aux organes chargés du contrôle ou du suivi des réalisations » (*Antoine & Cornil*, 2002).

I. DEFINITION ET IMPORTANCE DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER :

Il existe plusieurs définitions du Système d'Information Comptable et Financier (SICF), chacune mettant en lumière des aspects différents de son fonctionnement et de son importance au sein des organisations. Ces définitions peuvent varier en fonction des auteurs, des contextes d'application et des spécificités des entreprises. Nous allons donc évoquer quelques-unes de ces définitions pour mieux comprendre la diversité des approches et des perspectives sur le SICF. Cela nous permettra d'appréhender non seulement sa structure et ses composantes, mais aussi son rôle crucial dans la prise de décision et la gestion financière des entreprises.

E. Tort, définit le système d'information comptable comme étant : « un système central alimenté par les systèmes en amont, collecteurs des données primaires de chaque cycle d'exploitation. Et par, en aval, le système de pilotage qui communique avec le système d'information pour canaliser les données entrantes dans le processus de prise de décision ». (Tort, 2003)

Bonnebouche (Bonnebouche et al., 2001) le décrit comme un utilisateur des données issues des sous-systèmes opérationnels (gestion des stocks, commandes) qui fournit des informations nécessaires aux systèmes d'aide à la décision, notamment à la formation des tableaux de bord.

D'après ROBERT REIX (Reix, 2002b), trois composantes sont mises en évidence dans un système comptable :

- La comptabilité générale (traitement des transactions comptables) ;
- Le sous-système de gestion financière ;
- Le sous-système de gestion budgétaire.

« La comptabilité générale constitue l'exemple le plus ancien et le plus répandu d'un système d'information formalisé et organisé »(Reix, 2002b)

En outre, Le système d'information comptable et financier constitue un élément essentiel au sein de l'entreprise. Il joue un rôle crucial dans le processus décisionnel des dirigeants en fournissant des données comptables et financières qui sont collectées, analysées et diffusées.

Ces systèmes facilitent également l'élaboration des états financiers, la gestion des obligations fiscales, le rapprochement des comptes bancaires ainsi que la production de rapports de

performance. En tant que sous-système du système d'information global de l'entreprise, le système d'information comptable se spécialise dans le traitement d'informations spécifiques, justifiant ainsi l'utilisation du terme « comptable ». Il intègre à la fois la comptabilité générale et la comptabilité analytique.

Le Système d'Information Comptable et Financier (SICF) est un ensemble structuré de processus, de personnes et de technologies qui collectent, traitent et diffusent des informations comptables et financières. Son rôle est crucial dans la gestion d'entreprise.

En explorant ces différentes définitions, nous pourrions également identifier les éléments communs qui font du SICF un outil indispensable pour assurer la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources financières.

Car il permet de :

- **Assurer la transparence financière** : En fournissant des données précises et à jour, le SICF aide à maintenir la confiance des parties prenantes, y compris des investisseurs, des créanciers et des employés.
- **Faciliter la prise de décision** : Les informations générées par le SICF sont essentielles pour les gestionnaires afin d'évaluer la performance de l'entreprise, d'identifier les opportunités et de prendre des décisions éclairées.
- **Respecter les obligations légales** : Le SICF permet également de se conformer aux normes comptables et aux réglementations en vigueur, ce qui est fondamental pour éviter des sanctions.

La fiabilité et la pertinence des informations fournies par le SICF sont donc primordiales. Des données inexacts ou non pertinentes peuvent mener à des décisions erronées, affectant ainsi la santé financière de l'entreprise.

II. LES CONSTITUANTES DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER

Dans ces publications, Jonas Tchapnga (Tchapnga, 2016) évoque que le Système d'Information Comptable et Financier (SICF) se compose de trois ensembles principaux qui partagent un objectif commun: garantir la qualité de l'information comptable et financière produite. Selon notre modèle de recherche, ces ensembles incluent : les données de base, les instruments de

gestion comptable et financière, ainsi que les opérations de traitement comptable et de contrôle. Chacune de ces composantes joue un rôle crucial dans l'efficacité et la fiabilité du SICF.

1- LES DONNEES DE BASE

Les données de base constituent le fondement sur lequel repose la production d'une information comptable et financière (ICF) fiable. Il est impératif de veiller à la collecte, à l'élaboration, à l'organisation et au classement systématique des pièces justificatives, qui représentent la matière première de ce processus. Ces données comprennent divers types de documents essentiels :

- **Pièces justificatives** : Cela inclut les bons de commande, factures, reçus et quittances, qui sont nécessaires pour justifier chaque transaction financière.
- **Contrats** : Les contrats de bail, de crédit-bail, de service et de partenariat fournissent un cadre légal et opérationnel pour les engagements financiers de l'entreprise.
- **Rapports** : Les rapports issus des travaux en comités ou des missions d'audit permettent d'évaluer la conformité et l'efficacité des opérations.
- **Textes légaux** : Les statuts, règlements intérieurs, procédures et notes de service sont cruciaux pour assurer la conformité aux normes et réglementations en vigueur.
- **Procès-verbaux** : Les procès-verbaux des Assemblées Générales, des Conseils d'Administration et des comités de gestion documentent les décisions prises et les orientations stratégiques de l'entreprise.

La rigueur dans la gestion de ces données de base est essentielle pour garantir la fiabilité et la pertinence de l'information produite.

2- LES INSTRUMENTS DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour améliorer la production de l'ICF, il est fondamental que l'entreprise s'approprie des outils matériels et immatériels efficaces. Ces instruments sont variés et incluent :

- **Système comptable** : Un système comptable bien structuré permet d'enregistrer et de traiter toutes les transactions financières de manière cohérente.
- **Procédures comptables** : Des procédures claires et standardisées garantissent que toutes les opérations sont effectuées de manière uniforme et conforme aux normes.

- **Technologies de l'information** : L'utilisation de micro-ordinateurs et de logiciels comptables et financiers facilite l'automatisation des processus, réduisant ainsi les erreurs humaines et augmentant l'efficacité.
- **Formation du personnel** : Investir dans la formation continue du personnel comptable et financier est crucial pour s'assurer qu'ils maîtrisent les outils et les procédures en place.
- **Systèmes de communication et de contrôle** : Des systèmes efficaces de communication et de contrôle permettent de suivre les performances et d'assurer la transparence dans la gestion financière.

Ces instruments, lorsqu'ils sont utilisés de manière intégrée, contribuent à la production d'une information comptable et financière de qualité, essentielle pour la prise de décision.

3- LES OPERATIONS DE TRAITEMENT COMPTABLE ET DE CONTROLE

Les opérations de traitement comptable et de contrôle sont au cœur du fonctionnement du SICF. L'implication des ressources humaines est primordiale dans ces opérations. Grâce aux documents de base et aux instruments de gestion, le personnel comptable est en mesure de produire une ICF crédible, qui est essentielle pour une gestion efficace de l'entreprise. Ces opérations doivent être réalisées par :

- **Agents comptables** : Ils sont responsables de l'enregistrement des transactions et de la préparation des états financiers.
- **Responsables comptables et financiers** : Ils supervisent les opérations comptables et s'assurent de la conformité avec les normes en vigueur.
- **Contrôleurs de gestion** : Ils analysent les performances financières et fournissent des recommandations pour améliorer l'efficacité.
- **Contrôleurs externes** : Ils apportent une perspective indépendante sur la fiabilité des informations financières.

Il est vrai que la taille de l'entreprise peut poser des défis à la mise en place de ces processus. Cependant, même les très petites entreprises peuvent se conformer aux exigences d'un système minimal de trésorerie. Ce système, assimilé à une comptabilité de caisse, doit respecter les mêmes principes fondamentaux que ceux appliqués dans des systèmes plus complexes, qu'ils soient intégrés, concentrés ou miniaturisés.

Le Système d'Information Comptable et Financier est un maillon essentiel d'un système de gestion plus vaste. Sa capacité à produire des informations fiables et pertinentes est cruciale pour la prise de décision stratégique au sein de l'entreprise. En intégrant efficacement les données de base, les instruments de gestion et les opérations de traitement, le SICF contribue à la transparence et à la performance organisationnelle, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes dans la gestion financière de l'entreprise.

III. Caractéristiques du Système d'Information Comptable et Financier

Selon Lecomte (1993), la qualité du système d'Information Comptable et Financière (SICF) est étroitement liée à la qualité du processus de production qui la sous-tend. Les professionnels de la comptabilité mettent en place des systèmes de suivi rigoureux pour garantir que chaque étape, de la collecte des données à l'établissement des comptes annuels, soit effectuée avec précision. Cela inclut le traitement des données de base et l'enregistrement des opérations, ce qui a conduit à de nombreuses expériences et propositions visant à évaluer et améliorer les processus comptables pour optimiser la qualité de l'ICF produite.

Michaïlesco (Michaïlesco, 2009) identifie quatre caractéristiques principales qui définissent la qualité du SICF :

- **Pertinence** : L'information doit être pertinente pour les utilisateurs internes, tels que les gestionnaires, ainsi que pour les utilisateurs externes, comme les investisseurs. Cela signifie que les données doivent être adaptées aux besoins spécifiques des différents utilisateurs et contextes, leur permettant d'évaluer les événements passés, présents et futurs, ou de confirmer et corriger leurs évaluations antérieures.
- **Fiabilité** : La fiabilité implique que les données comptables et financières doivent être précises et vérifiables. Cela est essentiel pour garantir que les utilisateurs peuvent se fier aux informations fournies pour prendre des décisions éclairées. Une représentation fidèle de la réalité dépend de la validité des données, de l'absence d'erreurs dans la description, ainsi que de la vérifiabilité, de l'objectivité, de la prudence et de l'exhaustivité.
- **Accessibilité** : La facilité d'accès à l'information est cruciale. Les parties prenantes doivent pouvoir obtenir rapidement les données dont elles ont besoin, ce qui nécessite des systèmes bien conçus et une bonne organisation des informations. Cela garantit que les utilisateurs peuvent consulter les informations nécessaires sans obstacles.

- **Comparabilité** : La comparabilité est appréciée à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, elle permet d'identifier les tendances de la position et des performances financières d'une entreprise. Dans l'espace, elle permet de comparer les états financiers de différentes entreprises, facilitant ainsi l'évaluation de leurs positions financières relatives et de leurs performances respectives.

Ces caractéristiques qualitatives de l'ICF sont conformes aux normes américaines. En revanche, la normalisation française définit également des caractéristiques telles que l'objectivité, la vérifiabilité, la régularité, l'exhaustivité, la prudence et la cohérence. Il est intéressant de noter que ces éléments se retrouvent déjà intégrés dans les exigences de la normalisation américaine (Michaïlesco, 2009)

En somme, la qualité de l'ICF repose sur un processus de production rigoureux et sur des caractéristiques essentielles telles que la pertinence, la fiabilité, l'accessibilité, l'intelligibilité et la comparabilité. Ces éléments sont cruciaux pour assurer une gestion efficace et éclairée au sein des entreprises, permettant ainsi aux parties prenantes de prendre des décisions informées basées sur des données fiables et pertinentes.

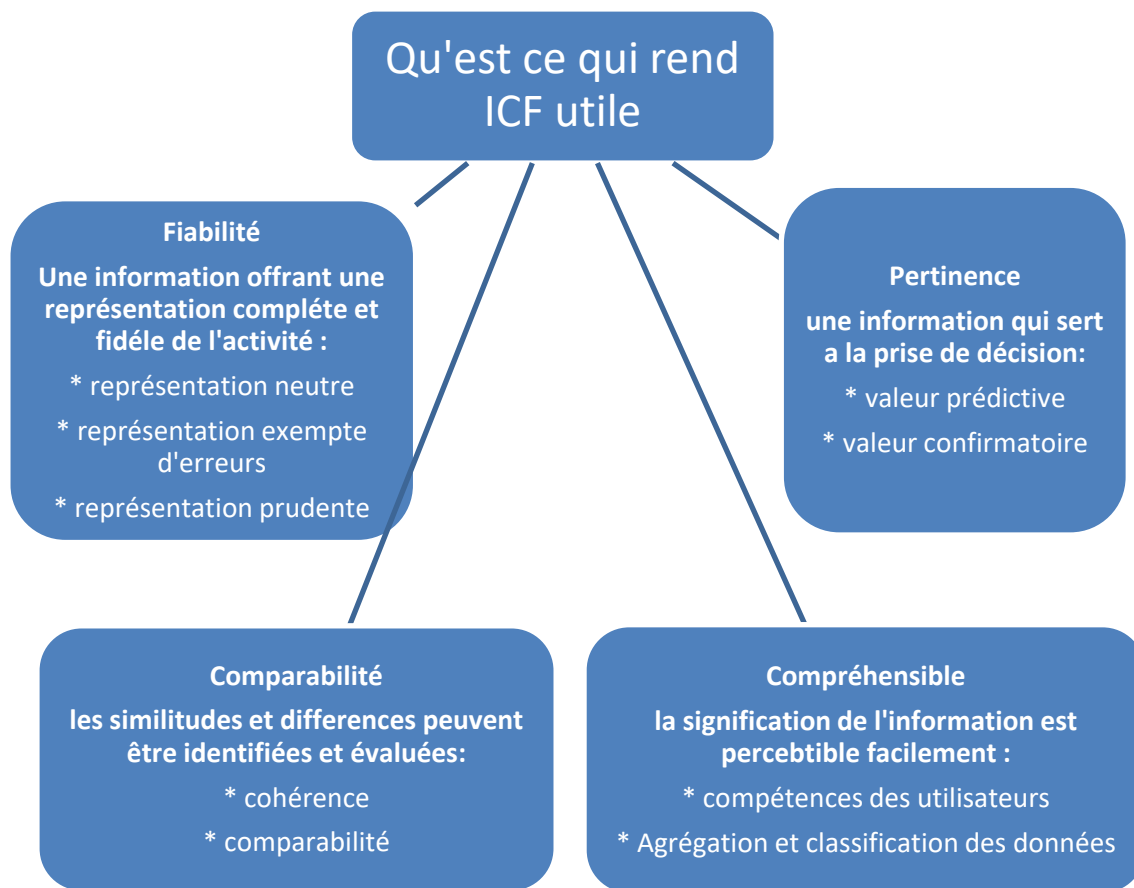


Figure 04 : Caractéristiques de l'ICF

Librement adapté de, Information for better markets New reporting models for business, ICAEW, 2003

IV. OBJECTIFS DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER

Selon Bernard (Bernard, s. d.) L'objectif du Système d'Information Comptable et Financier (SICF) est de fournir des informations économique-financières pertinentes, fiables et utiles pour la prise de décision au sein des entreprises, tant pour les utilisateurs internes (comme les gestionnaires) que pour les utilisateurs externes (comme les partenaires économiques).

Le SICF vise à :

1. **Faciliter la compréhension de l'entreprise** : En fournissant des données financières qui permettent aux gestionnaires de mieux appréhender la situation économique de l'entreprise, semblable à la manière dont la lecture est essentielle à la littérature.
2. **Modéliser la réalité économique** : Il est crucial que le système d'information comptable reflète fidèlement la réalité économique et technologique actuelle de l'entreprise, en s'adaptant aux évolutions du marché et des technologies.
3. **Intégrer la comptabilité générale et analytique** : Le SICF doit combiner les aspects de la comptabilité générale, qui mesure les flux financiers, avec ceux de la comptabilité analytique, qui décompose ces flux pour fournir des informations détaillées sur les coûts et les performances des produits et services.
4. **Fournir des informations en temps réel** : Le système doit être capable de livrer des informations de manière continue, voire en temps réel, pour permettre une gestion proactive et éclairée.
5. **S'adapter aux besoins spécifiques** : Le SICF doit être conçu pour répondre aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises, en tenant compte de leur taille, de leur complexité et de leurs ressources.
6. **Utiliser des technologies appropriées** : Avec l'évolution technologique, le SICF doit s'appuyer sur des systèmes informatiques et des logiciels adaptés pour améliorer la performance et l'efficacité de la gestion comptable et financière.

En résumé, le SICF a pour but d'assurer une gestion efficace de l'information financière, essentielle pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles au sein de l'entreprise.

V. RÔLE DU SYSTÈME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER :

L'information comptable et financière joue un rôle central dans la gestion des entreprises et la prise de décision. Elle sert de base pour évaluer la performance financière, assurer la transparence, et faciliter la communication avec les parties prenantes. Voici une synthèse détaillée de ses rôles :

1- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Le système d'information comptable rassemble et traite les données financières, garantissant leur précision et leur actualité. Une source pertinente est le document qui traite des systèmes d'information comptables en France, soulignant l'importance de l'organisation et du contrôle des informations comptables.(Orf & Tort, 2006)

Ainsi que, (Karthikeyan & Saraswathy, 2024) explore comment les systèmes d'information comptable (SIC) améliorent la collecte et le traitement des données financières, en garantissant leur précision et leur actualisation. Cette étude met en avant l'importance des SIC dans la gestion des données pour une performance financière optimale.

(Escaffre, 2012) Souligne que la pertinence de l'information comptable dépend de sa capacité à refléter fidèlement les événements passés, présents et futurs, ce qui nécessite une collecte et un traitement rigoureux des données

Donc la Collecte et traitement des données permet de rassembler et de traiter les données financières et comptables de l'entreprise, garantissant ainsi que les informations soient précises et à jour.

2- SUIVI DES PERFORMANCES

Le suivi et l'analyse de la performance financière à travers des indicateurs clés sont abordés dans un article qui synthétise les travaux sur les systèmes d'information comptables, mentionnant comment ces systèmes aident à identifier les tendances de performance. (Orf & Tort, 2006)

Les SIC permettent de suivre et d'analyser les performances financières à travers des indicateurs clés, ce qui aide à identifier les tendances et à prendre des décisions éclairées

ROBERT et AGADA (Robert, 2016) Mettent en avant l'impact des SIC sur la qualité des rapports financiers, qui sont essentiels pour évaluer la performance de l'entreprise

3- GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES :

Le système aide à la gestion des déclarations fiscales et à la conformité avec les réglementations en vigueur, minimisant ainsi les risques de pénalités.

(Escaffre, 2012)Souligne que les SIC contribuent à la réduction de l'asymétrie d'information entre l'entreprise et les autorités fiscales, garantissant une meilleure conformité.

4- RAPPROCHEMENT BANCAIRE :

Il facilite le rapprochement des comptes bancaires, assurant que les enregistrements internes correspondent aux relevés bancaires, ce qui est crucial pour la gestion de la trésorerie.

ROBERT et AGADA (Robert, 2016) Mettent en avant l'importance des SIC dans la gestion des flux de trésorerie et la réconciliation des comptes en consolidant que cette fonctionnalité est nécessaire pour une gestion efficace

5- SUPPORT A LA PRISE DE DECISION :

En fournissant des informations fiables et pertinentes, le système d'information comptable et financier soutient les dirigeants dans leurs décisions stratégiques et opérationnelles

Le soutien à la prise de décision est un aspect fondamental du SIC, Ce soutien repose sur la fourniture d'informations fiables et pertinentes et des données précises et en temps réel.

6- ÉLABORATION DES ETATS FINANCIERS :

-La préparation des états financiers, tels que le bilan et le compte de résultat, sont essentielle pour évaluer la santé financière de l'entreprise. (Chabchoub, 2007)

L'analyse des états financiers représente un outil fondamental pour apprécier la viabilité économique et financière d'une entreprise. Ces documents, qui regroupent l'ensemble des opérations comptables d'une entité, permettent d'obtenir une vision précise de sa performance et de sa situation patrimoniale. En Algérie, le Système Comptable Financier (SCF) a été instauré afin d'uniformiser et d'organiser les pratiques comptables des entreprises, en alignement avec les normes internationales. Ce système (SCF) a été introduit par l'arrêté du 23 Rajab 1429, correspondant au 26 juillet 2008, qui définit les règles d'évaluation, de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers, ainsi que la nomenclature et les modalités de fonctionnement des comptes.

-Conformément à l'arrêté mentionné précédemment, le titre II intitulé « PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS », chapitre I, les définit de la manière suivante

210-1. Toute entité entrant dans le champ d'application du présent système comptable établit annuellement des états financiers.

Les états financiers des entités autres que les petites entités comprennent :

- 1- un bilan ;
- 2- un compte de résultat ;
- 3-un tableau des flux de trésorerie ;
- 4-un tableau de variation des capitaux propres ;
- 5-une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'informations au bilan et au compte de résultat.

6.1.DEFINITION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers se définissent comme un ensemble de documents élaborés au minimum une fois par an, dont l'objectif est de refléter de manière fidèle la situation financière d'une entité, ses performances, l'évolution de ses capitaux propres ainsi que l'état de sa trésorerie. Parmi les principales caractéristiques de ces états figurent :

- Une référence systématique à l'annexe, matérialisée par une colonne intitulée « note »,
- La possibilité de comparer les données avec l'exercice précédent, grâce à une colonne désignée « n-1 ».

Le Système Comptable Financier (SCF) propose des modèles de base que chaque entité doit adapter en fonction de ses spécificités. Cette adaptation vise à fournir des informations financières conformes à la réglementation en vigueur, ce qui peut impliquer la création de nouvelles rubriques ou sous-rubriques, ou la suppression de celles jugées non significatives ou non pertinentes pour les utilisateurs des états financiers. (Nidal & Hind, 2021)

6-1-1- Le bilan :

Selon le Système Comptable Financier (SCF), le bilan d'une entreprise est un document fondamental qui expose de manière distincte les éléments de l'actif et du passif. Il met en avant les capitaux propres ainsi que, le cas échéant, d'autres fonds propres. Chaque élément de l'actif et du passif est évalué individuellement, et il est essentiel de noter qu'aucune compensation ne peut être effectuée entre ces deux catégories. Le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent, avant toute répartition des résultats.

Le bilan peut être vu comme une « représentation instantanée » du patrimoine d'une entreprise à un moment précis, et il est crucial qu'il soit daté pour prendre tout son sens. Il se présente généralement sous la forme d'un tableau à deux colonnes. Dans la colonne de gauche, appelée actif ou emplois, sont répertoriés tous les éléments que l'entreprise possède et qui ont une valeur positive, c'est-à-dire ceux qui génèrent des ressources, comme les outils de production. Les postes de l'actif sont classés par ordre de liquidité, allant des éléments les plus liquides aux moins liquides.

Un actif est défini comme suit :

- Un élément ayant une valeur économique ;
- Un élément générant des ressources ;
- Un élément contrôlable et susceptible de produire des avantages économiques futurs.

L'actif se divise en deux catégories principales : l'actif immobilisé et l'actif circulant.

1. **L'actif immobilisé** : Il regroupe les biens immatériels, matériels ou financiers qui permettent à l'entreprise d'exercer son activité principale, de produire des biens et services, et de réaliser des bénéfices. Ces investissements sont destinés à rester dans l'entreprise pendant plus d'une année et plusieurs cycles de production.
2. **L'actif circulant** : Il comprend les stocks, les créances et les disponibilités.
 - **Les stocks** : Ce sont des actifs détenus par l'entreprise pour être transformés, consommés ou vendus, tels que les marchandises, produits finis, matières premières et encours de fabrication.
 - **Les créances** : Ce sont des droits de créance sur des clients ou d'autres tiers pour des biens ou services livrés mais non encore réglés. Elles résultent d'un décalage entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et le mouvement de trésorerie.
 - **Les disponibilités** : Ce sont les actifs les plus liquides de l'entreprise, comprenant les liquidités en caisse ou sur compte bancaire, ainsi que d'autres valeurs de trésorerie comme les placements à court terme.

Dans la colonne de droite, désignée par le passif ou les ressources, se trouvent toutes les ressources qui ont permis de financer les éléments de l'actif. Le passif représente les obligations de l'entité envers des tiers et est classé par ordre d'exigibilité.

Un passif est défini comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, car il représente une obligation susceptible d'entraîner une sortie de ressources sans contrepartie équivalente, le passif se compose de :

1. **Capitaux propres** : Ce sont les ressources de financement propres à l'entreprise, qui déterminent sa valeur comptable. Ils incluent les apports des associés et les bénéfices générés par l'activité, ainsi que les réserves.
2. **Dettes** : Ce sont les ressources de financement externe, représentant les sommes dues à des tiers. On distingue :
 - **Les dettes financières** : À long et moyen termes, obtenues auprès d'établissements de crédit, comme les emprunts et les emprunts obligataires. Celles-ci, lorsqu'elles dépassent un an, sont considérées comme des ressources stables, au même titre que les capitaux propres.

- **Les dettes d'exploitation** : Elles représentent les engagements de l'entreprise envers ses fournisseurs, les organismes sociaux, le fisc, etc. Ces dettes, dont l'échéance est inférieure à un an, sont destinées à financer les emplois à court terme.

En résumé, le bilan est un outil fondamental pour évaluer la santé financière d'une entreprise, offrant une vue d'ensemble de ses actifs et passifs à un moment donné, et permettant ainsi une meilleure prise de décision pour les gestionnaires et les investisseurs.

Tableau 02 : BILAN ACTIF

ACTIF	Note	Brut N	Amort-Prov N	Net N	Net N-1
ACTIFS NON COURANT					
Ecart d'acquisition, goodwill positif ou négatif					
Immobilisation incorporelles					
Immobilisation corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisation en cours					
Immobilisations financières					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêt et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actifs					
TOTAL ACTIF NON COURANT					
ACTIFS COURANT					
Stocks et encours					
Créances et emplois assimilés					
Clients					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL ACTIF COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Tableau 03 : BILAN PASSIF

PASSIF	Note	N	N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
Primes et réserves-réserves consolidées			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Résultat net			
Autres capitaux propre- report à nouveau			
Part de la société consolidant			
Part des minoritaires			
TOTAL I			
PASSIF NON COURANTS			
Emprunt et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL PASSIFS NON COURANT II			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés			
Impôts			
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL PASSIF COURANT III			
TOTAL GENERAL PASSIF			

6-1-2. Le compte de résultat

Le compte de résultat est un état financier essentiel qui synthétise les charges et les produits d'une entreprise au cours d'un exercice comptable, indépendamment des flux de trésorerie. Défini par l'article 34 du décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008, il permet de déterminer le résultat net (bénéfice ou perte) en comparant les produits et les charges. Ce document met en évidence les performances de l'entreprise en distinguant les résultats des activités ordinaires (avant et après impôts) et ceux des activités extraordinaires. (Nidal & Hind, 2021)

Le compte de résultat repose sur deux éléments principaux :

- **Les produits** : Ils représentent une augmentation des avantages économiques, sous forme d'entrées d'actifs ou de réduction de passifs. Ils sont classés en produits des activités ordinaires (ex : ventes) et extraordinaires (ex : gains exceptionnels).
- **Les charges** : Elles reflètent une diminution des avantages économiques, sous forme de sorties d'actifs ou d'apparition de passifs. Elles incluent les charges des activités ordinaires (ex : salaires) et extraordinaires (ex : pertes exceptionnelles).

Le compte de résultat permet de calculer plusieurs agrégats de gestion essentiels pour l'analyse financière :

1. **Valeur ajoutée** : Elle mesure la richesse créée par l'entreprise grâce à son activité. Elle est obtenue en soustrayant les consommations intermédiaires (achats de biens et services) du chiffre d'affaires.
2. **Excédent brut d'exploitation (EBE)** : Il représente la performance opérationnelle de l'entreprise avant prise en compte des amortissements et des provisions.
3. **Résultat opérationnel** : Il reflète la rentabilité des activités principales de l'entreprise, après déduction des charges d'exploitation.
4. **Résultat financier** : Il résulte des opérations financières, telles que les intérêts reçus ou payés.
5. **Résultat net** : Il correspond au solde final après prise en compte de l'ensemble des produits et charges, y compris les impôts sur les bénéfices.

Il peut être présenté sous deux formats distincts, selon les besoins de l'entreprise et les exigences réglementaires :

1. **Format par nature** : Les produits et charges sont classés par catégories et par comptes, offrant une vision détaillée de leur origine.
2. **Format par fonction** : Les produits et charges sont organisés selon leur destination (fonctions), ce qui permet une analyse plus stratégique des coûts et des revenus.

Le compte de résultat joue un rôle central dans l'évaluation de la performance économique et financière d'une entreprise. Il fournit des informations précieuses pour les parties prenantes, telles que les investisseurs, les créanciers et les gestionnaires, en permettant :

- Une analyse comparative des performances entre exercices (N et N-1),
- Une évaluation de la rentabilité et de la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices,
- Une prise de décision éclairée en matière de gestion et de stratégie.

En conclusion, ce dernier, encadré par les normes du Système Comptable Financier (SCF), constitue un outil indispensable pour comprendre la dynamique financière d'une entreprise et appréhender les facteurs influençant sa performance globale.

TABLEAU 04 : COMPTES DE RESULTATS

Désignation	Note	N	N-1
Chiffre d'affaires			
Variation des stocks produits finis et en-cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitant			
1-PRODUCTION DE L'EXERCICE			
Achats consommés			
Services extérieurs et autres consommations			
2-CONSOMMATION DE L'EXERCICE			
3-VALEUR JOUEE D'EXPLOITATION (1-2)			
Charges de personnel			
Impôts taxes et versements assimilés			
4-EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION			
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements et provisions			
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
5-RESULTAT OPERATIONNEL			
Produits financiers			
Charges financières			
6-RESULTAT FINANCIERS			
7-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT			
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Impôts différés(variation) sur résultats ordinaires			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES			
8-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES			
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaire (charges) (à préciser)			
9-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
10-RESULTAT DE L'EXERCICE			
Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence			
11-RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Dont part des minoritaires			
Part du groupe			

6-1-3- Le tableau de flux de trésorerie (TFT) :

Le tableau des flux de trésorerie est un document comptable fait partie des états financiers de l'entreprise avec le compte de résultat, le bilan comptable, le tableau de variation des fonds propres et le annexes, et une norme entière lui est consacré dans le SCF et les normes IAS IFRS.

Le TFT est considéré comme un outil de la gestion financière et de l'analyse dynamique des flux financiers d'une entreprise, selon Christian Hoarau : « un tableau des flux de trésorerie regroupe les encaissements et les décaissements liés aux activités courantes de l'entreprise, a ses investissements et a son financement, il constitue un état de synthèse à part entière dont la finalité première est d'expliquer la variation de trésorerie⁴.

Le tableau de flux de trésorerie, dans le cadre du Système Comptable Financier (SCF) algérien, est un document comptable qui présente les entrées et les sorties de trésorerie d'une entreprise sur une période donnée. Il permet d'analyser la capacité de l'entreprise à générer des liquidités, à financer ses activités et à faire face à ses obligations financières. Ce tableau est structuré en trois sections principales.

- **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** : Cela inclut les flux de trésorerie générés par les opérations courantes de l'entreprise, tels que les ventes de biens et services, ainsi que les paiements aux fournisseurs et aux employés.
- **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** : Cette section couvre les flux de trésorerie résultant des investissements à long terme, comme l'achat ou la vente d'actifs immobilisés (terrains, bâtiments, équipements).
- **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** : Elle englobe les flux de trésorerie provenant des opérations de financement, comme les emprunts, le remboursement de dettes et les variations de capitaux propres.

Le tableau de flux de trésorerie est essentiel pour évaluer la liquidité et la solvabilité d'une entreprise, car il fournit une vision claire de la manière dont les ressources financières sont gérées

⁴Focus sur le tableau des flux de trésorerie par REVAULT PASCALE, juin 2012 - CREG

Il faut préciser que Les flux de trésorerie issus des activités opérationnelles peuvent être présentés selon deux approches : la méthode directe et la méthode indirecte (FELLA, 2016).

1. **La Méthode Directe** : Cette méthode consiste à exposer les principales catégories d'entrées et de sorties de trésorerie associées aux activités opérationnelles, en s'appuyant sur les enregistrements comptables. Elle implique également un retraitement des charges et des produits, en tenant compte des variations du besoin en fonds de roulement, ainsi que des transactions n'impactant pas la trésorerie, telles que les charges d'amortissement, ou celles liées aux flux d'investissement et de financement. Cette approche est recommandée pour les raisons suivantes :
 - Elle permet de présenter les principales rubriques d'entrées et de sorties de trésorerie brute, telles que celles provenant des clients, des fournisseurs et des impôts, afin de déterminer un flux de trésorerie net.
 - Elle facilite le rapprochement de ce flux de trésorerie net avec le résultat avant impôts de la période considérée.

Tableau 05 : flux de trésorerie (méthode directe)

	NOTE	N	N-1
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Encaissements reçus des clients / associés			
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel			
Intérêts et autres frais financiers payés			
Impôts payés			
FLUX DE TRESORERIE AVANT ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
Flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
1-FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (A)			
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles			
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financière			
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part des résultat reçus			
2-FLUX DES TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)			
FLUX DES TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilées			
3-FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (C)			
Incidence des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
4-VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
VARIATION DE TRESORERIE DE LA PERIODE			
RAPPROCHEMENT AVEC LE RESULTAT COMPTABLE			

2. **La Méthode Indirecte** : Dans cette approche, les flux de trésorerie opérationnels sont calculés à partir du résultat net global, en procédant à des ajustements pour tenir compte des retraitements mentionnés précédemment. Cela inclut les variations du besoin en fonds de roulement, ainsi que les éléments sans effet sur la trésorerie, tels que les dotations et reprises d'amortissement, ainsi que les provisions sur actifs à long terme. La méthode indirecte consiste à ajuster le résultat net de l'exercice en prenant en compte :
- Les effets des transactions n'ayant pas d'influence sur la trésorerie, comme les amortissements, les variations des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.
 - Les décalages ou régularisations, notamment les impôts différés.
 - Les flux de trésorerie associés aux activités d'investissement ou de financement, y compris les plus ou moins-values de cession.
 - Les disponibilités présentées dans ce tableau incluent (Loi n°07-11 du 25/11/2007 portant le Système Comptable Financier) :
 - Les liquidités, qui englobent les fonds en caisse ainsi que les dépôts à vue, tels que les découverts bancaires et autres facilités de caisse,
 - Les quasi-liquidités, qui sont conservées pour répondre aux obligations à court terme.

6-1-4- Le tableau de variation des capitaux propres :

Le tableau de variation des capitaux propres (**TVCP**) est un état financier obligatoire dans le cadre du Système Comptable Financier (**SCF**) algérien, introduit par la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007. Ce tableau a pour objectif de présenter les variations des capitaux propres d'une entreprise au cours d'un exercice comptable, en expliquant les mouvements affectant les différentes composantes des capitaux propres, telles que le capital social, les réserves, le résultat net et les écarts de réévaluation.

- **Le capital social** : Montant des apports des actionnaires ou des associés.
- **Les réserves** : Bénéfices non distribués qui sont réinvestis dans l'entreprise.
- **Le résultat de l'exercice** : Bénéfice ou perte généré par l'entreprise durant la période.
- **Les autres éléments de capitaux propres** : Cela peut inclure des éléments comme les primes d'émission ou les écarts de réévaluation.

Le tableau de variation des capitaux propres est essentiel pour comprendre comment les décisions de gestion, les résultats de l'entreprise et les opérations de financement affectent la structure financière de l'entreprise. Il permet également aux parties prenantes d'évaluer la solidité financière et la capacité de l'entreprise à distribuer des dividendes ou à réinvestir dans son développement.

Tableau 06 : Etat de variation des capitaux propres

	NOTE	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et résultat
SOLDE AU 31 DECEMBRE N-2						
changement de méthode comptable correction d'erreurs significatives réévaluation des immobilisations profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat dividendes payés augmentation de capital résultat net de l'exercice						
SOLDE AU 31 DECEMBRE N-1						
changement de méthode comptable correction d'erreurs significatives réévaluation des immobilisations profit ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat dividendes payés augmentation de capital résultat net de l'exercice						
SOLDE AU 31 DECEMBRE N						

6-1-5 les annexes :

Dans le cadre du Système Comptable Financier (SCF) algérien, l'annexe est un élément essentiel des états financiers. Elle joue un rôle clé dans la compréhension et l'interprétation des informations contenues dans les autres états financiers, tels que le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres. Voici une analyse détaillée de l'annexe dans le SCF algérien :

Définition et rôle de l'annexe :

L'annexe est un document complémentaire qui fournit des informations supplémentaires et des précisions sur les données présentées dans les autres états financiers. Elle permet de

clarifier les méthodes comptables utilisées, d'expliquer les choix d'évaluation et de fournir des détails sur des éléments spécifiques qui ne sont pas explicitement visibles dans les autres états. Son objectif est de garantir une image fidèle de la situation financière et des performances de l'entité.

Selon le SCF, l'annexe doit inclure les éléments suivants :

1. Règles et méthodes comptables :

- Description des principes comptables appliqués (par exemple, méthode d'évaluation des stocks, politique d'amortissement, etc.).
- Toute dérogation aux normes doit être justifiée et expliqué.

2. Informations complémentaires :

- Détails sur les immobilisations (durée d'amortissement, méthodes de réévaluation, etc.).
- Explication des engagements hors bilan (garanties, contrats de location, etc.).
- Informations sur les instruments financiers et leur évaluation.

3. Transactions avec les parties liées :

- Description des relations avec les filiales, les associés ou les co-entreprises.
- Volume et nature des transactions, ainsi que la politique de fixation des prix.

4. Informations spécifiques :

- Données sur les provisions, les pertes de valeur et les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.
- Explication des écarts significatifs entre les exercices.

L'annexe n'est pas un document accessoire, mais une partie intégrante des états financiers. Elle permet :

- D'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières.
- De fournir aux utilisateurs (actionnaires, investisseurs, créanciers) des éléments pour une prise de décision éclairée.
- De respecter les exigences réglementaires du SCF et des normes internationales (IFRS).

Réglementation et obligations

Le contenu et la présentation de l'annexe sont définis par :

- La loi n° 07-11 du 25 novembre 2007, qui instaure le SCF.
- Le décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008, qui précise les modalités d'application.
- L'arrêté du 26 juillet 2008, qui fixe les règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des états financiers.

L'annexe doit être organisée et indexée de manière à renvoyer aux postes correspondants dans les autres états financiers. Elle doit également être conforme aux principes de pertinence et d'importance relative, c'est-à-dire qu'elle doit inclure uniquement les formations significatives pour les utilisateurs.

Exemples d'informations à inclure dans l'annexe :

- **Amortissements** : Durée et méthode d'amortissement des immobilisations.
- **Stocks** : Méthode d'évaluation et de suivi des stocks.
- **Engagements hors bilan** : Garanties, contrats de location-financement, etc.
- **Instruments financiers** : Classification et méthodes d'évaluation.

L'annexe dans le SCF algérien est un outil indispensable pour garantir la clarté et la fiabilité des états financiers. Elle permet de compléter et d'expliquer les informations présentées dans les autres documents, tout en respectant les normes comptables nationales et internationales. Sa préparation nécessite une attention particulière pour répondre aux besoins des utilisateurs et assurer la conformité réglementaire.

SECTION 3 : ÉVOLUTION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

I. ÉVOLUTION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'information comptable et financière constitue un pilier essentiel pour la prise de décision économique et la gestion des entreprises. Au fil des décennies, elle a connu une évolution significative, marquée par l'émergence de nouvelles normes, l'intégration des technologies et l'adaptation aux besoins des parties prenantes. Ce travail explore les étapes clés de cette évolution, en mettant en lumière les transformations majeures et les défis actuels.

1- L'histoire de l'information comptable :

L'information comptable, en tant que système organisé de suivi et d'enregistrement des transactions économiques, remonte à des millénaires. Elle a évolué en réponse aux besoins croissants des sociétés humaines pour gérer leurs ressources, contrôler leurs échanges commerciaux et assurer la transparence dans les transactions. Les origines de l'information comptable révèlent une histoire riche et complexe, marquée par des innovations majeures qui ont jeté les bases des pratiques comptables modernes.(Fadili, 2017)

1.1. Les premières traces de la comptabilité

Les premières formes de comptabilité sont apparues dans les civilisations anciennes, où les échanges commerciaux et la gestion des ressources nécessitaient un suivi méthodique. En Mésopotamie, vers 3000 avant J.-C., les marchands utilisaient des tablettes d'argile pour enregistrer les transactions. Ces documents, souvent considérés comme les premiers "livres comptables", détaillaient les quantités de marchandises échangées, les prix et les parties impliquées. Les Égyptiens, quant à eux, utilisaient des papyrus pour consigner les recettes et les dépenses des temples et des palais.

En Chine ancienne, sous la dynastie Zhou (1046-256 avant J.-C.), des systèmes comptables rudimentaires étaient utilisés pour gérer les finances de l'État et les impôts. Ces systèmes reposaient sur des registres manuscrits et des méthodes de calcul simples, mais efficaces pour l'époque.

1.2.La comptabilité dans l'Antiquité grecque et romaine

L'Antiquité grecque et romaine a marqué une étape importante dans l'évolution de l'information comptable. Les Grecs utilisaient des systèmes de comptabilité pour gérer les finances publiques et privées, notamment dans le cadre des grands projets architecturaux comme le Parthénon. Les Romains, quant à eux, ont développé des méthodes comptables plus sophistiquées pour administrer leur vaste empire. Ils tenaient des registres détaillés des recettes et des dépenses, et utilisaient des systèmes de vérification pour prévenir les fraudes.

Cependant, ces systèmes restaient relativement simples et ne permettaient pas une analyse approfondie des performances économiques. Ils étaient principalement axés sur le suivi des flux de trésorerie et des stocks.

1.3.La révolution de la comptabilité en partie double

La véritable révolution dans l'histoire de la comptabilité est survenue à la fin du XVe siècle avec l'introduction de la comptabilité en partie double par le moine italien Luca Pacioli. Dans son ouvrage "Summa de Arithmetica, Geometria, Proportioni et Proportionalità" (1494), Pacioli a décrit un système permettant d'enregistrer chaque transaction dans deux comptes distincts : un débit et un crédit. Cette méthode, encore utilisée aujourd'hui, a permis une meilleure traçabilité des opérations financières et une gestion plus efficace des ressources.

La comptabilité en partie double a été rapidement adoptée par les marchands et les banquiers italiens, puis s'est répandue dans toute l'Europe. Elle a joué un rôle clé dans le développement du capitalisme moderne, en permettant aux entreprises de suivre leurs actifs, leurs passifs et leurs capitaux propres de manière systématique.

1.4.L'émergence des normes comptables :

Avec l'industrialisation et l'expansion des entreprises au XIXe siècle, la nécessité de normes comptables communes s'est imposée. Les premiers cadres réglementaires ont été établis pour standardiser les pratiques comptables et garantir la fiabilité des informations financières. En France, le Plan Comptable Général (PCG) a été introduit en 1947, tandis qu'aux États-Unis, les Generally Accepted Accounting Principles (GAAP) ont été développés pour encadrer les pratiques comptables.

Ces normes ont permis d'améliorer la comparabilité des états financiers et de renforcer la confiance des investisseurs et des créanciers. Elles ont également posé les bases des normes internationales, telles que les International Financial Reporting Standards (IFRS), adoptées par de nombreux pays aujourd'hui.

1.5. Les origines de l'information comptable en Algérie :

En Algérie, les pratiques comptables modernes ont été introduites pendant la période coloniale française, avec l'adoption du Plan Comptable Général (PCG). Après l'indépendance en 1962, le pays a développé son propre système comptable, adapté aux spécificités de son économie. En 2008, l'Algérie a adopté le Système Comptable Financier (SCF), aligné sur les normes internationales tout en tenant compte des réalités locales. Ce système a marqué une étape importante dans l'évolution de l'information comptable en Algérie, en renforçant la transparence et la fiabilité des états financiers.

Les origines de l'information comptable témoignent d'une évolution continue, marquée par des innovations majeures et des adaptations aux besoins des sociétés. Des tablettes d'argile mésopotamiennes à la comptabilité en partie double de Pacioli, en passant par les normes internationales modernes, l'information comptable a joué un rôle central dans le développement économique et la gestion des ressources. Aujourd'hui, elle continue de s'adapter aux défis d'un monde en mutation, en intégrant de nouvelles technologies et en répondant aux attentes croissantes en matière de transparence et de responsabilité.

2- L'impact des technologies sur l'information comptable et financière :

La comptabilité contemporaine subit une transformation majeure grâce à l'intégration des technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle (IA). Cette évolution améliore l'efficacité, la précision et la transparence des informations financières, répondant ainsi aux exigences modernes de gestion financière. (AZHARI AMINE, 2024)

2.1. L'Analyse Prédictive et la Transformation des Pratiques Comptables

L'analyse prédictive, une application clé de l'IA, permet de passer d'une comptabilité rétrospective à une approche proactive. En utilisant des algorithmes sophistiqués, les entreprises peuvent anticiper les tendances financières, gérer les risques de manière proactive

et prendre des décisions basées sur des données en temps réel. Cela améliore également la précision des prévisions financières et aide à identifier des tendances cachées dans les données historiques.

Historiquement, la comptabilité s'est d'abord concentrée sur l'analyse des données financières passées. Cependant, avec l'avènement des technologies de l'information, les méthodes analytiques ont évolué vers des approches plus avancées. L'émergence de l'IA et des algorithmes de machine learning a permis d'exploiter de grandes quantités de données pour anticiper les tendances et améliorer la prise de décision.

Les technologies d'IA, telles que le machine learning et le deep learning, ont révolutionné l'analyse prédictive en comptabilité. Le machine learning permet d'analyser des ensembles de données complexes et d'identifier des schémas que les méthodes traditionnelles ne peuvent pas détecter. Le deep learning, quant à lui, est particulièrement efficace pour traiter des données non structurées, comme les transactions financières. Ces technologies aident les entreprises à améliorer la précision de leurs prévisions financières, à détecter des fraudes et à optimiser la gestion des risques.

2.2. Gestion des Risques et Prise de Décision

L'IA joue un rôle crucial dans la gestion des risques en permettant une évaluation continue et proactive. Elle surveille les indicateurs de risque en temps réel, détecte des anomalies et fournit des alertes précoces sur les risques émergents. L'intégration de l'IA dans les systèmes d'information comptables permet également d'améliorer la qualité de l'information financière, en libérant les professionnels de la comptabilité des tâches routinières pour se concentrer sur des analyses stratégiques.

L'analyse prédictive présente de nombreux avantages, notamment une meilleure précision et rapidité dans la prise de décision, ainsi qu'une réduction des erreurs humaines. Cependant, son intégration pose des défis technologiques et organisationnels, tels que la nécessité d'investissements en matériel et en formation, ainsi que des préoccupations liées à la gestion des données et à la conformité réglementaire.

2.3. Approche Stratégique pour l'Adoption de l'IA

Pour tirer pleinement parti des avantages de l'analyse prédictive, les entreprises doivent adopter une approche stratégique et bien planifiée, surmontant les défis liés à l'IA. Cela implique de collecter des données via des enquêtes et des études de cas sur des entreprises ayant intégré l'IA. Les données seront analysées avec des techniques statistiques avancées pour mieux comprendre comment l'IA peut améliorer la prise de décision en comptabilité et fournir des recommandations pratiques pour son adoption.

L'intégration de l'IA dans le domaine de la comptabilité entraîne une transformation significative des pratiques traditionnelles. En facilitant l'analyse prédictive et en améliorant la prise de décision, l'IA transforme les pratiques comptables et financières. Les entreprises qui adoptent ces technologies peuvent non seulement améliorer la qualité de l'information financière, mais aussi renforcer leur position sur le marché en optimisant leurs processus décisionnels. La recherche future se concentrera sur les théories qui soutiennent cette transformation, en examinant les modèles de prise de décision assistée par l'IA et leur impact sur la qualité de l'information financière.

3- Les enjeux actuels de l'information financière :

Les enjeux actuels de l'information financière et comptable sont multiples et reflètent les évolutions technologiques, réglementaires et sociales qui transforment le secteur.(Aude et al., 2010)

3.1.La conformité réglementaire et les normes comptables :

L'un des principaux enjeux est l'adaptation aux normes comptables internationales, telles que les Normes Internationales d'Information Financière (**IFRS**). Ces normes visent à harmoniser les pratiques comptables à l'échelle mondiale, mais leur mise en œuvre exige des efforts considérables de la part des entreprises. Elles doivent adapter leurs systèmes d'information, former leurs équipes et revoir leurs processus de reporting pour garantir la conformité. En parallèle, les réglementations locales et internationales (comme les lois anti-corruption ou les directives sur la transparence fiscale) imposent des obligations supplémentaires aux entreprises, augmentant ainsi la complexité de l'information financière.

➤ **La transparence et la confiance :**

La transparence de l'information financière est essentielle pour établir et maintenir la confiance des parties prenantes (investisseurs, créanciers, clients, etc.). Les scandales financiers passés (comme ceux d'Enron ou de Wirecard) ont mis en lumière l'importance d'une information fiable et vérifiable. Les entreprises doivent donc adopter des pratiques de reporting éthiques et transparentes, en évitant les manipulations comptables ou les omissions volontaires. Cela passe par une gouvernance d'entreprise solide, des audits indépendants et une communication claire avec les parties prenantes.

➤ **La cybersécurité et la protection des données :**

Avec la digitalisation croissante des systèmes financiers, la cybersécurité est devenue un enjeu majeur. Les cyberattaques, les fuites de données et les fraudes en ligne menacent l'intégrité de l'information financière. Les entreprises doivent investir dans des technologies de sécurité robustes (comme la cryptographie ou la blockchain) et former leurs équipes aux bonnes pratiques de cybersécurité.

La protection des données sensibles, telles que les informations clients ou les transactions financières, est une priorité absolue.

➤ **La pression des parties prenantes**

Les attentes des parties prenantes (investisseurs, clients, employés, régulateurs) évoluent rapidement. Elles demandent une information financière plus détaillée, plus fréquente et plus accessible. Par exemple, les investisseurs souhaitent des rapports trimestriels ou même en temps réel, tandis que les clients exigent une transparence sur les pratiques sociales et environnementales des entreprises. Pour répondre à ces attentes, les entreprises doivent moderniser leurs systèmes d'information et adopter des outils de communication innovants, tels que les tableaux de bord interactifs ou les rapports visuels (dataviz).

➤ **La mondialisation et la complexité des opérations :**

La mondialisation des activités économiques accroît la complexité de l'information financière. Les entreprises opérant à l'international doivent gérer des devises multiples, des réglementations différentes et des risques géopolitiques. Cela nécessite des systèmes

d'information robustes et des équipes compétentes en gestion des risques, en fiscalité internationale et en consolidation des comptes.

En résumé, les enjeux actuels de l'information financière et comptable sont interconnectés et reflètent les transformations profondes du secteur. Pour y faire face, les entreprises doivent :

- Adopter des normes comptables internationales et garantir la conformité réglementaire.
- Renforcer la transparence et la confiance grâce à des pratiques de reporting éthiques.
- Investir dans la cybersécurité pour protéger les données sensibles.
- Intégrer les indicateurs ESG dans leurs rapports financiers.
- Exploiter les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et la précision.
- Former leurs équipes aux compétences requises pour naviguer dans cet environnement complexe.

4- Les perspectives d'avenir :

L'évolution de l'information comptable et financière se poursuit à un rythme accéléré. Les tendances futures incluent (Aude et al., 2010) :

➤ L'intégration des données non financières (ESG)

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) prennent une place de plus en plus importante dans l'information financière. Les investisseurs et les régulateurs exigent désormais que les entreprises rendent compte de leur impact social et environnemental, en plus de leurs performances financières. Cela implique l'intégration de nouveaux indicateurs dans les rapports financiers, tels que la diversité des équipes ou les politiques de responsabilité sociale. Cette tendance vers un reporting intégré exige une adaptation des systèmes d'information et des compétences des professionnels de la comptabilité.

➤ **L'évolution technologique :**

Les nouvelles technologies transforment profondément l'information financière et comptable. L'intelligence artificielle (IA), le **Big Data**, la **blockchain** et l'**automatisation des processus** permettent d'améliorer l'efficacité et la précision des systèmes comptables.

Par exemple, l'IA peut automatiser la saisie des données et détecter des anomalies dans les transactions, tandis que la blockchain garantit la traçabilité et la transparence des opérations financières. Cependant, ces technologies nécessitent des investissements importants et une mise à niveau des compétences des professionnels.

➤ **La formation et le développement des compétences :**

L'évolution rapide des normes, des technologies et des attentes des parties prenantes exige une formation continue des professionnels de la comptabilité et de la finance. Les experts doivent maîtriser les nouvelles normes comptables, les outils technologiques et les pratiques de reporting intégré. En parallèle, les établissements d'enseignement doivent adapter leurs programmes pour préparer les futurs professionnels à ces défis. Cela inclut des formations en analyse de données, en cybersécurité et en gestion des risques.

II. FINALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'information comptable a de multiples fins qui sont regroupées en deux catégories « Les finalités internes et Les finalités externes » que nous allons citer ci-après :

1- Les finalités internes : Les finalités internes de l'information financière sont liées au fait qu'elles constituent :

➤ **Une base pour les décisions de gestion** (Mustapha, 2019) :

Les dirigeants d'une entreprise sont amenés à prendre des décisions à partir des informations financières. La connaissance du chiffre d'affaires ou la connaissance du résultat sont des exemples d'informations financières utiles à la prise de décisions par les dirigeants ;

➤ **Analyse des Coûts et des Revenus**(Horngren et al., 2010)

La comptabilité de gestion, avec des outils comme l'analyse des coûts-volumes-profits (CVP), aide les managers à déterminer les seuils de rentabilité et à évaluer l'impact des différentes stratégies de prix et de production

➤ **Gestion des Risques** (Brigham & Houston, 2007)

Les informations financières permettent également d'identifier et de gérer les risques. Par exemple, l'analyse des ratios financiers peut révéler des problèmes de liquidité ou de solvabilité, incitant les dirigeants à prendre des mesures correctives (Brigham & Houston, 2021).

➤ **Une mémoire de l'organisation :**

L'information conservée (souvent pour des raisons légales) constitue la mémoire de l'entreprise. Ce stockage d'informations financières permet d'évaluer la performance de l'entreprise en permettant des comparaisons dans le temps des différents indicateurs de performance

2- Les finalités externes : Les finalités externes de l'information financière sont liées au fait qu'elles

➤ **L'information financière comme élément de preuve**

L'information financière joue un rôle juridique essentiel, car elle sert de moyen de preuve en cas de litige avec des partenaires commerciaux ou des tiers. En France, l'article 26 de la loi N°07/11 du 25/11/2007 portant SCF impose aux entreprises de produire des états financiers conformes aux normes comptables en vigueur. Ces documents, lorsqu'ils sont élaborés et présentés selon les règles légales, sont recevables comme preuves devant les tribunaux. Cependant, en cas de non-respect des normes, leur validité juridique peut être remise en question. Cette fonction juridique souligne l'importance de la fiabilité et de la conformité des informations financières.

➤ **Base de calcul pour les impôts et taxes (Fiscal 23, 2023)**

L'information financière est également un outil indispensable pour le calcul des obligations fiscales. Les entreprises transmettent régulièrement leurs états financiers à l'administration fiscale, qui s'en sert pour déterminer le montant des impôts dus, notamment l'impôt sur les sociétés (IS). Ce dernier est calculé sur la base du résultat net, uniquement en cas de bénéfice. Cette finalité fiscale exige une grande précision dans l'établissement des comptes, car toute erreur peut entraîner des sanctions ou des redressements fiscaux. (Fiscal 23, 2023)

➤ **Instrument d'analyse, de comparaison et de prévision**

L'information financière permet d'analyser la performance de l'entreprise, de comparer ses résultats d'une année sur l'autre et de les benchmarker par rapport à ceux de ses concurrents. Selon (Epstein et al., 2010), la comptabilité générale fournit des données essentielles pour évaluer la santé financière d'une entreprise et anticiper ses tendances futures. Par exemple, l'analyse des ratios financiers (liquidité, rentabilité, solvabilité) permet de se projeter dans l'avenir et de prendre des décisions stratégiques éclairées. Cette fonction analytique est cruciale pour les investisseurs, les créanciers et les dirigeants.

➤ **Moyen d'information et de contrôle pour l'entreprise et ses partenaires**

Enfin, l'information financière est un outil de communication interne et externe. Elle permet à l'entreprise de faire le point sur sa situation patrimoniale (ensemble des biens et des dettes) et d'étudier son évolution au fil du temps. Pour les partenaires externes (banques, fournisseurs, investisseurs), elle constitue une source d'information fiable pour évaluer la solvabilité et la performance de l'entreprise (Stolowy & Lebas, 2013). En interne, elle sert à informer les associés et les salariés, tout en permettant un contrôle continu des activités (approvisionnement, production, administration, etc.).

A la suite de ces développements, on peut dire qu'un système d'information comptable et financier regroupe un ensemble de ressources, de données et d'informations comptables et financières, ayant des qualités et des critères spécifiques afin d'être comprises, fiables, pertinentes et comparables, utilisées par les différents usagers dans le but d'arriver à des finalités externes et internes.

CONCLUSION :

Ce premier chapitre a permis d'explorer en profondeur le système d'information comptable et financier (SICF), en soulignant son rôle essentiel dans la gestion et la performance des entreprises. Nous avons commencé par établir un cadre théorique qui a clarifié les concepts clés liés à l'information et aux systèmes d'information, mettant en lumière leur complexité et leur importance dans le contexte économique actuel.

Nous avons ensuite examiné les généralités du SICF, en détaillant ses composantes, ses caractéristiques et son fonctionnement. Ce système, souvent informatisé, est fondamental pour la collecte, le traitement et la diffusion d'informations cruciales qui soutiennent non seulement les opérations quotidiennes, mais aussi la prise de décisions stratégiques. En fournissant des données fiables et pertinentes, le SICF permet aux dirigeants d'évaluer la performance de l'entreprise, de gérer les risques et de répondre aux obligations réglementaires.

L'évolution de l'information comptable et financière a également été abordée, mettant en lumière les transformations majeures qu'elle a subies au fil du temps, notamment l'intégration des nouvelles technologies et l'adaptation aux exigences croissantes des parties prenantes. Nous avons identifié les finalités internes et externes de l'information comptable, soulignant son rôle dans la prise de décision, la conformité légale et la communication avec les parties prenantes.

En somme, le SICF se révèle être un levier stratégique pour la réussite et la pérennité des entreprises. Toutefois, pour que les informations produites soient véritablement utiles, elles doivent être de haute qualité, fiables et pertinentes. C'est ici que l'audit entre en jeu, jouant un rôle crucial dans la garantie de la qualité et de la crédibilité de l'information comptable et financière.

Le chapitre suivant se concentrera sur l'audit, en particulier l'audit légal, en tant que pilier indispensable pour assurer la transparence, la fiabilité et la qualité de l'information comptable et financière, renforçant ainsi la confiance des investisseurs, des régulateurs et du public. Cette exploration mettra en lumière comment l'audit contribue à la solidité des systèmes d'information comptable et financier, et par conséquent, à la performance globale des organisations.

CHAPITRE II

L'AUDIT LEGAL ET LA QUALITE

DE L'INFORMATION COMPTABLE

ET FINANCIERE

SECTION 1 : L'AUDIT EN GENERAL ET L'AUDIT LEGAL EN PARTICULIER

Cette section pose les bases théoriques de l'audit et introduit le concept d'audit légal, en mettant en lumière son rôle fondamental dans le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière.

I. Généralités sur l'Audit :

1- RACINES ET HISTORIQUE :

L'audit interne, en tant que discipline, a évolué au fil des siècles à travers diverses civilisations et périodes historiques. Initialement lié au contrôle des activités économiques et administratives, il s'est progressivement structuré pour devenir un pilier des systèmes modernes de gestion. Ce paragraphe explore les étapes majeures de cette évolution, en mettant en lumière l'impact des événements économiques et des besoins organisationnels sur la formalisation de l'audit interne.

Les racines du verbe audit remonte au 3^{ème} siècle avant Jésus, ils dérivent du mot latin « AUDIR » qui signifie écouter, les romains utilisèrent ce vocable dans le cadre des contrôles financiers menés par des questeurs sous la supervision d'assemblées constituées d'auditeurs.

Cependant, il se trouve que le concept de l'audit est beaucoup plus ancien que ça, en effet, Les premières traces des pratiques associées à l'audit remontent aux civilisations anciennes. Chez les Sumériens, les bases du contrôle interne apparaissent dans le Code d'Hammourabi (2^e millénaire av. J.-C.). Ce texte, considéré comme un précurseur des normes comptables modernes, imposait l'enregistrement des transactions financières dans des documents officiels. De même, des dispositifs de comptabilité analytique étaient utilisés pour évaluer les bénéfices et les pertes des activités commerciales.

En Égypte ancienne, sous les pharaons, le contrôle des comptes publics portait sur les récoltes, les impôts et les échanges économiques. Ces activités, exclusivement supervisées par les autorités, témoignent de la volonté d'assurer une certaine transparence. À Athènes, vers 300 av. J.-C., des spécialistes étaient chargés de vérifier les comptes des trésors publics et des

responsables manipulant des fonds. Enfin, chez les Romains, à travers les questeurs nommés par les gouverneurs, chargés de contrôler les comptabilités de toutes les provinces, qui rendaient compte de leur mission devant une assemblée d'auditeurs.

Quant à la culture Chinoise, des pratiques similaires sont documentées à travers les dynasties, notamment celle de Zhou, les livres des rites produites sous la dynastie de Zhou, dont une partie du contenu décrit les méthodes et pratiques de la bonne gestion économique d'un pays, ces livres sont devenues des textes standards de l'éducation chinoise

Les transformations à l'époque moderne

Avec l'avènement de la révolution industrielle et l'expansion des entreprises, l'audit connaît une transformation significative. Cette révolution industrielle a renforcé le besoin d'audit, notamment pour garantir la fiabilité des états financiers.

Le tournant du 20^e siècle : naissance de l'audit interne (Renard, 2009a)

La crise économique de 1929 constitue un moment charnière pour l'évolution de l'audit. Aux États-Unis, la récession a poussé les entreprises à réduire leurs coûts, notamment en internalisant certaines fonctions d'audit traditionnellement confiées à des cabinets externes. Cette initiative a marqué la naissance officielle de l'audit interne, avec des employés internes supervisant les processus financiers sous la direction des auditeurs externes.

Cette période voit également la reconnaissance formelle de l'audit interne en tant que discipline, marquée par la création, en 1941, de l'Institut des Auditeurs Internes (*Institute of Internal Auditors*, IIA)⁵. Cet organisme a joué un rôle central dans la normalisation des pratiques d'audit interne et la promotion d'un code éthique adapté aux exigences croissantes des organisations modernes.

L'année 2024 a vécu la publication des nouvelles normes de l'audit interne (Global Internal Audit Standards - GIAS) élaborées par l'IIA, ces normes guident la pratique professionnelle mondiale de l'audit interne et servent de base pour évaluer et améliorer la qualité de la

⁵ **IIA** : est une association professionnelle internationale fondée en 1941 dont le siège mondial se trouve à Lake Mary, en Floride, aux États-Unis. La mission de l'IIA est d'assurer un leadership dynamique pour la profession d'audit interne.

fonction d'audit interne (*Global Internal Audit Standards*, s. d.). L'application de ces normes entre en vigueur à compter de 09 janvier 2025

Institutionnalisation et expansion de l'audit interne

L'expansion de l'audit interne se traduit par l'établissement d'organisations professionnelles et la reconnaissance de son rôle stratégique dans la gouvernance. L'IIA, avec ses filiales internationales, et des organismes comme l'IFACI⁶ en France, ont permis de professionnaliser le métier d'auditeur interne. Cette institutionnalisation a encouragé les entreprises et les organisations publiques à adopter des structures d'audit interne, intégrant des pratiques modernes pour améliorer la gestion des risques et garantir la transparence des opérations.

Emergence Et Evolution De L'audit Légal (Commissariat Aux Comptes)

Le commissariat aux comptes s'est progressivement imposé comme une institution essentielle dans le paysage juridique et financier français, son origine remontant à la seconde moitié du 19^{ème} siècle. La première apparition du commissariat aux comptes remonte à la loi du 23 mai 1863, qui introduisit l'obligation pour les sociétés par actions de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes (CAC), associé ou non. Ces derniers avaient pour mission de contrôler les comptes de la société, une tâche jugée indispensable face à l'impossibilité pour une assemblée générale de l'assumer efficacement.

Cette obligation fut confirmée par la loi du 24 juillet 1867, adoptée dans un contexte de forte industrialisation et d'essor des sociétés anonymes. Toutefois, aucune exigence particulière en termes de qualification ou de conditions d'exercice n'accompagnait ce texte, laissant place à une organisation rudimentaire de la fonction. Cette situation a duré près de 70 ans. (Lejeune & Emmerich, 2007)

La crise économique de 1929 et les scandales financiers des années 1920 et 1930 marquèrent un tournant décisif. Ces événements révélèrent les limites du système existant et soulignèrent la nécessité de renforcer la protection des investisseurs. En réponse, la loi du 8 août 1935 introduisit plusieurs mesures significatives : l'instauration d'un agrément pour les commissaires aux comptes intervenant dans les sociétés faisant appel public à l'épargne, la

⁶ **IFACI** : Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes, Le chapitre français de l'IIA, créé en 1965, actuellement (2024) elle rassemble plus de 6.700 professionnels de l'audit et du contrôle internes.

reconnaissance d'un droit de contrôle permanent et l'obligation pour le CAC de signaler au procureur de la République tout fait délictueux découvert lors de ses investigations. Cette loi établit également des incompatibilités afin de garantir l'indépendance des commissaires.

La transformation majeure du commissariat aux comptes intervint avec la réforme du droit des sociétés commerciales, promulguée par la loi du 24 juillet 1966, complétée par son décret d'application de mars 1967. Cette réforme consacra la profession comme une activité réglementée, en posant des conditions strictes d'inscription sur une liste officielle, dans le cadre d'une organisation professionnelle. Cette structuration fut officialisée par le décret N°69-810 du 12 août 1969, modifié à plusieurs reprises, notamment par le décret N°92-764 du 3 août 1992, qui établit les bases juridiques et déontologiques du statut des commissaires aux comptes.

Ainsi, au fil des décennies, le commissariat aux comptes est passé d'un rôle informel de contrôle des comptes à une profession hautement réglementée, garantissant transparence, fiabilité et protection des parties prenantes dans l'environnement économique et financier.

Dans le contexte algérien, il est pertinent de rappeler que l'application des lois françaises relatives au commissariat aux comptes et au contrôle des sociétés par actions ont été reconduits jusqu'au 26 septembre 1975, date de promulgation du code de commerce par l'ordonnance n°75-59. Cette ordonnance imposait un contrôle obligatoire des sociétés par actions, exercé par des commissaires aux comptes. Néanmoins, l'article 39 de l'ordonnance n°69-107 du 31 décembre 1969, portant loi de finances pour l'année 1970, stipulait que : *« le ministre d'état chargé des finances et du plan devait désigner des commissaires aux comptes dans les sociétés nationales et dans les établissements publics nationaux ayant un caractère industriel et commercial, en vue de s'assurer de la régularité et de la sincérité de leurs comptes et d'analyser leurs situations active et passive. Dans le même but, il pouvait également désigner des commissaires aux comptes dans les sociétés où l'Etat ou un organisme public détient une part du capital social. »*

Le décret n°70-173 du 16 novembre 1970 est venu préciser les obligations et missions de ces commissaires aux comptes, spécifiquement dans les entreprises publiques ou semi-publiques. Ce texte a consacré le commissariat aux comptes comme un contrôle permanent exercé par des auditeurs externes et/ou les fonctionnaires de l'État, notamment les contrôleurs généraux des finances, les contrôleurs des finances, les inspecteurs financiers ou d'autres fonctionnaires qualifiés du ministère des Finances.

Avec les réformes économiques mises en place en 1988, et particulièrement la loi n°88-04 du 12 janvier 1988 modifiant et complétant l'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975, la profession de commissaire aux comptes en Algérie a connu une transformation marquée par trois grandes périodes : avant 1991, après 1991 et après 2010.

Avant 1991

Avant 1991, la profession de commissaire aux comptes était régie essentiellement par le code de commerce (ordonnance n°75-59). Ce cadre législatif a été modifié et complété à plusieurs reprises pour répondre aux besoins de contrôle comptable et financier.

Entre 1991 et 2010

La promulgation de la loi n°91-08 du 27 avril 1991 a marqué une nouvelle étape en définissant un cadre légal pour les professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé. Cette loi a été suivie de plusieurs textes réglementaires, parmi lesquels :

- Décret exécutif N°92-20 du 13 janvier 1992 fixant la composition et précisant les attributions et les règles de fonctionnement de l'ordre national des experts comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés,
- Arrêté du 9 octobre 1993 relatif au barème des honoraires des commissaires aux comptes. Cet arrêté a été abrogé par l'article N°13 de l'arrêté du 7 novembre 1994 (JORADP N°14 Du 12/03/1995) qui, lui-même a été modifié à deux reprises par les arrêtés du 6 décembre 2006 (JORADP N°4 DU 14/01/2007) qui a porté le montant minimum des honoraires et l'arrêté du 25 juin 2008 (JORADP N°47 DU 17/08/2008) qui a modifié l'article N°11 de l'arrêté de 1994 qui cite les entreprises non concernées par l'application du barème des honoraires du commissaire aux comptes : banques et établissements financiers, sociétés d'investissements, sociétés de bourse, EPIC, sociétés d'assurance et/ou de réassurance. L'arrêté précise que, pour ces entreprises, les honoraires sont fixés d'un commun accord entre le commissaire aux comptes et les organes habilités de l'entreprise. L'article 11 précise également que le montant des honoraires doit être communiqué au conseil de l'ordre.
- Décret exécutif N°96-136 du 15 avril 1996 portant code de déontologie de la profession d'expert-comptable de commissaire aux comptes et de comptable agréé,
- Décret exécutif N°96-318 du 25 septembre 1996 portant sur la création et

l'organisation du conseil national de la comptabilité,

- Décret exécutif N°96-431 du 30 novembre 1996 relatif aux modalités de désignation des commissaires aux comptes dans les établissements publics à caractère industriel et commercial, centres de recherche et de développement, organismes des assurances sociales, offices publics à caractère commercial et entreprises publiques non autonomes.
- Décret exécutif N°97-457 du 1^{er} décembre 1997 portant application de l'article 11 de la loi N°91-08 du 27 avril 1991 relative à la profession d'expert-comptable de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

En outre, des réformes législatives, telles que l'ordonnance n°96-23 relative au syndic-administrateur judiciaire, ont introduit des dispositions spécifiques impliquant les commissaires aux comptes dans l'exercice de cette mission.

Après 2010

La période postérieure à 2010 a été caractérisée par l'adoption de la loi n°10-01 du 29 juin 2010, qui a profondément remanié le cadre juridique de la profession comptable en Algérie. Cette loi abroge explicitement les dispositions de la loi n°91-08 et introduit des mesures visant à moderniser et à renforcer les normes professionnelles.

Les textes réglementaires suivants ont accompagné cette réforme :

- Décret exécutif N°2011-24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011 -26 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011 -28 du 27 janvier 2011 fixant la composition et les attributions de la commission ad hoc chargée de l'organisation des élections des conseils nationaux de l'ordre national des experts comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011-29 du 27 janvier 2011 fixant le rang et les attributions des

représentants du ministre chargé des finances au sein des conseils nationaux de l'ordre national des experts comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés (JORADP N°7 du 20/02/2011).

- Décret exécutif N°2011-30 du 27 janvier 2011 fixant les conditions et modalités d'agrément pour l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011-31 du 27 janvier 2011 relatif aux conditions et normes spécifiques- des cabinets d'experts comptables, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes (JORADP N°7 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011 -72 du 16 février 2011 fixant les diplômes universitaires ouvrant droit au concours d'accès à l'institut d'enseignement spécialisé de la profession de comptable (JORADP N°11 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011-73 du 16 février 2011 fixant les modalités d'exercice de la mission de co-commissariat aux comptes (JORADP N°11 du 20/02/2011).
- Décret exécutif N°2011-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission (JORADP N°30 du 1/06/2011).
- Décret exécutif N°2011-393 du 24 novembre 2011 fixant les conditions et modalités de déroulement du stage professionnel, d'accueil et de rémunération des stagiaires experts comptables, commissaires aux comptes et comptables (JORADP N°65 du 24/11/2011).
- Décret exécutif N°201 3-1 0 du 1 3 janvier 201 3 fixant le degré des fautes disciplinaires commises par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et le comptable agréé dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les sanctions qui s'y rapportent (JORADP N°3 du 16/01/2013).
- Arrêté du 26 mars 2013 fixant les conditions d'espace, de commodités et d'équipements exigées pour un local professionnel de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé (JORADP N°48 du 29/09/2013).

Ces réformes ont renforcé les standards professionnels, établi des exigences accrues pour l'exercice de la profession et encouragé une plus grande transparence dans les missions des commissaires aux comptes.

Initialement une simple extension des fonctions de contrôle, l'audit s'est développé en réponse aux besoins économiques et organisationnels des différentes époques. À travers l'histoire, cette discipline s'est imposée comme un outil essentiel pour renforcer la gouvernance et l'efficacité des organisations.

2- DEFINITION DE L'AUDIT :

Plusieurs définitions ont été attribuées à l'audit à travers la littérature par des chercheurs, des organismes de normalisation et même par certains groupes spécialisés dans le domaine de l'audit, reflétant la diversité des approches et des perspectives. Nous avons pris le soin de faire une sélection de définitions afin d'avoir une vision et une compréhension aussi globale que précise

Benoit Pigé définit l'audit comme étant une procédure de contrôle de la conformité d'une tâche, d'une activité, d'un processus d'une entreprise. (Pigé, 2017a)

Par ailleurs, Selon la norme **ISO 19011** : L'audit est défini comme un « processus systématique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves objectives et de les évaluer objectivement »

De leur côté, Le groupe **DQS**⁷ définit l'audit comme étant une analyse objective visant à améliorer l'organisation d'une entreprise, basée sur des observations, des examens, des questions et la consultation de documents pertinents.

Ces définitions fournissent une compréhension généralisée de la fonction d'audit et soulignent la diversité des approches et des objectifs associés à l'audit dans différents contextes organisationnels et aussi le rôle clé de l'audit dans la réduction du phénomène d'asymétries d'information grâce à l'objectivité et l'indépendance

La définition qui semble la plus pertinente pour notre sujet est celle proposée dans le *Guide d'audit et de commissariat aux comptes S.N.C.* Elle stipule que : L'audit est l'examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers. (Société Nationale de Comptabilité, 1989)

⁷ DQS HOLDING, Société Allemande de Certification des Systèmes de Management, présent dans plus de 60 pays dans le monde. <https://www.dqsglobal.com/fr-fr/>

3- AUDIT ET NOTIONS VOISINES

➤ Audite et contrôle :

Le terme "contrôle" est souvent lié à celui d'"audit", comme le souligne la définition du dictionnaire qui décrit l'audit comme une "procédure de contrôle". Pour mieux saisir la différence entre ces deux concepts, il est pertinent de se référer à la théorie des ensembles. En effet, l'audit inclut le contrôle, car sa mise en œuvre nécessite l'exécution de divers contrôles. Ainsi, le contrôle se positionne comme un outil essentiel au service de l'audit.

L'audit englobe un ensemble de procédures et de techniques de contrôle qui constituent un examen approfondi réalisé par un professionnel, fondé sur une méthodologie rigoureuse. Bien que le contrôle soit une composante clé de l'audit, ce dernier va au-delà en fournissant une opinion qui découle des différents contrôles réalisés.

Auditer consiste donc à évaluer le niveau de maîtrise atteint par l'organisation dans ses processus. Il est également important de souligner que tous les systèmes, organisations, fonctions, opérations, ainsi que les actifs et passifs soumis à un contrôle interne peuvent potentiellement faire l'objet d'un audit. Par conséquent, bien que le contrôle et l'audit soient souvent confondus, ils remplissent des rôles distincts dans la gestion et l'évaluation des performances d'une organisation.

➤ Audit et conseil

La distinction entre audit et conseil soulève des questions et variées, liées à la nature de la mission confiée à l'auditeur ainsi qu'au type de relation existant entre l'auditeur et l'audité. Cette distinction ne peut être appréciée qu'à travers une analyse préalable qui prend en compte ces deux dimensions fondamentales.

Dans le cadre des missions d'origine légale, telles que celles confiées au commissaire aux comptes (CAC), l'audit ne peut, en principe, conduire à des activités de conseil. Conformément aux dispositions de la loi 10-01, du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, une séparation stricte est établie entre les activités de gestion et celles de contrôle. Par conséquent, le CAC est tenu par la règle de non-immixtion dans la gestion des affaires sociales. Donc, le travail du CAC doit aboutir à l'expression d'une opinion sur la sincérité, la régularité et l'image fidèle des

comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur. Le CAC ne peut pas devenir un conseiller permanent.

En revanche, lorsque la relation entre l'auditeur et l'audité repose sur un contrat, l'audit peut donner lieu à des activités de conseil. Dans un tel contexte, un audit comptable qui se contenterait de signaler des irrégularités sans fournir de recommandations pour rétablir la conformité serait perçu comme insuffisant. Néanmoins, le conseil ne saurait remplacer l'audit. Il constitue un complément facultatif à un travail d'audit préalable, dont l'objectif principal reste l'expression d'une opinion.

Il est important de noter que le conseil peut être sollicité indépendamment d'un audit préalable. Une entreprise peut consulter un expert en organisation, en stratégie ou en droit sur des questions spécifiques.

Cependant, la relation entre audit et conseil suscite diverses interrogations au sein des professions concernées. Par exemple, un conseiller habituel d'une entreprise peut-il en devenir l'auditeur ? De même, un auditeur ayant émis des recommandations à l'issue de sa mission peut-il ultérieurement auditer à nouveau la même entreprise sans risquer de devoir porter un jugement sur ses propres recommandations ? Ces questions ne trouvent pas de réponses systématiques et définitives.

En conclusion, si l'audit et le conseil peuvent être complémentaires, leur articulation doit respecter des limites claires afin de préserver l'intégrité et l'indépendance des missions d'audit.

➤ Audit et révision

La distinction entre audit et révision nous invite à examiner le champ d'application de l'audit, en particulier dans son aspect le plus spécifique. En effet, la révision désigne historiquement ce que l'on appelle aujourd'hui l'audit comptable. Comme le souligne J. **Raffegau** (Raffegau et al., 1979), le terme « révision des comptes » est trop souvent perçu comme une pratique à objet restreint, dépourvue des aspects flatteurs de l'audit mais que les décalages techniques s'estompent et qu'il convient d'utiliser de manière équivalente les termes de « réviseur », de « contrôleur des comptes » ou « d'auditeur ».

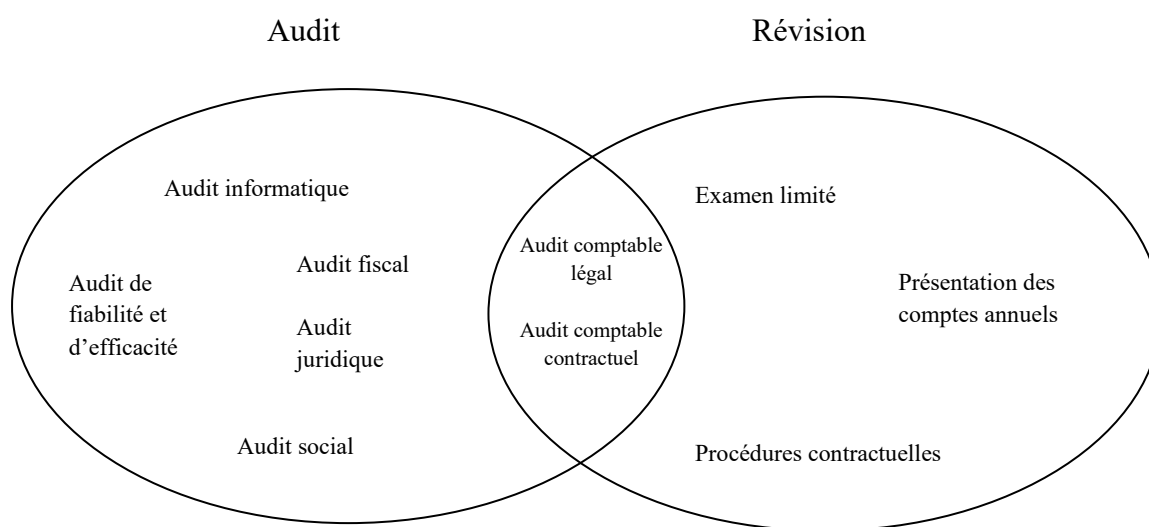
Ainsi, bien que l'audit partage des similitudes avec la révision comptable, il s'en distingue par son orientation plus large. La révision reste étroitement liée à la comptabilité, tandis que

l'audit s'étend à des domaines variés, reflétant sa portée actuelle et son développement continu. Cette distinction illustre l'évolution de l'audit, qui, bien que longtemps cantonné au domaine comptable, s'est diversifié pour couvrir des aspects stratégiques et organisationnels.

En résumé, le terme « audit » dépasse largement celui de « révision », traduisant un élargissement progressif de ses domaines d'intervention, tout en conservant ses origines dans l'examen des comptes.

Le diagramme de venn ci-dessous illustre la distinction et le lien entre l'audit et la révision

Figure 05 : le diagramme de Venn.



Source : (*Synthèse droit et comptabilité. 1, Opérations courantes et opérations affectant les structures et les groupes DESCF 1, 2005*)

4- OBJECTIF DE L'AUDIT

L'audit, dans sa conception générale, est un processus structuré, indépendant et objectif destiné à évaluer la conformité, l'efficacité et la performance des activités, systèmes ou informations d'une organisation par rapport à des critères établis. Selon Arens, Elder et Beasley (2017), l'audit vise à fournir une assurance raisonnable aux parties prenantes concernant la fiabilité des informations et le respect des normes ou obligations applicables (Arens et al., 2017) .

Comme le souligne Power, l'audit joue un rôle essentiel dans la légitimation des pratiques organisationnelles. Il permet non seulement de détecter et de prévenir les irrégularités, mais aussi d'identifier les opportunités d'amélioration pour renforcer la performance globale (M. Power, 1997).

Dans une perspective plus large, l'audit contribue à la gouvernance organisationnelle en réduisant les asymétries d'information et en instaurant un climat de confiance entre les parties prenantes internes et externes. Jensen et Meckling démontrent que l'audit, en tant que mécanisme de contrôle, permet de limiter les conflits d'intérêts entre les acteurs de l'organisation, renforçant ainsi la crédibilité des systèmes de gestion et de reporting (M. C. Jensen, 1976).

En conclusion, l'objectif fondamental de l'audit réside dans sa capacité à offrir une assurance indépendante et objective sur la conformité, la performance et la fiabilité des activités ou informations auditée, Une assurance qui inspire confiance dans le processus de prise de décision. Il s'inscrit dans une logique de création de valeur en renforçant la transparence, en stimulant l'amélioration continue et en consolidant la confiance des parties prenantes à tous les niveaux.

Cependant, l'objectif de l'audit peut être caractérisé selon son domaine et sa nature.

4.1.Les différents domaines de l'audit : une vue d'ensemble

L'audit est une discipline essentielle dans le monde des affaires, établie pour garantir la fiabilité et la conformité des pratiques organisationnelles. Ses domaines sont divers et adaptés à différentes sphères d'activité, reflétant les besoins spécifiques des organisations modernes. De plus, le champ d'application de l'audit est en constante expansion, porté par les évolutions

économiques et technologiques qui façonnent les entreprises et les sociétés. Contrairement à une vision statique, le nombre de domaines d'audit n'est pas limité : de nouveaux types d'audit émergent régulièrement pour répondre aux exigences croissantes de transparence, de conformité et d'efficacité dans des environnements en mutation. Par exemple, l'essor de l'intelligence artificielle (IA) a donné naissance à l'audit des systèmes d'IA, un domaine visant à évaluer la fiabilité, l'éthique et la conformité des algorithmes et des modèles. De manière similaire, des innovations telles que la blockchain ou encore les plateformes numériques ont généré des besoins spécifiques en matière d'audit. Ainsi, l'audit, en tant que discipline, évolue en parallèle des avancées technologiques et des transformations économiques, soulignant son rôle crucial dans l'accompagnement des organisations face aux défis contemporains.

Dans ce titre, nous allons proposer une classification des principaux domaines d'audit qui repose sur une synthèse des pratiques couramment adoptées et décrites dans diverses études académiques et qui s'approche à notre domaine de recherche. Elle s'appuie sur les objectifs, les champs d'application et les besoins auxquels les différents types d'audits répondent dans les organisations modernes.

4.1.1. L'audit des états financiers

Constitue un examen réalisé par un professionnel qualifié, dans le but d'exprimer une opinion éclairée sur la régularité et la sincérité du bilan ainsi que des comptes de résultats d'une entreprise spécifique.

Objectif principal : L'objectif principal de l'auditeur est de se forger une opinion sur ces états financiers, afin de s'assurer qu'ils reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise et les résultats de ses activités de manière régulière et sincère, tout en respectant les principes comptables généralement acceptés. De plus, l'auditeur doit vérifier que le mode de présentation de ces documents n'a pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent. (BELAIBOUD, 1986)

4.1.2. L'audit fiscal

Bien que la notion d'audit fiscal ne fasse pas encore l'unanimité, plusieurs définitions ont été proposées pour en clarifier le concept. Voici quelques-unes d'entre elles :

L'audit fiscal est un moyen d'évaluer l'ensemble des structures fiscales d'une entité ainsi que leur fonctionnement, englobant la fiscalité sous toutes ses formes(Germond, 1991).

Il s'agit d'un examen critique de la situation fiscale d'une personne physique ou morale, visant à formuler une appréciation, c'est-à-dire à établir un diagnostic.(Bougon et al., 1986)

Ces deux définitions permettent de considérer l'audit fiscal comme une expression d'opinion ou d'appréciation concernant la conjoncture fiscale d'une entreprise.

L'audit fiscal permet d'effectuer un diagnostic des obligations fiscales de l'entreprise, de faire le point sur sa stratégie fiscale et, le cas échéant, de proposer des solutions visant à améliorer la performance de la gestion fiscale en réduisant la charge fiscale(mokded, 1992).

Il permet également d'établir un diagnostic des obligations fiscales de l'entreprise et de suggérer des solutions pour diminuer cette charge(chokri, 1994).

Ainsi, il apparaît que les définitions précédemment présentées de l'audit fiscal ont évolué vers une approche plus concrète, où l'audit fiscal est perçu comme un outil de gestion et d'aide à la prise de décision.

En résumé, l'audit fiscal constitue un diagnostic de la situation fiscale d'une entité, permettant d'évaluer le respect des règles fiscales en vigueur et la capacité de cette entité à mobiliser les ressources du droit fiscal dans le cadre de sa gestion pour atteindre ses objectifs.

Objectif principal :

L'objectif principal de l'audit fiscal est d'examiner la situation fiscale de l'entreprise. Cela implique, avec l'aide de spécialistes, d'analyser la manière dont l'entreprise appréhende la fiscalité et intègre les paramètres fiscaux dans sa gestion.

D'une part, les auditeurs s'assurent que l'entreprise respecte les obligations légales et se conforme aux règles fiscales. Ce contrôle de régularité permet à l'entreprise d'identifier non seulement ses erreurs, mais également les risques associés à celles-ci.

D'autre part, l'audit fiscal évalue la capacité de l'entreprise à optimiser les opportunités offertes par la législation fiscale, ainsi que son efficacité dans la gestion de ses obligations fiscales.

4.1.3. L'audit financier

L'audit financier est sans doute le domaine le plus réputé de l'audit. Il consiste à examiner les états financiers d'une organisation pour s'assurer qu'ils reflètent fidèlement sa situation financière, conformément aux normes comptables en vigueur.

Objectif principal : l'objectif principal de l'audit financier consiste à garantir la fiabilité et la transparence de l'information financière, afin de renforcer la confiance des investisseurs, des créanciers et des autres parties prenantes.

Selon Capron et Quairel-Lanoizelée (2015), l'audit financier contribue à réduire les asymétries d'information et limite les risques de fraude. Il permet de déceler des anomalies, telles que des erreurs dans les écritures comptables ou des manipulations intentionnelles des résultats financiers. Les procédures incluent des tests de vérification des soldes, des analyses de ratios financiers et l'évaluation des contrôles internes.

En contexte international, l'étude de Knechel (2016) (Knechel & Salterio, 2016) met en avant que l'audit financier joue un rôle clé dans l'efficacité des marchés financiers et la croissance économique. Les rapports d'audit servent aussi de base pour les décisions stratégiques des gestionnaires.

4.1.4. L'audit opérationnel

L'audit opérationnel est l'intervention dans l'entreprise, sous la forme d'un projet, de spécialistes utilisant des techniques et des méthodes spécifiques (Laurent & Tcherkawsky, 1992). Contrairement à l'audit financier, l'audit opérationnel se concentre sur l'efficacité et l'efficience des processus internes d'une organisation. Il vise à évaluer si les ressources sont utilisées de manière optimale pour atteindre les objectifs stratégiques de l'entreprise.

Objectif principal :

L'objectif d'ensemble de l'audit opérationnel est d'aider tous les centres de décisions de l'entreprise et de les soulager de leurs responsabilités en leur fournissant des analyses objectives, des appréciations, des recommandations et des commentaires utiles au sujet des activités examinées.

Les aspects fondamentaux de l'audit opérationnel visent en réalité l'amélioration d'un système, en d'autres termes, l'auditeur opérationnel ne se contente pas de constater des effets

au niveau de l'information disponible, il recherche aussi les causes profondes des phénomènes qu'il a observé. C'est d'ailleurs cet aspect de remise en cause systématique qui distingue l'audit opérationnel du contrôle de gestion ou du contrôle budgétaire (Raffeegeau et al., 1979)

L'audit opérationnel permet de détecter les points faibles dans la gestion des processus internes. Par exemple, dans le cadre de la gestion des ressources humaines, il analyse les processus de recrutement, de formation et de rétention du personnel. Dans la chaîne d'approvisionnement, l'audit évalue la gestion des stocks, les flux logistiques et les relations avec les fournisseurs. Les recommandations issues de cet audit peuvent réduire les coûts, augmenter la productivité et renforcer la compétitivité de l'organisation.

Donc, l'améliorer de la performance organisationnelle en identifiant les lacunes et en proposant des recommandations concrètes, se présente comme étant l'objectif principal de l'audit opérationnel.

4.1.5. L'audit de conformité

L'audit de conformité (ou audit de compliance) vérifie que les activités et les procédures d'une organisation respectent les lois, règlements, et politiques internes en vigueur. Ce type d'audit est essentiel dans des secteurs fortement réglementés, comme la finance, la santé ou l'énergie.

Objectif principal : Assurer la conformité légale et réglementaire pour éviter les sanctions, renforcer la réputation de l'organisation et limiter les risques juridiques.

Selon une étude de Power (M. K. Power, 2003), l'audit de conformité a gagné en importance avec l'augmentation des exigences réglementaires et des risques liés à la non-conformité. Les audits de conformité englobent généralement l'analyse des politiques internes, l'évaluation des flux d'information et le contrôle des procédures internes. Par exemple, dans le cas du RGPD en Europe, les audits permettent de vérifier la gestion des données personnelles et la mise en place de systèmes de contrôle adaptés.

4.1.6. L'audit informatique

Avec la digitalisation croissante des entreprises, l'audit informatique occupe une place cruciale. Il évalue la sécurité, l'intégrité et la performance des systèmes d'information.

Objectif principal : Garantir la sécurité des systèmes d'information, prévenir les cyberattaques et assurer la continuité des activités.

Cet audit inclut l'évaluation des contrôles internes liés aux systèmes ERP⁸ (Enterprise Resource Planning), la cybersécurité et la gestion des données. Les auditeurs utilisent des outils comme les scanners de vulnérabilité, les frameworks de contrôle (comme COBIT⁹) et des logiciels d'analyse de données. En outre, ils procèdent à des tests d'intrusion et à des évaluations des systèmes de sauvegarde pour garantir une résilience optimale contre les risques technologiques.

4.1.7. L'audit environnemental et sociétal

Face à une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et sociétaux, l'audit environnemental évalue l'impact des activités d'une organisation sur l'environnement. De même, l'audit sociétal examine les pratiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Objectif principal : Promouvoir des pratiques durables et responsables tout en renforçant la conformité aux normes environnementales et sociales.

D'après les travaux de Bebbington et Gray (Bebbington & Gray, 2001), ces audits permettent d'évaluer la conformité aux normes environnementales et sociales, comme les normes ISO 14001 ou les critères ESG (Environnement, Société et Gouvernance). L'audit environnemental inclut l'analyse des émissions de carbone, la gestion des déchets et l'utilisation des ressources naturelles. L'audit sociétal se concentre sur les pratiques de diversité, les conditions de travail, et les initiatives communautaires. Ces audits sont devenus stratégiques pour les entreprises cherchant à répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des investisseurs.

L'audit joue un rôle central dans le bon fonctionnement et la pérennité des organisations. Chaque type d'audit répond à des besoins spécifiques et contribue à améliorer la gouvernance, la transparence et la performance globale. Alors que les organisations continuent à évoluer dans un environnement complexe et réglementé, le rôle de l'audit ne cesse de se diversifier et

⁸ **ERP** : un type de logiciel qui relie une multitude de processus métier et activent le flux de données entre eux, tel que : la comptabilité, les ressources humaines, les achats...

⁹ COBIT : Control Objectives for Information and Related Technology, un [référentiel](#) de [bonnes pratiques d'audit informatique](#) et de [gouvernance des systèmes d'information](#) d'origine [américaine](#).

de gagner en importance. Ce panorama met en lumière l'étendue de cette discipline et son apport fondamental à l'économie mondiale.

5- LES NATURES DE L'AUDIT

L'audit interne : Définition, objectifs et rôles

5.1. Définition de l'audit interne

L'audit interne a vu la succession de plusieurs définitions. Selon l'**IFACI** (Institut français de l'audit et du contrôle interne) :

L'audit interne représente, au sein de l'entreprise, la fonction responsable de l'évaluation périodique des ressources mises à disposition par la direction et les gestionnaires à tous les niveaux pour assurer la gestion et le contrôle de l'entreprise. Cette fonction est exercée par un service qui, bien qu'il soit rattaché à la direction, opère de manière indépendante par rapport aux autres services. Les principaux objectifs de cette fonction, dans le cadre des révisions périodiques, consistent à s'assurer que les procédures disposent de mesures de sécurité adéquates, que les informations fournies sont fiables, que les opérations sont effectuées de manière régulière, que les organisations sont efficaces et que les structures sont claires et bien adaptées (Adja et al., 2021).

Selon l'IIA (Institute of Internal Auditors), « l'audit interne est désormais une fonction d'assistance au management. Originellement dérivée du contrôle comptable et financier, cette fonction a évolué pour adopter une approche beaucoup plus vaste et enrichie, répondant aux exigences croissantes d'une gestion de plus en plus complexe au sein des entreprises. Cela inclut de nouvelles méthodes de direction telles que la délégation, la décentralisation et la motivation, ainsi que l'informatisation et la concurrence. »(Lemant, 1999)

La définition officielle est la traduction de la définition internationale adoptée par l'Institut International d'Audit Interne (IIA) le 29 juin 1999, et approuvée par le Conseil d'Administration de l'Institut de l'Audit Interne (IFACI) le 21 mars 2000 dit que : « L'audit interne constitue une activité indépendante et objective qui offre à une organisation une garantie quant à la maîtrise de ses opérations. Il fournit également des conseils pour leur amélioration et contribue à la création de valeur ajoutée. En évaluant de manière systématique et méthodique les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance

d'entreprise, l'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs et formule des recommandations visant à renforcer leur efficacité. »(Schick, 2007)

Les missions d'audit interne sont diverses et englobent toutes les fonctions de l'entreprise. Elles visent à s'assurer que les procédures en place disposent de mesures de sécurité adéquates, que les informations sont fiables, que les opérations sont effectuées régulièrement, que les organisations sont efficaces et que les structures sont claires et à jour.(J. et al., 1984)

La loi n° 88-01 du 12.01.1988 sur les entreprises publiques économiques, stipule dans l'article 40 que : "Sont tenues d'organiser et de renforcer des structures d'audit d'entreprise et d'améliorer, d'une manière constante, leurs procédés de fonctionnement et de gestion » (Journal Officiel n°02 du 13 janvier 1988)

5.2. Objectifs de l'audit interne

Afin de « Suggérer des améliorations dans les opérations »(Collins & Valin, 1992), « L'audit interne vise à sensibiliser les responsables et à collaborer avec eux pour élaborer des solutions organisationnelles, puis à rédiger un rapport final concis qui informe la direction et engage les responsables »(Schick et al., 2004). « En se basant sur des procédures et des normes internes dans les domaines comptable, opérationnel ou stratégique »(Valin et al., 2006).

Selon sa définition officielle, l'audit interne génère une valeur ajoutée. Ses principales missions consistent à fournir aux directions générales et aux comités d'audit une vision claire des risques et des systèmes de contrôle interne. De plus, il a pour vocation de servir l'ensemble de l'organisation, contribuant ainsi de manière significative à la gouvernance de l'entreprise.(Schick, 2007).

Pour atteindre ses objectifs, l'audit interne se distingue par deux activités qui, bien que distinctes, sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement : l'audit financier et l'audit opérationnel. L'audit opérationnel représente une approche moderne et dynamique de la fonction d'audit interne, visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des processus au sein de l'organisation. En revanche, l'audit financier, également connu sous le nom d'audit comptable, se concentre sur l'évaluation de la fiabilité et de la pertinence des informations comptables et financières. Ensemble, ces deux types d'audit permettent non seulement de garantir la conformité et la transparence des opérations financières, mais aussi d'identifier des

opportunités d'amélioration au niveau opérationnel, contribuant ainsi à la performance globale de l'entreprise.(Bécour & Bouquin, 2008).

L'audit interne a pour but d'assister les membres de la direction dans l'accomplissement de leurs responsabilités en leur offrant des analyses, des évaluations, des recommandations et des commentaires pertinents sur les activités analysées.

En résumé, l'audit interne a pour objectif d'identifier les principales faiblesses dans la gestion des risques, le contrôle et la gouvernance de l'entreprise. Il consiste à analyser les causes, évaluer les impacts, proposer des recommandations et persuader les responsables d'agir, ce qui contribue à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

5.3. Rôles de l'audit interne

L'audit interne n'a pas pour mission de garantir les équilibres opérationnels ou financiers de l'entreprise, mais plutôt de s'assurer que les conditions nécessaires à leur maintien sont bien en place. Cette distinction est fondamentale par rapport à d'autres fonctions, comme celle du contrôleur de gestion. Par exemple, tandis que le contrôleur de gestion surveille en continu des indicateurs tels que le niveau des stocks, l'auditeur interne, quant à lui, intervient de manière ponctuelle pour vérifier que l'organisation est structurée de manière à optimiser ces indicateurs et à fournir des informations fiables au contrôleur de gestion.

De même, l'audit interne n'a pas pour rôle de rétablir les équilibres qu'il constate rompus, par exemple en réorganisant un service ou en mettant en place de nouveaux processus. Cette responsabilité incombe à la hiérarchie en charge du domaine concerné, qui dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires – ou qui doit se les procurer. L'audit interne se positionne ainsi comme un observateur et un conseiller, et non comme un acteur opérationnel.

En revanche, par les questions qu'il soulève et les remises en cause qu'il provoque, l'audit interne joue un rôle clé dans l'adaptation de l'entreprise aux évolutions de son environnement, qu'elles soient internes ou externes. Il agit comme un "trublion" : révélateur, car il met en lumière des problèmes souvent ignorés ou sous-estimés ; déstabilisateur, car il bouscule les routines et les certitudes ; et catalyseur, car il stimule le changement et l'innovation. En ce sens, l'audit interne contribue à créer une culture de vigilance et d'amélioration continue.

Une autre dimension essentielle de l'audit interne est son lien étroit avec la gestion des risques et la sécurité. La sécurité, entendue au sens large, ne se limite pas à la protection des actifs

existants, mais englobe également la préservation des conditions nécessaires à la croissance et à la pérennité de l'entreprise. L'audit interne veille ainsi à ce que les risques identifiables soient correctement maîtrisés, permettant à l'entreprise de se concentrer sur le "risque d'entreprendre", c'est-à-dire sur les opportunités de développement et d'innovation. En d'autres termes, l'audit interne assure la couverture des arrières de l'entreprise, afin que celle-ci puisse avancer en toute confiance.

Enfin, l'audit interne joue un rôle crucial dans la protection de la rentabilité, tant présente que future. Il veille à la qualité de l'information sur laquelle la direction fonde ses décisions, ainsi qu'à l'efficacité des opérations mises en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques de l'entreprise. En assurant la fiabilité des processus et des données, l'audit interne permet à l'entreprise de prendre des décisions éclairées et de maximiser ses chances de succès dans un environnement en constante mutation.

L'audit joue donc un rôle essentiel en empêchant l'immobilisme ; il remet en question un équilibre illusoire qui, bien qu'il puisse sembler rassurant, s'avère risqué à long terme. Lorsqu'il est mené de manière appropriée, l'audit favorise l'émergence de solutions et parvient à mobiliser des énergies qui étaient auparavant en opposition.(Barbier, 1999)

5.4.L'audit externe :

L'audit externe constitue une fonction autonome par rapport à l'entreprise, ayant pour mission principale de garantir l'exactitude des comptes, des résultats et des états financiers. Plus spécifiquement, en se basant sur la définition fournie par les commissaires aux comptes, cette fonction vise à certifier la régularité, la sincérité et la représentation fidèle des comptes et des états financiers. Cela implique une évaluation rigoureuse et objective des documents financiers, afin d'assurer aux parties prenantes, telles que les investisseurs, les créanciers et les régulateurs, que les informations financières présentées reflètent véritablement la situation économique de l'entreprise. En ce sens, l'audit externe joue un rôle crucial dans la transparence et la confiance envers les pratiques comptables de l'organisation.(Renard, 2009).

L'audit externe couvre l'ensemble des éléments qui contribuent à la détermination des résultats et à l'élaboration des états financiers, et ce, dans toutes les fonctions de l'entreprise.

Un audit externe est un examen réalisé par un professionnel compétent et indépendant, dont le but est de fournir un avis motivé sur la régularité des états financiers. Actuellement, cette

mission est obligatoire pour les entreprises publiques économiques ainsi que pour certaines entreprises privées répondant à des critères spécifiques.

L'audit externe couvre tous les éléments qui contribuent à la détermination des résultats et à l'élaboration des états financiers. Un auditeur externe qui se limiterait à examiner uniquement le secteur comptable réaliserait un travail incomplet. Les professionnels en sont bien conscients, car ceux qui analysent toutes les fonctions de l'entreprise et les systèmes d'information impliqués dans la détermination des résultats font face à une exigence croissante, surtout avec le développement des saisies à la source (Renard, 2017) .

Les audits externes se divisent traditionnellement en deux catégories : l'audit contractuel, réalisé par un comptable expérimenté, et l'audit légal, effectué par des commissaires aux comptes et des experts-comptables.

➤ **L'audit contractuel :**

Les missions d'audit contractuel sont sollicitées par les dirigeants de l'entreprise ou par des parties tierces intéressées, telles que les banquiers, les créanciers ou les acquéreurs potentiels. Ce type d'audit peut se concentrer sur une fonction ou un aspect particulier, comme la vérification du coût de revient d'une production, l'optimisation de la performance ou la sécurisation de la croissance de l'entreprise, entre autres. Bien que l'audit contractuel ne soit pas imposé par la loi, il permet de valider les informations comptables et/ou financières.

➤ **L'audit légale :**

L'audit légal est un audit comptable et financier établi par la législation commerciale. Il est réalisé par un professionnel compétent et indépendant, désigné comme commissaire aux comptes ou expert-comptable. L'objectif principal de cet audit est de certifier que les comptes d'une entité ne présentent pas d'anomalies significatives, et son champ d'investigation s'étend à tous les aspects liés à la gestion et à la vie de l'entreprise.

En Algérie, la loi N° 91-08 du 27 avril 1991 définit le rôle du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable en ces termes : « est commissaire aux comptes ou expert-comptable au sens de la présente loi, toute personne qui en son propre nom et sa propre personnalité, fait profession habituelle d'attester de la sincérité et de la régularité des comptes des sociétés et des organismes » (Bethous.k, Krempe.F, & Poissin.M, 1987, p. 137). À cela, il convient d'ajouter les auditeurs externes du secteur public, tels que :

- Les inspecteurs généraux des finances (IGF)
- Les magistrats de la cour des comptes
- L'inspection des services fiscaux
- La commission bancaire.

5.5.Comparaison entre l'audit interne et l'audit externe :

Les intérêts, les rôles, les responsabilités et les activités des auditeurs internes et externes se révèlent être à la fois complémentaires et parfois similaires. Dans certaines situations, leurs actions peuvent même se chevaucher. Par exemple, tant les auditeurs internes qu'externes peuvent procéder à une analyse efficace des transactions, examiner les systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au sein de l'organisation, ou encore élaborer et partager des rapports.

Les préoccupations professionnelles des auditeurs externes se concentrent sur les inexactitudes et les erreurs susceptibles d'affecter les états financiers des organisations. En revanche, les auditeurs internes s'intéressent à une vaste gamme de sujets, incluant la gouvernance, la gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne, qui relèvent des informations non financières. Il est essentiel de souligner que les audits internes et externes ne sont pas en concurrence ni en conflit, mais qu'ils agissent plutôt en complémentarité.

Bien qu'il existe d'importantes similitudes entre l'audit interne et l'audit externe, des différences notables subsistent dans leurs activités respectives. Les principales distinctions sont résumées dans le tableau ci-après (Stettler, 1974):

Tableau 07 : audit interne et audit externe

	Audit interne	Audit externe
Objectifs	-Evaluer et améliorer les dispositifs de contrôle et la performance -Assister les membres de la direction de leurs responsabilités.	-Emettre une opinion sur la situation financière -Informer les tiers sur le degré de confiance que l'on peut accorder aux documents financiers de l'entreprise.
Périmètre	L'ensemble des activités de l'organisation.	Les données fiscales et financières.
Compétences	Interdisciplinaire.	Comptabilité, finances, fiscalité, droit, etc.
Espace-temps, fréquence	Présent/avenir, périodique.	Passé, périodique.
Normes	Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA	Normes internationales d'audit ISA
But	-Protéger et augmenter la valeur de l'organisation -Conduire à l'application stricte des politiques et des procédures instituées dans l'entreprise.	Représentation juste des états financiers.
Nature de la relation contractuelle dans l'organisation	Salarié de l'organisation.	Professionnel qui exerce de manière indépendante vis-à-vis l'organisation.

Source :(Stettler, 1974)

II. L'AUDIT LEGAL :

1- DEFINITION ET OBJECTIF DE L'AUDIT LEGAL

Il est important de définir et de connaître l'objectif de l'audit légal ; à savoir

1.1. DEFINITION DE L'AUDIT LEGAL :

Il est essentiel de noter qu'il existe plusieurs définitions de l'audit légal, qui varient en fonction des contextes juridiques, des normes comptables et des objectifs spécifiques de l'audit.

Dans cette perspective, il est intéressant d'explorer les différentes facettes de l'audit légal pour mieux comprendre son rôle et son impact dans le monde des affaires.

-L'audit légal est défini par les **Normes Internationales d'Audit (ISA)** comme un « examen objectif des états financiers visant à exprimer une opinion sur leur conformité aux référentiels comptables applicables ».

-En France, selon les articles L. 823-9 à L. 823-12 du Code de commerce, l'audit légal est une « mission permanente de vérification des comptes annuels et consolidés », assurée par un commissaire aux comptes. Son rôle est de certifier que les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine de l'entreprise.

-Dans le contexte algérien, l'audit légal est décrit comme un **mécanisme de gouvernance d'entreprise** institué par le législateur pour garantir la qualité de l'information financière.

-Selon (FELLA, 2018), il s'agit d'une mission de certification de la **sincérité**, de la **régularité** et de l'**image fidèle** des comptes des sociétés, exercée par des commissaires aux comptes indépendants.

-L'audit légal est un contrôle obligatoire des comptes annuels réalisé par une personne indépendante qui apporte un regard extérieur et une assurance indépendante qui renforcent la crédibilité de l'information dans l'entreprise. Les réformes de l'économie entamée en Algérie en plaçant l'entreprise comme agent économique privilégié dans l'accumulation de richesse, ont permis de donner à l'information financière toute l'importance qui lui manquait auparavant, d'où l'imposition avec force du contrôle légal comme garant indispensable de la fiabilité et de la sincérité de cette information. (BOUMEDIENNE, 2013)

- D'après (Pigé, 2017b) l'audit légal est un processus systématique et indépendant d'examen des états financiers d'une entreprise, réalisé par un professionnel qualifié, tel qu'un commissaire aux comptes. Ce processus vise à garantir la fiabilité et la transparence des informations financières fournies par l'entreprise. L'audit légal ne se limite pas seulement à une vérification des chiffres, mais inclut également une évaluation des systèmes de contrôle interne et des pratiques de gestion.

1.2. Objectif de l'audit légal

Les objectifs de l'audit légal sont clairement définis par les normes établies par l'Ordre des Experts-Comptables ainsi que par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, comme l'indiquent (Obert & Mairesse, 2009)

- D'après l'Ordre des Experts-Comptables, l'audit des comptes vise à permettre à l'expert-comptable de donner une opinion sur la sincérité des comptes. Cela signifie qu'il doit évaluer si ces derniers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'entité ainsi que les résultats de ses opérations, tout en respectant le référentiel comptable applicable.

-De son côté, la Compagnie nationale des commissaires aux comptes précise que l'objectif d'une mission d'audit des comptes annuels, consolidés ou intermédiaires est de permettre au commissaire aux comptes de formuler une opinion sur la conformité de ces comptes avec le référentiel comptable pertinent. Cette opinion doit être émise conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, qui stipule que les comptes doivent être certifiés en termes de régularité, de sincérité et d'image fidèle.

-D'après (Pigé, 2017b) il a pour objectif de protéger les intérêts des parties prenantes, telles que les actionnaires, les créanciers et le grand public, en assurant que les états financiers reflètent fidèlement la situation économique de l'entreprise. En outre, l'audit légal contribue à renforcer la confiance dans le marché en certifiant que les informations financières sont conformes aux normes comptables en vigueur.

-L'objectif de l'audit légal d'après (ISA) est de renforcer la crédibilité des marchés financiers en assurant une **transparence globale** des informations financières

-Selon (FELLA, 2018) son objectif est de réduire les asymétries d'information et de protéger les investisseurs.

-En résumé, l'objectif principal de l'audit légal est de certifier les comptes annuels d'une entreprise. Cela implique de garantir leur régularité et leur sincérité, afin de fournir une représentation fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière à la clôture de cet exercice.

Pour clarifier ces concepts :

- Régularité : Cela fait référence à la conformité des comptes avec les règles et principes établis dans les référentiels comptables.
- Sincérité : Cela désigne la fidélité avec laquelle les faits sont représentés dans l'information financière, impliquant objectivité et bonne foi dans l'application des règles et procédures.
- Image fidèle : Cela signifie que les informations financières doivent refléter de manière précise la situation économique et financière de l'entreprise, ainsi que les résultats réels de ses opérations durant l'exercice.

Ainsi, l'audit légal joue un rôle crucial dans la transparence et la fiabilité des informations financières des entreprises.

2- LES RISQUES LIES A L'AUDIT LEGAL :

Les risques liés à l'audit légal sont multiples et peuvent avoir des conséquences significatives sur les auditeurs, les entreprises auditées, ainsi que sur les parties prenantes (investisseurs, régulateurs, etc.).

Voici une analyse des principaux risques associés à l'audit légal :

➤ Risque de non-conformité aux normes légales et réglementaires :

L'auditeur joue un rôle crucial dans la vérification de la conformité des états financiers d'une entreprise aux normes comptables et légales en vigueur. En Algérie, cela implique le respect

du Code de Commerce, des normes comptables algériennes, ainsi que des directives émises par la Commission Nationale de la Comptabilité en France (CNC). À l'échelle internationale, les entreprises doivent également se conformer aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) ou aux US GAAP (Generally Accepted Accounting Principles). Le non-respect de ces normes peut entraîner des conséquences graves pour l'auditeur, notamment des sanctions juridiques, des amendes, ou une perte de crédibilité. Par exemple, une entreprise cotée en bourse qui ne respecte pas les normes IFRS pourrait faire face à des sanctions de la part des autorités de régulation, soulignant ainsi l'importance d'un audit rigoureux et conforme.

➤ **Risque de détection**

Le risque de détection est un enjeu majeur dans le domaine de l'audit, se manifestant lorsque l'auditeur échoue à repérer des erreurs ou des fraudes significatives dans les états financiers d'une entreprise. Ce risque peut découler de plusieurs facteurs, tels que la complexité des transactions financières, les limitations techniques ou méthodologiques de l'audit, ainsi que la manipulation délibérée des informations par l'entreprise elle-même. Les conséquences de ce risque sont sérieuses, car l'auditeur peut être tenu responsable de négligence professionnelle, ce qui pourrait entraîner des poursuites judiciaires. Un exemple emblématique de ce phénomène est le scandale Enron, qui a révélé les failles de l'audit dans la détection de fraudes complexes, soulignant ainsi l'importance d'une vigilance accrue dans ce domaine. (Alazard et al., 2009)

➤ **Risque de réputation**

Le risque de réputation est un enjeu majeur pour les auditeurs et les cabinets d'audit, car un audit mal réalisé ou entaché d'erreurs peut gravement nuire à leur image. Les conséquences de ce risque sont significatives, notamment la perte de confiance des clients et des marchés, qui peuvent se détourner d'un cabinet dont la fiabilité est mise en question. De plus, un audit défaillant peut avoir un impact négatif sur la carrière de l'auditeur, compromettant ses perspectives professionnelles futures. Un exemple marquant de ce phénomène est l'affaire Wirecard en Allemagne, qui a non seulement révélé des fraudes massives au sein de l'entreprise, mais a également gravement affecté la réputation du cabinet d'audit impliqué, illustrant ainsi les répercussions potentiellement dévastatrices d'un audit mal conduit.

➤ **Risque juridique et litiges**

Le risque juridique et les litiges représentent une préoccupation significative pour les auditeurs, qui peuvent être poursuivis en justice par des actionnaires, des créanciers ou des régulateurs en cas d'erreurs ou de négligence dans l'exercice de leurs fonctions. En Algérie, ce cadre juridique est clairement défini par la loi comptable et le Code de Commerce, qui stipulent des sanctions en cas de manquement aux obligations d'audit. À l'international, les litiges sont également fréquents, en particulier dans les pays où la protection des investisseurs est renforcée, comme aux États-Unis, où des actions collectives (class actions) peuvent être intentées contre les auditeurs. Un exemple emblématique de ce risque est celui du cabinet Arthur Andersen, qui a été impliqué dans des litiges majeurs suite à l'affaire Enron, illustrant ainsi les conséquences potentiellement dévastatrices d'une négligence dans le domaine de l'audit.

➤ **Risque lié à l'indépendance de l'auditeur**

- Le risque lié à l'indépendance de l'auditeur est un aspect fondamental pour garantir l'objectivité et la fiabilité de son travail. L'auditeur doit impérativement maintenir une distance vis-à-vis de l'entreprise auditée, car des conflits d'intérêts peuvent survenir, notamment si l'auditeur fournit également des services de conseil à la même entreprise. De plus, des pressions de la part de la direction peuvent compromettre cette indépendance. Les conséquences d'une telle perte d'indépendance sont sérieuses, car elles peuvent non seulement altérer la qualité de l'audit, mais aussi entraîner des sanctions pour l'auditeur. Pour contrer ces risques, des régulations internationales, comme le règlement européen sur l'audit, ont été mises en place pour renforcer les exigences en matière d'indépendance, soulignant ainsi l'importance cruciale de ce principe dans le domaine de l'audit.

➤ **Risque lié à la complexité des opérations**

Le risque lié à la complexité des opérations est un défi majeur pour les auditeurs, en particulier dans le contexte des entreprises modernes, notamment les multinationales, qui présentent des structures organisationnelles complexes, telles que des filiales, des joint-ventures et des opérations transnationales. Cette complexité rend l'audit plus difficile, car elle entraîne des difficultés à obtenir des informations fiables et peut engendrer des problèmes de consolidation des comptes. Par exemple, les entreprises algériennes qui opèrent à l'international doivent naviguer à travers un éventail de normes comptables multiples, ce qui

accroît les risques d'erreur et complique davantage le processus d'audit. Cette situation souligne l'importance d'une approche rigoureuse et méthodique pour garantir la précision et la conformité des états financiers dans un environnement aussi complexe.

➤ **Risque lié à la fraude**

Le risque lié à la fraude constitue un enjeu majeur en audit, surtout dans des contextes où les contrôles internes sont faibles. En Algérie, la situation est particulièrement délicate en raison des cas de corruption et de mauvaise gouvernance, qui peuvent entraver le travail des auditeurs et rendre la détection de fraudes encore plus complexe. À l'international, des scandales récents, comme celui de FTX, illustrent que même les grandes entreprises, souvent perçues comme solides, ne sont pas à l'abri de telles pratiques frauduleuses. Les conséquences de la fraude peuvent être lourdes pour les auditeurs, qui peuvent être tenus responsables s'ils n'ont pas mis en œuvre des procédures adéquates pour détecter ces irrégularités. Cela souligne l'importance d'une vigilance constante et d'une approche rigoureuse pour garantir l'intégrité des audits dans un environnement où la fraude peut se manifester sous diverses formes.

➤ **Risque lié à l'environnement économique et politique**

Le risque lié à l'environnement économique et politique est particulièrement prononcé dans des contextes instables, comme c'est le cas en Algérie, où les fluctuations économiques rendent l'audit plus risqué. Les auditeurs doivent naviguer à travers une série de défis, notamment l'instabilité des taux de change, qui peut affecter la valorisation des actifs et des passifs, ainsi que les changements fréquents de réglementation qui compliquent la conformité. De plus, les crises politiques ou économiques peuvent perturber les opérations des entreprises et influencer la fiabilité des informations financières. Par exemple, les entreprises algériennes opérant dans le secteur des hydrocarbures sont particulièrement exposées à des risques liés à la volatilité des prix du pétrole, ce qui peut avoir des répercussions significatives sur leurs états financiers et, par conséquent, sur le travail des auditeurs. Cette situation souligne l'importance d'une évaluation approfondie des risques dans un environnement aussi dynamique et incertain.

➤ **Risque technologique**

Le risque technologique est devenu un enjeu crucial dans le domaine de l'audit, surtout avec la digitalisation croissante des processus comptables. Les auditeurs doivent désormais maîtriser de nouveaux outils, tels que la blockchain et l'intelligence artificielle, pour s'adapter à cette

évolution. Cependant, cette transition s'accompagne de risques significatifs, notamment les cyberattaques, qui peuvent entraîner des pertes de données sensibles, ainsi que la difficulté d'auditer des systèmes informatiques de plus en plus complexes. Par exemple, les entreprises algériennes qui adoptent l'e-commerce doivent être auditées avec des méthodes adaptées, tenant compte des spécificités de leurs systèmes numériques. Cela souligne l'importance d'une formation continue et d'une mise à jour des compétences pour les auditeurs, afin de garantir la sécurité et la fiabilité des informations financières dans un environnement technologique en constante évolution.

➤ **Risque de dépendance à l'égard des tiers**

Le risque de dépendance à l'égard des tiers est un aspect important à considérer dans le cadre des audits, car les auditeurs s'appuient souvent sur des experts externes, tels que des évaluateurs ou des juristes, pour certaines parties de leur travail. Cette dépendance peut engendrer des risques significatifs, notamment des erreurs ou des négligences de la part de ces tiers, qui peuvent compromettre la fiabilité des informations fournies. De plus, il peut être difficile pour les auditeurs de vérifier le travail réalisé par ces experts, ce qui complique l'évaluation de la qualité et de la précision des données. Par exemple, dans le cas d'une évaluation d'actifs, une erreur commise par l'expert peut fausser l'opinion de l'auditeur, entraînant des conséquences potentiellement graves pour l'entreprise auditée. Cela souligne l'importance d'une communication claire et d'une diligence raisonnable lors de la collaboration avec des tiers, afin de minimiser les risques associés à cette dépendance.

Les risques liés à l'audit légal sont intrinsèquement liés à la complexité des environnements économiques, juridiques et technologiques. Pour les atténuer, les auditeurs doivent :

- Respecter scrupuleusement les normes professionnelles.
- Maintenir leur indépendance et leur objectivité.
- Adopter des méthodes d'audit robustes et adaptées aux spécificités de chaque entreprise.
- Se former continuellement pour faire face aux évolutions réglementaires et technologiques.

En Algérie, comme à l'international, la profession d'auditeur est en pleine mutation, avec une pression accrue pour garantir la transparence et la fiabilité des informations financières.

3- Le Cadre Légal et Réglementaire de l'Audit Légal en Algérie :

Caractérisé principalement par la loi n° 10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable de commissaire aux comptes et de comptable agréé, cette période a connu un changement assez important dans les textes régissant la profession comptable en générale, d'ailleurs la loi 10-01, est venu abroger par son article 83 toutes les dispositions qui lui sont contraires et notamment la loi n° 91-08 du 27 avril 1991 relative à la profession d'expert-comptable de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

La promulgation de cette loi a été suivie par certains décrets et arrêtés communs aux trois professions et d'autres spécifiques à la profession de commissaire aux comptes. Ces textes sont :

Décret exécutif n° 2011-24 du 27 janvier 2011 fixant la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement du conseil national de la comptabilité (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011 -26 du 27 janvier 2011 fixant la composition, les attributions et les règles de fonctionnement du conseil national de la chambre nationale des commissaires aux comptes (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011 -28 du 27 janvier 2011 fixant la composition et les attributions de la commission ad hoc chargée de l'organisation des élections des conseils nationaux de l'ordre national des experts comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-29 du 27 janvier 2011 fixant le rang et les attributions des représentants du ministre chargé des finances au sein des conseils nationaux de l'ordre national des experts comptables, de la chambre nationale des commissaires aux comptes et de l'organisation nationale des comptables agréés (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-30 du 27 janvier 2011 fixant les conditions et modalités d'agrément pour l'exercice de la profession d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-31 du 27 janvier 2011 relatif aux conditions et normes spécifiques-des cabinets d'experts comptables, de commissaire aux comptes et de comptable agréé (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-32 du 27 janvier 2011 relatif à la désignation des commissaires aux comptes (JORA N° 7 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011 -72 du 16 février 2011 fixant les diplômes universitaires ouvrant droit au concours d'accès à l'institut d'enseignement spécialisé de la profession de comptable (JORA N° 11 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-73 du 16 février 2011 fixant les modalités d'exercice de la mission de co-commissariat aux comptes (JORA N° 11 du 20/02/2011).

Décret exécutif n° 2011-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission (JORA N° 30 du 1/06/2011).

Décret exécutif n° 2011-393 du 24 novembre 2011 fixant les conditions et modalités de déroulement du stage professionnel, d'accueil et de rémunération des stagiaires experts comptables, commissaires aux comptes et comptables (JORA N° 65 du 24/11/2011).

Décret exécutif n° 201 3-1 0 du 1 3 janvier 201 3 fixant le degré des fautes disciplinaires commises par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes et le comptable agréé dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que les sanctions qui s'y rapportent (JORA N° 3 du 16/01/2013).

Arrêté du 26 mars 2013 fixant les conditions d'espace, de commodités et d'équipements exigées pour un local professionnel de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes et du comptable agréé (JORA N° 48 du 29/09/2013).

En résumé et en plus de la loi n° 10-01 et les treize textes d'application de cette dernière, le commissaire aux comptes doit se référer efficacement à l'ensemble des articles contenus dans le code de commerce et que nous résumons dans le tableau suivant :

Tableau 08 : les articles régissant l'activité des CAC dans le code de commerce algérien

N° ARTICLE DU CODE DE COMMERCE	OBJET DE L'ARTICLE
585	SARL: rapport du commissaire aux comptes
600	SPA: désignation du CAC par l'assemblée général constitutive dans le cas d'une Constitution avec appel public à l'épargne
609	SPA: désignation des premiers commissaires aux comptes dans les statuts dans le cas d'une Constitution sans recours public à l'épargne
621	SPA: le rôle du CAC dans la surveillance de la conformité aux exigences légales concernant la détention d'actions par les administrateurs et la gestion des actions de garantie
628	SPA: le rôle du CAC dans le cadre de la validation des conventions entre la société et l'un de ses administrateurs (conventions réglementées) par le CONSEIL D'ADMINISTRATION, contribuant ainsi à la transparence et à la conformité des pratiques de gestion.
630	SPA: le rôle du CAC dans la transparence et la régularité des conventions réglementées conclues sans autorisation préalable du conseil d'administration, en fournissant des rapports qui aident à la prise de décision de l'assemblée générale concernant la validité de ces conventions.
660	SPA: le rôle du CAC consiste à surveiller le respect des exigences légales concernant la détention d'actions par les administrateurs et les membres du conseil de surveillance, tout en assurant la transparence par le biais de rapports à l'assemblée générale.
672	SPA: le rôle du CAC dans le cadre de la surveillance et la validation des conventions entre la société et Le membre du directoire ou du conseil de surveillance, garantissant ainsi la transparence et la conformité aux exigences légales.
676	SPA: le rôle du CAC consiste à rédiger un rapport sur l'accomplissement de leur mission d'où ils examinent les états financier
678	SPA: documents à adresser aux actionnaires (y compris rapport des commissaires aux comptes)
680	SPA: rémunérées es rapports des commissaires aux comptes qui seront soumis à l'assemblée général.
699	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas d'appel public à l'épargne
700	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas d'augmentation du capital

707	SPA: apport en nature et rapport des commissaires aux comptes aux apports
712	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas de réduction du capital
715 BIS 4	SPA: désignation et missions des commissaires aux comptes
715 BIS 5	SPA: non renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
715 BIS 6	SPA: incompatibilités à la désignation des commissaires aux comptes
715 BIS 7	SPA: désignation et remplacement des commissaires aux comptes
715 BIS 8	SPA: Dans les sociétés faisant appel public à l'Epargne, un ou plusieurs actionnaires réquisitionne des commissaires aux comptes
715 BIS 9	SPA: fin de fonction des commissaires aux comptes en cas de faute ou d'empêchement
715 BIS 10	SPA: informations à communiquer par les commissaires aux comptes au conseil d'administration, au directoire et au conseil de surveillance
715 BIS 11	SPA: commissaires aux comptes et continuité de l'exploitation
715 BIS 12	SPA: convocation des commissaires aux comptes aux réunions du conseil d'administration ou du directoire et à celles des assemblées d'actionnaires
715 BIS 13	SPA: commissaires aux comptes et révélation des faits délictueux au procureur de la république
715 BIS 14	SPA: responsabilités des commissaires aux comptes
715 BIS 16	SPA: commissaires aux comptes et transformation de la société
715 BIS 66	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas de création de certificats d'investissements et de droits de vote

715 BIS 78	SPA: rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs
715 BIS 110	SPA: rapport des commissaires aux comptes et émission de valeurs mobilières
715 BIS 116	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas d'émission d'obligations convertibles en actions
715 TER 3	Désignation des commissaires aux comptes dans les sociétés en commandite par actions
715 TER 7	Missions des commissaires aux comptes dans les sociétés en commandite par actions
716	Transmission de l'inventaire et des états financiers aux commissaires aux comptes
717	SPA et SARL: rapport des commissaires aux comptes et permanence des méthodes
723	SPA: commissaires aux comptes et acomptes sur dividendes
732 BIS 1	Rapport du CAC en cas de prise de participation dans une société
732 BIS 2	Commissaires aux comptes dans les sociétés holding
750	SPA et SARL: rapport des commissaires aux comptes en cas de fusion ou de scission
751	SPA: rapport des commissaires aux comptes en cas de fusion
752	SPA et SARL: dépôt du rapport des commissaires aux comptes en cas de fusion ou de scission

753	SPA : rapport des commissaires aux comptes en cas de fusion ou de scission
763	SARL : rapport des commissaires aux en cas de fusion ou de scission
780	SPA : continuité du mandat des commissaires aux en cas de dissolution
781	SPA : mandat des commissaires aux comptes et contrôleurs en cas de liquidation
789	SPA : renouvellement du mandat des commissaires aux comptes par le liquidateur
792	SPA : convocation de l'assemblée par les commissaires aux comptes ou le liquidateur
801	SARL : sanction du défaut de communication du rapport des commissaires aux associés
818	SPA : sanction du défaut de communication du rapport des commissaires aux actionnaires
819	SPA : sanction du défaut de communication des rapports des commissaires aux actionnaires
825	SPA : sanctions en cas d'indications inexactes dans les rapports des commissaires aux actionnaires en cas de suppression du droit préférentiel de souscription
827	SPA : sanctions en cas de non-respect de l'égalité entre les actionnaires
828	SPA : sanctions en cas de défaut de désignation de CAC ou de sa convocation aux assemblées générales
829	SPA : sanctions de l'exercice de la mission de CAC en cas d'incompatibilités

830	SPA : sanctions du CAC en cas d'incompatibilités en cas de non révélation de faits délictueux au procureur et de violation du secret professionnel
831	SPA : sanctions des dirigeants de sociétés en cas d'entrave à la mission du CAC
837	SPA : sanctions du CAC en cas de défaut de mention dans son rapport des prises de participation de la société dans le capital d'autres sociétés

SECTION 02 : L'AUDITEUR LEGALE (COMMISSAIRE AUX COMPTES)

Le commissaire aux comptes remplit une mission d'intérêt général conformément aux conditions établies par la législation en vigueur. Cette profession est régie par un ensemble de règles déontologiques, qui sont énoncées dans le Code de déontologie des commissaires aux comptes. Ce code précise les normes professionnelles que chaque commissaire aux comptes doit respecter dans l'exercice de sa mission. Les dispositions de ce code s'appliquent à tous les commissaires aux comptes, indépendamment de leur mode d'exercice. Parmi les obligations essentielles, les commissaires aux comptes doivent garantir leur indépendance et préserver le secret professionnel. De plus, ils assument une responsabilité civile, pénale et professionnelle dans l'exercice de leurs fonctions.(Obert & Mairesse, 2009)

1- DEFINITION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le commissariat aux comptes constitue un contrôle obligatoire des états financiers annuels d'une entité, réalisé par un professionnel compétent et indépendant. Ce dernier doit fournir une perspective extérieure ainsi qu'une assurance indépendante et raisonnable, dans le but de renforcer la crédibilité des informations financières communiquées par les entreprises. Les réformes économiques mises en œuvre en Algérie, qui positionnent l'entreprise comme un acteur clé dans l'accumulation de richesse, ont redonné à l'information financière toute son importance. Cela a conduit à l'instauration rigoureuse du contrôle légal, considéré comme un garant fondamental de la fiabilité et de la sincérité de cette information. L'objectif de l'audit légal est d'assurer la fiabilité, la régularité et la sincérité des données comptables des entités économiques, cette garantie étant matérialisée par une opinion formulée dans un rapport de certification.

➤ **Définition réglementaire du commissaire aux comptes :**

L'article n°22 de la loi n°10-01 prévoit que : "est commissaire aux comptes, au sens de la présente loi, toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de la législation en vigueur"

De ce fait, Les commissaires aux comptes ont pour mission de certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères, reflétant fidèlement le résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et le patrimoine de la société à la clôture de cet exercice. Leur rôle est permanent et s'exerce sans aucune immixtion dans la gestion de l'entité. Ils sont chargés de vérifier les valeurs et les documents comptables et financiers de la société, tout en s'assurant de la conformité de sa comptabilité aux règles comptables en vigueur. Ainsi, leur certification constitue une garantie essentielle de la fiabilité des informations financières présentées.

➤ **Définition terminologique du commissaire aux comptes :**

L'auditeur légal est "la personne remplissant une mission légale destinée à certifier, en particulier, que les comptes annuelles sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice".(Burlaud et al., 1999)

Le commissaire aux comptes vérifie la sincérité et la cohérence des informations fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration ou du directoire, qui sont envoyées aux actionnaires avec les états financiers. Son avis est formulé dans un rapport présenté lors de l'assemblée générale qui se prononce sur les comptes, selon trois types d'opinions définis par la loi (Arrêté du 24 juin 2013 fixant le contenu des normes des rapports du commissaire aux comptes) :

Opinion favorable : Cela se traduit par la certification des états financiers, attestant qu'ils respectent les règles comptables en vigueur et qu'ils reflètent fidèlement la

situation financière, patrimoniale, la performance et la trésorerie de l'entité à la clôture de l'exercice. Les informations de l'annexe sont en accord avec les états financiers. Cette opinion peut inclure des observations neutres pour éclairer le lecteur.

Opinion avec réserve : Cette opinion se manifeste par une certification avec réserves des états financiers, indiquant qu'ils sont, sous certaines réserves, conformes aux règles comptables et qu'ils donnent une image fidèle des résultats de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'entité. L'auditeur doit préciser les réserves dans un paragraphe antérieur, en les quantifiant si possible pour illustrer leur impact sur les résultats et la situation financière.

Opinion défavorable : Cela se traduit par un refus de certification, dûment justifié, des états financiers, indiquant qu'ils ne respectent pas les normes comptables en vigueur. Le commissaire aux comptes doit également préciser les raisons de son refus dans un paragraphe précédent, en quantifiant les réserves si possibles pour mettre en évidence leur impact.

Ces définitions révèlent plusieurs caractéristiques communes liées à l'audit légal et à l'auditeur lui-même :

Le commissaire aux comptes doit être indépendant de l'entité dont il examine les comptes.

L'auditeur évalue la qualité des comptes par rapport à un référentiel établi.

L'audit légal vise à valider les comptes et états financiers fournis par l'entreprise.

L'auditeur communique son opinion dans un rapport écrit.

Il émet un jugement sur la validation des comptes, fournissant une assurance raisonnable et positive.

2- LES MISSIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Les attributions des commissaires aux comptes sont définies par l'article 715 bis 4 du code de commerce et par l'article 23 de la loi 10-01 du 29 juin 2010. Cette dernière précise que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires doit désigner, pour une durée de trois (03)

exercices, un ou plusieurs commissaires aux comptes, sélectionnés parmi les professionnels inscrits au tableau de l'ordre national.

Deux missions essentielles sont assignées aux commissaires aux comptes, l'une principale (permanente), l'autre particulière (spéciale).

2.1.MISSION PERMANENTE

L'article 25 de la loi 10.01 de 29 juin 2010 stipule que « La mission du commissaire aux comptes aboutit à l'établissement : d'un rapport de certification avec ou sans réserve de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des documents annuels, ou éventuellement au refus de certification dûment motivé, éventuellement d'un rapport de certification des comptes consolidés ou des comptes combinés... »

Les missions permanentes du commissaire aux comptes revêtent une importance cruciale dans le cadre de la gouvernance d'entreprise et de la transparence financière. Ces missions peuvent être détaillées comme suit (Obert & Mairesse, 2009) :

➤ Vérification de la comptabilité sociale :

Le commissaire aux comptes a pour mission de s'assurer que la comptabilité sociale de l'entreprise est tenue conformément aux normes comptables en vigueur. Cela implique une analyse rigoureuse des documents comptables, des livres et des enregistrements financiers afin de garantir leur exactitude et leur conformité. Cette vérification permet de détecter d'éventuelles anomalies ou irrégularités, contribuant ainsi à la fiabilité des informations financières présentées aux parties prenantes.

➤ Information des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Le commissaire aux comptes joue un rôle clé en informant les différents organes de l'entreprise, tels que le conseil d'administration, la direction générale et les comités de surveillance, sur la santé financière de l'organisation. Cette communication est essentielle pour permettre à ces organes de prendre des décisions éclairées et stratégiques. Le

commissaire aux comptes doit également signaler toute situation préoccupante ou tout risque identifié lors de ses missions.

➤ **Certification des comptes annuels et de leurs annexes :**

L'une des missions principales du commissaire aux comptes est de certifier les comptes annuels de l'entreprise, ainsi que les annexes qui les accompagnent. Cette certification atteste que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'entité à la fin de l'exercice. Elle constitue une garantie pour les actionnaires, les créanciers et autres parties prenantes quant à la fiabilité des informations financières fournies.

➤ **Certification des comptes consolidés :**

Dans le cas des groupes d'entreprises, le commissaire aux comptes est également chargé de certifier les comptes consolidés. Cette mission implique une évaluation des états financiers des différentes entités du groupe, ainsi qu'une analyse des méthodes de consolidation appliquées. La certification des comptes consolidés est essentielle pour assurer la transparence et la cohérence des informations financières au niveau du groupe.

➤ **Information des assemblées : rapport spécial :**

Enfin, le commissaire aux comptes doit rédiger un rapport spécial destiné aux assemblées générales des actionnaires. Ce rapport présente ses observations et conclusions sur les comptes de l'entreprise, ainsi que sur les pratiques de gouvernance et de gestion. Il permet aux actionnaires d'avoir une vision claire et objective de la situation financière de l'entreprise et de la qualité de sa gestion.

En résumé, les missions permanentes du commissaire aux comptes sont fondamentales pour garantir la transparence, la fiabilité et la conformité des informations financières au sein des entreprises. Elles contribuent à renforcer la confiance des parties prenantes et à assurer une bonne gouvernance d'entreprise

2.2. MISSION PARTICULIERE OU SPECIFIQUE :

La mission du commissaire aux comptes est d'une grande envergure, l'amenant à réaliser diverses tâches de contrôle lors d'événements significatifs de la vie sociale, ce qui requiert une vigilance accrue en matière de protection des associés. À chaque intervention, le commissaire aux comptes est tenu de rédiger un rapport spécial (Obert & Mairesse, 2009).

Les missions spécifiques ou spéciales aboutissent à l'établissement :

- d'un rapport spécial relatif à la détention d'actions de garantie,
- d'un rapport spécial relatif à l'opération d'augmentation du capital,
- d'un rapport spécial relatif à l'opération de réduction du capital,
- d'un rapport spécial relatif à l'émission d'autres valeurs mobilières,
- d'un rapport spécial relatif à la distribution d'acomptes sur dividendes,
- d'un rapport relatif à la transformation des sociétés par actions,
- d'un rapport relatif aux filiales, participations et sociétés contrôlées.

Les normes du rapport, les modalités et délais de leur transmission à l'assemblée générale et aux tiers concernés sont fixés par le Décret exécutif n° 2011-202 du 26 mai 2011 fixant les normes des rapports du commissaire aux comptes, les modalités et délais de leur transmission (JORA N° 30 du 01/06/2011).

3- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le commissaire aux comptes est chargé d'une mission qui s'étend à la fois aux actionnaires et aux marchés financiers, ainsi qu'à divers tiers ayant un intérêt dans l'entreprise auditée. Ces tiers incluent non seulement les dirigeants et les employés qui interviennent directement au sein de l'entreprise, mais également les partenaires économiques tels que les banques, les fournisseurs et les investisseurs. Tous ces acteurs attendent du commissaire aux comptes qu'il fasse preuve de diligence dans l'exécution de ses missions. En cas de manquement à cette obligation, ils ont le droit de demander réparation pour les dommages qui pourraient en découler, ce qui peut engager la responsabilité civile, pénale ou disciplinaire du commissaire aux comptes.

Il est impératif que le commissaire aux comptes soit en mesure de superviser l'exécution de sa mission sous sa pleine responsabilité, en formulant une opinion personnelle sur les états financiers examinés. À cet égard, l'article 57 de la loi n° 10-01 stipule clairement que "les travaux des commissaires aux comptes sont réalisés sous leur nom patronymique propre et sous leur responsabilité personnelle, même s'ils sont constitués en société, et ne doivent revêtir aucun pseudonyme." Cette exigence souligne l'importance de la responsabilité

individuelle dans l'exercice de cette fonction essentielle pour la transparence et la confiance dans le système financier.

Le commissaire aux comptes a une responsabilité globale en matière de diligence et doit fournir des efforts raisonnables, plutôt que d'être soumis à une obligation de résultats.

➤ **Responsabilité civile**

Conformément à l'article 715 bis 14 alinéa du Code de commerce algérien, les commissaires aux comptes sont tenus responsables, tant vis-à-vis de la société que des tiers, des conséquences dommageables résultant des fautes et négligences qu'ils commettent dans l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, ils ne peuvent être tenus civilement responsables des infractions commises par les administrateurs ou les membres du directoire, sauf s'ils ont eu connaissance de ces infractions et n'ont pas pris soin de les signaler dans leur rapport à l'assemblée générale ou au procureur de la République.

Par ailleurs, l'article 61 de la loi 10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé précise que le commissaire aux comptes est responsable envers l'entité contrôlée des fautes qu'il commet dans l'exercice de ses fonctions. Il est solidairement responsable, tant envers l'entité qu'envers les tiers, pour tout dommage résultant d'infractions aux dispositions de cette loi. Il ne peut être exonéré de sa responsabilité pour les infractions auxquelles il n'a pas participé que s'il prouve avoir exercé les diligences requises dans l'exercice de sa fonction et avoir informé le conseil d'administration des infractions. De plus, il doit s'assurer que ces infractions ont été adéquatement traitées lors de la prochaine assemblée générale, après en avoir eu connaissance. En cas de constatation d'une infraction, il doit également prouver qu'il a informé le procureur de la République près le tribunal compétent.

Les commissaires aux comptes engagent leur responsabilité civile lorsque deux conditions sont réunies : la faute et le préjudice (Castell & Pasqualini, 1995).

➤ **Concernant la faute et la négligence :**

Il incombe au demandeur de prouver la faute. Dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes, la démonstration de la faute ou de la négligence repose sur l'absence de diligences normales. Ces diligences normales incluent :

L'absence de certaines vérifications,

L'insuffisance des vérifications effectuées,

L'absence de rapport ou de certaines mentions dans le rapport,

L'insuffisance du rapport,

La présence de mentions inexactes.

Ainsi, la responsabilité civile du commissaire aux comptes est engagée lorsqu'il permet la distribution de dividendes fictifs, conformément à l'article 715 bis 14 du Code de commerce.

➤ **En ce qui concerne le préjudice :**

Le préjudice doit être certain et établir un lien de cause à effet entre la faute et le dommage. Les actes de la victime ou d'un tiers constituent les seules causes d'exonération de la responsabilité. En cas de pluralité de commissaires aux comptes, chaque commissaire est responsable des fautes commises par ses collègues si les responsabilités individuelles ne peuvent être clairement établies. Cette responsabilité s'étend également aux experts ou collaborateurs qui assistent ou représentent le commissaire aux comptes.

➤ **Responsabilité disciplinaire**

L'article 63 de la loi 10-01 stipule que la responsabilité disciplinaire des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés peut être engagée devant la commission de discipline du Conseil national de la comptabilité, et ce, même après leur démission. Cette responsabilité s'applique à toute infraction ou manquement aux règles professionnelles, techniques ou déontologiques survenus durant l'exercice de leurs fonctions. Les sanctions disciplinaires qui peuvent être imposées, classées par ordre croissant de gravité, comprennent :

- ✓ L'avertissement
- ✓ Le blâme
- ✓ La suspension temporaire, d'une durée maximale de six (6) mois
- ✓ La radiation du tableau

Les recours contre ces sanctions disciplinaires doivent être adressés à la juridiction compétente, conformément aux procédures légales en vigueur. Le degré des fautes ainsi que les sanctions associées sont déterminés par voie réglementaire.

➤ **Responsabilité pénale :**

La responsabilité pénale des commissaires aux comptes est engagée en cas de manquement à une obligation légale, conformément à l'article 62 de la loi 10-01. Cette responsabilité est perçue par certains professionnels comme étant parfois excessive, notamment en ce qui concerne la responsabilité pénale, dont les conséquences peuvent s'avérer particulièrement graves.(FELLA, 2018)

a) Délits commis en tant qu'auteur direct :

Les délits concernés sont ceux énoncés dans le Code de commerce, notamment :

Le délit relatif aux incompatibilités (article 829),

Le délit d'information mensongère (article 830),

Le délit de non-révélation des faits délictueux au procureur de la République (article 830),

La violation du secret professionnel (article 830),

Le délit relatif aux filiales et participations (article 837).

b) Délits commis en tant que complice des administrateurs :

Cela inclut généralement les délits liés aux managements de fonds ainsi que des délits spécifiques tels que l'escroquerie, l'abus de confiance, la distribution de dividendes fictifs et la publication de faits fallacieux.

De plus, la responsabilité pénale des commissaires aux comptes peut être engagée, conformément au Code de commerce et au Code de procédure pénale, pour tout manquement à une obligation légale, notamment dans les situations suivantes :

- **Rapport incomplet** : Cela concerne les omissions relatives aux prises de participations dépassant la moitié du capital social (article 731 du Code de commerce),

- **Information mensongère sur la situation de la société :** Cette infraction nécessite des précisions, car elle n'est constituée que si les actes sont liés à un élément matériel et à un élément moral, caractérisé par la mauvaise foi.

4- LES ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SELON LA LOI ALGERIENNE :

Afin de mener à bien sa mission, le commissaire aux comptes (auditeur légal) dispose d'un ensemble de prérogatives tout en étant soumis à des obligations strictes.

Ces dispositions sont encadrées par la loi algérienne, notamment la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative à la profession de commissaire aux comptes, ainsi que par d'autres textes législatifs tels que le Code de Commerce¹⁰ et le Code Pénal¹¹.

Voici une synthèse détaillée de ces attributions et obligations :

4.1.LES ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

La loi 10-01 confère au commissaire aux comptes des droits étendus pour lui permettre d'exercer sa mission de contrôle et de vérification des comptes de manière efficace.

Ces prérogatives sont principalement énoncées dans la loi 10-01.

Elles incluent :

- **Accès aux documents et informations**

- Le commissaire aux comptes a le droit, à tout moment, d'accéder aux documents et écritures de la société ou de l'organisme qu'il audite.

Cela inclut :

- Les livres comptables.
- Les balances.

¹⁰ Code de Commerce : dispositions relatives aux entraves à la mission du commissaire aux comptes.

¹¹ Code Pénal (articles 301 et 302) : sanctions en cas de violation du secret professionnel.

- La correspondance.
- Les procès-verbaux.
- Tout autre document ou écriture nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Il peut également demander des explications ou informations complémentaires aux administrateurs, agents ou préposés de la société, et procéder à toutes les vérifications qu'il juge nécessaires.

➤ **Accès aux informations sur les entreprises liées**

- Le commissaire aux comptes peut exiger des organes habilités de la société de lui fournir des informations relatives aux entreprises liées ou aux entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation. Ces informations doivent être mises à sa disposition au siège de la société.

➤ **Réception des états comptables semestriels**

- Les administrateurs de la société sont tenus de remettre au commissaire aux comptes, au moins une fois par semestre, un état comptable établi conformément au schéma de bilan et aux documents comptables prévus par la loi.

➤ **Signalement des entraves à sa mission**

- En cas d'entrave à l'exercice de sa mission, le commissaire aux comptes doit en informer par écrit les instances de gestion de la société. Ces dernières sont alors tenues de mettre en œuvre les dispositions prévues par le Code de Commerce pour remédier à la situation.

4.2. LES OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En contrepartie de ces prérogatives, le commissaire aux comptes est soumis à des obligations strictes, qui visent à garantir l'intégrité, la qualité et la confidentialité de son travail. Ces obligations sont définies par la loi 10-01 et d'autres textes législatifs, notamment le Code Pénal. Elles incluent :

➤ **Compétence, diligence et indépendance**

Le commissaire aux comptes doit exercer ses fonctions avec :

- **Compétence** : en appliquant les normes professionnelles et les techniques d'audit appropriées.
- **Diligence** : en agissant avec soin et rigueur dans l'exécution de sa mission.
- **Indépendance** : en évitant tout conflit d'intérêts ou influence externe qui pourrait compromettre son objectivité.

➤ **Secret professionnel**

Le commissaire aux comptes est tenu de respecter le secret professionnel dans les conditions prévues par les articles 301 et 302 du Code Pénal. Toute violation de cette obligation peut entraîner des sanctions pénales.

➤ **Exercice régulier des fonctions**

Le commissaire aux comptes doit exercer ses fonctions dans des conditions régulières, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

➤ **Conservation des documents**

Le commissaire aux comptes est tenu de conserver tous les documents et pièces justificatives relatifs à sa mission pendant une durée de 10 ans, même après la cessation de ses fonctions. Ces documents doivent être mis à la disposition :

- Des organes de la profession (comme l'Ordre des Commissaires aux Comptes).
- Du procureur général, en cas de besoin.

Le commissaire aux comptes joue un rôle essentiel dans la transparence et la fiabilité des informations financières des entreprises en Algérie. Ses prérogatives lui permettent d'accéder aux informations nécessaires pour mener à bien sa mission, tandis que ses obligations garantissent l'intégrité et la qualité de son travail.

Ce cadre légal, défini par la loi 10-01 et d'autres textes, contribue à renforcer la confiance des parties prenantes (actionnaires, investisseurs, régulateurs) dans les états financiers des entreprises.

5- L'OBJECTIF DE L'AUDITEUR LEGAL

L'audit légal constitue une mission fondamentale dans le domaine de la comptabilité et de la gouvernance financière, visant principalement à renforcer la confiance des utilisateurs des états financiers, tels que les actionnaires, investisseurs, créanciers et régulateurs, en garantissant que ces états reflètent fidèlement la situation financière de l'entité auditée.

Pour atteindre cet objectif, l'auditeur doit formuler une opinion indépendante sur la conformité des états financiers à un référentiel comptable applicable, tel que les normes algériennes de comptabilité (NAC) ou les normes internationales d'information financière (IFRS).

L'audit légal a pour but de fournir une assurance raisonnable quant à l'absence d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des erreurs ou à des fraudes, ce qui est obtenu par une évaluation rigoureuse des états financiers, fondée sur des éléments probants recueillis durant la mission d'audit.

L'auditeur exprime ensuite son opinion sur la conformité des états financiers au référentiel comptable applicable, qui peut revêtir plusieurs formes, allant d'une opinion sans réserve, où les états financiers sont conformes dans tous leurs aspects significatifs, à une abstention d'opinion, où l'auditeur ne peut se prononcer en raison de limitations dans son travail.

Pour assurer la qualité et la crédibilité de son travail, l'auditeur doit se conformer aux normes d'audit en vigueur, telles que les Normes Internationales d'Audit (ISA) ou les normes spécifiques à l'Algérie, ainsi qu'aux règles d'éthique professionnelle, ce qui implique d'exercer son jugement professionnel, de faire preuve d'esprit critique et de maintenir son indépendance.

Un des objectifs majeurs de l'audit légal est d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qui peuvent découler d'erreurs involontaires ou de fraudes intentionnelles. Pour ce faire, l'auditeur doit comprendre l'entité et son environnement, évaluer les risques inhérents et concevoir des réponses appropriées en planifiant des procédures d'audit ciblées.

L'auditeur doit également rassembler des éléments probants suffisants et appropriés pour soutenir son opinion, incluant des documents comptables, des confirmations externes, des observations physiques et des entretiens avec le personnel de l'entité. Bien que l'audit légal offre une assurance raisonnable, il ne garantit pas une certitude absolue, car il réduit le risque d'audit à un niveau acceptable sans pouvoir l'éliminer complètement. Les limites inhérentes à l'audit incluent l'échantillonnage, la nature des éléments probants et les limitations liées à la fraude.

En Algérie, l'audit légal joue un rôle crucial dans la transparence financière et la lutte contre la corruption, les entreprises, en particulier celles cotées en bourse ou opérant dans des secteurs régulés, étant tenues de faire auditer leurs états financiers par des commissaires aux comptes agréés, conformément à des textes législatifs tels que la loi 10-01 du 29 juin 2010 relative à la profession de commissaire aux comptes et le Code de Commerce.

En somme, l'audit légal est un outil indispensable pour garantir la fiabilité des états financiers et renforcer la confiance des parties prenantes, reposant sur des normes strictes, une éthique professionnelle rigoureuse et une méthodologie solide, contribuant ainsi à la stabilité et à la transparence des marchés financiers.

6- LA DEMARCHE DE L'AUDITEUR LEGAL :

Au cours de la mission d'audit, l'auditeur procède à l'examen des comptes en se basant sur les balances fournies par le client. Une fois les comptes validés, il s'assure de leur correcte intégration dans les états financiers de synthèse, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes. Le responsable de la mission d'audit est chargé de déterminer les techniques et outils qui seront employés tout au long de l'audit. Parmi les principales techniques d'audit figurent les revues analytiques, les observations physiques, les confirmations directes, les sondages ainsi que l'utilisation d'outils informatiques.(Ogien, 2016)

Pour cela, l'auditeur suit une démarche structurée :

6-1. La prise de connaissance de l'entreprise et la planification de la mission :

Cette phase permet à l'entité de mieux appréhender les événements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes, et d'intégrer ces éléments dans la planification de la mission.

La prise de connaissance aide l'auditeur à orienter sa mission et à identifier les domaines et systèmes clés. Il est essentiel que l'acquisition de cette connaissance générale de l'entreprise précède les autres phases de la mission, car elle en conditionne la bonne exécution.

Ce processus débute le plus tôt possible, parfois dès l'acceptation de la mission. Étant donné la quantité d'informations à collecter et à maîtriser, cette étape est particulièrement cruciale lors de la première année de la mission.

Les informations recueillies durant cette phase serviront de fondement au dossier permanent.

La connaissance de l'entreprise se poursuivra et s'enrichira tout au long de l'exécution de la mission annuelle, nécessitant une mise à jour régulière. Cette prise de connaissance permet à l'auditeur d'établir un cadre de référence pour planifier son audit et exercer son jugement professionnel afin d'évaluer le risque d'anomalies significatives dans les comptes, tout en répondant à ce risque durant l'audit.

L'auditeur doit se familiariser avec divers aspects, notamment le secteur d'activité de l'entité, son environnement réglementaire, y compris le référentiel comptable applicable et d'autres facteurs externes tels que les conditions économiques générales.

Il doit également prendre en compte les caractéristiques de l'entité, qui lui permettront de comprendre les catégories d'opérations, les soldes des comptes et les informations attendues dans les annexes des comptes. Ces caractéristiques englobent

- La nature des activités,
- La composition du capital et du gouvernement d'entreprise,
- La politique d'investissement,
- L'organisation,
- Le financement et le choix des méthodes comptables appliquées.

De plus, l'auditeur doit être conscient des objectifs de l'entité et des stratégies mises en œuvre pour les atteindre, car ces objectifs peuvent avoir des conséquences financières et, par conséquent, influencer les comptes.

Il est également important d'analyser les indicateurs de performance financière de l'entité, car ces éléments révèlent les aspects financiers que la direction considère comme des enjeux majeurs, ainsi que les éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit (Obert & Mairesse, 2009).

6-2. L'évaluation du contrôle interne :

L'analyse du système de contrôle interne permet à l'auditeur d'identifier ses points forts et ses faiblesses, ainsi que de déterminer la nature et l'étendue de ses travaux. Cela inclut la réalisation de tests de conformité pour valider les procédures en place et des tests de permanence pour s'assurer que les points forts sont effectivement appliqués (Ogien, 2016).

Le commissaire aux comptes évalue le contrôle interne en fonction de son objectif de certification des comptes annuels de l'entreprise, ce qui se déroule en deux étapes :

Première étape comprendre les procédures de traitement des données et les contrôles internes, qu'ils soient manuels ou informatisés.

Et la deuxième étape est d'examiner le fonctionnement de ces contrôles pour garantir qu'ils produisent les résultats escomptés tout au long de la période.

6-3 . Le contrôle légal des comptes :

Est une mission confiée par le législateur à un corps professionnel, portant sur les comptes annuels des entreprises tenues de s'y soumettre. (Friedérich & Langlois, 2015)

Si le contrôle interne est solide, une revue succincte des comptes peut suffire, sauf pour la clôture de l'exercice. En revanche, si le contrôle est jugé faible, il est nécessaire d'intensifier les tests, c'est-à-dire d'augmenter le nombre de vérifications pour réaliser un examen détaillé des comptes et évaluer les risques en cours.

Lors de l'examen des comptes, l'auditeur complète ses informations en utilisant des outils de confirmation, tels que la demande de confirmation des soldes auprès des banquiers, fournisseurs et organismes sociaux, ainsi que des méthodes de contrôle comptable, comme le contrôle physique, le contrôle sur pièces et le contrôle de vraisemblance.

L'ensemble de ces outils permet aux auditeurs de renforcer leur opinion sur la sincérité et la fiabilité des comptes. De plus, lors de cet examen, l'auditeur ne se limite pas aux aspects financiers ; il veille également au respect des règles juridiques, fiscales et comptables (Grand & Verdalle, 2006).

6-4 . Finalisation de l'audit

Enfin, après avoir effectué le contrôle des comptes, l'auditeur procède aux travaux de fin de mission, qui incluent :

- La recherche d'événements postérieurs au bilan,
- L'obtention de la lettre d'affirmation,
- La signature du questionnaire de fin de mission,
- La préparation de la note de synthèse de la mission,
- Ainsi que la rédaction des conclusions et des projets de rapports à soumettre à l'approbation de l'associé responsable.

Cette phase consiste donc pour le commissaire aux comptes à émettre un rapport attestant que les comptes annuels de l'entreprise audité sont conformes aux règles et principes comptables, tout en offrant une image fidèle de la situation financière.

SECTION 3 : LE ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA GARANTIE DE LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

I. L'AUDIT LEGAL COMME MECANISME DE CONTROLE

L'audit légal est un processus essentiel dans un environnement économique complexe, car il assure la transparence et la confiance au sein des organisations. En examinant systématiquement les états financiers, il réduit l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les parties prenantes, offrant ainsi une vision claire de la santé financière d'une entreprise. Cela renforce la confiance des investisseurs et des créanciers.

De plus, l'audit légal joue un rôle crucial dans la prévention des fraudes et des manipulations comptables en instaurant des contrôles rigoureux et en vérifiant l'intégrité des informations financières, protégeant ainsi la réputation et la viabilité des entreprises.

Dans ce passage, nous explorerons plus en détail ces deux dimensions fondamentales de l'audit légal, en mettant en lumière son rôle dans la réduction de l'asymétrie d'information et sa contribution à la lutte contre les fraudes.

1- ROLE DANS LA REDUCTION DE L'ASYMETRIE D'INFORMATION ENTRE DIRIGEANTS ET PARTIES PRENANTES

1.1. EXPLICATION DU CONCEPT D'ASYMETRIE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA RELATION D'AGENCE :

L'asymétrie d'information est un concept central dans la théorie de l'agence, qui a été développée par (C. Jensen & Meckling, 1976). Ce concept fait référence à une situation où une partie, généralement les dirigeants d'une entreprise, détient des informations plus complètes ou plus précises que l'autre partie, souvent les actionnaires ou les parties prenantes. Ce déséquilibre d'information crée des tensions et des conflits d'intérêts, car les dirigeants, en tant qu'agents, peuvent agir dans leur propre intérêt plutôt que dans celui des actionnaires, qui sont les principaux.

Dans le cadre des organisations, cette asymétrie se manifeste principalement entre les dirigeants et les actionnaires. Les dirigeants, en raison de leur accès privilégié aux informations internes, possèdent une connaissance approfondie des opérations, des performances et des risques de l'entreprise. En revanche, les actionnaires et autres parties prenantes, tels que les investisseurs, les créanciers ou les régulateurs, n'ont accès qu'à des informations limitées, souvent filtrées à travers les états financiers et les rapports publics. Cette situation peut engendrer des conflits d'intérêts significatifs, où les dirigeants pourraient être tentés de maximiser leur propre utilité, que ce soit en termes de rémunération, de prestige ou de sécurité de l'emploi, au détriment des intérêts des actionnaires.

Le phénomène de problème d'agence est exacerbé lorsque les objectifs des deux parties ne sont pas alignés. Jensen et Meckling (1976) soulignent que ces conflits entraînent des coûts d'agence, qui incluent les coûts de surveillance (monitoring costs), les coûts d'engagement (bonding costs) et les pertes résiduelles (résiduel loss).

Les coûts de surveillance se réfèrent aux dépenses engagées par les actionnaires pour surveiller les actions des dirigeants, tandis que les coûts d'engagement sont liés aux efforts déployés par les dirigeants pour prouver leur engagement envers les intérêts des actionnaires. Les pertes résiduelles, quant à elles, représentent la perte de valeur qui résulte de l'inadéquation entre les décisions des dirigeants et les intérêts des actionnaires.

Les conséquences de l'asymétrie d'information sont multiples et peuvent avoir des effets néfastes sur l'entreprise et ses parties prenantes. Premièrement, elle peut conduire à des décisions sous-optimales. Par exemple, les dirigeants pourraient prendre des décisions stratégiques qui favorisent leurs intérêts personnels plutôt que la maximisation de la valeur actionnariale. Cela peut se traduire par des investissements inefficaces ou par une allocation inappropriée des ressources, ce qui nuit à la performance globale de l'entreprise. Deuxièmement, l'asymétrie d'information peut entraîner une perte de confiance des investisseurs. Lorsque les actionnaires perçoivent un manque de transparence ou une manipulation des informations, leur confiance dans la gestion de l'entreprise diminue. Cela peut se traduire par une baisse du cours de l'action ou une augmentation du coût du capital, rendant ainsi plus difficile pour l'entreprise de lever des fonds pour ses projets futurs. Enfin, l'asymétrie d'information peut favoriser des comportements opportunistes, tels que la manipulation des résultats comptables ou la dissimulation d'informations critiques, ce qui compromet l'intégrité des marchés financiers.

Pour atténuer ces problèmes, la théorie de l'agence propose plusieurs mécanismes de gouvernance, parmi lesquels l'audit légal occupe une place centrale. L'audit légal, en certifiant la fiabilité des états financiers, joue un rôle crucial dans la réduction de l'asymétrie d'information et dans le renforcement de la confiance des parties prenantes. (Watts & Zimmerman, 1986), dans leur ouvrage *Positive Accounting Theory*, soulignent que l'audit joue un rôle essentiel dans l'alignement des intérêts des dirigeants et des actionnaires en fournissant une assurance indépendante sur la qualité des informations financières. En effet, un audit rigoureux permet de détecter et de corriger les anomalies dans les rapports financiers, ce qui contribue à restaurer la confiance des investisseurs et à réduire les coûts d'agence.

De plus, (Kathleen M, 1989) propose une évaluation critique de la théorie de l'agence et discute des implications pour la gouvernance d'entreprise. Elle souligne que la mise en place de mécanismes de contrôle efficaces, tels que des conseils d'administration indépendants et des comités d'audit, peut également contribuer à réduire l'asymétrie d'information. Ces mécanismes permettent de surveiller les actions des dirigeants et d'assurer une plus grande transparence dans la communication des informations financières. (Eugene F & Michael C, 1983) ajoutent que la séparation entre la propriété et le contrôle dans les organisations nécessite des structures de gouvernance robustes pour minimiser les conflits d'agence. Ils mettent en avant l'importance d'un conseil d'administration actif et engagé, capable de représenter les intérêts des actionnaires et de superviser efficacement les décisions des dirigeants.

Pour résumer, on peut dire que, l'asymétrie d'information représente un défi majeur dans la relation d'agence entre dirigeants et parties prenantes. Les conflits d'intérêts qui en résultent peuvent avoir des conséquences néfastes sur la performance de l'entreprise et la confiance des investisseurs. Cependant, des mécanismes de gouvernance appropriés, tels que l'audit légal et des structures de contrôle efficaces, peuvent contribuer à atténuer ces problèmes et à aligner les intérêts des différentes parties. La compréhension approfondie de ces dynamiques est essentielle pour développer des stratégies de gouvernance qui favorisent la transparence et la responsabilité au sein des organisations.

1.2. ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA REDUCTION DE CETTE ASYMETRIE ET LA PROMOTION DE LA TRANSPARENCE

L'audit légal est un élément fondamental dans le paysage économique moderne, jouant un rôle crucial dans la réduction de l'asymétrie d'information qui existe souvent entre les dirigeants d'entreprise et les parties prenantes. Cette asymétrie peut engendrer des déséquilibres dans la prise de décision, nuisant ainsi à la confiance des investisseurs et à la stabilité des marchés financiers. En garantissant la fiabilité et la transparence des informations financières, l'audit légal contribue à établir un environnement de confiance, essentiel pour le bon fonctionnement des marchés et la gouvernance d'entreprise.

➤ Fonction de vérification

L'une des missions principales de l'audit légal est de certifier la fiabilité des états financiers. Les auditeurs indépendants examinent minutieusement les comptes de l'entreprise pour s'assurer que les informations présentées respectent les normes comptables en vigueur et reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise. Cette fonction de vérification est primordiale, car elle permet de réduire le fossé informationnel entre les dirigeants, qui ont accès à des informations privilégiées, et les parties prenantes externes, qui dépendent des états financiers pour prendre des décisions éclairées.

Selon (Defond & Jiambalvo, 1991), l'audit joue un rôle essentiel dans la détection et la correction des erreurs comptables. En identifiant les anomalies et en s'assurant que les pratiques comptables sont conformes aux normes, l'audit améliore la qualité des informations financières. Cela réduit les risques liés à l'asymétrie d'information, car les parties prenantes peuvent avoir confiance dans l'exactitude des données financières qui leur sont présentées. En effet, une information fiable est un pré requis pour une prise de décision éclairée, tant pour les investisseurs que pour les autres parties prenantes.

L'importance de cette fonction de vérification ne peut être sous-estimée. Dans un environnement où les entreprises sont souvent confrontées à des pressions pour présenter des résultats financiers favorables, l'audit légal agit comme un garde-fou, garantissant que les informations divulguées sont non seulement précises, mais aussi complètes. Cela contribue à une meilleure transparence et à une plus grande responsabilité des dirigeants envers les parties prenantes.

➤ **Confiance des investisseurs**

La transparence des informations financières, assurée par l'audit légal, renforce la crédibilité des états financiers et, par conséquent, la confiance des investisseurs. Cette confiance est cruciale pour le bon fonctionnement des marchés financiers, car elle influence directement les décisions d'investissement et l'accès aux capitaux. (Francis, 2004) souligne que la qualité de l'audit est un déterminant clé de la confiance des investisseurs. En effet, lorsque les investisseurs perçoivent que les états financiers sont audités par des professionnels compétents et indépendants, ils sont plus enclins à investir, ce qui peut réduire le coût du capital pour l'entreprise.

Une étude empirique menée par (Francis & Wang, 2008) démontre que les entreprises auditées par des cabinets réputés bénéficient d'un coût du capital plus faible. Cela témoigne de l'importance de l'audit dans la réduction des risques perçus par les investisseurs. En d'autres termes, un audit de qualité peut non seulement améliorer la perception des investisseurs concernant la fiabilité des informations financières, mais aussi influencer positivement les conditions de financement de l'entreprise.

La confiance des investisseurs est également renforcée par la transparence accrue qui découle d'un audit rigoureux. Lorsque les entreprises publient des états financiers audités, cela envoie un signal positif au marché, indiquant que l'entreprise est engagée envers la transparence et la responsabilité. Cela peut également avoir un effet d'entraînement, incitant d'autres entreprises à adopter des pratiques similaires pour attirer des investisseurs.

➤ **Cadre réglementaire**

Le rôle de l'audit légal est encadré par un ensemble de normes et de réglementations visant à garantir son indépendance et sa qualité. Les Normes Internationales d'Audit (ISA), établies par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), fournissent un cadre global pour la conduite des audits. Ces normes définissent les procédures à suivre, les responsabilités de l'auditeur et les critères d'indépendance. Par ailleurs, des lois locales renforcent ce cadre réglementaire. Par exemple, aux États-Unis, la loi Sarbanes-Oxley (SOX) de 2002 a introduit des exigences strictes en matière d'audit et de contrôle interne à la suite des scandales financiers tels que celui d'Enron. En France, la Loi de Sécurité Financière (LSF) de 2003 a renforcé les obligations des auditeurs et des dirigeants en matière de transparence et de responsabilité.

Ces réglementations visent à garantir que l'audit légal remplisse efficacement sa mission de réduction de l'asymétrie d'information. Elles imposent également des sanctions en cas de manquement aux normes, ce qui renforce la crédibilité de la profession d'auditeur.

Selon (Mark L & Cilve S, 2011), l'évolution du cadre réglementaire a contribué à améliorer la qualité de l'audit et à restaurer la confiance des investisseurs après les crises financières. En effet, ces réglementations ont été mises en place pour répondre aux préoccupations croissantes concernant la qualité de l'audit et la nécessité d'une plus grande transparence dans les rapports financiers.

Le cadre réglementaire joue un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et de la responsabilité au sein des entreprises. En établissant des normes claires et des exigences strictes, il contribue à garantir que les auditeurs agissent de manière indépendante et objective. Cela est particulièrement important dans un contexte où les conflits d'intérêts peuvent survenir, notamment lorsque les auditeurs sont rémunérés par les entreprises qu'ils auditent. Les réglementations visent à minimiser ces risques et à assurer que l'audit reste un outil fiable pour la réduction de l'asymétrie d'information.

On peut dire que l'audit légal joue un rôle central dans la réduction de l'asymétrie d'information et la promotion de la transparence au sein des entreprises. Grâce à sa fonction de vérification, il assure la fiabilité des états financiers, ce qui est essentiel pour maintenir la confiance des investisseurs et garantir une gouvernance d'entreprise efficace. Le cadre réglementaire qui encadre l'audit légal renforce cette mission en établissant des normes claires et en imposant des sanctions en cas de manquement.

L'importance de l'audit légal ne peut être sous-estimée dans le contexte économique actuel, où la transparence et la responsabilité sont devenues des exigences incontournables pour les entreprises. En garantissant la qualité des informations financières, l'audit contribue à créer un environnement propice à l'investissement et à la croissance économique. Les recherches académiques, telles que celles de (Defond & Jambalvo, 1991), (Francis, 2004), et (Mark L & Cilve S, 2011), soulignent l'impact significatif de l'audit sur la confiance des investisseurs et la qualité des informations financières.

Ainsi, l'audit légal ne se limite pas à une simple formalité, mais constitue un pilier fondamental de la gouvernance d'entreprise et de la stabilité des marchés financiers. En continuant à évoluer et à s'adapter aux défis contemporains, l'audit légal pourra jouer un rôle

encore plus important dans la promotion de la transparence et la réduction de l'asymétrie d'information dans les années à venir.

2- MECANISMES DE DETECTION DES ANOMALIES ET DES FRAUDES PAR L'AUDITEUR LEGAL

L'auditeur légal joue un rôle crucial dans la détection des anomalies et des fraudes comptables, contribuant ainsi à la prévention des risques financiers et à la protection des intérêts des parties prenantes.

Dans un monde où les entreprises sont confrontées à des pressions croissantes pour maximiser les profits, la tentation de manipuler les états financiers peut être forte. C'est ici que l'audit légal intervient, en s'appuyant sur une combinaison de méthodes traditionnelles et d'outils technologiques avancés, tout en évaluant l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'entreprise.

Dans cette partie nous allons nous pencher sur les différentes approches méthodologiques, les outils technologiques utilisés, et l'importance de l'évaluation des contrôles internes dans la détection des fraudes.

2.1.Approche méthodologique

L'auditeur utilise une variété de techniques méthodologiques pour identifier les anomalies et les risques de fraude. Parmi ces techniques, on retrouve :

➤ L'analyse des ratios

L'analyse des ratios est une méthode fondamentale dans le processus d'audit. Elle consiste à comparer les ratios financiers (tels que la marge bénéficiaire, le ratio d'endettement ou le ratio de liquidité) sur plusieurs périodes ou par rapport à des benchmarks sectoriels (*consiste à observer et à analyser les pratiques et stratégies des entreprises du secteur d'activité visé, dans le domaine managérial, marketing ou commercial*). Des écarts significatifs par rapport aux normes sectorielles ou aux tendances historiques peuvent indiquer des anomalies ou des manipulations comptables. Par exemple, une augmentation soudaine et inexplicée du chiffre d'affaires sans croissance correspondante des coûts pourrait signaler une fraude.

L'analyse des ratios permet également de contextualiser les performances d'une entreprise par rapport à ses concurrents. En utilisant des benchmarks sectoriels, l'auditeur peut identifier des anomalies qui pourraient passer inaperçues si l'on se concentrait uniquement sur les chiffres internes. Par exemple, si une entreprise affiche une marge bénéficiaire nettement supérieure à celle de ses concurrents, cela pourrait soulever des questions sur la validité de ses pratiques comptables.

➤ **Les tests de conformité**

Les tests de conformité sont une autre technique essentielle utilisée par les auditeurs. Ils consistent à vérifier que les transactions et les processus respectent les politiques internes de l'entreprise ainsi que les régulations externes. Ces tests incluent la vérification des autorisations, des signatures et des procédures de contrôle. Par exemple, l'auditeur peut examiner si les dépenses importantes ont été approuvées par les responsables compétents.

Les tests de conformité permettent de s'assurer que les processus internes sont respectés et que les contrôles sont en place pour prévenir les fraudes. En vérifiant la conformité des transactions avec les politiques internes, l'auditeur peut identifier des faiblesses dans le système de contrôle qui pourraient être exploitées pour commettre des fraudes.

➤ **Les procédures de vérification approfondie**

Les procédures de vérification approfondie sont des vérifications détaillées des transactions et des soldes comptables. Cela peut inclure l'examen des justificatifs, des contrats, des factures et des relevés bancaires. Ces procédures permettent de détecter des irrégularités telles que des transactions fictives ou des montants anormalement élevés.

L'importance de ces procédures ne peut être sous-estimée. Elles permettent à l'auditeur de plonger profondément dans les opérations de l'entreprise et d'identifier des anomalies qui pourraient ne pas être visibles à un niveau plus élevé. Par exemple, l'examen des factures peut révéler des transactions qui ne correspondent pas aux services ou produits fournis, ce qui pourrait indiquer une fraude.

Selon (Albrecht et al., 2012), ces méthodes traditionnelles restent essentielles pour identifier les risques de fraude, mais elles doivent être complétées par des outils technologiques modernes pour améliorer leur efficacité.

2.2. Outils technologiques

L'évolution technologique a transformé les pratiques d'audit, en particulier grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de l'analyse de données (data analytics). Ces outils permettent à l'auditeur de traiter de grands volumes de données et d'identifier des patterns ou des anomalies qui seraient difficiles à détecter manuellement. (Singleton & Singleton, 2010)

➤ Intelligence artificielle

L'IA peut être utilisée pour analyser les transactions en temps réel et détecter des comportements suspects. Par exemple, des algorithmes d'apprentissage automatique peuvent identifier des transactions inhabituelles ou des schémas répétitifs qui pourraient indiquer une fraude. L'IA permet également d'automatiser certaines tâches d'audit, ce qui libère du temps pour que les auditeurs se concentrent sur des analyses plus complexes.

L'utilisation de l'IA dans l'audit ne se limite pas à la détection des fraudes. Elle peut également être utilisée pour prédire les risques futurs en analysant les tendances historiques et en identifiant les facteurs de risque. Par exemple, un modèle d'IA pourrait être formé pour reconnaître les caractéristiques des entreprises qui ont précédemment été victimes de fraudes, permettant ainsi aux auditeurs de cibler leurs efforts sur les entreprises présentant des risques similaires.

➤ Analyse de données (data analytics)

Les outils d'analyse de données permettent à l'auditeur d'examiner des ensembles de données complexes et de repérer des anomalies. Par exemple, l'analyse des flux de trésorerie peut révéler des écarts entre les revenus déclarés et les entrées d'argent réelles. Selon le rapport de KPMG (*Global Audit Fraud Survey 2020*), 56 % des cabinets d'audit utilisent désormais des outils de data analytics pour améliorer la détection des fraudes.

L'analyse de données permet également d'effectuer des analyses prédictives, où les auditeurs peuvent utiliser des modèles statistiques pour anticiper les comportements futurs. Cela peut être particulièrement utile pour identifier les tendances qui pourraient indiquer une fraude imminente. Par exemple, si une entreprise commence à afficher des tendances de dépenses anormales, cela pourrait alerter les auditeurs sur un risque potentiel de fraude.

➤ **Blockchain**

Bien qu'encore émergente, la technologie blockchain offre un potentiel important pour l'audit en fournissant des enregistrements immuables et transparents des transactions. Cela réduit les risques de manipulation des données et facilite la vérification des informations. En utilisant la blockchain, les auditeurs peuvent accéder à un registre transparent et sécurisé des transactions, ce qui rend la fraude beaucoup plus difficile à dissimuler.

La technologie blockchain peut également améliorer la traçabilité des transactions. Par exemple, dans le cas d'une chaîne d'approvisionnement, chaque étape du processus peut être enregistrée sur la blockchain, permettant aux auditeurs de suivre les transactions de manière transparente. Cela peut aider à identifier les anomalies et à garantir que les transactions sont conformes aux politiques internes et aux réglementations externes.

2.3. Évaluation du contrôle interne

L'évaluation des systèmes de contrôle interne est une étape clé dans la détection des fraudes. L'auditeur examine l'efficacité des contrôles mis en place par l'entreprise pour prévenir et détecter les risques de fraude. Cela inclut :

➤ **Les contrôles préventifs**

Les contrôles préventifs visent à empêcher les fraudes avant qu'elles ne se produisent. Par exemple, la séparation des tâches (segregation of duties) garantit qu'aucun individu ne contrôle tous les aspects d'une transaction, réduisant ainsi les risques de collusion ou de manipulation. En s'assurant que différentes personnes sont responsables de différentes étapes d'un processus, les entreprises peuvent réduire le risque de fraude.

Les contrôles préventifs peuvent également inclure des politiques de vérification régulières et des audits internes. En instaurant une culture de la transparence et de la responsabilité, les entreprises peuvent dissuader les comportements frauduleux. Par exemple, si les employés savent qu'ils seront régulièrement soumis à des audits internes, ils seront moins enclins à commettre des fraudes.

➤ Les contrôles détectifs

Les contrôles détectifs sont conçus pour identifier les fraudes après qu'elles ont eu lieu. Par exemple, des rapports d'exception peuvent signaler des transactions inhabituelles ou des écarts par rapport aux normes établies. Ces contrôles permettent aux auditeurs de réagir rapidement en cas de détection d'anomalies.

Les contrôles détectifs peuvent également inclure des analyses de données régulières pour identifier des tendances ou des comportements suspects. Par exemple, si une entreprise constate une augmentation soudaine des dépenses dans un département particulier, cela pourrait déclencher une enquête plus approfondie.

➤ L'environnement de contrôle

L'auditeur évalue également la culture éthique de l'entreprise et l'engagement de la direction envers l'intégrité financière. Un environnement de contrôle solide est essentiel pour prévenir les fraudes. Les entreprises qui promeuvent une culture d'éthique et de transparence sont moins susceptibles de subir des fraudes, car les employés se sentent plus responsables de leurs actions.

Selon (Albrecht et al., 2012), les entreprises avec des systèmes de contrôle interne robustes sont moins susceptibles de subir des fraudes, et l'auditeur joue un rôle clé en identifiant les faiblesses de ces systèmes. L'évaluation de l'environnement de contrôle permet aux auditeurs de comprendre la culture organisationnelle et d'identifier les domaines où des améliorations peuvent être apportées.

Les mécanismes de détection des anomalies et des fraudes par l'auditeur légal sont essentiels pour garantir la transparence et la fiabilité des informations financières. En combinant des méthodes traditionnelles avec des outils technologiques avancés, les auditeurs peuvent identifier et prévenir les fraudes de manière plus efficace. L'évaluation des systèmes de contrôle interne est également cruciale pour assurer la protection des intérêts des parties prenantes.

Les références académiques, telles que celles (Albrecht et al., 2012), KPMG (2020), et d'autres, soulignent l'importance de ces mécanismes dans le paysage économique actuel. À mesure que les technologies continuent d'évoluer, il est probable que les pratiques d'audit

s'adapteront également, intégrant de nouvelles méthodes et outils pour faire face aux défis émergents en matière de fraude et d'anomalies comptables.

Ainsi, le rôle de l'auditeur légal ne se limite pas à une simple vérification des états financiers, mais s'étend à la protection des intérêts des parties prenantes et à la promotion d'une culture d'intégrité et de transparence au sein des organisations.

II. L'AUDIT LÉGAL : UN LEVIER POUR LA FIABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS, LA QUALITÉ DE L'INFORMATION ET LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES

1- IMPACT DE L'AUDIT LÉGAL SUR LA FIABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS ET LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES

L'audit légal est un processus essentiel dans le monde des affaires moderne, agissant comme un garant de la transparence et de l'intégrité des informations financières. Dans un environnement économique de plus en plus complexe et interconnecté, la fiabilité des états financiers est devenue un impératif pour les entreprises qui cherchent à maintenir la confiance de leurs parties prenantes. En effet, les états financiers ne sont pas seulement des documents comptables ; ils constituent des outils cruciaux pour la prise de décision, tant pour les investisseurs que pour les créanciers, les régulateurs et les autres acteurs du marché.

L'audit légal, en certifiant ces documents, joue un rôle fondamental dans l'établissement de cette confiance. L'exploration des mécanismes par lesquels l'audit légal influence la fiabilité des états financiers et la confiance des parties prenantes vise à fournir une compréhension approfondie de son rôle crucial dans le paysage économique contemporain. À travers cette analyse, nous espérons mettre en évidence l'importance d'un audit rigoureux et de qualité pour la pérennité des entreprises et la santé des marchés financiers.

1.1.Certification des États Financiers : Garantie de Régularité et de Sincérité

1.1.1. Processus de certification des états financiers par l'auditeur légal :

La certification des états financiers par l'auditeur légal est un processus rigoureux et méthodique qui vise à garantir que les comptes de l'entreprise sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de sa situation financière.

Dans un environnement économique où la transparence et la confiance sont primordiales, ce processus joue un rôle crucial dans la protection des intérêts des parties prenantes, y compris les investisseurs, les créanciers, et le grand public. La certification des états financiers ne se limite pas à une simple formalité ; elle constitue un gage de crédibilité et de responsabilité pour les entreprises.

Ce processus comprend plusieurs étapes clés, chacune ayant son importance dans l'établissement de la fiabilité des informations financières. Ces étapes ont été examinées en détail dans la section 02, consacrée à la démarche de l'audit légal, et peuvent être résumées comme suit :

- Planification de l'audit
- Collecte des preuves
- Évaluation des contrôles internes
- Rapport d'audit

1.1.2. Importance de la certification des états financiers :

La certification des états financiers par un auditeur indépendant constitue un élément fondamental dans le paysage financier moderne. Elle représente une garantie de la régularité des comptes, c'est-à-dire leur conformité aux normes comptables en vigueur, ainsi que de leur sincérité, qui se réfère à la représentation fidèle de la réalité économique de l'entreprise. Cette certification est d'une importance cruciale pour les parties prenantes, car elle assure que les informations financières fournies par l'entreprise sont fiables et peuvent être utilisées pour prendre des décisions éclairées.

Nous allons explorer en profondeur l'importance de cette certification, afin d'illustrer son impact sur la confiance des investisseurs, la gouvernance d'entreprise, et la transparence financière.

➤ **La régularité des états financiers**

La régularité des états financiers est un concept qui renvoie à la conformité des informations financières aux normes comptables établies. Ces normes, qu'elles soient nationales ou internationales (comme les IFRS), visent à garantir que les états financiers sont préparés de manière cohérente et transparente. La certification par un auditeur indépendant joue un rôle clé dans ce processus, car elle permet de vérifier que les états financiers respectent ces normes.

- Normes comptables et leur importance :

Les normes comptables sont des règles et des directives qui régissent la préparation et la présentation des états financiers. Elles sont conçues pour assurer la comparabilité, la fiabilité et la transparence des informations financières. Par exemple, les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) sont largement adoptées à l'échelle mondiale et visent à harmoniser la présentation des états financiers entre différentes juridictions.

Selon (Ray, 2006), l'adoption des IFRS a permis une plus grande transparence et une meilleure comparabilité des états financiers à l'échelle internationale, ce qui est crucial pour les investisseurs internationaux.

La conformité à ces normes est essentielle pour garantir que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise. Les normes comptables servent de cadre pour limiter les manipulations comptables et les erreurs, tout en assurant que les informations financières sont comparables entre les entreprises et les secteurs. Sans une telle régularité, les parties prenantes ne pourraient pas faire confiance aux états financiers, ce qui entraînerait une inefficacité des marchés financiers.(Nobes, 2003)

- Rôle de l'auditeur dans la vérification de la régularité :

L'auditeur indépendant est chargé d'examiner les états financiers pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes comptables applicables. Ce processus d'audit implique une évaluation

minutieuse des méthodes comptables utilisées, des estimations et des jugements effectués par la direction, ainsi que des contrôles internes en place. L'audit indépendant joue un rôle crucial dans la détection des erreurs et des fraudes comptables, ce qui renforce la crédibilité des états financiers.(M. L. DeFond & Jiambalvo, 1994)

En fournissant une opinion sur la régularité des états financiers, l'auditeur contribue à renforcer la confiance des parties prenantes dans la fiabilité des informations financières. L'audit indépendant agit comme un mécanisme de contrôle externe qui limite les comportements opportunistes des dirigeants. En effet, les dirigeants peuvent être tentés de manipuler les états financiers pour masquer des problèmes financiers ou pour atteindre des objectifs personnels. L'intervention d'un auditeur indépendant réduit ce risque en assurant que les états financiers sont conformes aux normes comptables.(Watts & Zimmerman, 1986)

➤ La sincérité des états financiers

La sincérité des états financiers se réfère à la capacité de ces documents à représenter fidèlement la réalité économique de l'entreprise. Cela implique que les états financiers ne doivent pas seulement être conformes aux normes comptables, mais qu'ils doivent également refléter de manière précise et honnête la performance et la position financière de l'entreprise.

- Importance de la sincérité pour les parties prenantes :

La sincérité des états financiers est cruciale pour les parties prenantes, notamment les investisseurs, les créanciers, les employés et les clients. Ces groupes s'appuient sur les informations financières pour prendre des décisions éclairées concernant leurs relations avec l'entreprise. Par exemple, les investisseurs évaluent la rentabilité et la viabilité d'une entreprise avant d'y investir, tandis que les créanciers examinent la santé financière d'une entreprise avant d'accorder des prêts. D'après (Healy & Palepu, 2001) la qualité de l'information financière est un déterminant clé de la performance des marchés financiers. Si les états financiers ne reflètent pas fidèlement la réalité économique, cela peut entraîner des décisions erronées et des pertes financières significatives.

- L'impact de la certification sur la sincérité :

La certification par un auditeur indépendant améliore la sincérité des états financiers en fournissant une assurance que les informations présentées sont exactes et fiables. Cette certification contribue à réduire les asymétries d'information entre les dirigeants et les parties prenantes. En d'autres termes, lorsque les états financiers sont certifiés, les parties prenantes peuvent avoir une plus grande confiance dans le fait que les dirigeants ne manipulent pas les chiffres pour masquer des problèmes financiers ou embellir la performance de l'entreprise.(Francis, 2004)

Les auditeurs jouent un rôle clé dans la vérification des estimations comptables, qui sont souvent sujettes à manipulation. Par exemple, les provisions pour créances douteuses ou les évaluations d'actifs peuvent être utilisées pour manipuler les résultats financiers. L'intervention d'un auditeur indépendant permet de réduire ce risque en assurant que ces estimations sont raisonnables et conformes aux normes comptables.

➤ Réduction des asymétries d'information

L'un des principaux avantages de la certification des états financiers est sa capacité à réduire les asymétries d'information entre les dirigeants et les parties prenantes. Les asymétries d'information se produisent lorsque l'une des parties (dans ce cas, les dirigeants) détient plus d'informations que l'autre (les parties prenantes). Cela peut conduire à des comportements opportunistes de la part des dirigeants, qui peuvent être tentés de manipuler les informations financières pour servir leurs propres intérêts.

- La protection des créanciers :

De même, les créanciers bénéficient également de la certification des états financiers. Lorsqu'une entreprise sollicite un prêt, les créanciers examinent attentivement ses états financiers pour évaluer sa capacité à rembourser le prêt. La certification par un auditeur indépendant leur fournit une assurance supplémentaire quant à la fiabilité des informations financières, ce qui peut influencer leur décision d'accorder ou non le financement. Les créanciers sont particulièrement sensibles au risque d'asymétrie d'information, car ils n'ont pas accès aux mêmes informations que les dirigeants. La certification des états financiers permet donc de réduire ce risque et d'améliorer les conditions de crédit.(C. Jensen & Meckling, 1976)

➤ **La gouvernance d'entreprise**

La certification des états financiers joue également un rôle essentiel dans la gouvernance d'entreprise. Elle contribue à assurer que les dirigeants agissent dans l'intérêt des actionnaires et respectent les normes éthiques et réglementaires.

- Responsabilité des dirigeants :

La certification des états financiers impose une certaine responsabilité aux dirigeants. En sachant que leurs états financiers seront examinés par un auditeur indépendant, les dirigeants sont incités à agir de manière éthique et à respecter les normes comptables, la certification des états financiers favorise une culture de responsabilité au sein de l'entreprise, où les dirigeants sont tenus de rendre des comptes sur leurs décisions financières. (Robert R & Abbie J, 2001)

- Renforcement des mécanismes de contrôle :

La certification des états financiers renforce également les mécanismes de contrôle au sein de l'entreprise. Les auditeurs examinent non seulement les états financiers, mais aussi les systèmes de contrôle interne en place. Cela permet d'identifier les faiblesses potentielles dans les processus financiers et de recommander des améliorations, l'audit indépendant contribue à améliorer la gouvernance d'entreprise en favorisant des pratiques financières plus rigoureuses et transparentes. (Defond & Jiambalvo, 1991)

➤ **Transparence financière**

La transparence financière est un principe fondamental dans le monde des affaires, et la certification des états financiers y contribue en fournissant des informations claires et vérifiables sur la performance financière des entreprises, la transparence est essentielle pour établir la confiance entre l'entreprise et ses parties prenantes, et les entreprises qui adoptent des pratiques transparentes sont mieux perçues par le public et les investisseurs. La certification des états financiers permet ainsi aux entreprises de démontrer leur engagement envers cette transparence en offrant des informations financières précises et fiables. (Ray, 2006)

De plus, une entreprise qui présente des états financiers certifiés est perçue comme plus crédible et digne de confiance. (Healy & Palepu, 2001) soulignent que cela peut avoir un impact positif sur sa réputation et sa capacité à attirer des investisseurs et des clients. À

l'inverse, les entreprises qui ne fournissent pas d'états financiers certifiés risquent de souffrir d'une mauvaise réputation, ce qui peut nuire à leur performance financière à long terme.(Healy & Palepu, 2001)

➤ **Conséquences des scandales financiers**

Les scandales financiers, tels que ceux qui ont touché Enron, WorldCom et Lehman Brothers, ont mis en lumière l'importance cruciale de la certification des états financiers. Ces scandales ont non seulement entraîné des pertes financières massives pour les investisseurs, mais ont également érodé la confiance du public dans les marchés financiers.

- Rôle de l'audit dans la prévention des scandales :

La certification des états financiers par un auditeur indépendant peut jouer un rôle préventif dans la survenue de tels scandales, l'audit indépendant agit comme un mécanisme de dissuasion contre les comportements frauduleux. En fournissant une assurance sur la fiabilité des informations financières, l'audit peut dissuader les dirigeants de manipuler les états financiers. (Jr, 2005)

- Renforcement des réglementations :

Les scandales financiers ont également conduit à un renforcement des réglementations en matière de transparence et de responsabilité. Selon Sarbanes-Oxley Act (2002)¹², les entreprises doivent désormais se conformer à des exigences plus strictes en matière de certification des états financiers. Cela a accru l'importance de l'audit indépendant et renforcé la protection des intérêts des parties prenantes.

En peut dire que la certification des états financiers par un auditeur indépendant est un élément clé pour assurer la régularité et la sincérité des informations financières. Elle est cruciale pour les parties prenantes, car elle assure que les informations financières sont fiables et peuvent être utilisées pour prendre des décisions éclairées. Les références citées dans ce texte, ainsi que les références supplémentaires, fournissent une base solide pour comprendre l'importance de cette certification dans le contexte plus large de la gouvernance d'entreprise et de la stabilité financière.

¹² The Sarbanes–Oxley Act of 2002 est une loi fédérale des États-Unis qui impose certaines pratiques en matière de tenue de registres financiers et de rapports pour les sociétés.

2- AMELIORATION DE LA QUALITE DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

L'audit légal joue un rôle central dans l'amélioration de la qualité des informations comptables et financières. En renforçant la fiabilité, la pertinence et la comparabilité des données financières, l'audit légal contribue à la transparence et à la crédibilité des états financiers, ce qui est essentiel pour les parties prenantes. Dans cette partie nous allons explorer en détail l'impact de l'audit légal sur ces trois dimensions.

2.1.Impact de l'audit légal sur la fiabilité, la pertinence et la comparabilité des informations

➤ Fiabilité des informations financières :

La fiabilité des informations financières est une condition sine qua non pour que les parties prenantes puissent s'appuyer sur ces données pour prendre des décisions éclairées. L'audit légal contribue à renforcer cette fiabilité en réduisant les risques d'erreurs, de fraudes et de manipulations comptables.

L'audit est un mécanisme clé pour aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires. En effet, les dirigeants peuvent être tentés de manipuler les états financiers pour atteindre des objectifs personnels, tels que l'obtention de bonus ou la dissimulation de problèmes financiers. L'intervention d'un auditeur indépendant permet de limiter ces comportements opportunistes en vérifiant l'exactitude et la conformité des états financiers. (Watts & Zimmerman, 1986)

Selon (Defond & Jambalvo, 1991) l'audit indépendant joue un rôle crucial dans la détection des erreurs et des fraudes comptables. Par exemple, les auditeurs examinent les estimations comptables, telles que les provisions pour créances douteuses ou les évaluations d'actifs, qui sont souvent sujettes à manipulation. En assurant que ces estimations sont raisonnables et conformes aux normes comptables, l'audit renforce la fiabilité des informations financières.

➤ Pertinence des informations financières

La pertinence des informations financières se réfère à leur utilité pour la prise de décision. Les états financiers doivent fournir des informations qui sont non seulement exactes, mais aussi

pertinentes pour les besoins des parties prenantes. L'audit légal contribue à renforcer cette pertinence en assurant que les états financiers reflètent fidèlement la réalité économique de l'entreprise.

La pertinence des informations financières est un déterminant clé de la performance des marchés financiers. Les investisseurs, les créanciers et autres parties prenantes s'appuient sur les états financiers pour évaluer la performance et la santé financière d'une entreprise. Si les états financiers ne sont pas pertinents, cela peut entraîner des décisions erronées et des pertes financières significatives.(Healy & Palepu, 2001)

L'audit légal améliore la pertinence des informations financières en assurant que les états financiers sont préparés selon des normes comptables reconnues, telles que les IFRS (International Financial Reporting Standards) ou les GAAP (Generally Accepted Accounting Principles, l'adoption des IFRS a permis d'améliorer la pertinence des états financiers en fournissant des informations plus détaillées et plus transparentes sur la performance financière des entreprises.

➤ **Comparabilité des informations financières**

La comparabilité des informations financières est essentielle pour permettre aux parties prenantes de comparer les performances financières de différentes entreprises et secteurs. L'audit légal contribue à renforcer cette comparabilité en assurant que les états financiers sont préparés selon des normes comptables uniformes.

L'adoption des IFRS a permis d'améliorer la comparabilité des états financiers à l'échelle internationale. Les normes IFRS fournissent un cadre commun pour la préparation des états financiers, ce qui permet aux investisseurs et autres parties prenantes de comparer les performances financières de différentes entreprises, même si elles opèrent dans des juridictions différentes.(Ray, 2006)

L'audit légal joue un rôle clé dans la vérification de la conformité des états financiers aux normes comptables, l'audit indépendant assure que les états financiers sont préparés de manière cohérente et transparente, ce qui facilite la comparaison entre entreprises et secteurs. En assurant que les états financiers sont conformes aux normes comptables, l'audit contribue à renforcer la comparabilité des informations financières.(Nobes, 2003)

3- RENFORCEMENT DE LA CREDIBILITE DES INFORMATIONS AUPRES DES ACTIONNAIRES, INVESTISSEURS ET AUTRES PARTIES PRENANTES

La crédibilité des informations financières est un élément essentiel pour la confiance des actionnaires, investisseurs et autres parties prenantes. L'audit légal, en certifiant la fiabilité et l'exactitude des états financiers, joue un rôle central dans ce processus. Nous allons détailler les mécanismes par lesquels l'audit légal renforce cette crédibilité et nous aborderons également l'impact de l'audit légal sur les décisions d'investissement et la réputation de l'entreprise.

4- ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DE LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES :

L'audit légal est un mécanisme clé pour réduire les asymétries d'information entre les dirigeants et les parties prenantes. En certifiant les états financiers, l'auditeur indépendant assure que ces documents reflètent fidèlement la réalité économique de l'entreprise, ce qui renforce la confiance des actionnaires et investisseurs, la qualité de l'audit est directement corrélée à la confiance des investisseurs, car elle atténue les incertitudes liées à la fiabilité des données financières.(Defond & Jiambalvo, 1991)

➤ Mécanismes de réduction des asymétries d'information :

Les asymétries d'information, où les dirigeants détiennent plus d'informations que les actionnaires, créent un risque de manipulation comptable. L'audit légal intervient comme un contrôle externe pour limiter ces risques. Selon une étude théorique sur les relations entre audit légal et gouvernance d'entreprise qui a été faite par (Carassus & Gardes, 2005) , l'audit externe complète les mécanismes de gouvernance souvent défaillants, en contraignant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants.

➤ Rôle de l'auditeur dans la légitimation des informations

L'auditeur ne se contente pas de vérifier la conformité aux normes ; il légitime les informations financières auprès des parties prenantes. Selon (Id Ahmad Fatiha et al., 2023) leur étude sur la qualité de l'audit légal souligne que les cabinets d'audit doivent intégrer des dimensions non financières, comme la déontologie, pour renforcer leur crédibilité .

5- IMPACT SUR LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT ET LA REPUTATION DE L'ENTREPRISE.

La certification des états financiers influence directement les décisions d'investissement et la réputation de l'entreprise. Les investisseurs, en particulier institutionnels, privilégient les entreprises dont les états financiers sont audités par des cabinets réputés, perçus comme garants de qualité.

➤ Effets sur le coût du capital et l'accès aux marchés

Une étude menée sur des firmes européennes révèle que les entreprises auditées par les «Big Four»¹³ bénéficient d'un coût du capital réduit, car les investisseurs perçoivent moins de risques liés à la fiabilité des informations. De plus, la certification facilite l'accès aux marchés internationaux, où les normes IFRS sont largement reconnues.

➤ Renforcement de la réputation et gestion de crise

Une réputation de transparence financière protège l'entreprise en cas de crise, y compris en Algérie, où la confiance des investisseurs est cruciale pour le développement économique. Les scandales récents ont montré que les entreprises ayant un historique d'audits rigoureux retrouvent plus rapidement la confiance des marchés. La loi SOX, en imposant des contrôles internes stricts, a non seulement réduit les fraudes mais aussi amélioré la perception des entreprises américaines sur les marchés globaux. En France, l'obligation de double audit pour les sociétés cotées a limité la concentration du marché entre les « Big Four », favorisant une diversité perçue comme gage d'objectivité. De même, en Algérie, la mise en place de normes de transparence et de bonnes pratiques de gouvernance pourrait renforcer la crédibilité des entreprises et attirer davantage d'investissements étrangers.

➤ Impact différencié selon la spécialisation de l'auditeur

La qualité de l'audit dépend également de la spécialisation sectorielle de l'auditeur. Une étude européenne indique que les « Big Four » n'améliorent la qualité des informations comptables que s'ils sont experts du secteur d'activité de l'entreprise auditée. Cela souligne l'importance de choisir des auditeurs dont les compétences techniques correspondent aux spécificités de l'entreprise, maximisant ainsi la crédibilité des états financiers.

¹³ **Big Four** : les quatre plus importants cabinets d'audit et de conseil, à savoir Deloitte, EY, KPMG et PwC

6- PERSPECTIVES CRITIQUES ET LIMITES DU RÔLE DE L'AUDITEUR LÉgal

Malgré ses avantages, l'audit légal présente des limites qui peuvent affecter son efficacité dans le renforcement de la crédibilité.

➤ Défis liés à l'indépendance et aux conflits d'intérêts (Halima, 2023)

L'indépendance des auditeurs est influencée par plusieurs variables, dont six ont été étudiées : la compétence, la concurrence, les sanctions judiciaires, la rotation des auditeurs, et les honoraires d'audit. Voici un résumé structuré et fluide de ces éléments :

1) La compétence des auditeurs :

La compétence est cruciale pour garantir l'indépendance des auditeurs. Un auditeur doit posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience adéquates pour réaliser un audit financier de manière efficace. En Algérie, un institut spécialisé a été créé pour former les professionnels comptables, dans le but d'améliorer la qualité de l'audit. Un auditeur incompetent ne peut assurer ni la protection des actionnaires ni son indépendance intellectuelle vis-à-vis des dirigeants de l'entreprise auditée.

2) La concurrence sur le marché de l'audit :

La concurrence peut affecter l'indépendance des auditeurs, une concurrence excessive pousse les auditeurs à faire preuve de complaisance pour conserver leurs clients, ce qui nuit à leur indépendance perçue. En Algérie, le marché de l'audit est principalement dominé par des cabinets locaux, protégés par une législation qui limite l'accès aux cabinets internationaux. Toutefois, une concurrence trop faible peut également avoir des effets néfastes sur la qualité de l'audit, en réduisant l'innovation et la rigueur des procédures.

3) Les sanctions judiciaires :

Les sanctions sont essentielles pour renforcer l'indépendance des auditeurs. Elles dissuadent les comportements contraires à l'éthique et encouragent les auditeurs à résister aux pressions des clients. En Algérie, la législation prévoit des sanctions civiles, pénales et disciplinaires pour les auditeurs qui ne respectent pas leurs obligations. Ces sanctions augmentent le coût des comportements inappropriés, ce qui contribue à renforcer l'indépendance des auditeurs.

4) La rotation des auditeurs (durée du mandat) :

La durée du mandat des auditeurs a un impact sur leur indépendance. En Algérie, la loi limite cette durée à six ans (trois ans renouvelables une fois). Une durée trop longue peut diminuer l'indépendance, car l'auditeur peut devenir moins exigeant et moins enclin à adopter des procédures innovantes. Cependant, des mandats plus longs peuvent également permettre aux auditeurs de mieux comprendre les spécificités de l'entreprise, ce qui peut améliorer la qualité de l'audit. Les opinions divergent sur l'impact de la rotation, mais une régulation équilibrée semble nécessaire.

5) Les honoraires d'audit :

Les honoraires d'audit peuvent également influencer l'indépendance des auditeurs. Une rémunération trop faible peut compromettre la qualité de l'audit, car l'auditeur n'a pas les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission. À l'inverse, des honoraires trop élevés peuvent créer une dépendance financière vis-à-vis du client, augmentant le risque de complaisance. En Algérie, la législation stipule que les honoraires doivent être fixés au début de la mission, sans lien avec les résultats financiers de l'entreprise. Il est donc important que les honoraires soient équitables pour protéger l'indépendance des auditeurs.

L'indépendance des auditeurs est un enjeu complexe, influencé par des facteurs tels que la compétence, la concurrence, les sanctions, la rotation des mandats et les honoraires. En Algérie, la loi 10-01 a renforcé le cadre réglementaire, mais des défis persistent, notamment en matière de concurrence et de formation des auditeurs. Pour garantir une indépendance effective, il est essentiel de trouver un équilibre entre ces différentes variables et de renforcer les mécanismes de contrôle et de régulation.

➤ Complexité de la mesure de la qualité de l'audit :

La qualité de l'audit est un concept multidimensionnel et difficile à quantifier, car elle dépend de nombreux facteurs interdépendants. En Algérie, comme dans d'autres pays, mesurer la qualité de l'audit reste un défi majeur, notamment en raison de la diversité des indicateurs utilisés et des limites inhérentes à ces indicateurs :

1) La qualité de l'audit : un concept multidimensionnel :

La qualité de l'audit ne se limite pas à la conformité aux normes comptables ou à la détection des fraudes. Elle englobe également la compétence de l'auditeur, son indépendance, la rigueur

des procédures d'audit, et la satisfaction des parties prenantes. La qualité de l'audit se caractérise par la capacité de l'auditeur à identifier et à signaler les irrégularités dans les états financiers, tout en adhérant aux normes professionnelles et éthiques. Cette définition souligne la complexité du concept, qui ne peut pas être simplifié à un unique indicateur. (M. DeFond & Jieying, 2014)

2) Les indicateurs de qualité de l'audit et leurs limites :

Plusieurs indicateurs sont couramment utilisés pour évaluer la qualité de l'audit, mais chacun présente des limites :

➤ La taille du cabinet d'audit :

Les grands cabinets d'audit, comme les « Big Four », sont souvent perçus comme offrant une meilleure qualité d'audit en raison de leurs ressources et de leur expertise. Cependant, une étude de (Francis & Wang, 2008) sur les marchés émergents souligne que la taille du cabinet ne garantit pas toujours une qualité supérieure. En effet, les grands cabinets peuvent être confrontés à des conflits d'intérêts ou à des pressions commerciales, ce qui peut compromettre leur indépendance.

➤ L'expérience sectorielle :

L'expérience sectorielle de l'auditeur est un autre indicateur important. Un auditeur spécialisé dans un secteur spécifique est mieux à même de comprendre les spécificités de l'entreprise audité. Cependant, selon (Krishna, 2003), l'expérience sectorielle ne suffit pas à garantir la qualité de l'audit si l'auditeur manque d'indépendance ou de rigueur dans l'application des normes.

➤ La conformité aux normes internationales :

La conformité aux normes internationales d'audit (ISA) et aux normes IFRS est souvent considérée comme un gage de qualité. Cependant, une étude de (Prem, 2009) montre que la simple application des normes ne suffit pas à garantir la qualité de l'audit. Dans de nombreux pays, les auditeurs manquent de formation pour appliquer correctement ces normes, ce qui limite leur efficacité.

1) Les défis spécifiques au contexte algérien :

En Algérie, la mesure de la qualité de l'audit est compliquée par plusieurs facteurs spécifiques

➤ Le manque de formation des auditeurs :

De nombreux auditeurs en Algérie ne disposent pas des compétences nécessaires pour appliquer les normes internationales. Cela limite leur capacité à détecter les erreurs ou les fraudes, ce qui affecte la qualité de l'audit.(Ayadi & Belguet, 2018)

➤ Les pressions politiques et économiques :

Dans le contexte algérien, les auditeurs sont souvent soumis à des pressions politiques ou économiques, notamment dans les entreprises publiques. Selon (KHELIL & Al, 2017), ces pressions peuvent compromettre l'indépendance des auditeurs et réduire la qualité de l'audit.

➤ L'absence de mécanismes de contrôle efficaces :

En Algérie, les mécanismes de contrôle de la qualité de l'audit sont insuffisants. l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) manque de ressources pour superviser efficacement les pratiques d'audit, ce qui limite sa capacité à garantir la qualité.(Zerrouki, 2020)

2) Perspectives d'amélioration :

Pour améliorer la mesure de la qualité de l'audit en Algérie, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

➤ Renforcer la formation des auditeurs :

Il est essentiel de renforcer la formation des auditeurs, notamment en matière de normes internationales et de techniques de détection des fraudes, des programmes de formation continue pourraient être mis en place par l'OEC pour améliorer les compétences des auditeurs.(Gandja & Yanat, s. d.)

➤ Mettre en place des mécanismes de contrôle plus stricts :

L'OEC pourrait renforcer ses mécanismes de contrôle en augmentant les inspections des cabinets d'audit et en sanctionnant les pratiques non conformes, un contrôle plus strict permettrait de garantir une meilleure qualité de l'audit.(Portal, 2011)

➤ Promouvoir l'adoption des normes internationales :

L'adoption des normes internationales d'audit (ISA) et des normes IFRS doit être encouragée, mais accompagnée de formations et de ressources pour les auditeurs, cela permettrait d'améliorer la comparabilité et la crédibilité des états financiers.

CONCLUSION :

Ce chapitre a permis d'explorer en profondeur le rôle fondamental de l'audit, et plus particulièrement de l'audit légal, dans la garantie de la qualité de l'information comptable et financière. En posant les bases théoriques de l'audit, nous avons mis en lumière son évolution historique, ses définitions variées et ses objectifs spécifiques, tout en soulignant l'importance de l'audit dans le contexte économique moderne.

L'audit, en tant que discipline, a traversé les âges et s'est adapté aux besoins changeants des organisations. Son rôle s'est élargi pour inclure non seulement la vérification des états financiers, mais aussi la promotion de la transparence, la prévention des fraudes et l'amélioration des processus internes. L'audit légal, en particulier, se distingue par sa capacité à certifier la régularité et la sincérité des comptes, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes, qu'il s'agisse d'investisseurs, de créanciers ou d'autres acteurs du marché.

Nous avons également examiné les défis auxquels l'audit légal est confronté, notamment les risques de non-conformité, de détection d'anomalies, de réputation, ainsi que les enjeux liés à l'indépendance de l'auditeur. Ces risques soulignent l'importance d'un cadre réglementaire solide, tel que la loi n° 10-01 en Algérie, qui vise à garantir l'intégrité et la qualité des missions d'audit.

En outre, l'audit légal joue un rôle crucial dans la réduction de l'asymétrie d'information entre les dirigeants et les parties prenantes, en fournissant une assurance indépendante sur la fiabilité des états financiers. Ce processus contribue à établir un climat de confiance, essentiel pour le bon fonctionnement des marchés financiers et la gouvernance d'entreprise.

Enfin, les perspectives d'amélioration identifiées, telles que le renforcement de la formation des auditeurs, l'instauration de mécanismes de contrôle plus stricts et la promotion des normes internationales, sont des étapes nécessaires pour garantir l'efficacité de l'audit légal dans un environnement en constante évolution. En intégrant ces recommandations, nous pouvons espérer une amélioration continue de la qualité de l'information comptable et financière, favorisant ainsi la transparence et la responsabilité au sein des organisations.

En conclusion, l'audit légal est un pilier fondamental de la stabilité financière et de la confiance dans les marchés. Son importance ne cesse de croître dans un environnement

économique de plus en plus complexe et réglementé. Pour continuer à jouer ce rôle essentiel, il est impératif de renforcer les normes professionnelles, d'améliorer la formation des auditeurs, et de promouvoir une culture de transparence et d'éthique au sein des organisations. L'audit légal, lorsqu'il est bien mené, est non seulement un outil de contrôle, mais aussi un levier de performance et de croissance pour les entreprises et les économies dans leur ensemble.

CHAPITRE III

ETUDE PRATIQUE DA LA

PERCEPTION DES AUDITEURS ET

UTILISATEURS DES FACTEURS

IMPACTANT LA QUALITE DE

L'INFORMATION COMPTABLE ET

FINANCIERE ET D'AUDIT LEGAL

INTRODUCTION :

Le troisième chapitre de notre thèse a pour objectif principal de présenter, d'une part, le cadre conceptuel ainsi que la démarche méthodologique adoptée pour l'analyse des échelles de mesure dans le cadre de notre étude empirique, et d'autre part, de procéder aux tests d'évaluation nécessaires. Ce chapitre est organisé en trois sections distinctes.

Dans la première section, nous commencerons par rappeler notre approche de collecte des données, en détaillant les caractéristiques de l'échantillon étudié. Nous aborderons ensuite le choix de l'échelle de mesure, les méthodes d'analyses statistiques que nous avons employées, ainsi que le logiciel d'analyse utilisé pour traiter les données. Par la suite, nous procéderons à un test de fiabilité du questionnaire afin de garantir la validité des résultats. Enfin, nous présenterons en détail les caractéristiques de l'échantillon sur lequel repose notre étude.

La seconde section sera consacrée à l'investigation empirique. Après avoir collecté les données nécessaires et validé la fiabilité du questionnaire, nous serons en mesure d'explorer les facteurs qui influencent la qualité de l'information comptable et financière dans le cadre de l'audit légal. Pour ce faire, nous utiliserons le logiciel Excel 2019 version 2502, qui nous permettra d'effectuer des analyses descriptives et des analyses croisées sur les cinq catégories de questionnaires. Chacune de ces catégories regroupe plusieurs facteurs susceptibles d'affecter la qualité de l'audit légal, en tenant compte des deux populations ciblées : les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'informations comptables et financières.

Enfin, dans la troisième section, intitulée "recommandations pour améliorer la qualité de l'audit légal ", nous proposerons des pistes d'amélioration en nous appuyant sur les travaux de recherche académique, les normes internationales et les bonnes pratiques professionnelles. Trois axes principaux seront abordés : le renforcement des compétences des auditeurs, l'amélioration des pratiques de contrôle interne et la promotion de la transparence et de la communication. L'ensemble de ces recommandations vise à favoriser un audit légal plus performant, crédible et en adéquation avec les défis actuels et à venir.

SECTION 01 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Dans ce troisième chapitre, nous adopterons une approche principalement empirique, après avoir rassemblé les outils théoriques nécessaires. En nous appuyant sur notre synthèse des travaux théoriques, ainsi que sur des questionnaires existants et les premiers entretiens réalisés, nous avons progressivement élaboré des questionnaires de recherche.

L'élaboration d'un questionnaire de recherche requiert le respect de plusieurs précautions méthodologiques. Ces précautions concernent non seulement la conception du questionnaire, mais également la collecte et la validation des données. Ainsi, avant d'être distribué à la population cible, le questionnaire a été soumis à un processus de validation préliminaire afin d'assurer sa pertinence.

I. CONSTRUCTION DE L'ENQUETE :

Pour aborder la problématique de recherche, nous réaliserons une étude de terrain auprès des principaux acteurs concernés. Les outils de collecte de données seront déterminés en fonction de l'approche quantitative ou qualitative choisie. Selon Yin (1994), le chercheur a la possibilité de sélectionner parmi cinq stratégies de recherche : les expériences, les enquêtes, l'analyse d'archives, les études historiques et les études de cas. Pour notre part, nous avons opté pour les enquêtes par questionnaire. Ce mode de collecte de données est le plus couramment utilisé.

L'enquête par questionnaire constitue un outil d'observation permettant de quantifier et de comparer les informations recueillies, qui sont obtenues auprès d'un échantillon représentatif de la population ciblée par l'étude. Le questionnaire se présente comme un instrument méthodologique structuré, composé d'un ensemble de questions organisées de manière logique. Il s'agit d'une méthode quantitative appliquée à un échantillon, permettant ainsi des inférences statistiques. La validité du questionnaire repose sur le nombre d'éléments de l'échantillon, garantissant que les informations obtenues soient considérées comme fiables. Selon N'da (2007), L'enquête par questionnaire implique l'élaboration d'un document écrit dans lequel une série de questions est formulée et adressée à des participants. Ces questions

portent sur divers aspects, tels que la situation actuelle, les opinions des répondants, leurs attentes, ainsi que leur niveau de connaissance ou de sensibilisation concernant un problème spécifique ou tout autre sujet pertinent pour le chercheur. Ce processus requiert que les participants fournissent des réponses écrites, permettant ainsi de recueillir des données structurées et exploitables pour l'analyse (MUSAFIRI, 2010).

La validité du traitement statistique et la contribution scientifique de l'étude dépendent également de la pertinence avec laquelle la population concernée appréhende la problématique étudiée. En effet, la valeur d'une étude ne réside pas seulement dans la formulation d'une question pertinente, mais aussi dans la capacité à y apporter des réponses. Par conséquent, la compréhension du questionnaire a un impact significatif sur l'étude proposée. Il est essentiel de prendre en compte les caractéristiques culturelles et le langage professionnel des participants. Ainsi, il convient d'éviter l'utilisation de termes techniques ou peu courants. De même, il est important de se prémunir contre l'emploi de termes vagues, imprécis ou ambigus nécessitant des définitions, ainsi que de questions trop longues ou à la structure complexe.

1- L'élaboration d'un pré- test :

Avant de procéder à la distribution des questionnaires, il est essentiel de réaliser un test préliminaire sur un échantillon restreint afin d'identifier et de rectifier d'éventuels problèmes de compréhension ou de confusion. Ce test a été mené en deux phases distinctes. Dans un premier temps, le questionnaire a été remis à des chercheurs et à des professeurs d'université pour une évaluation approfondie tant sur le fond que sur la forme. Leurs retours ont été précieux, nous permettant d'affiner la formulation des questions ainsi que les échelles de mesure utilisées.

La seconde phase a impliqué l'évaluation du questionnaire par des individus directement concernés par le sujet de l'étude. Cette étape a été réalisée en face à face avec trois participants, dont deux commissaires aux comptes et un chercheur universitaire. Lors des entretiens, nous avons d'abord veillé à ce que leur compréhension des questions corresponde à la nôtre. Par ailleurs, nous avons sollicité leur avis sur les difficultés rencontrées, ainsi que sur les termes qu'ils ont jugés peu clairs ou inappropriés.

Les commentaires recueillis lors de cette phase d'évaluation ont été déterminants pour corriger certaines confusions et ambiguïtés, ainsi que pour éliminer des imprécisions dans les formulations. De plus, cette étape a permis de réduire le nombre de questions, en éliminant les répétitions et en rendant le questionnaire plus concis et clair. Les modifications apportées à cette étape ont considérablement amélioré la qualité du questionnaire.

Enfin, le questionnaire a été conçu de manière à ne pas nécessiter un temps de réponse excessif, avec une durée estimée de 07 à 10 minutes pour son remplissage. La version finale du questionnaire est présentée en annexe 1.

2- Administration et collecte des données :

À notre connaissance, il n'existe pas de données préexistantes concernant l'impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable et financière dans le cadre du processus décisionnel. En conséquence, nous ne pouvons pas nous appuyer sur des données secondaires pour notre recherche. Cela nous a donc conduits à entreprendre une collecte de données directement sur le terrain, ce qui est essentiel pour obtenir des informations pertinentes et actuelles.

Le choix de la méthode de collecte des données est également crucial, car il influence directement le taux de réponse au questionnaire. La population ciblée pour notre étude se compose de deux groupes principaux :

➤ Commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes jouent un rôle central dans le cadre de l'audit légal. Leur mission principale est d'assurer la fiabilité des données comptables qui sont diffusées. La qualité de l'audit est donc un gage de la véracité des contrôles effectués et de la crédibilité des rapports émis par les auditeurs. Pour cette étude, le questionnaire a été distribué à 120 commissaires aux comptes en activité, par le biais de différentes méthodes de distribution :

- **Distribution classique** : Les questionnaires ont été remis directement de main à main, avec des relances périodiques pour encourager les réponses.
- **Distribution électronique** : le questionnaire a été préparé avec l'application « GOOGLE FORMS », ensuite la transmission du lien et la demande de participation

par voie électronique. Deux relances par voie électronique ont été effectuées après quinze et trente jours, pour rappel et/ou demande de confirmation de participation.

➤ Utilisateur de l'information comptable et financière :

Ce groupe inclut les chefs d'entreprise, directeurs et cadres dirigeants, cadres comptables et financiers. Les questionnaires ont été remis de la même manière. Au total, 77 questionnaires ont été remis à cette population.

Les questionnaires ont été distribués en novembre 2024 et ont été collectés en janvier 2025. Cette période de collecte a été délibérément prolongée pour permettre à tous les professionnels de répondre au questionnaire sans pression. En effet, il était important de choisir une période où les répondants n'étaient pas surchargés de travail, afin d'éviter que le taux de réponse ne soit affecté par un manque de temps. Cette approche vise à garantir la qualité et la fiabilité des données recueillies pour notre étude.

3- Le choix de l'échelle de mesure

Dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour l'utilisation de l'échelle de notation¹⁴ de Likert, développée par le psychologue américain Rensis Likert. Cette échelle est largement reconnue et utilisée dans la conception de questionnaires en raison de ses nombreux avantages. Parmi ces atouts, la simplicité d'utilisation et la facilité d'interprétation se distinguent comme des éléments clés. En effet, la clarté de cette échelle permet aux répondants de comprendre rapidement les questions posées, ce qui favorise une meilleure qualité des réponses.

De plus, la flexibilité de l'échelle de Likert en matière de modes de collecte de données est un autre aspect significatif. Cette technique de construction d'échelles est plus adaptable que d'autres méthodes, ce qui contribue à la cohérence et à la gestion du volume du questionnaire. Le choix du nombre de points sur l'échelle a été soigneusement déterminé en consultation avec des professionnels du domaine, afin de garantir que les options de réponse soient pertinentes et adaptées aux besoins de l'étude.

¹⁴ Une échelle de notation appelée aussi échelle d'attitude permet au répondant d'indiquer à l'enquêteur la position qui reflète le mieux ses sentiments

Ainsi, chaque participant a la possibilité d'exprimer son degré d'accord ou de désaccord par rapport à une affirmation donnée. L'échelle que nous avons adoptée se compose de quatre options de réponse, permettant ainsi de nuancer le degré d'importance attribué à chaque question. Les choix de réponse sont les suivants :

- Tout à fait d'accord.
- D'accord.
- Pas d'accord.
- Pas du tout d'accord.

Cette approche nous permet de recueillir des données précises et nuancées, essentielles pour l'analyse des perceptions des répondants concernant les thématiques abordées dans notre étude.

II. VALIDITE DU QUESTIONNAIRE ET METHODE STATISTIQUE :

L'analyse des données peut être comprise comme un ensemble de techniques et de méthodes qui permettent d'explorer en profondeur des informations de nature quantitative. Jean de Lagarde souligne que L'analyse des données, dans son sens contemporain, consiste principalement à examiner plusieurs variables simultanément, ce qui explique pourquoi on l'appelle souvent analyse multi-variée (Lagarde, 1998), Cela signifie que l'analyse des données ne se limite pas à une seule variable, mais s'étend à l'examen simultané de plusieurs facteurs, ce qui enrichit la compréhension des relations entre eux.

Pour que les analyses statistiques soient pertinentes et fiables, il est essentiel que les données utilisées répondent à certaines exigences. Tout d'abord, il est crucial de disposer d'un échantillon suffisamment large, garantissant ainsi la représentativité des résultats. De plus, avant de procéder aux traitements statistiques sur les réponses recueillies via le questionnaire, il est impératif de vérifier la fiabilité et la validité interne de cet outil. Cela permet de s'assurer que les données collectées sont non seulement précises, mais également pertinentes pour les objectifs de recherche.

En somme, une analyse rigoureuse des données repose sur des fondations solides, tant en termes de quantité que de qualité des informations traitées.

1- La validité du questionnaire :

Après avoir procédé à l'administration et à la collecte des données, il est essentiel d'évaluer la validité de l'échantillon constitué. Pour garantir que cet échantillon soit représentatif de la population étudiée, il doit être constitué de répondants choisis de manière aléatoire et en nombre suffisant. Cette approche aléatoire signifie que chaque individu de la population a une probabilité égale d'être sélectionné, ce qui est crucial pour assurer la significativité statistique des résultats. De plus, il est recommandé que l'échantillon contienne au minimum 30 répondants. En effet, selon les principes statistiques, un échantillon est jugé statistiquement significatif lorsqu'il comprend au moins 30 participants choisis aléatoirement. La précision et la fiabilité des résultats tendent à s'améliorer avec l'augmentation de la taille de l'échantillon.

Dans le cadre de notre étude, nous avons obtenu un total de 66 réponses aux questionnaires envoyés aux Commissaires aux comptes (Auditeurs légaux) en activité. Cependant, parmi ces réponses, 5 ont été considérées comme non fiables car il étés incomplets. Par conséquent, seules 61 réponses ont pu être exploitées, ce qui représente un taux de réponse de 51 % par rapport aux 120 questionnaires initialement distribués.

En ce qui concerne les questionnaires adressés aux utilisateurs de l'information comptable et financière, nous avons reçu 45 réponses. Parmi celles-ci, 3 ont également été jugées non fiables car il étés incomplets. Ainsi, nous avons pu exploiter 42 réponses, ce qui correspond à un taux de réponse de 55 % sur les 77 questionnaires envoyés. Ces résultats soulignent l'importance d'une sélection rigoureuse des répondants pour garantir la validité des données collectées dans le cadre de notre recherche.

2- Test de la fiabilité des questions posées : Alpha de Cronbach

La fiabilité se définit comme la capacité d'un instrument à mesurer de manière constante le concept qu'il est censé évaluer (Carricano et al., 2010). Le coefficient alpha de Cronbach, introduit par Lee Cronbach en 1951 (Cronbach, 1951) et souvent désigné simplement par coefficient α , est une statistique couramment utilisée dans les recherches contemporaines (Evrard et al. 1997). Ce coefficient permet d'évaluer si les énoncés d'une échelle de mesure partagent des concepts communs, c'est-à-dire si chaque item est en cohérence avec l'ensemble des autres énoncés de l'échelle (Perrien et al, 1984, p.176). La moyenne des corrélations entre les items se formule de la manière suivante :

$$\alpha = \frac{k}{k-1} \left(1 - \frac{\sum_{i=1}^k \sigma_{Y_i}^2}{\sigma_X^2} \right)$$

- k : nombre d'items ;
- σ_X^2 : la [variance](#) du score total ;
- $\sigma_{Y_i}^2$: la variance entre l'item i .

Ce coefficient variera en fonction :

- **Du nombre d'items dans l'échelle.** Plus l'échelle comporte d'énoncés, plus elle aura tendance à être fidèle (Kopalle et Lehmann, 1997) ;
- **Du nombre de points de l'échelle (graduation).** Plus le nombre de points est élevé, plus l'échelle aura tendance à être fidèle ;
- **Du nombre de dimensions du concept étudié.** L'utilisation du coefficient ne sera pertinente que dans le cas où il y a unidimensionnalité du phénomène (Cortina, 1993) ;

- **De la nature de la recherche.** Une recherche reposant sur des travaux antérieurs (confirmatoire) devra avoir un coefficient de fidélité supérieure à une recherche exploratoire ;

- **De la taille de l'échantillon.**

En pratique, l'alpha de Cronbach est un nombre inférieur à 1. Si le score de l'alpha est satisfaisant, alors les items sont cohérents entre eux et peuvent être additionnés pour former un score global puisqu'ils sont admis mesurer un même phénomène. Toutefois Evrard et al. (2003) soulignent qu'il n'existe pas de distribution statistique connue permettant de conclure si l'alpha est acceptable ou non. Néanmoins, les auteurs considèrent souvent que pour une étude confirmatoire une valeur supérieure à 0,80 est recommandée. Pour une étude exploratoire, l'alpha est satisfaisant pour certains s'il est compris entre 0,60 et 0,80 alors que d'autres auteurs placent la barre à 0,70.

Test de Alpha Cronbach :

L'analyse de la fiabilité vise à examiner les caractéristiques des échelles de mesure ainsi que des composants qui les composent. Elle permet d'évaluer dans quelle mesure les différents éléments d'un questionnaire sont interconnectés et fournit un indicateur global de la consistance ou de la cohérence interne de l'échelle dans son ensemble.

Groupe1 : Commissaire aux comptes

Reliability Statistics^a

Cronbach's Alpha	N of Items
0.71	29

a. fonction = commissaire aux comptes

Dans cette étude, Alpha = 0.71, cette valeur est supérieure à 0,60 indiquant que notre échelle est assez **fiable**.

Groupe2 : Utilisateurs d'information Comptable et financière

Reliability Statistics^a

Cronbach's Alpha	N of Items
0.80	29

a. fonction = Utilisateurs d'information

Dans cette étude, Alpha = 0.80, cette valeur est supérieure à 0.6 indiquant que notre échelle est assez **fiable**

III. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON

L'échantillon interrogé possède les caractéristiques suivantes :

1) Genre des répondants :

Tableau N° 09 : Répartition selon le genre des répondants

Effectifs	Homme	Femme	Total	%
Auditeur Légal « CAC »	58	3	61	59%
Utilisateurs de l'information	38	4	42	41%
Total	96	7	103	.
%	93%	7%	100%	.

Le tableau ci-dessus présente la répartition de notre échantillon selon le sexe. Parmi les soixante et un (61) commissaires aux comptes interrogés, trois (03) sont des femmes, ce qui représente un taux de 05 %. En ce qui concerne les quarante-deux (42) utilisateurs de l'information, quatre (04) sont des femmes, ce qui correspond à un taux de 10 %.

Il convient toutefois de souligner que la proportion de femmes, qui s'élève à 07 %, est très faible par rapport à celle des hommes, qui atteint 93 %, dans les deux groupes constituant l'échantillon de l'étude.

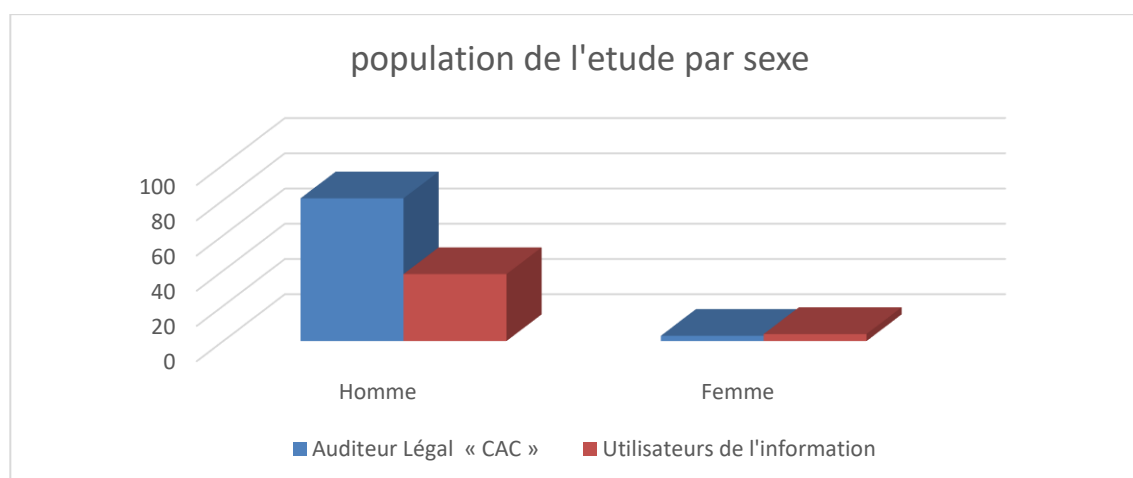


Figure 06 : Répartition de la population par sexe.

2) Age des répondants

Tableau N° 10 : Répartition selon l'âge des répondants.

Effectifs	< 25 ans	Entre 25 ans et 30 ans	Entre 31ans et 40ans	Entre 41ans et 50ans	Plus de 50 ans	Total
Auditeur Légal	0	0	18	23	20	61
Utilisateurs de l'information	0	2	10	25	5	42
Total	0	2	28	48	25	103
%	0%	2%	27%	47%	24%	100%

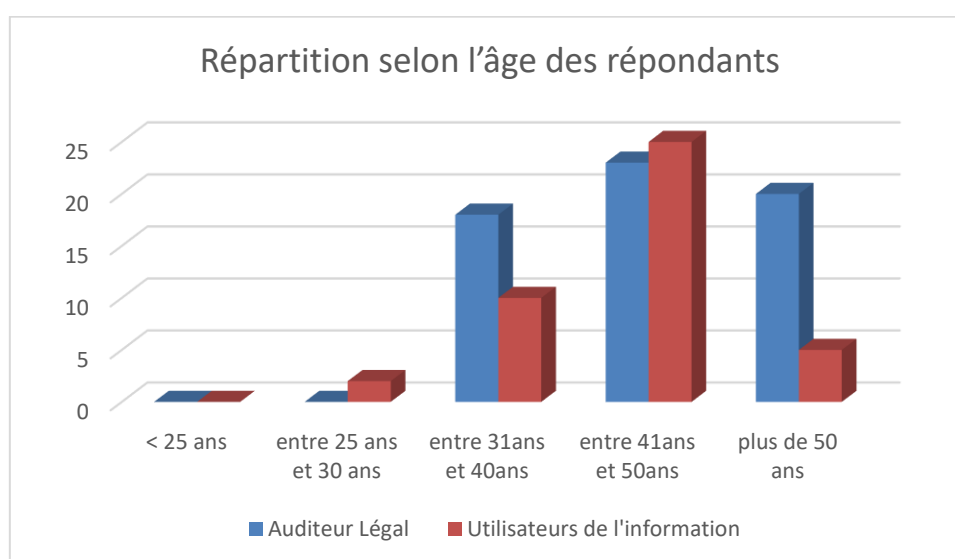


Figure 07 : Répartition de la population d'étude selon l'âge des répondants.

La catégorie d'âge de moins de trente ans constitue 0 % tant pour les auditeurs légaux et 05 % pour les utilisateurs. En revanche, les tranches d'âge comprise entre 30 et 50 ans représentent 67% pour les auditeurs et 83 % pour les utilisateurs.

Enfin, la catégorie des plus de 50 ans s'élève à 33 % pour les auditeurs et 12 % pour les utilisateurs dans l'échantillon total.

3) L'expérience professionnelle des répondants

Tableau N° 11 : Répartition selon le Nombre d'années d'expériences des répondants.

Effectifs	-10 ans	Entre 10 et 20 ans	Plus de 20 ans	Total
Auditeur Légal	19	23	19	61
Utilisateurs de l'information	5	12	25	42
Total	24	35	44	103
%	23%	34%	43%	100%

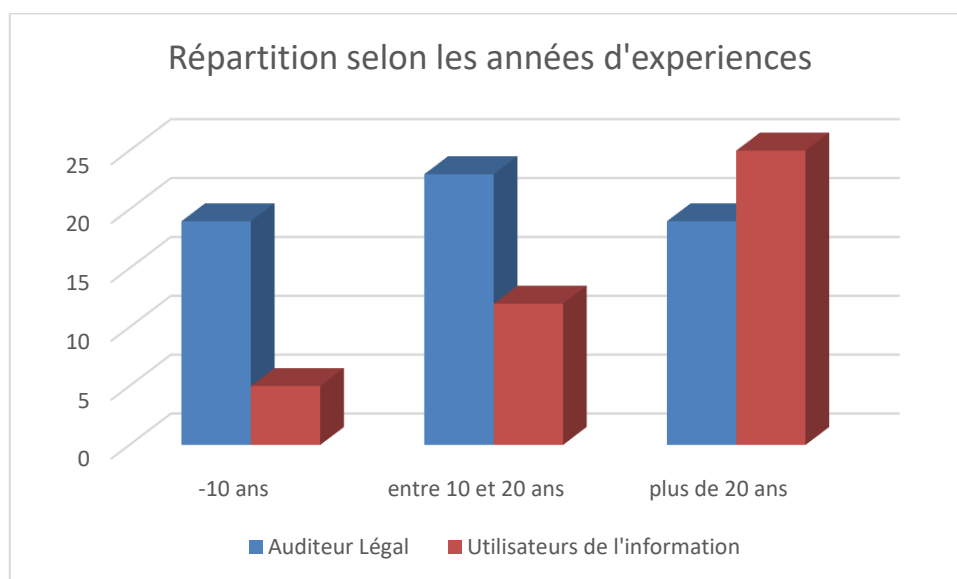


Figure 08 : Répartition de la population d'étude par nombre d'années d'expériences.

1) Niveau des répondants :

Tableau 12 : Répartition selon le niveau d'études des répondants

Effectifs	Formation professionnelle	Licence	Master	Magister	Doctorat	Total
Auditeur Légal	0	40	14	2	5	61
Utilisateurs de l'information	9	21	10	0	1	42
Total	9	61	24	2	6	103
%	9%	60%	24%	2%	6%	100%

Concernant les auditeurs ayant répondu à notre enquête, il est à noter que la totalité des répondants détient un diplôme d'étude supérieur. Cette prévalence s'explique par le fait que, pour exercer en tant que commissaire aux comptes, il est requis d'être « titulaires d'un diplôme universitaire dans la spécialité fixée par voie réglementaire » (Journal Officiel de la République Algérienne n °42 du 11 juillet 2010, article 8, p 04). Par ailleurs, nous observons que 03 % des auditeurs possèdent un magister et 08 % possèdent un doctorat, ce qui témoigne d'un niveau de qualification élevé au sein de cette profession.

En ce qui concerne les utilisateurs de l'ICF nous avons identifié deux catégories distinctes. Tout d'abord, les individus titulaires d'un diplôme de formation professionnel représentent 22%. Ensuite, ceux ayant atteint le niveau d'études universitaires constituent 78 %, dont 51% titulaire d'une licence, 24% titulaire d'un master et 02% titulaire d'un doctorat, ce qui souligne l'importance de cette qualification dans le domaine. Cette répartition met en lumière la diversité des niveaux de formation parmi les utilisateurs des rapports, tout en soulignant la prédominance des diplômes universitaires supérieurs.

SECTION 2 : ANALYSE DE L'ENQUETE

I. METHODE STATISTIQUE :

a. Statistiques descriptives :

Il s'agit d'un ensemble de méthodes visant à présenter de manière synthétique les données collectées. Ces techniques, connues sous le nom de méthodes statistiques descriptives, jouent un rôle essentiel dans l'analyse des informations. Elles permettent non seulement de visualiser une situation donnée, mais aussi de classer et de catégoriser les variables ou les observations, facilitant ainsi la compréhension des résultats.

L'analyse statistique est réalisée après la création de tableaux et de graphiques, ce qui nous offre plusieurs avantages. Tout d'abord, elle nous permet de déterminer les fréquences des répondants, ainsi que de calculer des pourcentages et des moyennes, fournissant ainsi une vue d'ensemble des données. Ensuite, les données peuvent être organisées dans des tableaux

statistiques sous différentes formes, en fonction de leur nature, ce qui aide à structurer l'information de manière claire et accessible.

De plus, la représentation graphique des données est un aspect crucial de cette analyse, car elle permet de visualiser les résultats de manière intuitive, rendant les tendances et les relations plus évidentes. Les méthodes statistiques descriptives incluent également le calcul de diverses mesures statistiques, telles que la moyenne arithmétique, l'écart type et le coefficient de variation, qui fournissent des indications précieuses sur la dispersion et la centralité des données.

Enfin, ces méthodes permettent également de calculer la distribution de probabilité, ce qui est essentiel pour comprendre la répartition des valeurs au sein de l'échantillon étudié. En somme, l'utilisation de ces méthodes statistiques descriptives est fondamentale pour une analyse approfondie et éclairante des données recueillies.

II. LOGICIEL D'ANALYSES :

Le logiciel Microsoft Excel occupe aujourd'hui une place prépondérante dans l'univers des outils informatiques dédiés au traitement, à la gestion et à l'analyse de données numériques. Son développement s'inscrit dans l'histoire plus large de l'informatique décisionnelle (Business Intelligence) et des systèmes d'aide à la décision, dont les fondements remontent à l'émergence des premiers tableurs électroniques au début des années 1980.

Le premier tableur, VisiCalc, a été créé en 1979 pour faciliter les calculs automatisés. En 1985, Microsoft lance Excel pour le Macintosh, se distinguant par son interface graphique moderne. En 1987, la version Windows d'Excel marque un tournant, intégrant des fonctionnalités avancées telles que les formules de calcul, les graphiques, les tableaux croisés dynamiques et les macros en langage VBA.

Au fil du temps, Excel est devenu un logiciel incontournable pour le traitement massif de données et l'analyse avancée dans divers domaines : finance, comptabilité, recherche scientifique, gestion de projet, etc.

Avant de procéder au traitement des réponses à l'aide du logiciel, plusieurs étapes préliminaires sont essentielles. Cela inclut l'attribution d'une identification unique à chaque questionnaire, l'élaboration d'une liste de codes pour les questions ouvertes, la création d'une grille de saisie, ainsi que la transformation des unités de mesure et le codage des réponses

pour chaque questionnaire complété. Enfin, la saisie des données constitue une étape cruciale dans ce processus.

Pour garantir l'intégrité des données et minimiser les risques d'erreurs de codage ou de saisie, il est impératif de procéder à une révision minutieuse des données avant d'entamer les analyses. Une vérification finale est donc recommandée afin d'évaluer la qualité de la saisie. Cette évaluation implique l'examen des questionnaires sélectionnés de manière aléatoire, par exemple en vérifiant environ 20 % du total des questionnaires remplis. Cette approche permet d'assurer la fiabilité des résultats obtenus et de renforcer la validité des conclusions tirées de l'analyse statistique.

III. ANALYSE DE L'ENQUETE :

L'utilisation du logiciel Excel a été essentielle pour réaliser des analyses approfondies, sur les cinq (05) catégories de questionnaires que nous avons conçues.

Chacune de ces catégories regroupe plusieurs facteurs susceptibles d'influencer la qualité de l'information comptable et financière. Cette analyse a été effectuée en tenant compte des deux populations ciblées dans notre étude : les commissaires aux comptes, qui sont responsables de l'audit et de la vérification des informations financières et comptable, et les utilisateurs de l'information comptable et financière, qui englobent divers acteurs tels que les investisseurs, les créanciers et les gestionnaires.

Cette approche nous a permis d'explorer les interactions entre les différents facteurs et d'évaluer leur impact sur la perception de la qualité de l'information dans ces deux groupes, à savoir :

- 1- impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable financière ;
- 2- impact de l'audit légal sur la prise de décision ;
- 3- facteurs liés à l'entreprise auditée influençant la qualité de l'audit légal ;
- 4- facteurs liés à l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur influençant la qualité de l'audit légal ;
- 5- facteurs liés à la compétence, l'expertise et le savoir-faire de l'auditeur influençant la qualité de l'audit légal ;

1. IMPACT DE L'AUDIT LEGAL SUR LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE FINANCIERE :

Tableau N° 13 : Les auditeurs légaux et leur contribution dans l'identification des erreurs

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	44	16	0	1	61
Utilisateurs de l IFC	34	8	0	0	42
Total	78	24	0	1	103
%	76%	23%	0%	1%	100%

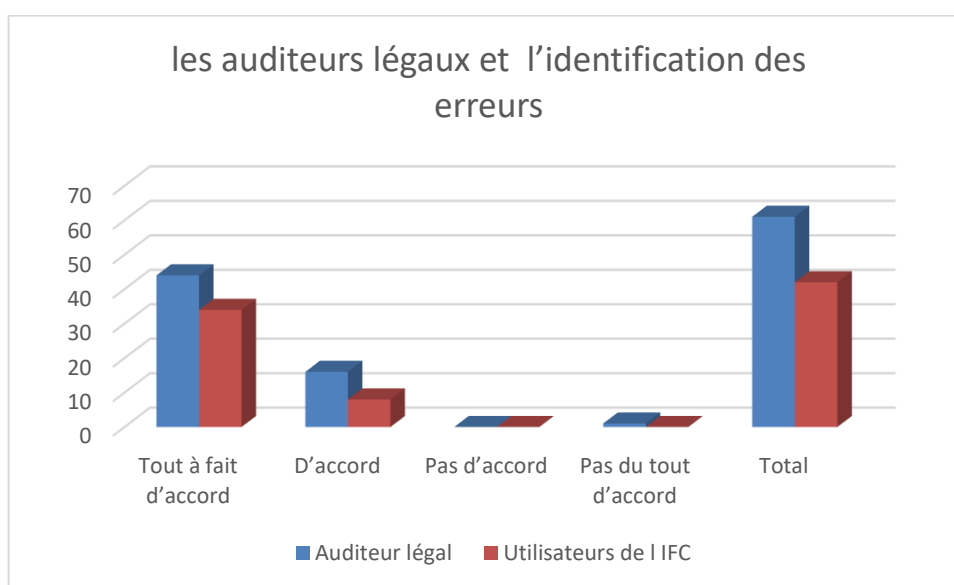


Figure N° 09 : Les auditeurs légaux contribuent à identifier les erreurs et les omissions qui pourraient compromettre la fiabilité des états financiers

Tableau N° 14 : L'intervention de l'auditeur légal.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	45	15	1	0	61
Utilisateurs de l IFC	36	6	0	0	42
Total	81	21	1	0	103
%	79%	20%	1%	0%	100%

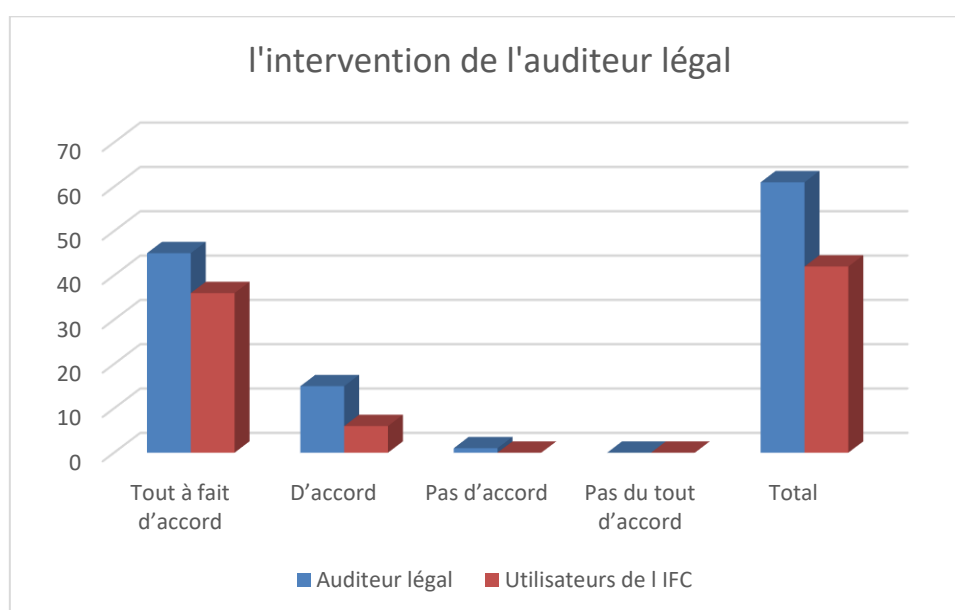


Figure N° 10 : L'intervention de l'auditeur légal.

Les tableaux 13 et 14 ci-dessus nous renseignent Les auditeurs légaux contribuent à identifier les erreurs et les omissions qui pourraient compromettre la fiabilité des états financiers et de L'intervention de l'auditeur légal amène l'entreprise à ajuster certaines pratiques comptables pour une meilleure représentation financière.

La totalité des répondants considèrent que Les auditeurs légaux ont un impact sur contribuent à identifier les erreurs et les omissions qui pourraient compromettre la fiabilité des états financiers ainsi que son intervention aide l'entreprise à ajuster certaines pratiques comptables, d'ailleurs environnant 79% des répondants estiment qu'elles ont un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 15 : Les corrections recommandées par l'auditeur légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	48	13	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	32	10	0	0	42
Total	80	23	0	0	103
%	78%	22%	0%	0%	100%

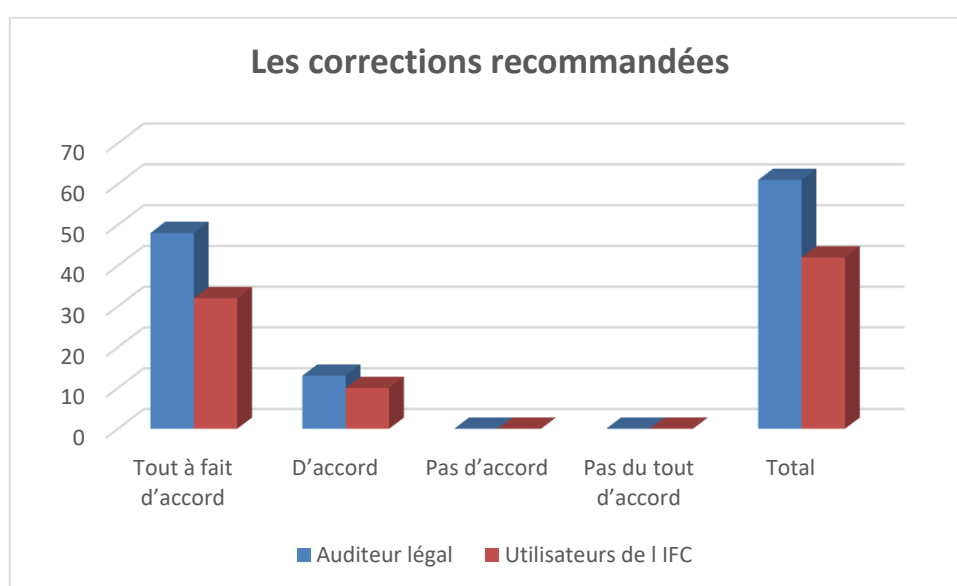


Figure N°11 : Les corrections recommandées par l'auditeur légal

Tableau N° 16 : L'audit légal contribue à la détection précoce des pratiques comptables

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	49	12	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	30	12	0	0	42
Total	79	24	0	0	103
%	77%	23%	0%	0%	100%

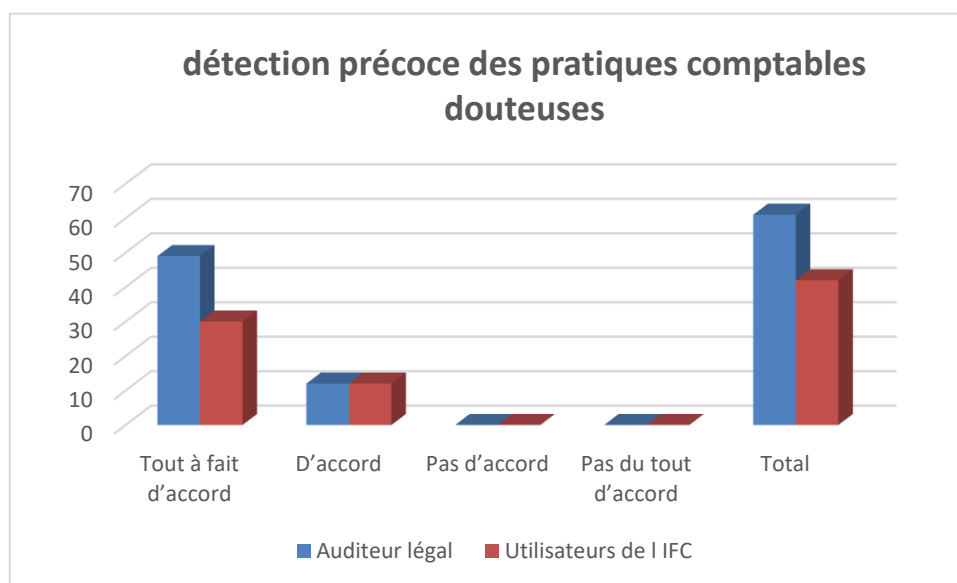


Figure N° 12 : L'audit légal contribue à la détection précoce des pratiques comptables douteuses ou inappropriées.

Les tableaux 15 et 16 ci-dessus nous renseignent sur l'impact de la corrections recommandées par l'auditeur légal qui renforcent la clarté et la lisibilité des états financiers et sa contribution à la détection précoce des pratiques comptables douteuses ou inappropriées.

La totalité des répondants considèrent que les corrections recommandées renforcent la clarté et la lisibilité des états financiers et contribue à la détection précoce des pratiques comptable douteuse, d'ailleurs 78% des répondants estiment qu'ils ont un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 17 : La présence d'un audit légal renforce la crédibilité de l'information financière de l'entreprise

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	40	21	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	30	12	0	0	42
Total	70	33	0	0	103
%	68%	32%	0%	0%	100%

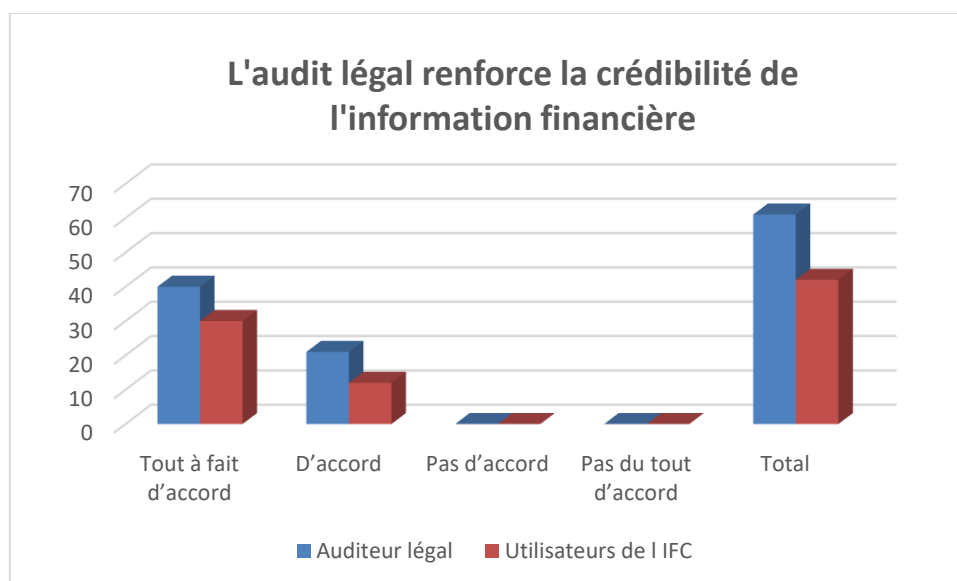


Figure N° 13 : La présence d'un audit légal renforce la crédibilité de l'information financière de l'entreprise

Le tableau 17 ci-dessus nous renseigne sur l'impact de La présence d'un audit légal qui contribue à renforcer la crédibilité de l'information financière de l'entreprise.

La totalité des répondants considèrent que la présence d'un audit légal est un facteur influant sur la crédibilité de l'information financière de l'entreprise, d'ailleurs 68% des répondants estiment qu'il a un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs des informations comptable et financière.

2. IMPACT DE L'AUDIT LEGAL SUR LA PRISE DE DECISION :

Tableau N° 18 : Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	16	41	3	1	61
Utilisateurs de l IFC	18	20	1	3	42
Total	34	61	4	4	103
%	33%	59%	4%	4%	100%

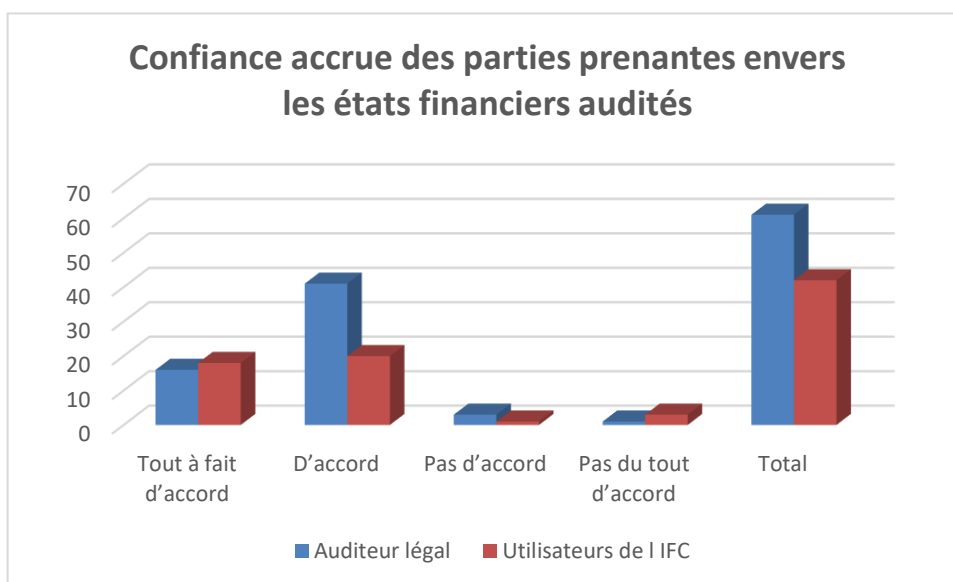


Figure N°14 : Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal.

Le tableau 18 ci-dessus nous renseigne sur l'impact des états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal.

La majorité des répondants considèrent que Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal, d'ailleurs 92% des répondants estiment qu'il a un impact soit important soit très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

Tableau N° 19 : L'opinion de l'auditeur légal et son importance

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	39	21	0	1	61
Utilisateurs de l IFC	34	8	0	0	42
Total	73	29	0	1	103
%	71%	28%	0%	1%	100%

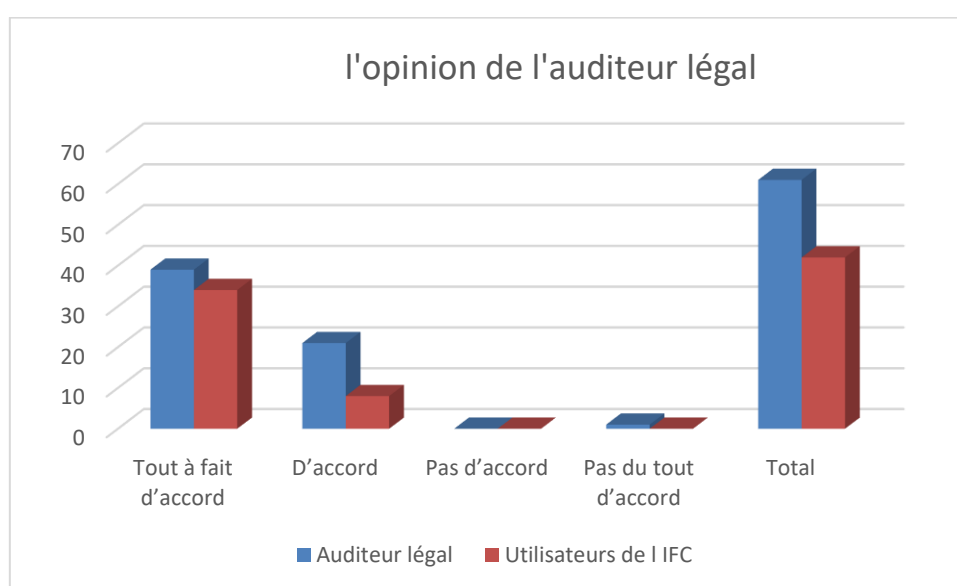


Figure N° 15 : Les parties prenantes externes accordent une grande

Le tableau 19 nous renseigne sur l'impact de l'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport et son importance chez les parties prenantes externes.

La totalité des répondants considèrent que Les parties prenantes externes accordent une grande importance à l'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport, d'ailleurs presque 100% des répondants estiment qu'il a un impact soit important soit très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

Tableau N° 20 : L'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	4	49	7	1	61
Utilisateurs de l IFC	10	29	1	2	42
Total	14	78	8	3	103
%	14%	76%	7%	3%	100%

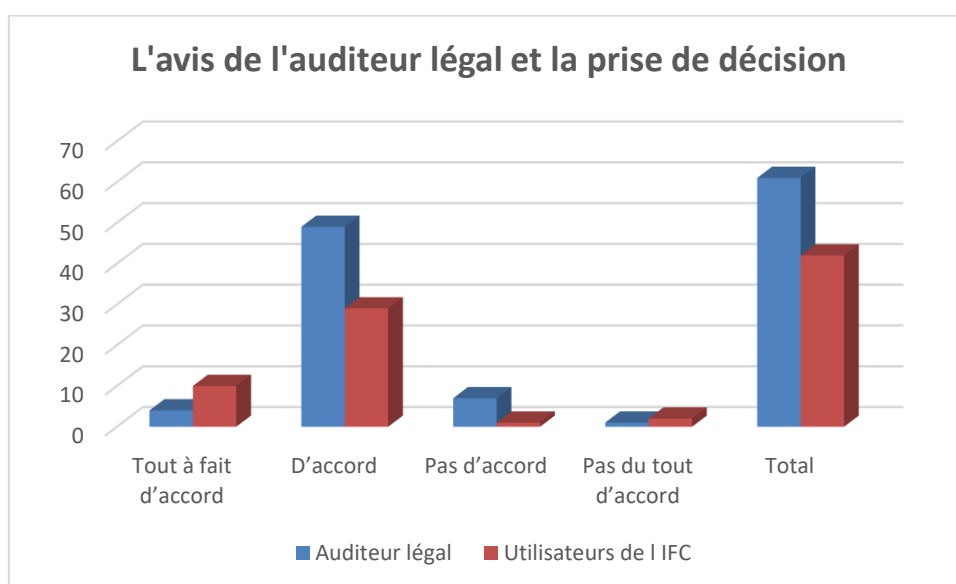


Figure N°16 : L'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes

Le tableau 20 nous renseigne sur l'impact de la prise de décision des parties prenantes à travers l'opinion de l'auditeur légal qui a été formulée dans son rapport.

La majorité des répondants, soit 90% considèrent que l'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes. 3% ne sont pas du tout d'accord et les 7% restant sont d'un avis presque neutre.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

Tableau N° 21 : La certification prononcée par l'auditeur légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	50	10	0	1	61
Utilisateurs de l IFC	35	7	0	0	42
Total	85	17	0	1	103
%	82%	17%	0%	1%	100%

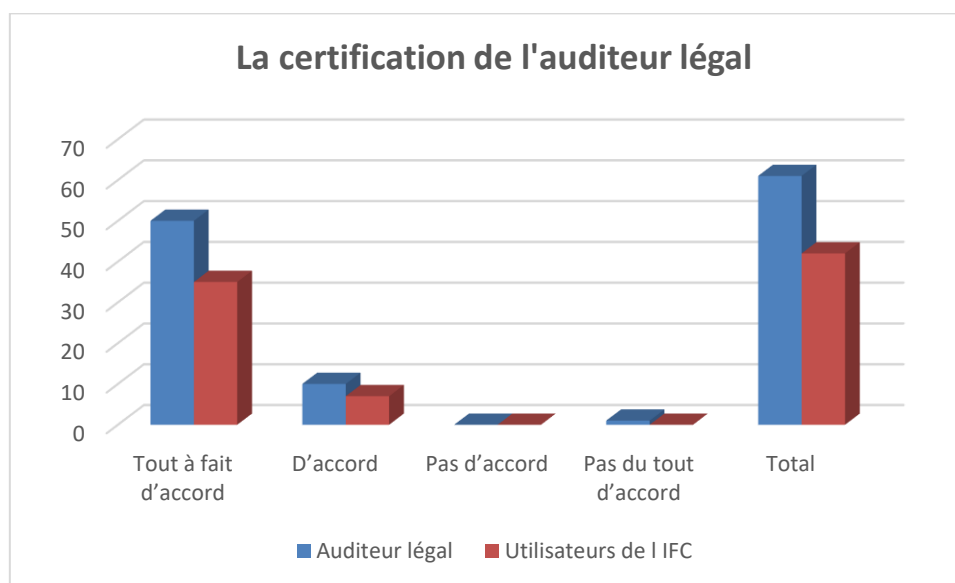


Figure N° 17 : La certification prononcée par l'auditeur légal

Tableau N° 22 : Les parties prenantes internes perçoivent l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	54	7	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	34	8	0	0	42
Total	88	15	0	0	103
%	85%	15%	0%	0%	100%

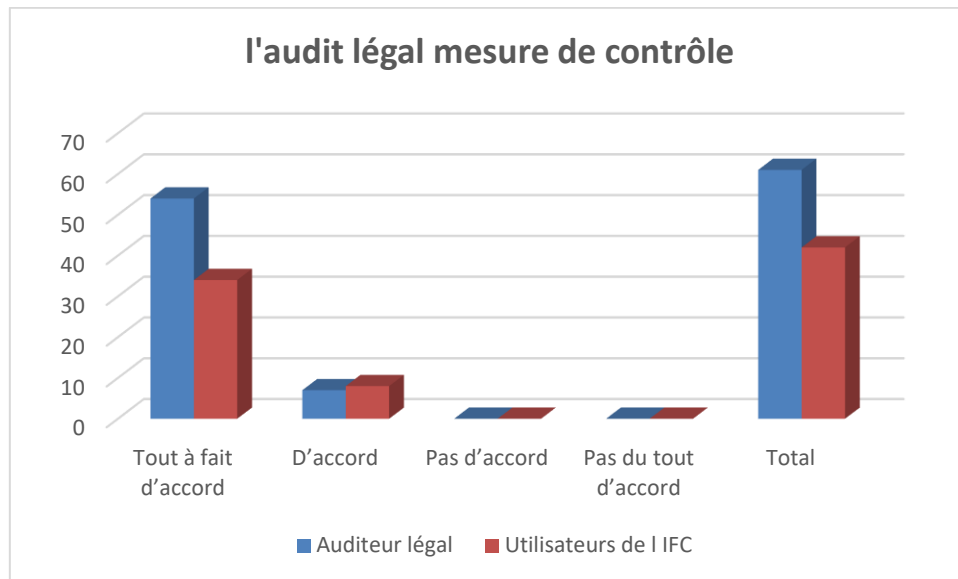


Figure N°18 : Les parties prenantes internes perçoivent l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques.

Les tableaux 21 et 22 nous renseignent sur l'impact en premier lieu de la certification prononcée par l'auditeur légal est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes et l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques.

La totalité des répondants considèrent que La certification prononcée par l'auditeur légal est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes ainsi que l'audit légal et une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques, d'ailleurs plus de 82% des répondants sont tout à fait d'accord et le reste des répondants reste positive.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

Tableau N° 23 : L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	22	39	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	15	27	0	0	42
Total	37	66	0	0	103
%	36%	64%	0%	0%	100%

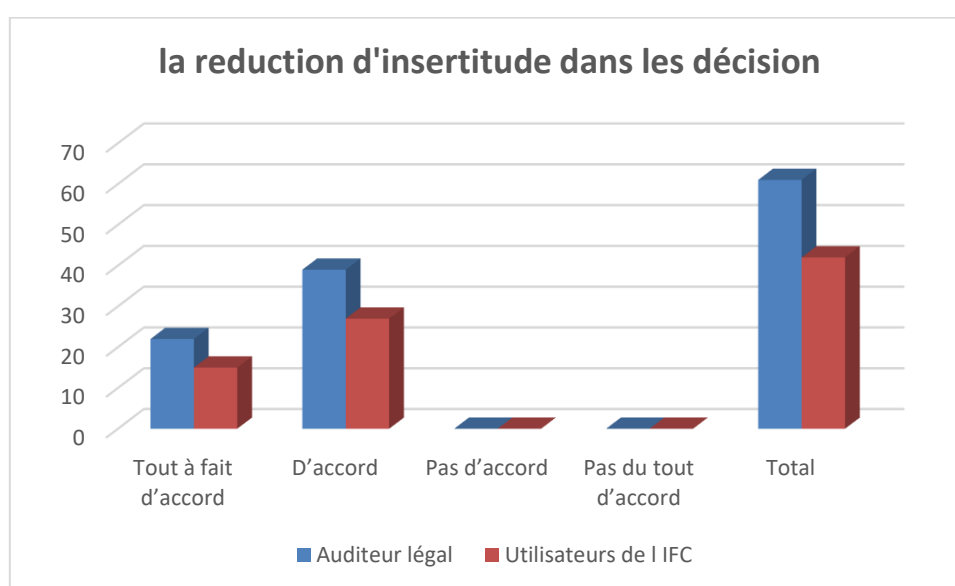


Figure N°19 : L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion.

Le tableau 23 nous renseigne sur l'impact de l'information fournit par l'audit légal et sa fiabilité pour réduire l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion.

La totalité des répondants considèrent que L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion, est un facteur influant sur la prise de décision. 64% des répondants disent qu'elle a un impact important, et les 36% restants considèrent que ce facteur a un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

3. FACTEURS LIES A L'ENTREPRISE AUDITEE INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

Tableau N° 24 : La taille de l'entreprise.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	19	42	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	10	32	0	0	42
Total	29	74	0	0	103
%	28%	72%	0%	0%	100%

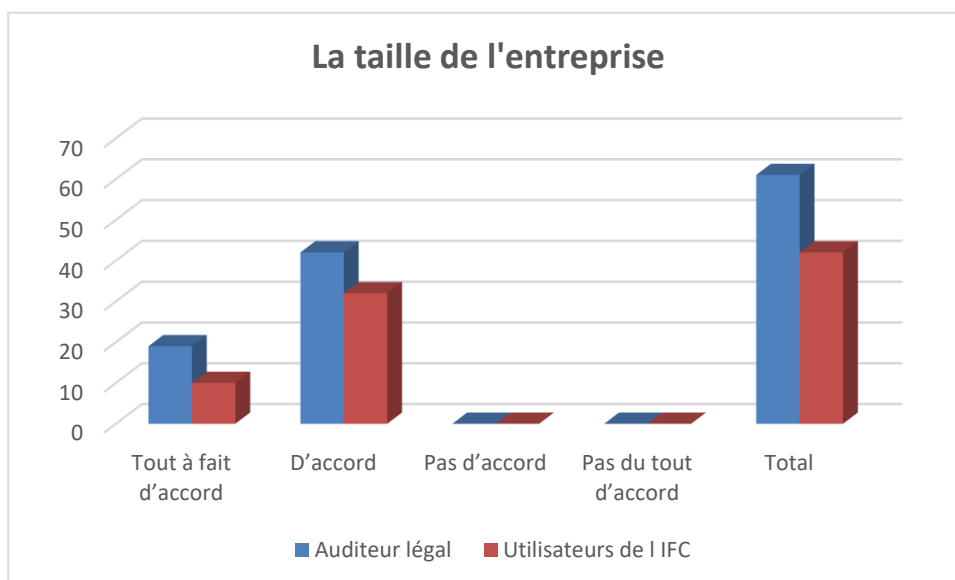


Figure N°20 : La taille de l'entreprise.

Le tableau 24 nous renseigne sur l'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que la taille de l'entreprise est un facteur affectant la qualité de l'audit légal. 72% des répondants disent qu'elle a un effet important, et les 28% restants considèrent que ce facteur a un effet très important sur la qualité de l'audit.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 25 : La situation financière de l'entreprise

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	2	32	25	2	61
Utilisateurs de l IFC	0	35	7	0	42
Total	2	67	32	2	103
%	2%	65%	31%	2%	100%

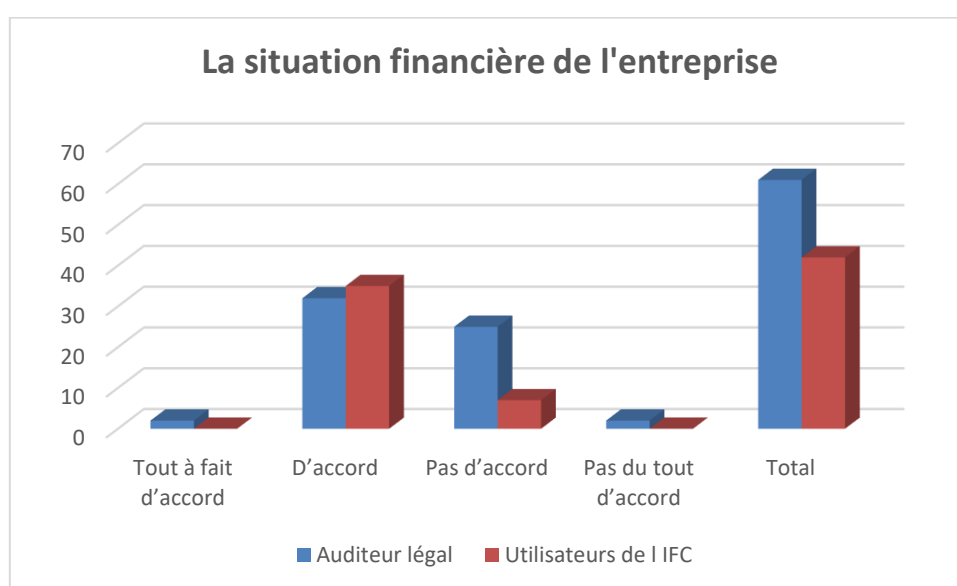


Figure N° 21 : La situation financière de l'entreprise.

Le tableau 25 nous renseigne sur l'impact de la situation financière de l'entreprise sur la qualité de l'audit légal.

La majorité des répondants, soit 67% de l'échantillon, considèrent que la situation financière de l'entreprise est un facteur qui affecte la qualité de l'audit légal. 32% des répondants disent qu'elle n'a aucun impact.

Tableau N° 26 : La complexité des activités de l'entreprise

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	25	36	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	7	35	0	0	42
Total	32	71	0	0	103
%	31%	69%	0%	0%	100%

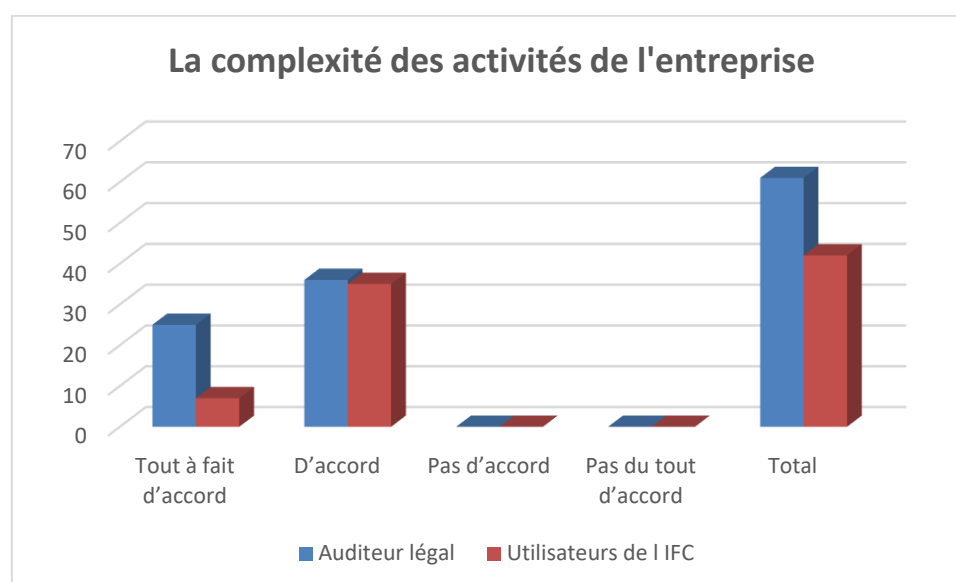


Figure N°22 : La complexité des activités de l'entreprise.

Le tableau 26 nous renseigne sur l'impact de la complexité des activités de l'entreprise sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que la complexité des activités de l'entreprise est un facteur qui affecte sur la qualité de l'audit légal. 69% des répondants sont d'accord, et les 31% restants sont tout à fait d'accord et considèrent que ce facteur a un impact très important sur la qualité de l'audit.

Tableau N° 27 : L'existence d'une cellule d'audit interne.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	17	43	0	1	61
Utilisateurs de l IFC	7	35	0	0	42
Total	24	78	0	1	103
%	23%	76%	0%	1%	100%

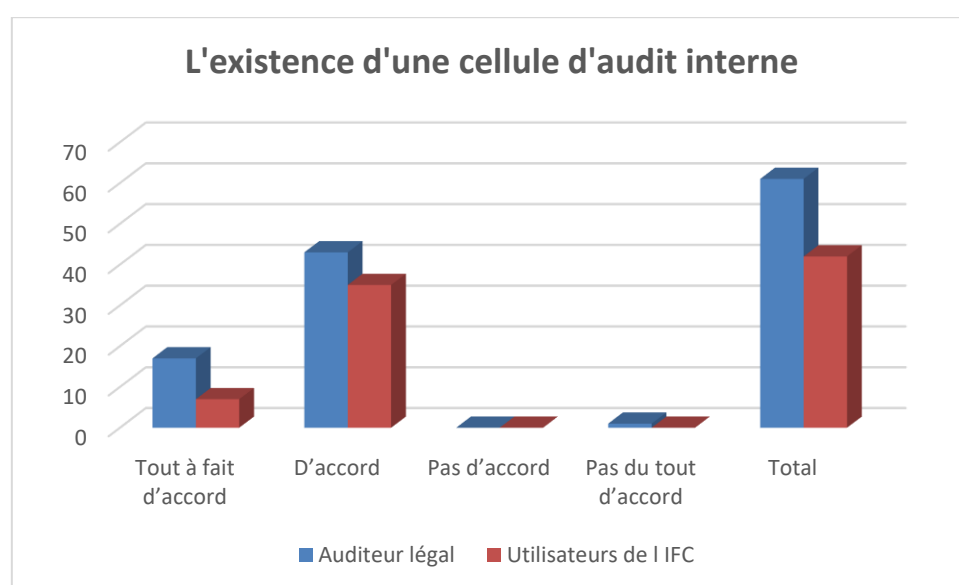


Figure N°23 : L'existence d'une cellule d'audit interne.

Le tableau 27 nous renseigne sur l'existence d'une cellule d'audit interne sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que l'existence d'une cellule d'audit interne est un facteur très influant sur la qualité de l'audit légal. 76% des répondants sont d'accord, et les 23% restants sont tout à fait d'accord considèrent que ce facteur affecte la qualité de l'audit.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 28 : Le niveau de collaboration et de communication entre les auditeurs légaux et le personnel de l'entreprise.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	32	28	1	0	61
Utilisateurs de l IFC	7	35	0	0	42
Total	39	63	1	0	103
%	38%	61%	1%	0%	100%

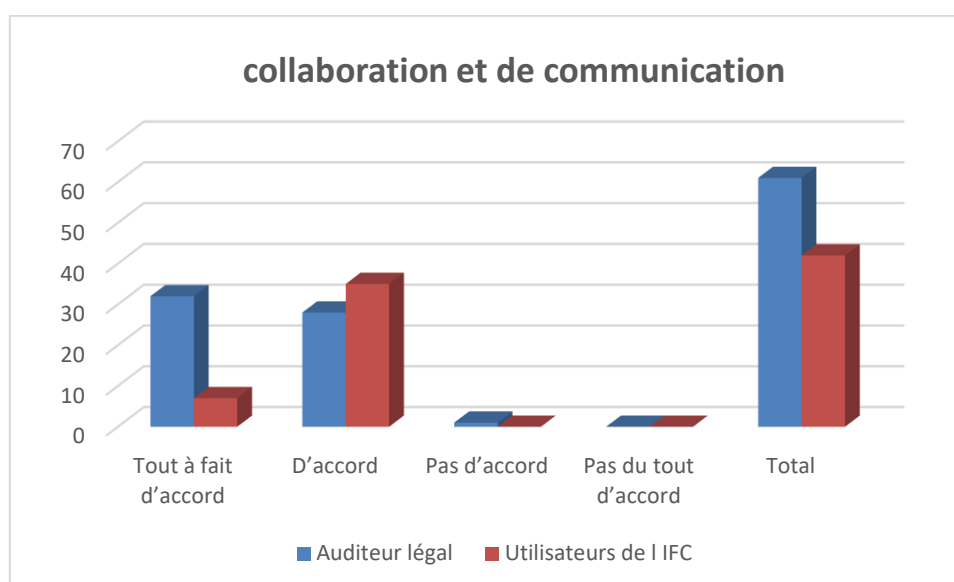


Figure N°24 : Le niveau de collaboration et de communication entre les auditeurs légaux et le personnel de l'entreprise.

Le tableau 28 nous renseigne sur l'impact de la collaboration du personnel de l'entreprise avec l'auditeur légal sur la qualité de l'audit légal.

La quasi-totalité des répondants considèrent que la collaboration du personnel de l'entreprise avec l'auditeur légal est un facteur qui affecte la qualité de l'audit légal. 61% des répondants sont d'accord, et les 38% restants considèrent que ce facteur a un effet très important sur la qualité de l'audit.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 29 : La compétence du personnel et la maitrise du SCF (système comptable financier)
par les préparateurs des états financiers.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	46	11	2	2	61
Utilisateurs de l IFC	23	19	0	0	42
Total	69	30	2	2	103
%	67%	29%	2%	2%	100%

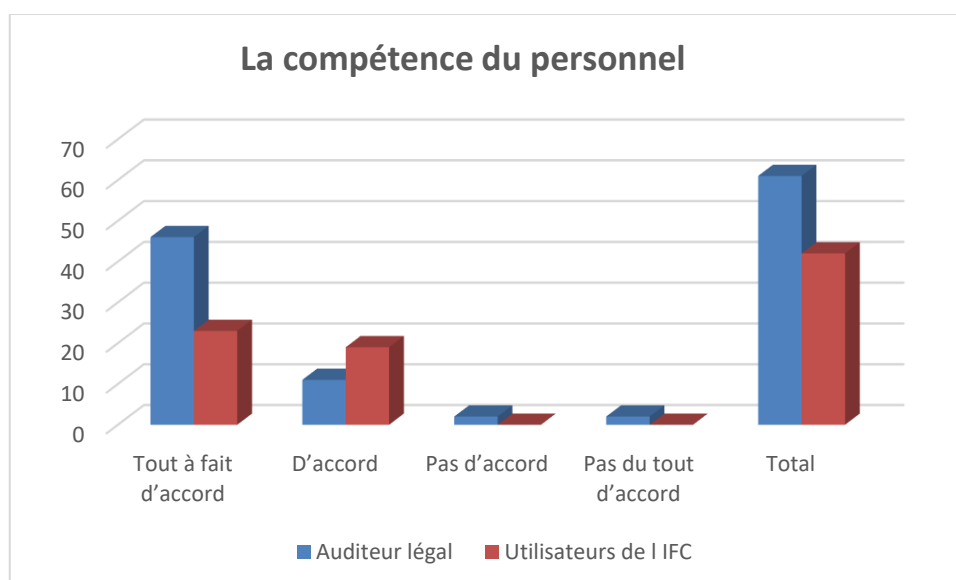


Figure N°25 : La compétence du personnel et la maitrise du SCF (système comptable financier)
par les préparateurs des états financiers.

Le tableau 29 nous renseigne sur l'impact de la maitrise du SCF par les préparateurs des états financiers sur la qualité de l'audit légal.

La quasi-totalité des répondants considèrent que la maitrise du SCF par les préparateurs des états financiers est un effet important sur la qualité de l'audit légal. D'ailleurs, 29% des répondants sont d'accord, et les 67% restants sont tout à fait d'accord et considèrent que ce facteur a un effet très important sur la qualité de l'audit.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

4. FACTEURS LIES A L'INDEPENDANCE ET L'OBJECTIVITE DE L'AUDITEUR INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

Tableau N° 30 : L'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	52	32	0	0	84
Utilisateurs de l IFC	0	17	25	0	42
Total	52	49	25	0	126
%	41%	39%	20%	0%	100

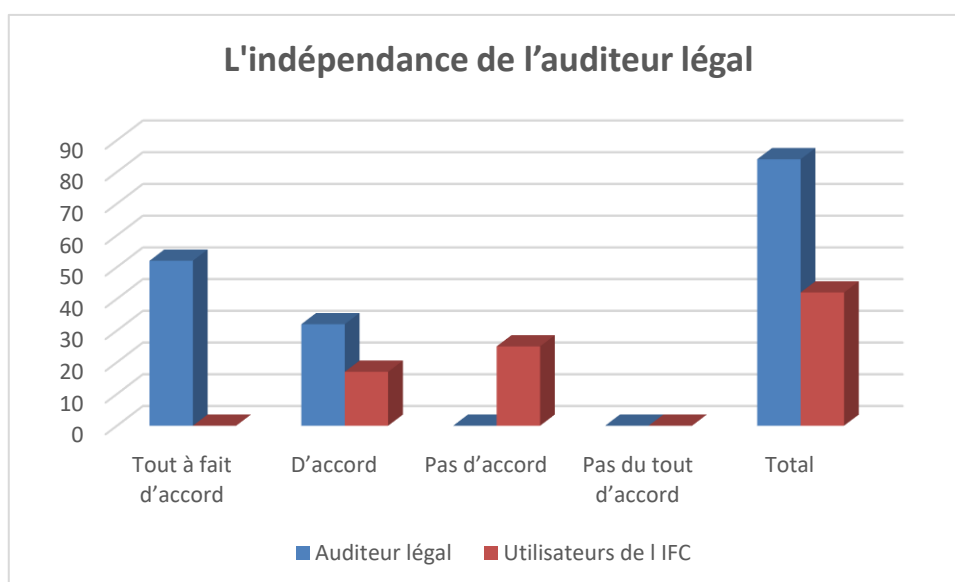


Figure N°26 : L'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions

Le tableau 30 nous renseigne sur l'impact de l'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions

On distingue deux avis. Dans la catégorie des utilisateurs de l'information comptable et financière, plus de la moitié des répondants, soit 60% (25/42), considèrent que l'indépendance de l'auditeur légal n'est pas un facteur influant dans la garanti de la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions, alors que les 40% restant considèrent qu'il peut avoir un impact.

Contrairement à la catégorie des commissaires aux comptes, leur avis est clair. 100% des répondants considèrent que l'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières.

Tableau N° 31 : L'auditeurs légal doit être objectif et ne pas être influencé par des intérêts externes pour assurer la qualité de l'audit

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	45	12	2	2	61
Utilisateurs de l IFC	34	8	0	0	42
Total	79	20	2	2	103
%	77%	19%	2%	2%	100%

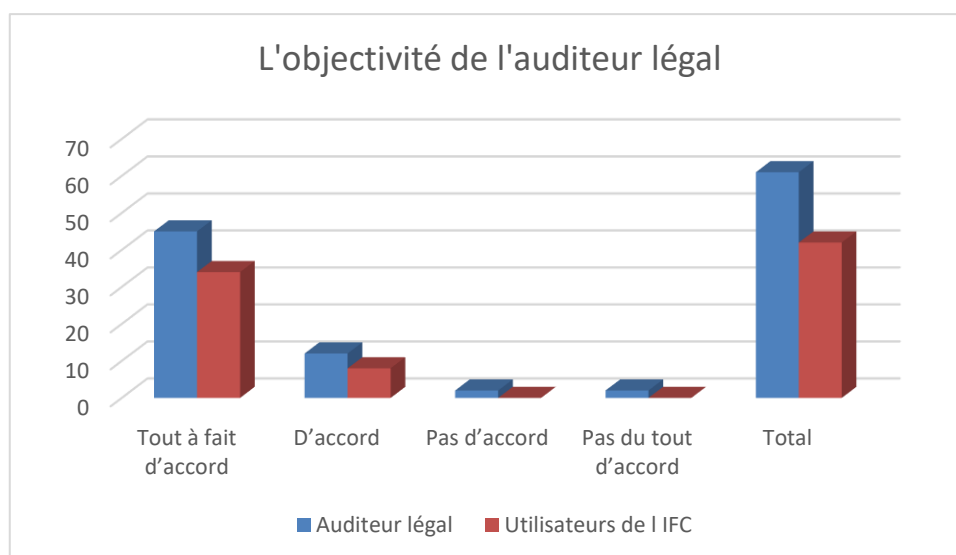


Figure N°27 : L'auditeurs légal doit être objectif et ne pas être influencé par des intérêts externes pour assurer la qualité de l'audit

Les tableaux 31 nous renseignent sur l'impact de l'objectivité de l'auditeurs légal.

La totalité des répondants considèrent que l'objectivité de l'auditeur légal et un élément influant sur la qualité de l'audit légal, d'ailleurs 77% sont tout à fait d'accord et 19% estiment que l'impact est important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 32 : L'arrivée à terme du premier mandat de l'auditeur légal peut affecter son objectivité dans un souci de renouvellement d'un deuxième mandat.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	39	22	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	1	24	0	0	25
Total	40	46	0	0	86
%	47%	53%	0%	0%	100%

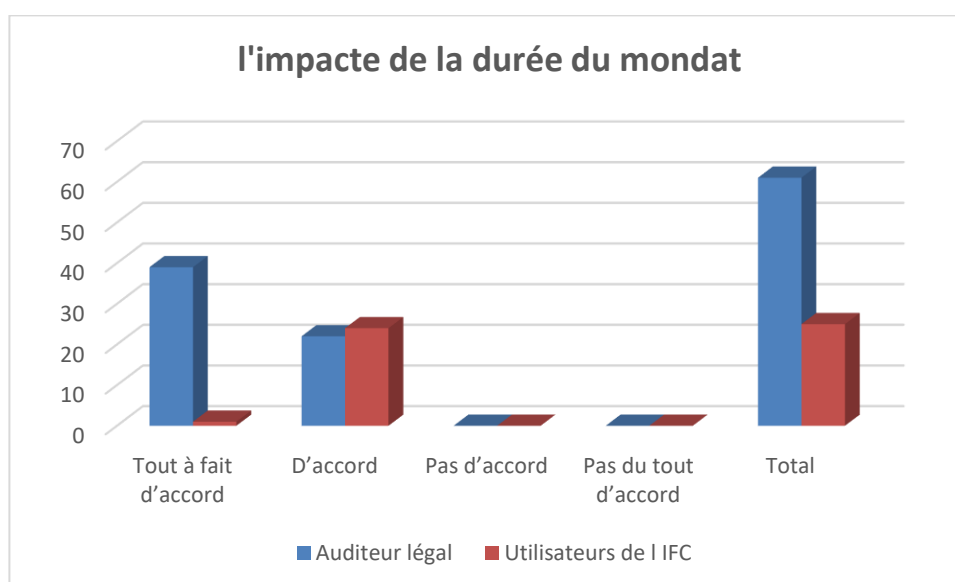


Figure N°28 : L'arrivée à terme du premier mandat de l'auditeur légal peut affecter son objectivité dans un souci de renouvellement d'un deuxième mandat.

Le tableau 32 nous renseigne sur l'impact du renouvellement du mandat de commissariat aux comptes sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes est un facteur affectant la qualité de l'audit légal

47% des répondants estiment que c'est un facteur qui a un effet très important sur la qualité des travaux de commissariat aux comptes et les 53% estiment qu'il a un effet important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'informations comptable et financière.

Tableau N° 33 : Le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur affecte la qualité de l'audit légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	48	11	1	1	61
Utilisateurs de l IFC	35	7	0	0	42
Total	83	18	1	1	103
%	81%	17%	1%	1%	100%

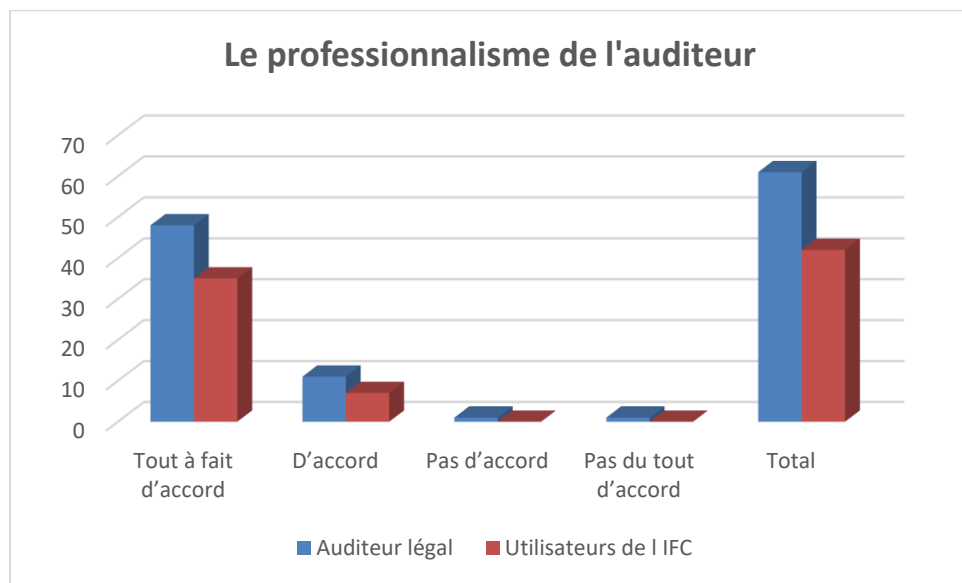


Figure N°29 : Le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur affecte la qualité de l'audit légal

Les tableaux 33 nous renseignent sur l'impact du professionnalisme et l'éthique de l'auditeur légal sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur légal est un élément qui affecte la qualité de l'audit légal, d'ailleurs 80% des répondants estiment qu'il a un impact très important et presque les 20% restant estiment que l'impact est important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 34 : La désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges affecte la qualité de l'audit légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	4	33	22	2	61
Utilisateurs de l IFC	1	21	12	8	42
Total	5	54	34	10	103
%	5%	52%	33%	10%	100%

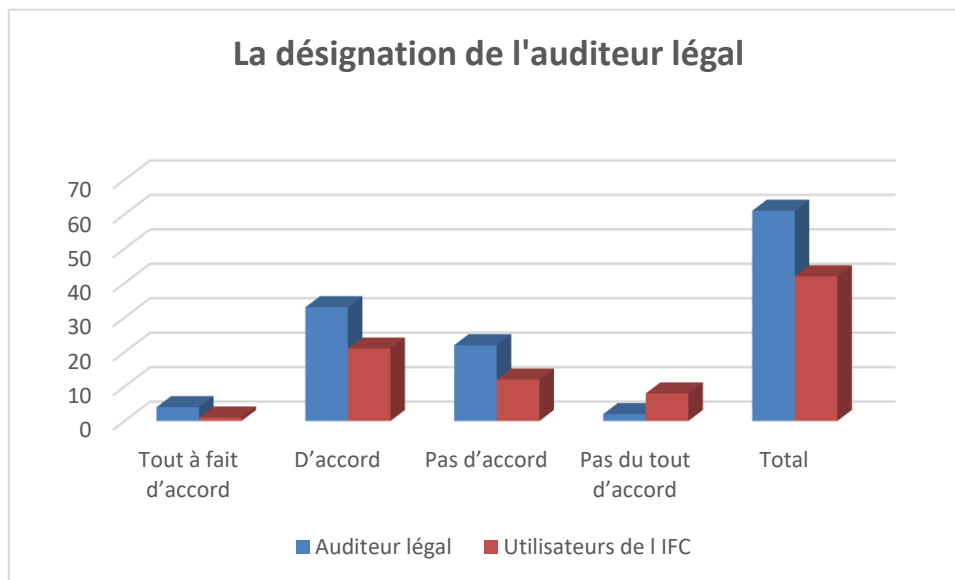


Figure N°30 : La désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges affecte la qualité de l'audit légal.

Les tableaux 34 nous renseignent sur l'impact de l'influence du marché de l'audit à travers la désignation du commissaire aux comptes par cahier des charges.

Pour la désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges, 57% des répondants estiment que c'est un facteur qui affecte la qualité de l'audit légal et les 43% restants estiment que c'est un facteur non influant.

C'est un avis plus au moins partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financières.

Tableau N° 35 : Harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé affecte la qualité de l'audit légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	55	5	0	1	61
Utilisateurs de l IFC	8	34	0	0	42
Total	63	39	0	1	103
%	61%	38%	0%	1%	100%

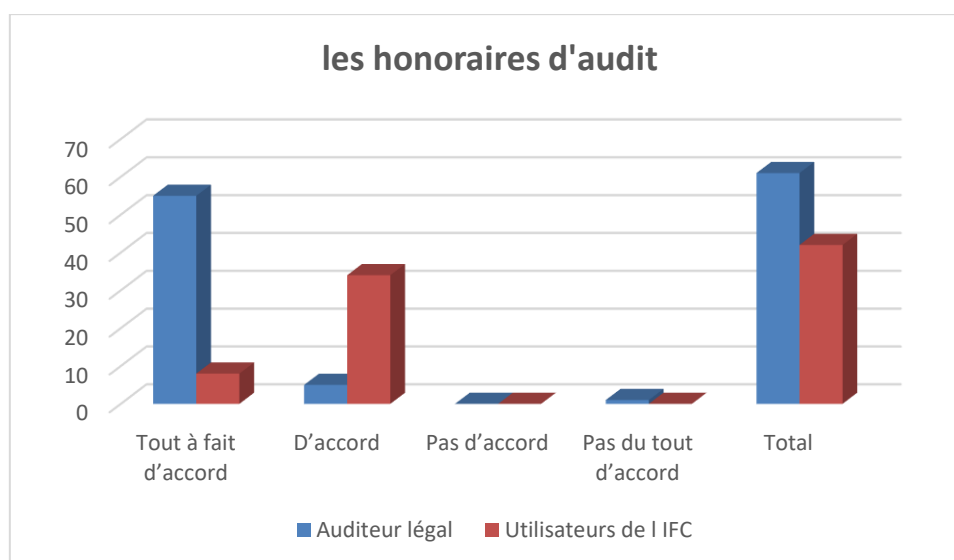


Figure N°31 : Harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé affecte la qualité de l'audit légal

Le tableau 35 nous renseigne sur l'impact de l'harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que l'harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé est un facteur qui peut avoir un effet considérable sur la qualité de l'audit légal. 38% des répondants disent qu'ils sont d'accord, et les 61% restants considèrent que ce facteur peut avoir un effet très important sur la qualité de l'audit.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

5. FACTEURS LIES A LA COMPETENCE, L'EXPERTISE ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'AUDITEUR INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

Tableau N° 36 : La compétence technique et la maîtrise des pratiques (comptabilité, finance et audit) a un impact direct sur la qualité d'audit et des informations financières communiquées aux décideurs.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	45	16	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	35	7	0	0	42
Total	80	23	0	0	103
%	78%	22%	0%	0%	100%

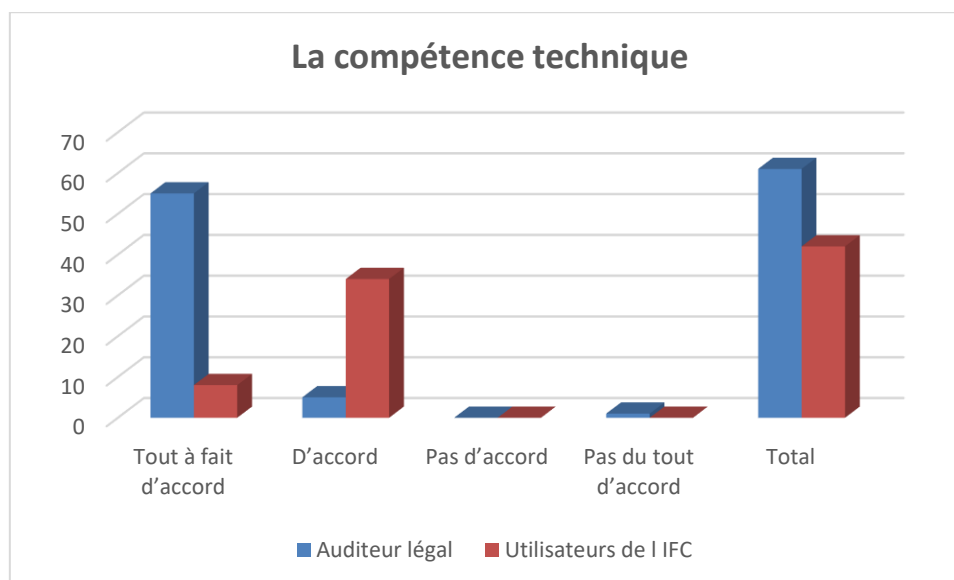


Figure N°32 : La compétence technique et la maîtrise des pratiques (comptabilité, finance et audit) a un impact direct sur la qualité d'audit et des informations financières communiquées aux décideurs.

Les tableaux 36 ci-dessus nous renseignent sur l'impact de compétence technique et la maitrise des pratiques par commissaires aux comptes sur la qualité de l'audit légal.

La totalité des répondants considèrent que la compétence technique et la maitrise des pratiques la maitrise des pratiques d'audit est un facteur qui a un impact sur la qualité de l'audit légal, d'ailleurs 78% des répondants estiment qu'ils ont un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 37 : La formation continue de l'auditeur légal influe sur la qualité de l'audit

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	26	35	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	7	35	0	0	42
Total	33	70	0	0	103
%	32%	68%	0%	0%	100%

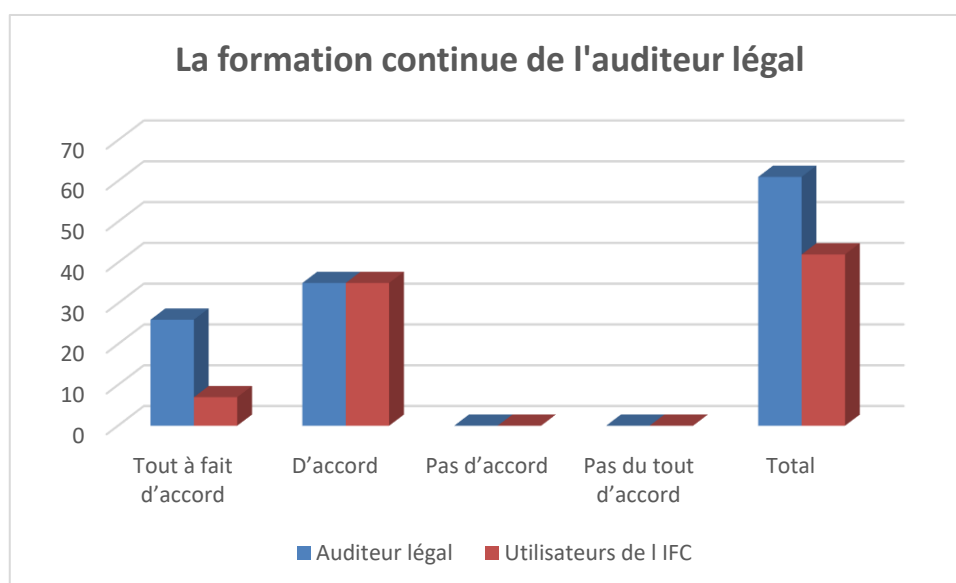


Figure N°33 : La formation continue de l'auditeur légal

Le tableau 37 nous renseigne sur l'impact de la formation continue de l'auditeur légal sur la qualité de l'audit.

La totalité des répondants considèrent que la formation continue de l'auditeur légal, est un facteur très influant sur la qualité de l'audit légal. 68% des répondants disent qu'elle a un impact important, et les 32% restants considèrent que ce facteur a un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 38 : Le respect et l'application des normes d'audit et diligences d'audit améliorent la pertinence des informations financières pour les prises de décision.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	46	15	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	30	12	0	0	42
Total	76	27	0	0	103
%	74%	26%	0%	0%	100%

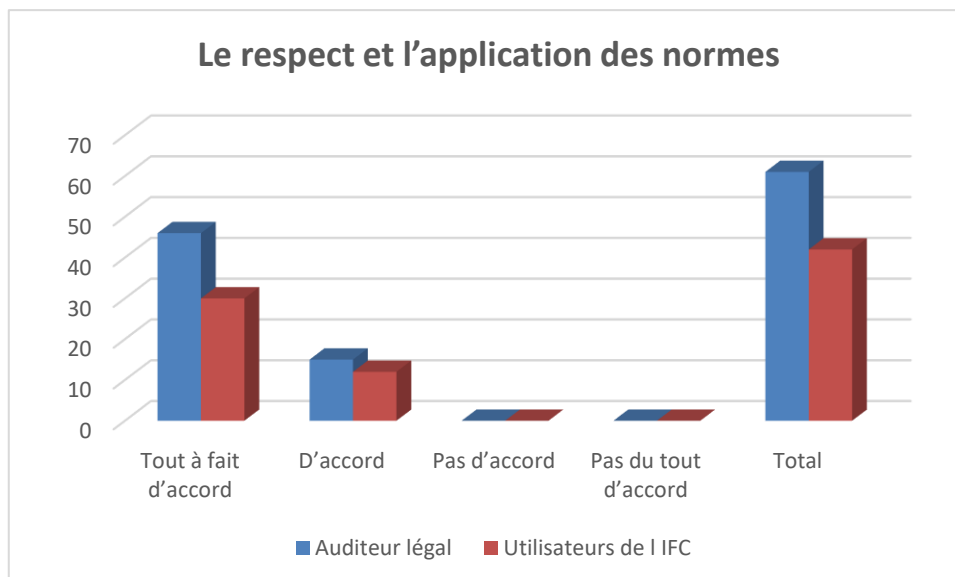


Figure N°34 : Le respect et l'application des normes d'audit et diligences d'audit

Les tableaux 38 ci-dessus nous renseignent sur l'impact du respect des normes et des diligences d'audit par commissaires aux comptes afin d'améliorer la pertinence des informations financières pour les prises de décision.

La totalité des répondants considèrent que le respect des normes et des diligences d'audit sont des facteurs qui influent sur la prise de décision, d'ailleurs 74% des répondants estiment qu'ils ont un impact très important.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 39 : L'adéquation entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée.

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	23	38	0	0	61
Utilisateurs de l IFC	18	24	0	0	42
Total	41	62	0	0	103
%	40%	60%	0%	0%	100%

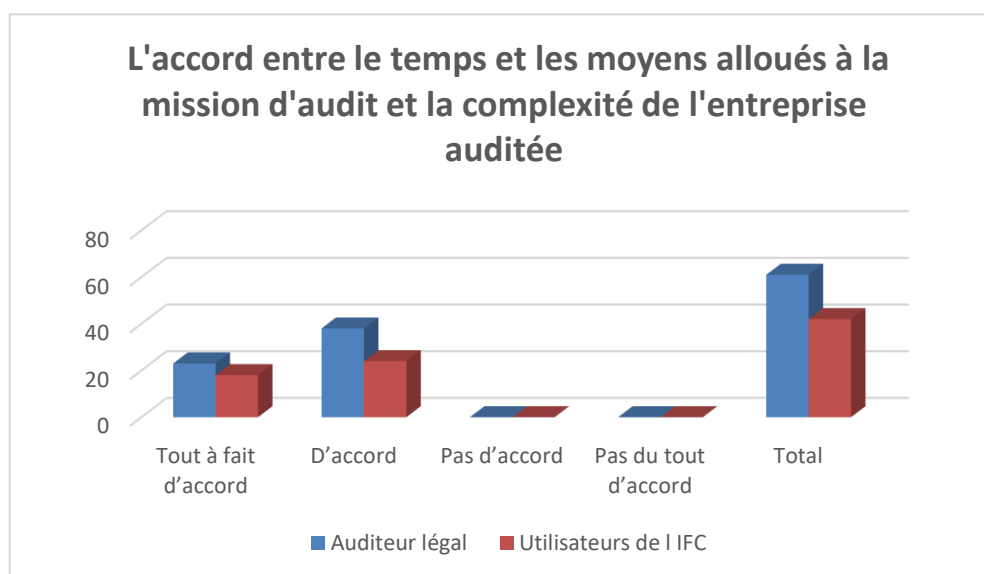


Figure N°35 : L'adéquation entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée influe sur la qualité de l'audit

Le tableau 39 nous renseigne sur l'impact de La concordance entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée influe sur la qualité de l'audit.

La totalité des répondants considèrent que l'utilisation de La concordance entre le temps et les

moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée sont des facteurs influant sur la qualité de l'audit légal, d'ailleurs 100% des répondants d'accord ou tout à fait d'accord.

Nous signalons aussi que c'est un avis partagé entre les deux catégories des répondants, les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

Tableau N° 40 : La taille du cabinet d'audit et son organisation en interne ont un impact sur la qualité de l'audit légal

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	4	12	42	3	61
Utilisateurs de l IFC	0	21	19	3	43
Total	4	33	61	6	104
%	4%	32%	59%	6%	100%

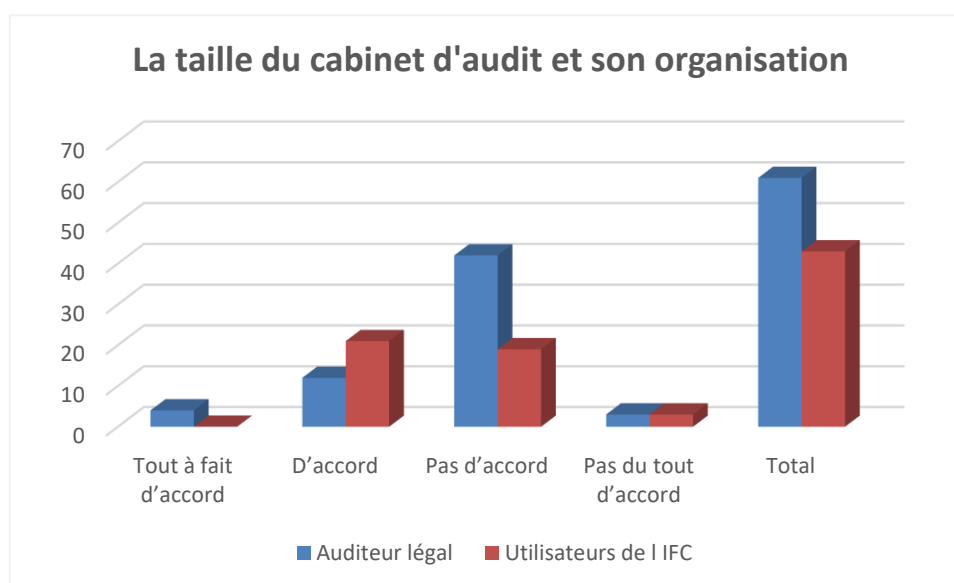


Figure N°36 : La taille du cabinet d'audit et son organisation en interne ont un impact sur la qualité de l'audit légal

Le tableau 40 nous renseigne sur l'impact de la taille du cabinet d'audit et son organisation en interne sur la qualité de l'audit légal.

La majorité des répondants soit 59% considèrent que la taille du cabinet et son organisation sont des facteurs qui n'influe pas sur la qualité de l'audit légal, du fait que son impact est peu important et 06% estime que ce facteur n'est pas du tout influant.

Alors que les 36% des répondants restants sont d'accord et estiment que c'est un facteur qui affecte la qualité des travaux du commissaire aux comptes.

Tableau N° 41 : L'audit légal peut ne pas toujours détecter les fraudes sophistiquées malgré la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses

Effectifs	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Auditeur légal	4	37	19	1	61
Utilisateurs de l IFC	12	27	2	1	42
Total	16	64	21	2	103
%	16%	62%	20%	2%	100%

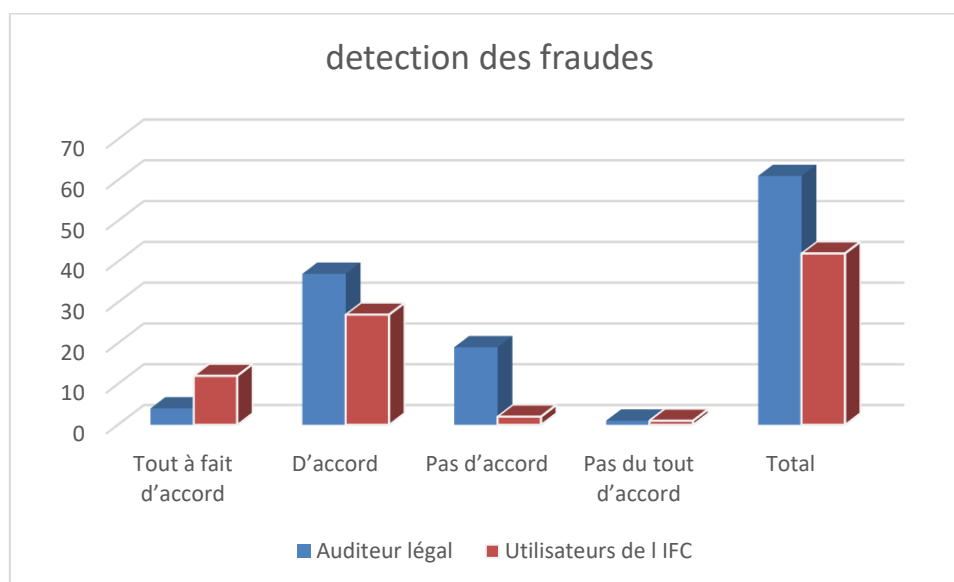


Figure N°37 : L'audit légal peut ne pas toujours détecter les fraudes sophistiquées malgré la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses

Le tableau 41 nous renseigne sur l'impact de la détection des fraudes malgré que la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses.

Il apparait du tableau ci-dessus que les deux catégories des répondants n'ont pas la même vision quant à la détection des fraudes. D'où 78% considèrent que cela est un facteur influant et 22% qui se mitige entre pas d'accord et pas du tout d'accord.

SECTION 3 : RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

INTRODUCTION :

La qualité de l'audit légal constitue un pilier essentiel pour garantir la fiabilité des états financiers et renforcer la confiance des parties prenantes, qu'il s'agisse des investisseurs, des régulateurs ou du grand public. Dans un contexte économique marqué par la complexité croissante des transactions financières, l'évolution rapide des technologies et l'internationalisation des normes comptables, l'audit légal joue un rôle central dans la prévention des fraudes, la détection des erreurs et la promotion de la transparence. Cependant, des lacunes persistent, notamment en ce qui concerne les compétences des auditeurs, l'efficacité des systèmes de contrôle interne et la communication entre les différents acteurs. Ces défis soulignent la nécessité de proposer des recommandations concrètes pour améliorer la qualité de l'audit légal. Cette section vise à explorer des pistes d'amélioration, en s'appuyant sur des études académiques, des normes internationales et des bonnes pratiques professionnelles. Trois axes principaux seront abordés : le renforcement des compétences des auditeurs, l'amélioration des pratiques de contrôle interne et la promotion de la transparence et de la communication. Ces recommandations ont pour objectif de contribuer à un audit légal plus efficace, fiable et adapté aux enjeux actuels et futurs.

I. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES AUDITEURS

1- La Nécessité de Formations Continues et de Certifications

➤ Problématique

Les auditeurs légaux jouent un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité et de la transparence des marchés financiers. Cependant, ils opèrent dans un environnement en constante évolution, caractérisé par des changements réglementaires fréquents, des avancées technologiques rapides et une complexité croissante des transactions financières. Ces facteurs rendent leur

travail non seulement plus exigeant, mais également plus essentiel pour assurer la confiance des investisseurs et des parties prenantes dans les états financiers des entreprises.

Pour garantir la qualité de leur travail, il est impératif que les auditeurs légaux mettent régulièrement à jour leurs compétences et connaissances. Cela inclut non seulement une compréhension approfondie des normes comptables et des réglementations en vigueur, mais aussi une familiarité avec les nouvelles technologies qui transforment le paysage de l'audit, telles que l'intelligence artificielle, l'analyse de données et la blockchain.

Cependant, dans de nombreux contextes, notamment dans les pays en développement, les programmes de formation continue pour les auditeurs sont souvent insuffisants ou peu accessibles. Cette situation peut créer un décalage préoccupant entre les compétences des auditeurs et les exigences du marché. En conséquence, la fiabilité des audits peut être compromise, ce qui nuit à la confiance des parties prenantes, y compris des investisseurs, des créanciers et du grand public. Il est donc essentiel d'explorer des solutions pour améliorer l'accès à la formation continue pour les auditeurs légaux, en particulier dans les régions où les ressources sont limitées.

➤ Proposition

Pour répondre à cette problématique, il est essentiel de mettre en place des programmes de formation continue obligatoires pour les auditeurs légaux. Ces programmes devraient être conçus pour couvrir les aspects techniques, réglementaires et technologiques de l'audit, afin de garantir que les auditeurs soient bien équipés pour faire face aux défis contemporains. Par exemple, les normes internationales d'audit (ISA) publiées par l'International Federation of Accountants (IFAC) soulignent l'importance de la formation continue pour maintenir les compétences professionnelles. Selon l'IFAC (2020), "les auditeurs doivent suivre des formations régulières pour rester à jour avec les nouvelles normes, les meilleures pratiques et les évolutions technologiques".

Pour mettre en œuvre cette proposition, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- **Élaboration de programmes de formation adaptés** : Créer des modules de formation qui répondent spécifiquement aux besoins des auditeurs dans différents contextes, en tenant compte des particularités locales et des évolutions globales. Cela pourrait inclure le développement de programmes de formation en ligne.

- **Partenariats avec des institutions académiques** : Collaborer avec des universités et des organismes de formation pour développer des cursus de formation continue qui intègrent les dernières avancées en matière d'audit et de comptabilité.
- **Utilisation de la technologie** : Mettre à profit les plateformes d'apprentissage en ligne pour rendre la formation plus accessible, notamment dans les régions éloignées ou sous-développées.
- **Mécanismes de financement** : Établir des fonds ou des subventions pour aider les auditeurs, en particulier dans les pays en développement, à accéder à ces programmes de formation.
- **Évaluation et certification** : Mettre en place des systèmes d'évaluation pour certifier les compétences acquises par les auditeurs à l'issue de ces formations, renforçant ainsi la confiance des parties prenantes.

Ces outils peuvent améliorer l'efficacité des audits et permettre une détection plus précoce des anomalies. En renforçant les compétences des auditeurs, nous pouvons non seulement améliorer la qualité et la fiabilité des audits, mais aussi contribuer à la stabilité et à la transparence des marchés financiers et la confiance des parties prenantes à l'échelle mondiale.

➤ Exemples Concrets

- **Formations Certifiantes** : Les organismes professionnels, tels que l'Ordre National des Experts-Comptables (ONEC) ou la chambre nationale des commissaires aux comptes (CNCC), pourraient proposer des certifications spécialisées en audit légal, incluant des modules sur les normes IFRS, les techniques d'audit assisté par l'outil informatique et la gestion des risques.
- **Partenariats Internationaux** : Les institutions locales pourraient collaborer avec des organisations internationales comme l'IFAC ou l'OCDE (Organisation De Coopération Et De Développement Economiques) pour développer des programmes de formation adaptés aux contextes locaux.

2- Adaptation aux Nouvelles Technologies

➤ Problématique

L'audit, longtemps considéré comme un processus rigide et méthodique, est actuellement en pleine transformation, stimulé par l'émergence de technologies avancées. Parmi celles-ci, l'intelligence artificielle (IA), la blockchain et l'analyse de données se distinguent par leur capacité à révolutionner la façon dont les audits sont réalisés. Ces outils innovants ne se limitent pas à automatiser des tâches répétitives ; ils permettent également une analyse approfondie de grandes quantités de données. Grâce à leur aptitude à identifier des anomalies avec une précision accrue, ils promettent d'améliorer la qualité et la fiabilité des audits.

Cependant, cette évolution n'est pas sans défis. Un des principaux obstacles réside dans le fait que de nombreux auditeurs manquent des compétences nécessaires pour naviguer dans cet environnement technologique en constante évolution. Cette insuffisance de formation parmi les professionnels de l'audit constitue un frein majeur à l'utilisation optimale de ces innovations. En effet, face à la complexité croissante des outils disponibles, certains auditeurs peuvent se sentir dépassés, ce qui peut affecter l'efficacité des audits réalisés.

Cette situation soulève des interrogations cruciales sur l'avenir de la profession d'auditeur. À mesure que les technologies continuent de progresser, il est impératif de réfléchir à la manière

➤ Proposition

Pour combler ce gap de compétences, il est crucial d'intégrer des modules sur les technologies émergentes dans les formations des auditeurs. Ces modules devraient être conçus de manière à être accessibles et pratiques, afin de garantir une compréhension approfondie des outils disponibles. Ils devraient couvrir des sujets tels que :

- **L'utilisation de l'IA pour l'analyse des données financières** : Former les auditeurs à utiliser des algorithmes d'apprentissage automatique pour identifier des tendances et des anomalies dans les données financières, ce qui peut améliorer la précision des audits.
- **L'application de la blockchain pour la traçabilité des transactions** : Sensibiliser les auditeurs aux principes de la blockchain et à son utilisation pour garantir l'intégrité

et la transparence des transactions, ce qui est essentiel dans un environnement de plus en plus numérique.

- **L'exploitation des outils d'analyse prédictive pour identifier les risques :** Enseigner aux auditeurs comment utiliser des outils d'analyse prédictive pour anticiper les risques potentiels et prendre des décisions éclairées basées sur des données probantes.

En intégrant ces modules dans les programmes de formation, les auditeurs seront mieux préparés à naviguer dans le paysage technologique en constante évolution et à maximiser l'efficacité de leurs audits. Cela contribuera non seulement à leur développement professionnel, mais aussi à la confiance des parties prenantes dans les résultats des audits.

➤ Exemples Concrets

- **Utilisation de l'IA :** Les cabinets d'audit comme KPMG et Deloitte ont déjà intégré l'IA dans leurs processus d'audit. Par exemple, KPMG utilise des algorithmes d'apprentissage automatique pour détecter les anomalies dans les données financières (KPMG, 2022).
- **Formation sur la Blockchain :** Des programmes de formation pourraient être développés pour expliquer comment la blockchain peut être utilisée pour vérifier l'intégrité des transactions et réduire les risques de fraude.

II. HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES

➤ Problématique

Dans de nombreux pays, les normes locales d'audit et de comptabilité divergent significativement des normes internationales, telles que les International Financial Reporting Standards (IFRS) et les International Standards on Auditing (ISA). Cette divergence pose des défis majeurs, notamment en matière de comparabilité, de crédibilité et d'attractivité économique. Par exemple, en Algérie, les normes comptables nationales (comme le Système Comptable Algérien, SCF) et les normes d'audit locales ne sont pas pleinement alignées sur les référentiels internationaux, ce qui entraîne plusieurs conséquences négatives :

1. Problèmes de Comparabilité

Les états financiers préparés selon des normes locales ne sont pas directement comparables à ceux établis sous IFRS ou ISA. Cela complique l'analyse financière pour les investisseurs étrangers, les institutions financières internationales et les partenaires commerciaux. Par exemple, une entreprise algérienne utilisant le SCF pourrait présenter des résultats nettement différents d'une entreprise similaire appliquant les IFRS, notamment en matière d'évaluation d'actifs ou de reconnaissance des revenus.

2. Manque de Crédibilité

Les normes internationales, reconnues pour leur rigueur et leur transparence, sont souvent perçues comme plus fiables par les marchés globaux. Lorsque les normes locales s'en écartent, la crédibilité des états financiers est remise en question. Selon la Banque Mondiale (2020), « les pays dont les normes sont alignées sur les IFRS attirent 30 % de plus d'investissements directs étrangers (IDE) ».

3. Obstacles à l'Intégration Économique

Les entreprises locales souhaitant s'internationaliser ou attirer des capitaux étrangers sont désavantagées si leurs états financiers ne respectent pas les standards internationaux. Cela limite leur compétitivité sur les marchés globaux et freine leur croissance.

4. Risques Accrus de Fraudes et d'Erreurs

Les normes locales, moins exigeantes sur certains aspects (comme la divulgation des risques ou la consolidation des comptes), peuvent faciliter les manipulations comptables. Par exemple, l'absence de règles strictes sur la reconnaissance des revenus ou l'évaluation des actifs incorporels augmente les risques de fraudes.

➤ Proposition

Pour remédier à ces défis, il est recommandé d'adopter progressivement les normes internationales d'audit (ISA) et comptables (IFRS). Cette harmonisation doit s'accompagner de mesures structurelles pour garantir une transition réussie. Voici les étapes clés :

1. Adoption Progressive des IFRS et des ISA :

- Phase 1 : Évaluation des Écarts

Réaliser une analyse comparative des normes locales et des normes internationales pour identifier les écarts prioritaires. Par exemple, en Algérie, cette évaluation pourrait révéler des différences majeures dans la comptabilisation des contrats de location ou la consolidation des filiales.

- Phase 2 : Adaptation Progressive

Intégrer les normes IFRS et ISA par secteurs ou par taille d'entreprise. Par exemple, commencer par les grandes entreprises cotées ou celles opérant à l'international.

- Phase 3 : Mise en Œuvre et Suivi

Créer un cadre réglementaire pour superviser l'application des nouvelles normes, avec des audits de conformité et des sanctions en cas de non-respect.

2. Formation et Accompagnement des Professionnels

- Programmes de Formation Certifiant

Développer des formations spécialisées sur les IFRS et les ISA, en collaboration avec des institutions internationales comme l'IFAC (International Federation of Accountants) .

- Échanges d'Experts Internationaux

Inviter des experts internationaux pour former les auditeurs et comptables locaux aux meilleures pratiques.

3. Sensibilisation des Parties Prenantes

- Campagnes d'Information

Sensibiliser les entreprises, les investisseurs et les régulateurs aux avantages des IFRS et des ISA. Par exemple, organiser des séminaires pour expliquer comment ces normes renforcent la transparence et l'attractivité économique.

- Collaboration avec les Régulateurs

Impliquer les institutions nationales (telles que l'Autorité des Marchés Financiers en Algérie) dans la promotion des normes internationales. Ces institutions pourraient rendre obligatoire l'utilisation des IFRS pour les entreprises cotées ou celles dépassant un certain seuil de chiffre d'affaires.

4. Benchmarking avec les Pays Leaders

- Études de Cas Inspirantes

S'inspirer des pays ayant réussi leur harmonisation, comme le Maroc ou la Tunisie. Par exemple, le Maroc a aligné 90 % de ses normes comptables sur les IFRS dès 2015, ce qui a boosté la confiance des investisseurs (OCDE, 2021).

- Participation aux Réseaux Internationaux

Rejoindre des organisations comme l'IASB (International Accounting Standards Board) ou l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) pour bénéficier de leur expertise et de leur soutien technique.

Cette proposition d'harmonisation avec les normes internationales offre un cadre structuré pour améliorer la qualité de l'information financière, renforcer la crédibilité des audits et favoriser l'intégration économique. En s'appuyant sur des exemples réussis et des partenariats stratégiques, les pays comme l'Algérie peuvent transformer leurs systèmes comptables et d'audit en leviers de croissance et de confiance.

III. RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES

1- Renforcement de la Communication entre Auditeurs, Dirigeants et Parties Prenantes

1.1. Une communication insuffisante entraîne des malentendus et réduit la confiance :

La communication entre les auditeurs, les dirigeants d'entreprise et les parties prenantes (investisseurs, actionnaires, régulateurs, etc.) est un élément clé pour garantir la transparence et la crédibilité des états financiers.

Cependant, une communication insuffisante, opaque ou irrégulière peut engendrer des malentendus, des interprétations erronées et, finalement, une perte de confiance dans les informations financières. Par exemple, si les auditeurs ne partagent pas de manière proactive les risques identifiés lors de l'audit, les investisseurs peuvent sous-estimer les vulnérabilités de l'entreprise, ce qui peut conduire à des décisions d'investissement mal informées.

Une étude de Deloitte (2022) révèle que 35 % des investisseurs considèrent que les lacunes dans la communication financière sont une source majeure de défiance. Dans des contextes comme celui de l'Algérie, où les pratiques de gouvernance sont encore en cours de maturation, cette problématique est exacerbée par des cultures organisationnelles souvent hiérarchisées et peu enclines à la transparence.

- Les conséquences d'une communication insuffisante sont multiples :

➤ **Défiance des Parties Prenantes :**

Les investisseurs et les régulateurs peuvent douter de la fiabilité des états financiers si les informations ne sont pas communiquées de manière claire et régulière.

➤ Risques de Conflits et de Malentendus :

Une communication inefficace peut entraîner des désaccords entre les auditeurs et les dirigeants, notamment sur l'interprétation des résultats financiers ou la gestion des risques.

➤ Décisions Mal Informées :

Les parties prenantes, faute d'informations claires et complètes, peuvent prendre des décisions inappropriées, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la performance économique de l'entreprise.

1.2. Mise en place de canaux de communication clairs et réguliers

Pour restaurer et renforcer la confiance, il est impératif d'instaurer des mécanismes de communication structurés, transparents et réguliers entre les auditeurs, les dirigeants et les parties prenantes. Cette démarche doit s'articuler autour de trois axes principaux :

➤ Institutionnalisation de Réunions Périodiques :

Organiser des réunions trimestrielles ou semestrielles dédiées à la présentation des résultats de l'audit, des anomalies détectées et des recommandations d'amélioration. Ces réunions doivent impliquer non seulement les dirigeants et les auditeurs, mais aussi des représentants des actionnaires, des comités d'audit et des régulateurs.

Ces échanges permettent de clarifier les attentes, d'anticiper les risques et d'éviter les interprétations biaisées des états financiers.

➤ Utilisation de Plateformes Digitales Collaboratives

Déployer des outils digitaux sécurisés (portails en ligne, applications de reporting) pour faciliter l'accès en temps réel aux documents financiers, aux rapports d'audit intermédiaires et aux comptes-rendus de réunions. Ces plateformes peuvent inclure des fonctionnalités interactives, comme des forums de discussion ou des modules de questions-réponses, pour encourager un dialogue continu.

➤ Rédaction de Rapports d'Audit Accessibles et Exhaustifs

Standardiser les rapports d'audit en suivant des modèles internationaux (ex. norme ISA 700) pour y intégrer des sections dédiées aux risques clés, aux incertitudes significatives et aux explications méthodologiques. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage clair et non technique pour être compris par des non-spécialistes.

1.3. Avantages Attendus

➤ Réduction des Asymétries d'Information :

Une communication régulière limite les écarts entre les données disponibles pour les dirigeants et celles accessibles aux parties prenantes.

➤ Amélioration de la Prise de Décision :

Les investisseurs et régulateurs peuvent s'appuyer sur des informations complètes et actualisées.

➤ Prévention des Crises de Confiance :

En identifiant et en communiquant les risques en amont, les entreprises évitent les scandales financiers et les pertes de réputation.

2- Transparence dans la Présentation des États Financiers et des Rapports d'Audit

2.1. Les rapports d'audit opaques ou incomplets nuisent à la crédibilité des informations financières :

La transparence des rapports d'audit et des états financiers est un pilier essentiel de la confiance des parties prenantes (investisseurs, régulateurs, actionnaires, etc.). Cependant, dans de nombreux cas, les rapports d'audit manquent de clarté, omettent des informations critiques ou utilisent un langage trop technique, ce qui les rend difficilement compréhensibles pour les non-initiés.

Cette opacité peut conduire à des interprétations erronées, à une sous-estimation des risques et, finalement, à une perte de confiance dans les informations financières.

Dans des contextes comme celui de l'Algérie, où les normes d'audit et de reporting sont encore en cours d'alignement avec les standards internationaux, cette problématique est particulièrement préoccupante.

Les conséquences d'une communication opaque sont multiples :

➤ Défiance des Investisseurs :

Les investisseurs peuvent hésiter à injecter des capitaux dans des entreprises dont les rapports d'audit ne reflètent pas clairement la réalité financière.

➤ Risques de Fraudes et d'Erreurs :

L'absence de divulgation détaillée des risques et des incertitudes peut masquer des pratiques comptables douteuses ou des erreurs significatives.

➤ Décisions Mal Informées :

Les parties prenantes, faute d'informations claires et complètes, peuvent prendre des décisions inappropriées, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur la performance économique de l'entreprise.

2.2. Standardisation des rapports d'audit pour inclure des informations détaillées sur les risques et les incertitudes

Pour remédier à ces lacunes, il est essentiel de standardiser les rapports d'audit en suivant des normes internationales reconnues, telles que les ISA 700 (Formation d'une opinion et rapport sur les états financiers) et ISA 701 (Communication des risques clés d'audit). Ces normes fournissent un cadre structuré pour la rédaction des rapports d'audit, en insistant sur la nécessité de fournir des informations claires, complètes et pertinentes. Voici les étapes clés de cette proposition :

➤ Application des Normes ISA 700 et ISA 701

- ISA 700: Cette norme définit les éléments essentiels d'un rapport d'audit, y compris l'opinion de l'auditeur, la description des responsabilités des dirigeants et des auditeurs, et les références aux normes d'audit appliquées. Elle exige également que les rapports soient rédigés dans un langage clair et accessible.
- ISA 701 : Cette norme oblige les auditeurs à identifier et à communiquer les risques clés d'audit, c'est-à-dire les domaines qui ont nécessité une attention particulière lors de l'audit en raison de leur complexité ou de leur importance pour les états financiers. Par exemple, un rapport conforme à l'ISA 701 doit inclure une section détaillée sur les risques liés à la continuité de l'exploitation, à la valorisation des actifs ou à la reconnaissance des revenus.

➤ Inclusion d'Informations Détaillées sur les Risques et les Incertitudes

Les rapports d'audit doivent inclure une analyse approfondie des risques significatifs identifiés lors de l'audit, ainsi que des explications sur la manière dont ces risques ont été traités.

Par exemple, si une entreprise est confrontée à des incertitudes liées à la liquidité ou à la solvabilité, ces éléments doivent être clairement mentionnés et expliqués.

➤ Utilisation de Tableaux Synthétiques et de Visualisations

Pour améliorer la lisibilité des rapports, il est recommandé d'intégrer des tableaux synthétiques, des graphiques et des visualisations qui résument les informations clés. Par exemple, un tableau comparant les risques identifiés d'une année sur l'autre peut aider les parties prenantes à identifier les tendances et les évolutions.

2.3. Avantages Attendus

➤ Renforcement de la Crédibilité:

Des rapports d'audit transparents et détaillés renforcent la confiance des investisseurs, des régulateurs et des autres parties prenantes.

➤ Meilleure Prise de Décision :

Les parties prenantes disposent d'informations complètes et précises pour évaluer la performance et les risques de l'entreprise.

➤ Prévention des Crises :

En identifiant et en communiquant les risques en amont, les entreprises peuvent anticiper les problèmes et éviter les scandales financiers.

CONCLUSION :

Le troisième chapitre de notre thèse a constitué une étape cruciale dans l'établissement d'un cadre méthodologique solide, essentiel pour l'analyse approfondie de la perception des auditeurs et des utilisateurs concernant les divers facteurs influençant la qualité de l'information comptable et financière, ainsi que l'audit légal. En adoptant une approche empirique, nous avons minutieusement détaillé les différentes étapes de la collecte des données, en mettant l'accent sur la construction et la validation du questionnaire, ainsi que sur les caractéristiques de l'échantillon étudié.

Nous avons souligné l'importance d'une méthodologie rigoureuse, en insistant sur la nécessité d'effectuer un pré-test. Ce pré-test est fondamental pour garantir la clarté et la pertinence des questions posées, afin d'obtenir des réponses significatives et exploitables. Bien que les résultats obtenus soient limités par un taux de réponse modeste, ils offrent néanmoins des perspectives intéressantes sur les perceptions des commissaires aux comptes et des utilisateurs des rapports d'audit. Ces perceptions sont essentielles pour comprendre comment la qualité de l'audit est perçue dans le contexte algérien.

L'analyse des données, réalisée à l'aide du logiciel informatique, a permis d'explorer en profondeur les interactions entre divers facteurs et leur impact sur la qualité de l'audit légal. Cette analyse a révélé des corrélations significatives qui méritent d'être examinées plus en détail. De plus, les entretiens complémentaires menés avec des acteurs clés de la profession, ont enrichi notre compréhension des enjeux liés à l'audit en Algérie. Ces échanges ont également permis de confirmer certaines des conclusions tirées de notre enquête par questionnaire, renforçant ainsi la validité de nos résultats.

En somme, ce chapitre a non seulement posé les bases d'une analyse approfondie des perceptions des acteurs concernés, mais a également ouvert la voie à des recommandations concrètes pour améliorer la qualité de l'audit légal. Les résultats obtenus ont servi de fondement pour notre thèse, où nous avons abordé des pistes d'amélioration et des stratégies visant à renforcer la transparence et la fiabilité de l'information comptable et financière. Ces recommandations sont cruciales pour favoriser un environnement de confiance entre les différents acteurs du secteur, et pour garantir que l'information financière soit à la fois pertinente et fiable.

CONCLUSION GENERALE

Dans un contexte économique caractérisé par une asymétrie informationnelle et des risques accrus de manipulation comptable, l'audit légal émerge comme un instrument incontournable pour atténuer ces déséquilibres et consolider la confiance des investisseurs et des parties prenantes. Les crises financières emblématiques du début des années 2000, à l'instar des scandales Enron et Arthur Andersen, ont mis en exergue l'impérieuse nécessité d'une information financière rigoureuse et d'un audit indépendant pour prévenir les défaillances systémiques. Ces épisodes ont conduit à l'adoption de réformes réglementaires majeures, telles que la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis et la Loi sur la Sécurité Financière en France, visant à renforcer les exigences en matière d'audit et de gouvernance d'entreprise.

En Algérie, malgré les avancées législatives engagées depuis les années 2000, notamment l'adoption du Système Comptable Financier (SCF) aligné sur les normes IAS/IFRS, des défis subsistent quant à l'effectivité de leur application et à la qualité des audits réalisés. Nos travaux ont révélé que l'efficacité de l'audit légal est tributaire de multiples facteurs, incluant l'indépendance et la compétence des auditeurs, son incidence sur la prise de décision, ainsi que les limites intrinsèques au cadre réglementaire algérien.

Cette thèse doctorale a entrepris une investigation approfondie dans le cadre de l'évaluation de l'impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable et financière au sein des entreprises algériennes, en soulignant son impact dans l'optimisation du processus décisionnel.

Sur le plan méthodologique, cette recherche s'est appuyée sur une synthèse rigoureuse de la littérature académique, d'où nous avons élaboré un questionnaire de recherche afin d'évaluer les facteurs que les auditeurs légaux et les utilisateurs de l'information comptable et financière estiment influencer la qualité de l'audit légal et la prise de décision et de pouvoir confronter la théorie à la réalité du contexte algérien.

Il a été essentiel de réexaminer les tests visant à évaluer la fiabilité des questions posées et de procéder à une analyse statistique des échantillons utilisés dans notre enquête. Le premier test, connu sous le nom de coefficient alpha de Cronbach, permet de mesurer la cohérence interne des questions. Sa valeur théorique varie entre 0 et 1, et un seuil de 0,7 est considéré comme acceptable. Les résultats obtenus indiquent que l'échelle utilisée présente une fiabilité

satisfaisante. Par ailleurs, l'analyse des caractéristiques de l'échantillon (telles que le genre, l'âge et l'expérience) révèle qu'il s'agit d'un échantillon non homogène, comprenant deux catégories distinctes de répondants : les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

La deuxième étape de notre enquête visait à identifier les facteurs influençant la qualité de l'audit et la prise de décision. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel Excel, qui nous a permis de réaliser des analyses à plat et des analyses croisées sur cinq catégories de questionnaires. Chacune de ces catégories regroupait plusieurs facteurs susceptibles d'impacter la qualité de l'audit légal et la prise de décision, en tenant compte des deux populations étudiées : les commissaires aux comptes et les utilisateurs de l'information comptable et financière.

- **Tester des hypothèses :**

Ces résultats de l'enquête confirment notre première hypothèse formulée comme suit :

« Le commissariat aux comptes contribue à améliorer la fiabilité, la transparence, et la pertinence des informations financières, utilisées dans le processus décisionnel. »

À ce stade, les deux groupes de répondants s'accordent sur le rôle fondamental du commissariat aux comptes, qui est déterminant pour renforcer la fiabilité, la transparence et la pertinence des informations financières, éléments essentiels au processus décisionnel, lorsqu'il est exercé dans les règles de l'art.

Ainsi, les résultats de l'enquête confirment notre deuxième hypothèse formulée comme suit :

« A travers les améliorations qu'il apporte, le commissariat aux comptes influence le processus décisionnel des entreprises. »

En effet, les travaux de recherche théorique et pratique montrent que l'intervention du commissariat aux comptes renforce la fiabilité et la transparence des informations financières, ce qui permet aux dirigeants d'effectuer des choix éclairés. De plus, en garantissant l'objectivité et l'intégrité des données financières, le commissariat aux comptes joue un rôle clé dans la confiance des parties prenantes, facilitant ainsi des décisions stratégiques plus

judicieuses. Cette influence positive sur le processus décisionnel souligne l'importance de la fonction d'audit dans la gouvernance d'entreprise.

À travers cette approche méthodologique articulant cadres théorique et empirique, nous avons établi que l'audit légal, exercé par les commissaires aux comptes, constitue un mécanisme fondamental pour assurer la transparence, la fiabilité et la pertinence des données financières produites par les entités économiques.

L'analyse empirique, fondée sur une enquête menée auprès de chefs d'entreprises, d'experts-comptables et de commissaires aux comptes, a permis de confirmer le rôle déterminant de l'audit légal dans l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière. Les résultats recueillis mettent en évidence une reconnaissance large et partagée de l'apport de l'audit légal à la fiabilité, à la transparence et à la crédibilité des états financiers. En renforçant la confiance des parties prenantes et en réduisant les risques de manipulation, l'audit légal contribue à une meilleure qualité des décisions managériales et stratégiques. Par ailleurs, il apparaît que lorsque le système d'information comptable est bien structuré et appuyé par un audit rigoureux, il devient un véritable levier d'aide à la décision. Toutefois, pour que l'audit légal puisse exercer pleinement ses effets bénéfiques, il est impératif de surmonter certains obstacles persistants, notamment ceux liés à l'indépendance des auditeurs, à leur formation continue et à l'adaptation des normes aux spécificités locales.

Recommandations :

À la lumière des conclusions issues des études théoriques et pratiques, il est envisageable de proposer des recommandations visant à enrichir la profession de commissaire aux comptes et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'audit légal en Algérie, portant sur les éléments suivants :

- Il est essentiel d'établir des conditions propices à l'indépendance de l'auditeur en veillant au respect des normes et des règles régissant la profession, car la confiance des audités repose sur ces exigences.
- Il est crucial d'assurer une formation professionnelle continue afin de garantir une mise à niveau permanente des praticiens. De plus, pour maintenir un niveau élevé de compétence et de qualité requis par leur mission, chaque professionnel devrait

consacrer annuellement un certain nombre d'heures à la formation continue, tout en veillant également à la formation de ses collaborateurs.

- Il est essentiel de sensibiliser les cabinets d'audit à l'importance de mettre en place un contrôle de la qualité de l'audit, ainsi qu'à ses retombées positives sur la profession. Parallèlement, il convient de développer une stratégie visant à améliorer la qualité des services offerts, afin de favoriser un climat de confiance entre l'auditeur et l'audité.
- Il est primordial de garantir la sécurité des honoraires des commissaires aux comptes, afin qu'ils reflètent les efforts et la diligence nécessaires à la réalisation d'un audit de qualité.
- Il est nécessaire de favoriser une meilleure collaboration entre auditeurs et dirigeants et mettre en place un climat de confiance afin d'instaurer des canaux de communication clairs pour un suivi efficace des recommandations d'audit
- Adopter une éthique professionnelle irréprochable.
- Encourager l'intégration des nouvelles technologies, telles que l'analyse prédictive, le traitement automatisé des données et l'intelligence artificielle, afin d'améliorer l'efficacité des audits et de renforcer la détection des anomalies comptables.

Les perspectives de la recherche :

Notre recherche ouvre de nouvelles perspectives pour des études futures, élargissant ainsi le domaine d'investigation sur la qualité de l'audit légal.

Il serait judicieux d'explorer diverses orientations, notamment en intégrant d'autres structures de gouvernance afin de mieux comprendre leur relation avec la qualité de l'audit légal. Une première approche consisterait à affiner notre analyse en classant les entreprises selon leurs secteurs d'activité. Par ailleurs, une étude empirique pourrait être envisagée pour approfondir la relation entre la qualité de l'audit légal et le processus de prise de décision. Après avoir étudié les mécanismes de gouvernance et leur relation avec la qualité de l'audit légal, nous pourrions également examiner les pratiques d'audit des entreprises ayant un système de gouvernance performant. D'autres aspects de la gouvernance, tels que l'indépendance du comité d'audit et les caractéristiques du conseil d'administration, devraient également faire l'objet d'une attention particulière dans de futures recherches.

D'autre part, Les biais potentiels dans les réponses recueillies, notamment ceux liés aux perceptions différenciées entre les auditeurs et les utilisateurs de l'information financière, mériteraient une attention particulière. Une analyse plus fine de ces divergences de points de vue permettrait de mieux appréhender les attentes spécifiques de chaque catégorie d'acteurs vis-à-vis de l'audit légal et de la qualité de l'information comptable.

Il importe aussi de mentionner que le champ de cette recherche étant centré sur le contexte algérien, sollicite un élargissement de l'analyse en engageant une comparaison avec d'autres pays émergents. Une telle approche comparative permettrait de mieux situer les spécificités locales tout en identifiant les tendances générales et les bonnes pratiques susceptibles d'être transposées, enrichissant ainsi la portée et la robustesse des résultats obtenus.

En conclusion, cette thèse souligne l'importance de l'audit légal comme pilier de la gouvernance d'entreprise et de la transparence financière. Elle appelle à une meilleure application des normes internationales, à un renforcement des compétences des auditeurs, et à une collaboration accrue entre les différents acteurs du secteur pour améliorer la qualité de l'information comptable et financière en Algérie. Enfin, elle ouvre des perspectives de recherche futures sur l'impact des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, sur les pratiques d'audit et la qualité de l'information financière.

Ainsi, l'audit légal, lorsqu'il est correctement mis en œuvre, ne se limite pas à un simple contrôle des comptes, mais devient un véritable levier de performance et de confiance pour les entreprises et l'économie dans son ensemble.

BIBLIOGRAPHIE :

Livres :

- Alazard, C., Charrier, H., Dubost, N., Fabre, P., Sépari, S., & Solle, G. (2009). *DSCG 4—Comptabilité et audit—Manuel et Applications* (2e édition). Dunod.
- Albrecht, W. S., Albrecht, C. O., Albrecht, C. C., & Zimbelman, M. F. (Éds.). (2012). *Fraud examination* (4th. ed). South-Western Cengage Learning.
- Antoine, J., & Cornil, J.-P. (2002). *Lexique thématique de la comptabilité : Dictionnaire spécialisé explicatif* (7ème édition revue, augmentée et remise à jour). De Boeck.
- Arens, A. A., Elder, R. J., Beasley, M. S., & Arens, A. A. (2017). *Auditing and assurance services* (Sixteenth Edition). Pearson.
- Bebbington, J., & Gray, R. (2001). An Account of Sustainability : Failure, Success and a Reconceptualization. *Critical Perspectives on Accounting*, 12(5), 557-587.
- Bécour, J.-C., & Bouquin, H. (2008). *Audit opérationnel : Entrepreneuriat, gouvernance et performance* (3e éd). Économica.
- BELAIBOUD, M. (1986). *Guide pratique d'audit financier et comptable* (2^e éd.). La Maison des livres.
- Bonnebouche, J., Grenier, C., & Mazat, J.-Noël. (2001). *Système d'information comptable : Traitement des opérations commerciales : processus 1*. Foucher.
- Bontems, T., & Goulin, S. (2013). *Qualité de l'information*.
- Bougon, P., Debuchy, B., & Renard, J.-L. (1986). *Audit et gestion fiscale. .1., 1986*. Clet : Atol.
- Brigham, E. F., & Houston, J. F. (2007). *Fundamentals of financial management* (11. ed). Thomson, South-Western.
- Burlaud, A., Eglem, J.-Y., & Mykita, P. (1999). *Dictionnaire de gestion : Comptabilité, finance, contrôle* (Nouv. éd). Foucher.
- Carassus, D., & Gardes, N. (2005). *Audit légal et gouvernance d'entreprise : Une lecture théorique de leurs relations*.
- Carricano, M., Poujol, F., & Bertrandias, L. (2010). *Analyse de données avec SPSS* (2e éd). Pearson education.
- Castell, R., & Pasqualini, F. (1995). *Le commissaire aux comptes*. Economica.

- Charre, J. (2000). Quantitatif, qualitatif et informel en information géographique. *L'Espace géographique*, 29(3), 273-278.
- Charron, J.-L., & Sépari, S. (2004). *Organisation et gestion de l'entreprise* (3e éd). Dunod.
- Collins, L., & Valin, G. (1992). *Audit et contrôle interne : Aspects financiers, opérationnels et stratégiques* (4e éd. 1992). Dalloz.
- Delemontez, R. (2017). *Les bibliothèques universitaires face aux systèmes d'information recherche : Nouveaux outils, nouveaux rôles ?*
- Epstein, B. J., Jermakowicz, E. K., & Damstra, D. (2010). *Wiley IFRS 2010 : Interpretation and application of international financial reporting standards* (1st ed). Wiley Pub., Inc.
- Ermine, J.-L. (2000). Les systèmes de connaissances. *Editions Hermes*, 144.
- Fiscal 23* ([Édition] à jour au 1er février 2023) (avec Loyer, S.). (2023). Éditions Francis Lefebvre.
- Friedérich, M., & Langlois, G. (2015). *Comptabilité et audit : Le meilleur du DSCG 4* (5e éd). Sup'Foucher.
- Germond, B. P. (avec Association technique d'harmonisation). (1991). *Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises* (3e éd). CLET.
- Grand, B., & Verdalle, B. (2006). *Audit comptable et financier* (2e éd). Economica.
- J., R., , P., D., R, G., & F.I, A. (1984). *Audit et contrôle des comptes* (Publi-Union, Vol. 11).
- Knechel, W. R., & Salterio, S. E. (2016). *Auditing : Assurance and risk* (Fourth edition). Routledge.
- Lacroux, F., Augier, M., & Lecoœur, A. (2005). *Systèmes d'information organisationnels*. Pearson education.
- Lagarde, J. de. (1998). *Initiation à l'analyse des données* (3e éd). Dunod.
- LAMBIN, J. J. (1990). Systèmes d'information. In *LA RECHERCHE MARKETING* (Mc GRAW HILL, p. 26).
- Laurent, P., & Tcherkowsky, P. (1992). *Pratique de l'audit opérationnel : Pour une dynamique de progrès dans l'entreprise*. Les Éd. d'organisation.
- Le mémo d'un comptable : Approche parle SYSCOHADA révisé* (avec Mbuli Landu, A.). (2021). L'Harmattan.

- Lejeune, G., & Emmerich, J.-P. (2007). *Audit et Commissariat aux comptes : À jour des normes d'exercices professionnel, NEP*. Gualino.
- Lemant, O. (1999). *La conduite d'une mission d'audit interne* (2e éd). Dunod.
- Nobes, C. (Éd.). (2003). *Comparative international accounting* (7. ed). Financial Times/Prentice Hall.
- Obert, R., & Mairesse, M.-P. (2009). *Comptabilité et audit : Manuel et applications* (2e éd. entièrement mise à jour). Dunod.
- Ogien, D. (2016). *Comptabilité et audit bancaires : Normes françaises et IFRS* (5e éd). Dunod.
- Pigé, B. (2017). *Audit et contrôle interne : De la conformité au jugement* (4e éd). Éditions EMS, management & société.
- Raffeeau, J., Dufils, P., Gonzalez, R., & Ashworth, F. I. (1979). *Audit et contrôle des comptes*. Publi-union.
- Reix, R. (2002). *Systèmes d'information et management des organisations* (4e éd). Libr. Vuibert.
- Reix, R., Fallery, B., Kalika, M., & Rowe, F. (2016). *Systèmes d'information et management* (7e édition). Vuibert.
- Renard, J. (2009). *Théorie et pratique de l'audit interne* (7e éd). Eyrolles-Éd. d'Organisation.
- Renard, J. (2017). *Théorie et pratique de l'audit interne* (10e éd). Eyrolles.
- Röthlin, M. (2010). *Management of data quality in enterprise resource planning systems* (1. Aufl). Eul.
- Schick, P. (2007). *Mémento d'audit interne*. Dunod.
- Schick, P., Lemant, O., & Spoel, A. J. (2004). *Guide de self-audit : 184 items d'évaluation pour identifier et maîtriser les risques dans son organisation ... ou créer un audit interne* (2e éd). Ed. d'Organisation.
- Singleton, T., & Singleton, A. J. (2010). *Fraud auditing and forensic accounting* (4th ed).
- Société Nationale de Comptabilité. (1989). *Guide d'audit et de commissariat aux comptes*.
- Stettler, H. F. (1974). *Audit : Principes et méthodes générales*. Publi-Union.
- Stolowy, H., & Lebas, M. (2013). *Financial accounting and reporting : A global perspective* (2. ed., 4. [print.]). South-Western Cengage Learning.

Synthèse droit et comptabilité. 1, Opérations courantes et opérations affectant les structures et les groupes DESCF 1 : Manuel & applications ([20e édition] 2005-2006) (avec Obert, R.). (2005). Dunod.

Tort, E. (2003). *Organisation et management des systemes comptables : Optimiser les leviers de la performance comptable*. Dunod.

Valin, G., Gavanou, J.-F., Guttman, C., & Le Vourc'h, J. (2006). *Controlor & auditor*. Dunod.

Vidal, P., & Petit, V. (2009). *Systèmes d'information organisationnels* (2e éd). Pearson education.

Walsh, I., Kalika, M., & Dominguez-Péry, C. (2018). *Les grands auteurs en systèmes d'information*. Éditions EMS, management & société.

Watts, R. L., & Zimmerman, J. L. (1986). *Positive accounting theory*. Prentice-Hall.

Articles :

Adja, H., Rabah, K., & Olivier, C. (2021). Apport de l'Audit Interne à la Gouvernance des Entreprises : Cas de l'Algérie. *Revue des Réformes Economiques et Intégration En Economie Mondiale*, 15(1).

Aude, D., Olivier, J., Guy, S., & Robert, T. (2010). Les enjeux de l'information financière. *Revue des Cas en Gestion*, 4.

Ayadi, A. E., & Belguet, Y. (2018). Le Nouveau Referentiel Algerien D'audit « NAA » : Enjeux D'application Et Perspectives. 43, *مجلة الاقتصاد والمالية*.

AZHARI AMINE. (2024). *L'impact de l'intelligence artificielle sur la comptabilité : Amélioration de la qualité de l'information comptable à travers la prévision financière et la gestion des risques*.

Barbier, E. (1999). *Mieux piloter et mieux utiliser l'audit : L'apport de l'audit aux entreprises et aux organisations*. Ed. Maxima : [Diff.] Presses Universitaires de France.

chokri, mseddi. (1994). L'audite financier. *Revue d'Entreprise*, 10, 25.

Cronbach, L. J. (1951). Coefficient Alpha and the Internal Structure of Tests. *Psychometrika*, 16(3), 297-334

Davis, G. B., Olson, M. H., Peaucelle, J.-L., & Ajenstat, J. (1986). *Systèmes d'information pour le management*. G. Vermette Economica.

- DeFond, M., & Jieying, Z. (2014). Une revue de la recherche sur l'audit des archives. *Journal de comptabilité et d'économie*, 58(2-3), 275-326.
- Defond, M. L., & Jiambalvo, J. (1991). Incidence and circumstances of accounting errors. *The Accounting Review*, 66(3), 643-655.
- DeFond, M. L., & Jiambalvo, J. (1994). Violation des clauses restrictives de la dette et manipulation des provisions. *Journal of Accounting and Economics*, 17(1-2), 145-176.
- Escaffre, L. (2012). *De la pertinence de l'information comptable Contribution à l'analyse des interactions entre la doctrine comptable et la recherche positive*.
- Eugene F, F., & Michael C, J. (1983, juin). Separation of ownership and control. *the journal of law & economics*, pp.301-325.
- Fadili, M. H. (2017). *Histoire et perspectives numériques de la comptabilité*
- FELLA, ayachi. (2016). TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE « Outil d'analyse stratégique et financière au service de la gouvernance des entreprises ». *Revu algérienne d'économie et gestion*, 10(2), 145.
- Francis, J. R. (2004). What do we know about audit quality? *The British Accounting Review*, 36(4), 345-368.
- Francis, J. R., & Wang, D. (2008). The Joint Effect of Investor Protection and Big 4 Audits on Earnings Quality around the World*. *Contemporary Accounting Research*, 25(1),
- Gandja, N., & Yanat, Z. (s. d.). La qualité de l'audit en Algérie : Role de la formation des normes internationales. *Revue des sciences economique et de gestion*, 2018.
- Halima, M. (2023). *L'indépendance de l'auditeur externe en Algérie The independence of the external auditor in Algeria*. 17.
- Healy, P. M., & Palepu, K. G. (2001). Asymétrie d'information, divulgation d'informations par les entreprises et marchés financiers : Une revue de la littérature empirique sur la divulgation d'informations. *Journal of Accounting and Economics*, 31(1-3), 405-440.
- Horngren, C. T., Foster, G., Datar, S. M., Rajan, M., Ittner, C., & Baldwin, A. A. (2010). Cost Accounting : A Managerial Emphasis,. *Issues in Accounting Education*, 25(4),
- Id Ahmad Fatiha, Hniche Omar, & Chegri Badre Eddine. (2023). *External audit quality : Revue of literature*.
- Jensen, C., & Meckling, H. (1976). THEORY OF THE FIRM: MANAGERIAL BEHAVIOR, AGENCY COSTS AND OWNERSHIP STRUCTURE. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.

- Jensen, M. C. (1976). Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305-360.
- Jr, J. C. C. (2005). A Theory of Corporate Scandals: Why the U.S. and Europe Differ. *Oxford Review of Economic Policy*, 21(2), 198-211.
- Karthikeyan, M., & Saraswathy, C. (2024). A Study on Impact of Accounting Information system in Financial Performance. *ComFin Research*, 12(S1-May), 33-38.
- Kathleen M, E. (1989). Théorie de l'agence : Évaluation et examen. *Revue de l'Académie de management*, 14(1), pp.57-78(18).
- KHELIL, N., & Al. (2017). Les défis de l'audit légal dans les entreprises publiques algériennes. *Revue algérienne de comptabilité et finance*.
- Krishna, G. (2003). Qualité de l'audit et tarification des provisions discrétionnaires. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 22(1), 109-126.
- Lebraty, J.-F. (2010). La maîtrise de l'information source de souveraineté : Le cas des C4iSR: *Prospective et stratégie*, Numéro 1(1), 103-126.
- Mark L, M., & Cilve S, L. (2011). The effect of SOX on small auditor exits and audit quality. *Journal of Accounting and Economics*, 52(1), 21-40.
- Michaïlesco, C. (2009). *Qualité de l'information comptable*.
- mokded, mastouri. (1992). L'audit financier. , *Revue d'Entreprise*, 2, 15.
- Mustapha, R. (2019). *LA RELATION ENTRE SYSTEME DU CONTROLE DE GESTION ET MESURE DE LA PERFORMANCE*.
- Nidal, B. M., & Hind, O. (2021). *Les états financiers certifiés vus à travers leurs terminologies*.
- Orf, L. E., & Tort, E. (2006). *Une synthèse des travaux sur les systèmes d'information comptables en France : État des lieux et pistes de recherche*.
- Pesqueux, Y. (2020). *Système d'information et organisation*.
- Portal, M. (2011). Les déterminants de la qualité de l'audit, le cas de l'audit des comptes publics: *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 17(1), 37-65.
- Power, M. (1997). *The audit society : Rituals of verification*. Oxford University Press.
- Power, M. K. (2003). Auditing and the production of legitimacy. *Accounting, Organizations and Society*, 28(4), 379-394.

- Prem, S. (2009). Financial Crisis and the Silence of Auditors. *Accounting Organizations and Society*, 34(6-7), 868-873.
- Ray, B. (2006). Normes internationales d'information financière (IFRS) : Avantages et inconvénients pour les investisseurs. *Université de Chicago*, 36(1), 5-27.
- Robert R, B., & Abbie J, S. (2001). Financial accounting information and corporate governance. *Journal of Accounting and Economics*, 32(1-3), 237-333.
- Robert, T. (2016). *EFFECT OF ACCOUNTING INFORMATION SYSTEM ON FINANCIAL REPORTING QUALITY: A REVIEW OF THEORIES AND EMPIRICAL WORKS*.
- Schmitt, D. (2022). "Information" (définition). Dictionnaire de muséologie
- Tchapnga, J. (2016). INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE, ET EFFICIENCE DU SYSTEME DE GESTION DES ENTREPRISES EN AFRIQUE : APPLICATION A UN ECHANTILLON DE PME CAMEROUNAISES. *Comptabilité et gouvernance*.
- Zerrouki, A. (2020). L'impact des normes IFRS sur la qualité de l'audit en Algérie. *Revue internationale des sciences de gestion*.

Thèses :

- BOUMEDIENNE, M. R. (2013). *Qualité de l'audit légal à la lumière des mécanismes internes de gouvernance d'entreprise* [Doctorat]. Université Abou Bekr Belkaid.
- Chabchoub, A. (2007). *Habib AFFES Maître assistant habilité et chercheur en sciences de gestion, Faculté des sciences économiques et de gestion Sfax (Tunisie)*.
- FELLA, ayachi. (2018). *Commissariat aux comptes et gouvernance d'entreprise Une analyse à partir du contexte de l'audit légal dans les entreprises en Algérie*. oran.
- Menana, N. (2013). *Le rôle du système d'information dans le développement stratégique de l'entreprise* [Magistère en Management]. Faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et sciences commerciales.
- MUSAFIRI, J. (2010). *Influence des répétiteurs sur la performance des écoliers du milieu urbain au Rwanda. Cas du secteur de Kimironko*. Université adventiste d'Afrique Centrale.

Autres :

- BENHASSINE, N. E. (2022). *Système d'information cours et TD*.

Global Internal Audit Standards. (s. d.). Consulté 5 décembre 2024, à l'adresse

<https://www.theiia.org/en/standards/2024-standards/global-internal-audit-standards/>

Guillaume, R. (2017). *Système d'information*. cci bayanne pays basque.

LISTE DES TABLEAUX :

N° du tableau	Intitulé du tableau	Page
Tableau N° 01	Rôle du système d'information dans l'entreprise	30
Tableau N° 02	BILAN ACTIF	49
Tableau N° 03	BILAN PASSIF	50
Tableau N° 04	COMPTES DE RESULTATS	53
Tableau N° 05	Flux de trésorerie (méthode directe)	56
Tableau N° 06	Etat de variation des capitaux propres	59
Tableau N° 07	Audit interne et audit externe	97
Tableau N° 08	Les articles régissant l'activité des CAC dans le code de commerce algérien	107
Tableau N° 09	Répartition selon le genre des répondants	168
Tableau N° 10	Répartition selon l'âge des répondants	169
Tableau N° 11	Répartition selon le Nombre d'années d'expériences des répondants	170
Tableau N° 12	Répartition selon le niveau d'études des répondants	170
Tableau N° 13	Les auditeurs légaux et leur contribution dans l'identification des erreurs	174
Tableau N° 14	L'intervention de l'auditeur légal	175
Tableau N° 15	Les corrections recommandées par l'auditeur légal	176
Tableau N° 16	L'audit légal contribue à la détection précoce des pratiques comptables douteuses ou inappropriées	176
Tableau N° 17	La présence d'un audit légal renforce la crédibilité de l'information financière de l'entreprise	177
Tableau N° 18	Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal	179
Tableau N° 19	L'opinion de l'auditeur légal et son importance	180
Tableau N° 20	L'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes	181
Tableau N° 21	La certification prononcée par l'auditeur légal	182

Tableau N° 22	Les parties prenantes internes perçoivent l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques	182
Tableau N° 23	L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion	184
Tableau N° 24	La taille de l'entreprise	185
Tableau N° 25	La situation financière de l'entreprise	186
Tableau N° 26	La complexité des activités de l'entreprise	187
Tableau N° 27	L'existence d'une cellule d'audit interne	188
Tableau N° 28	Le niveau de collaboration et de communication entre les auditeurs légaux et le personnel de l'entreprise	189
Tableau N° 29	La compétence du personnel et la maîtrise du SCF (système comptable financier) par les préparateurs des états financiers	190
Tableau N° 30	L'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions	191
Tableau N° 31	L'auditeur légal doit être objectif et ne pas être influencé par des intérêts externes pour assurer la qualité de l'audit	192
Tableau N° 32	L'arrivée à terme du premier mandat de l'auditeur légal peut affecter son objectivité dans un souci de renouvellement d'un deuxième mandat	193
Tableau N° 33	Le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur affecte la qualité de l'audit légal	194
Tableau N° 34	La désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges affecte la qualité de l'audit légal	195
Tableau N° 35	Harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé affecte la qualité de l'audit légal	196
Tableau N° 36	La compétence technique et la maîtrise des pratiques (comptabilité, finance et audit) a un impact direct sur la qualité d'audit et des informations financières communiquées aux décideurs	197
Tableau N° 37	La formation continue de l'auditeur légal influe sur la qualité de l'audit	198
Tableau N° 38	Le respect et l'application des normes d'audit et diligences d'audit améliorent la pertinence des informations financières pour les prises de décision	199
Tableau N° 39	L'adéquation entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée	200
Tableau N° 40	La taille du cabinet d'audit et son organisation en interne ont un impact sur la qualité de l'audit légal	201
Tableau N° 41	L'audit légal peut ne pas toujours détecter les fraudes sophistiquées malgré la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses	202

LISTE DES FIGURES :

N°	Intitulé	Page
Figure 01	Relation entre donnée-information-connaissance	14
Figure 02	Rôle de l'information	21
Figure 03	Un système fondé sur des ressources et des pratiques de travail	29
Figure 04	Caractéristiques de l'ICF	41
Figure 05	Le diagramme de Venn.	84
Figure 06	Répartition de la population par sexe	168
Figure 07	Répartition de la population d'étude selon l'âge des répondants	169
Figure 08	Répartition de la population d'étude par nombre d'années d'expériences	170
Figure 09	Les auditeurs légaux contribuent à identifier les erreurs et les omissions qui pourraient compromettre la fiabilité des états financiers	174
Figure 10	L'intervention de l'auditeur légal.	175
Figure 11	Les corrections recommandées par l'auditeur légal	176
Figure 12	L'audit légal contribue à la détection précoce des pratiques comptables douteuses ou inappropriées.	177
Figure 13	La présence d'un audit légal renforce la crédibilité de l'information financière de l'entreprise	178
Figure 14	Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal.	179
Figure 15	Les parties prenantes externes accordent une grande	180
Figure 16	L'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes	181
Figure 17	La certification prononcée par l'auditeur légal	182
Figure 18	Les parties prenantes internes perçoivent l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques.	183
Figure 19	L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion.	184
Figure 20	La taille de l'entreprise	185
Figure 21	La situation financière de l'entreprise	186

Figure 22	La complexité des activités de l'entreprise	187
Figure 23	L'existence d'une cellule d'audit interne	188
Figure 24	Le niveau de collaboration et de communication entre les auditeurs légaux et le personnel de l'entreprise	189
Figure 25	La compétence du personnel et la maîtrise du SCF (système comptable financier) par les préparateurs des états financiers	190
Figure 26	L'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions	191
Figure 27	L'auditeurs légal doit être objectif et ne pas être influencé par des intérêts externes pour assurer la qualité de l'audit	192
Figure 28	L'arrivée à terme du premier mandat de l'auditeur légal peut affecter son objectivité dans un souci de renouvellement d'un deuxième mandat	193
Figure 29	Le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur affecte la qualité de l'audit légal	194
Figure 30	La désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges affecte la qualité de l'audit légal	195
Figure 31	Harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé affecte la qualité de l'audit légal	196
Figure 32	La compétence technique et la maîtrise des pratiques (comptabilité, finance et audit) a un impact direct sur la qualité d'audit et des informations financières communiquées aux décideurs	197
Figure 33	La formation continue de l'auditeur légal	198
Figure 34	Le respect et l'application des normes d'audit et diligences d'audit	199
Figure 35	L'adéquation entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée influe sur la qualité de l'audit	200
Figure 36	La taille du cabinet d'audit et son organisation en interne ont un impact sur la qualité de l'audit légal	201
Figure 37	L'audit légal peut ne pas toujours détecter les fraudes sophistiquées malgré la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses	202

LISTE DES ABREVIATIONS :

AIIM	Association for Intelligent Information Management.
C.A	Conseil d'Administration.
CAC	Commissaires Aux Comptes.
CNC	Commission Nationale de la Comptabilité.
CNCC	Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes
CRM	Customer Relationship Management
EBE	Excédent Brut d'Exploitation.
ERP	Enterprise Resource Planning
ESG	Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.
ESG	Environnement, Société et Gouvernance.
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles.
IA	Intelligence Artificielle.
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IASC	International Accounting Standards Committee Foundation
ICF	Information Comptable et Financière.
IDE	Investissements Directs Etrangers
IFAC	International Federation of Accountants
IFACI	Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne
IFRS	International Financial Reporting Standards
IGF	Inspecteurs Généraux des Finances.
IIA	Institute of Internal Auditors

ISA	International Standards on Auditing
JORA	Journal Officiel de la République Algérienne.
LSF	Loi sur la Sécurité Financière
OCDE	Organisation de Coopération et De Développement Economiques
ONEC	Ordre National Des Experts-Comptables
PCG	Plan Comptable Général
RSE	Responsabilité Sociétale Des Entreprises.
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SCF	Système Comptable Financier.
SI	Systèmes d'information.
SID	Systèmes d'information Décisionnels
SIFC	Système d'Information Financier et Comptable.
SIG	Système d'Information de Gestion.
SOX	Sarbanes-Oxley
SPA	Société Par Actions
TFT	Tableau de Flux de Trésorerie.
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication.
TVCP	Tableau de Variation des Capitaux Propres

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :	3
PROBLEMATIQUE :	5
 CHAPITRE I : SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER.....	9
INTRODUCTION	10
SECTION 01 : LE CADRE THEORIQUE DE L'INFORMATION ET SYSTEME D'INFORMATION	11
I. CONCEPTS CLES ET TERMINOLOGIES DE L'INFORMATION	11
1- L'INFORMATION	11
1.1. Différence entre données, information et connaissance :.....	12
2- CARACTERISTIQUES DE L'INFORMATION	15
2.1. Quatre critères pour évaluer l'information	15
2.2. Six dimensions de la qualité des données	16
3- TYPES D'INFORMATIONS.....	17
3.1. Informations formelles et informelles	17
3.2. Informations qualitatives et quantitatives	18
3.3. Intermédiaires et relations	18
4- PROCESSUS DE GESTION DE L'INFORMATION :	19
4.1. Étapes pour une Gestion Efficace de l'Information	19
5- IMPACT DE L'INFORMATION SUR LES ORGANISATIONS :.....	20
5.1. Rôles de l'information.....	20
5.2. Rôles de l'information dans les structures administratives :.....	20
II. LE SYSTEME D'INFORMATION DANS L'ENTREPRISE	21
1- LA NOTION DE SYSTEME.....	22
1.1. L'entreprise comme un système	23
1.2. Les sous-systèmes de l'entreprise	24
2- DEFINITIONS DES SYSTEMES D'INFORMATION	25
3- FONCTIONNALITES DES SYSTEMES D'INFORMATION	26
3.1. Collecte et Traitement des Données.....	26
3.2. Stockage et Récupération de l'Information	27
4- LE ROLE DU SYSTEME D'INFORMATION :	29

5- DIFFERENTS TYPES DE SYSTEMES D'INFORMATION	31
5.1. ERP (Enterprise Resource Planning)	31
5.2. CRM (Customer Relationship Management).....	32
5.3. Systèmes Décisionnels	32
5.4. Les systèmes d'information de l'exploitation de l'entreprise	32
5.5. Systèmes de Gestion	33
5.5.1. Système d'Information de Gestion (SIG) :	33
5.5.2. Système d'Information financier et Comptable (SIFC) :.....	33

SECTION 2 : LE SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER..... 34

I. DEFINITION ET IMPORTANCE DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER :	35
II. LES CONSTITUANTES DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER.....	36
1- LES DONNEES DE BASE	37
2- LES INSTRUMENTS DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	37
3- LES OPERATIONS DE TRAITEMENT COMPTABLE ET DE CONTROLE	38
III. Caractéristiques du Système d'Information Comptable et Financier	39
IV. OBJECTIFS DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER	41
V. ROLE DU SYSTEME D'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIER :	43
1- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES.....	43
2- SUIVI DES PERFORMANCES	43
3- GESTION DES OBLIGATIONS FISCALES :	44
4- RAPPROCHEMENT BANCAIRE :	44
5- SUPPORT A LA PRISE DE DECISION :	44
6- ÉLABORATION DES ETATS FINANCIERS :	44
6.1. DEFINITION DES ETATS FINANCIERS.....	45

SECTION 3 : ÉVOLUTION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

I. ÉVOLUTION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	62
1- L'histoire de l'information comptable :	62
1.1. Les premières traces de la comptabilité	62
1.2. La comptabilité dans l'Antiquité grecque et romaine	63
1.3. La révolution de la comptabilité en partie double.....	63

1.4. L'émergence des normes comptables :	63
1.5. Les origines de l'information comptable en Algérie :	64
2- L'impact des technologies sur l'information comptable et financière :	64
2.1. L'Analyse Prédictive et la Transformation des Pratiques Comptables	64
2.2. Gestion des Risques et Prise de Décision	65
2.3. Approche Stratégique pour l'Adoption de l'IA	66
3- Les enjeux actuels de l'information financière :	66
3.1. La conformité réglementaire et les normes comptables :	66
4- Les perspectives d'avenir :	68
II. FINALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	69
1- Les finalités internes : Les finalités internes de l'information financière sont liées au fait qu'elles constituent :	69
2- Les finalités externes : Les finalités externes de l'information financière sont liées au fait qu'elles	70
CONCLUSION :	72

CHAPITRE 2 : L'AUDIT LEGAL ET LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....73

SECTION 1 : L'AUDIT EN GENERAL ET L'AUDIT LEGAL EN PARTICULIER... 74

I. Généralités sur l'Audit :	74
1- RACINES ET HISTORIQUE :	74
2- DEFINITION DE L'AUDIT :	81
3- AUDIT ET NOTIONS VOISINES	82
4- OBJECTIF DE L'AUDIT	85
4.1. Les différents domaines de l'audit : une vue d'ensemble	85
4.1.1. L'audit des états financiers	86
4.1.2. L'audit fiscal	86
4.1.3. L'audit financier	88
4.1.4. L'audit opérationnel	88
4.1.5. L'audit de conformité	89
4.1.6. L'audit informatique	89
4.1.7. L'audit environnemental et sociétal	90
5- LES NATURES DE L'AUDIT	91
5.1. Définition de l'audit interne	91

5.2. Objectifs de l'audit interne.....	92
5.3. Rôles de l'audit interne	93
5.4. L'audit externe :	94
5.5. Comparaison entre l'audit interne et l'audit externe :.....	96
II. L'AUDIT LEGAL :	98
1- DEFINITION ET OBJECTIF DE L'AUDIT LEGAL	98
1.1. DEFINITION DE L'AUDIT LEGAL :	98
1.2. Objectif de l'audit légal.....	99
2- LES RISQUES LIES A L'AUDIT LEGAL :	100
3- Le Cadre Légal et Réglementaire de l'Audit Légal en Algérie :	105
SECTION 02 : L'AUDITEUR LEGALE (COMMISSAIRE AUX COMPTES).....	112
1- DEFINITION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :	112
2- LES MISSIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :	114
2.1. MISSION PERMANENTE	115
2.2. MISSION PARTICULIERE OU SPECIFIQUE :	116
3- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :.....	117
4- LES ATTRIBUTIONS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SELON LA LOI ALGERIENNE :	121
4.1. LES ATTRIBUTIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :.....	121
4.2. LES OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	122
5- L'OBJECTIF DE L'AUDITEUR LEGAL	124
6- LA DEMARCHE DE L'AUDITEUR LEGAL :	125
SECTION 3 : LE ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA GARANTIE DE LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.....	129
I. L'AUDIT LEGAL COMME MECANISME DE CONTROLE.....	129
1- ROLE DANS LA REDUCTION DE L'ASYMETRIE D'INFORMATION ENTRE DIRIGEANTS ET PARTIES PRENANTES.....	129
1.1. EXPLICATION DU CONCEPT D'ASYMETRIE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA RELATION D'AGENCE :	129
1.2. ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA REDUCTION DE CETTE ASYMETRIE ET LA PROMOTION DE LA TRANSPARENCE.....	132
2- MECANISMES DE DETECTION DES ANOMALIES ET DES FRAUDES PAR L'AUDITEUR LEGAL.....	135
2.1. Approche méthodologique	135

2.2. Outils technologiques.....	137
2.3. Évaluation du contrôle interne	138
II. L'AUDIT LEGAL : UN LEVIER POUR LA FIABILITE DES ÉTATS FINANCIERS, LA QUALITE DE L'INFORMATION ET LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES	140
1- IMPACT DE L'AUDIT LEGAL SUR LA FIABILITE DES ÉTATS FINANCIERS ET LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES.....	140
1.1. Certification des États Financiers : Garantie de Régularité et de Sincérité	141
1.1.1. Processus de certification des états financiers par l'auditeur légal :.....	141
1.1.2. Importance de la certification des états financiers :	141
2- AMELIORATION DE LA QUALITE DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES	147
2.1. Impact de l'audit légal sur la fiabilité, la pertinence et la comparabilité des informations	147
3- RENFORCEMENT DE LA CREDIBILITE DES INFORMATIONS AUPRES DES ACTIONNAIRES, INVESTISSEURS ET AUTRES PARTIES PRENANTES	149
4- ROLE DE L'AUDIT LEGAL DANS LA RESTAURATION ET LE MAINTIEN DE LA CONFIANCE DES PARTIES PRENANTES :	149
5- IMPACT SUR LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT ET LA REPUTATION DE L'ENTREPRISE.	150
6- PERSPECTIVES CRITIQUES ET LIMITES DU ROLE DE L'AUDITEUR LEGAL	151
CONCLUSION :	155
 CHAPITRE III : ETUDE PRATIQUE DA LA PERCEPTION DES AUDITEURS ET UTILISATEURS DES FACTEURS IMPACTANT LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE ET D'AUDIT LEGAL.....	 158
INTRODUCTION :	158
SECTION 01 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS	159
I. CONSTRUCTION DE L'ENQUETE :	159
1- L'élaboration d'un pré- test :	160
2- Administration et collecte des données :.....	161
3- Le choix de l'échelle de mesure	162
II. VALIDITE DU QUESTIONNAIRE ET METHODE STATISTIQUE :.....	163
1- La validité du questionnaire :.....	164
2- Test de la fiabilité des questions posées : Alpha de Cronbach.....	165

III. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON.....	168
SECTION 2 : ANALYSE DE L'ENQUETE.....	171
I. METHODE STATISTIQUE :.....	171
II. LOGICIEL D'ANALYSES :.....	172
III. ANALYSE DE L'ENQUETE :.....	173
SECTION 3 : RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL.....	204
INTRODUCTION :.....	204
I. RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES AUDITEURS.....	204
1- La Nécessité de Formations Continues et de Certifications.....	204
2- Adaptation aux Nouvelles Technologies	207
II. HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES	208
III. RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE ET DE LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES	212
1- Renforcement de la Communication entre Auditeurs, Dirigeants et Parties Prenantes ..	212
1.1. Une communication insuffisante entraîne des malentendus et réduit la confiance :	212
1.2. Mise en place de canaux de communication clairs et réguliers	213
1.3. Avantages Attendus	214
2- Transparence dans la Présentation des États Financiers et des Rapports d'Audit	214
2.1. Les rapports d'audit opaques ou incomplets nuisent à la crédibilité des informations financières :	214
2.2. Standardisation des rapports d'audit pour inclure des informations détaillées sur les risques et les incertitudes.....	215
2.3. Avantages Attendus	216
CONCLUSION :	218
CONCLUSION GENERALE :	219
BIBLIOGRAPHIE :	225
LISTE DES TABLEAUX :	225
LISTE DES FIGURES :	235
LISTE DES ABREVIATIONS :	237
TABLE DES MATIERES	239
LES ANNEXES :	245

LES ANNEXES :

Annexe 01 : questionnaire

عزيزي المشارك؛

نشكركم جزيل الشكر على تخصيص الوقت للمشاركة في هذه الدراسة البحثية حول تأثير التدقيق القانوني ومساهمته في تحسين جودة المعلومات المالية، وهو متغير يستخدم غالبًا في عملية صنع القرار. إن خبرتك كمسير، مستثمر، محترف أو باحث في مجال المحاسبة و/أو التدقيق ضرورية لإثراء فهمنا للقضايا الحاسمة المحيطة بهذه المشكلة.

يهدف هذا البحث إلى استكشاف كيفية مساهمة التدقيق القانوني في ضمان موثوقية وشفافية وأهمية المعلومات المالية داخل الشركات في الجزائر. إن مساهمتكم لا تقدر بثمن في تحديد التحديات وأفضل الممارسات وفرص التحسين في هذه المجالات الرئيسية للتدقيق والمحاسبة والمالية.

إن إجاباتكم الصريحة والمدرسة على هذا الاستبيان ستساعدنا في جمع معلومات قيمة لتعميق معرفتنا والمساهمة في تقدم ممارسات التدقيق القانوني.

يستغرق الاستبيان ما يقرب من خمس (05) إلى عشر (10) دقائق لإكماله. نحن نضمن السرية التامة لإجاباتكم، وسيتم استخدام المعلومات المقدمة لأغراض البحث الأكاديمي فقط.

نشكركم مقدمًا على التزامكم واستجاباتكم الصادقة. ستكون مساهمتك حاسمة لفهم الدور الأساسي للمراجعة القانونية في تحسين جودة المعلومات المالية.

Questionnaire dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat sous le thème :

« AUDIT LEGALE ET LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE DANS UN PROCESSUS DECISIONNEL, CAS DE L'ENTREPRISE ALGERIENNE »

Cher(e) Participant(e) ;

Nous vous remercions sincèrement de prendre le temps de participer à cette étude de recherche portant sur le l'impact de l'audit légal et sa contribution dans l'amélioration de la qualité de l'information financière, une variable souvent utiliser dans un processus de prise de décision. Votre expertise en tant que professionnel et/ou chercheur dans la comptabilité et/ou l'audit est essentiel pour enrichir notre compréhension des enjeux cruciaux qui entourent cette problématique.

L'objectif de cette étude est d'explorer en profondeur la manière dont l'audit légal contribue à garantir la fiabilité, la transparence et la pertinence de l'information financière au sein des

entreprises en Algérie. Votre contribution est inestimable pour identifier les défis, les pratiques exemplaires et les opportunités d'amélioration dans ces domaines clés de l'audit, la comptabilité et la finance.

Vos réponses franches et réfléchies à ce questionnaire nous aideront à recueillir des informations précieuses pour approfondir nos connaissances et contribuer à l'avancement des pratiques de l'audit légal

Le questionnaire devrait prendre environ sept (07) à dix (10) minutes à compléter. **Nous assurons la confidentialité** totale de vos réponses et les informations fournies seront utilisées uniquement à des fins de recherche académique.

Nous vous remercions à l'avance pour votre engagement et vos réponses sincères. Votre contribution sera cruciale pour mieux comprendre le rôle essentiel de l'audit légal dans l'amélioration de la qualité de l'information financière.

SECTION 1 : INFORMATIONS GENERALES

Sexe

- ☐ Homme
- ☐ Femme

Age

- ☐ Moins de vingt-cinq (25) ans
- ☐ Entre vingt-cinq (25) et trente (30) ans
- ☐ Entre trente et un (31) et quarante (40) ans
- ☐ Entre quarante et un (41) et cinquante (50) ans
- ☐ Plus de cinquante (50) ans

Formations académiques

- ☐ Licence
- ☐ Master
- ☐ Magister
- ☐ Doctorat
- ☐ Autres

Fonction actuelle

- ☐ Expert-comptable / commissaire aux comptes
- ☐ Comptable agréé
- ☐ Directeur ou gérant d'une société
- ☐ Cadre / cadre dirigeant

Domaine

- ☐ Industrie
- ☐ Services et travaux publique
- ☐ Import/export
- ☐ Recherche académique
- ☐ Professionnel de la comptabilité

Questionnaire ciblé : Impact de l'audit légal sur la qualité de l'information financière et la prise de décision

SECTION 2 : IMPACT DE L'AUDIT LEGAL SUR LA QUALITE DE L'INFORMATION COMPTABLE FINANCIERE

Les auditeurs légaux contribuent à identifier les erreurs et les omissions qui pourraient compromettre la fiabilité des états financiers.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'intervention de l'auditeur légal amène l'entreprise à ajuster certaines pratiques comptables pour une meilleure représentation financière.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Les corrections recommandées par l'auditeur légal renforcent la clarté et la lisibilité des états financiers.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'audit légal contribue à la détection précoce des pratiques comptables douteuses ou inappropriées.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La présence d'un audit légal renforce la crédibilité de l'information financière de l'entreprise.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

SECTION 3 : IMPACT DE L'AUDIT LEGAL SUR LA PRISE DE DECISION

Les parties prenantes ont tendance à accorder plus de confiance aux états financiers d'une entreprise ayant fait l'objet d'un audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Les parties prenantes externes accordent une grande importance à l'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'opinion de l'auditeur légal formulée dans son rapport est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La certification prononcée par l'auditeur légal est un facteur important dans la prise de décision des parties prenantes.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Les parties prenantes internes perçoivent l'audit légal comme une mesure de contrôle bénéfique pour les décisions stratégiques.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'audit légal fournit des informations fiables qui réduisent l'incertitude dans les décisions d'investissement ou de gestion.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

SECTION 4 : FACTEURS LIES A L'ENTREPRISE AUDITEE INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

La taille de l'entreprise affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La situation financière de l'entreprise affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La complexité des activités de l'entreprise affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'existence d'une cellule d'audit interne affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Le niveau de collaboration et de communication entre les auditeurs légaux et le personnel de l'entreprise affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La compétence du personnel et la maîtrise du SCF (système comptable financier) par les préparateurs des états financiers affecte la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

SECTION 5 : FACTEURS LIES A L'INDEPENDANCE ET L'OBJECTIVITE DE L'AUDITEUR INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

L'indépendance de l'auditeur légal est essentielle pour garantir la fiabilité des informations financières utilisées dans les décisions.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'auditeurs légal doit être objectif et ne pas être influencé par des intérêts externes pour assurer la qualité de l'audit.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'arrivée à terme du premier mandat de l'auditeur légal peut affecter son objectivité dans un souci de renouvellement d'un deuxième mandat.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Le professionnalisme et l'éthique de l'auditeur affecte la qualité de l'audit légal

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La désignation de l'auditeur légal au travers d'un cahier des charges affecte la qualité de l'audit légal

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Harmonisation des honoraires d'audit par la réintroduction d'un barème actualisé affecte la qualité de l'audit légal

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

SECTION 6 : FACTEURS LIES A LA COMPETENCE, L'EXPERTISE ET LE SAVOIR-FAIRE DE L'AUDITEUR INFLUENÇANT LA QUALITE DE L'AUDIT LEGAL

La compétence technique et la maîtrise des pratiques (comptabilité, finance et audit) a un impact direct sur la qualité d'audit et des informations financières communiquées aux décideurs.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La formation continue de l'auditeur légal influe sur la qualité de l'audit.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

Le respect et l'application des normes d'audit et diligences améliorent la pertinence des informations financières pour les prises de décision.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'adéquation entre le temps et les moyens alloués à la mission d'audit et la complexité de l'entreprise auditée influe sur la qualité de l'audit.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

La taille du cabinet d'audit et son organisation en interne ont un impact sur la qualité de l'audit légal.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

L'audit légal peut ne pas toujours détecter les fraudes sophistiquées malgré la qualité de l'audit effectué et l'existence de procédures rigoureuses.

- ☐ Tout à fait d'accord
- ☐ D'accord
- ☐ Pas d'accord
- ☐ Pas du tout d'accord

SECTION 7 : DEFIS ET RECOMMANDATIONS (REponses OUVERTES)

- Quels sont, selon vous, les principaux obstacles à l'efficacité de l'audit légal en Algérie ?
- Quelles améliorations suggèreriez-vous pour renforcer l'impact de l'audit légal sur la qualité de l'information comptable et financière ?
- Pouvez-vous citer un exemple concret où l'audit légal a directement influencé une décision stratégique dans votre entreprise ?

Résumé :

Cette recherche examine le rôle de l'audit légal dans l'amélioration de la qualité de l'information comptable et financière, et son influence sur le processus décisionnel des entreprises algériennes. Elle s'inscrit dans une double perspective théorique et empirique. D'une part, elle explore les fondements conceptuels du système d'information comptable et de l'audit légal. D'autre part, elle s'appuie sur une enquête menée auprès de professionnels du secteur afin d'évaluer empiriquement l'impact de l'audit sur la fiabilité, la transparence et la pertinence des données financières utilisées dans la prise de décision.

Les résultats révèlent que, bien que l'audit légal soit perçu comme un vecteur d'amélioration de la qualité de l'information financière, son efficacité demeure limitée par des contraintes institutionnelles, réglementaires et professionnelles propres au contexte algérien. La thèse souligne ainsi l'importance de renforcer l'indépendance et la compétence des auditeurs, tout en améliorant le cadre normatif et la culture de gouvernance des entreprises.

Mots clés : Audit légal, qualité de l'information comptable et financière, système d'information comptable, processus décisionnel, fiabilité, transparence, entreprises algériennes.

الملخص

تتناول هذه الدراسة دور التدقيق القانوني في تحسين جودة المعلومات المحاسبية والمالية، وتأثيره على عملية اتخاذ القرار داخل المؤسسات الجزائرية. وتعتمد منهجاً يجمع بين التحليل النظري والدراسة الميدانية، من خلال استعراض الأسس المفاهيمية لنظام المعلومات المحاسبي والتدقيق القانوني، وإجراء مسح ميداني لدى مجموعة من المهنيين لتقييم أثر التدقيق على مصداقية وشفافية وملاءمة المعلومات المالية المستخدمة في اتخاذ القرار.

وقد أظهرت النتائج أن التدقيق القانوني يُنظر إليه كآلية لتعزيز جودة المعلومات المالية، إلا أن فاعليته تظل محدودة بسبب معوقات مؤسسية وتشريعية ومهنية تتعلق بالسياق الجزائري. وتخلص الدراسة إلى ضرورة تعزيز استقلالية وكفاءة المدققين، وتحسين الإطار التنظيمي وثقافة الحوكمة داخل المؤسسات.

الكلمات المفتاحية : التدقيق القانوني، جودة المعلومات المحاسبية والمالية، نظام المعلومات المحاسبي، عملية اتخاذ القرار، المصداقية، الشفافية، المؤسسات الجزائرية.

Abstract

This research investigates the role of statutory auditing in enhancing the quality of accounting and financial information and its influence on the decision-making process within Algerian companies. It adopts both a theoretical and empirical approach. On one hand, it explores the conceptual foundations of accounting information systems and statutory audits. On the other hand, it relies on a field survey conducted with professionals in the sector to empirically assess the audit's impact on the reliability, transparency, and relevance of financial data used in decision-making.

The findings indicate that while statutory auditing is perceived as a driver for improving the quality of financial information, its effectiveness is constrained by institutional, regulatory, and professional challenges specific to the Algerian context. The thesis thus emphasizes the need to strengthen auditors' independence and competence, while improving the regulatory framework and corporate governance culture.

Keywords: Statutory audit, quality of accounting and financial information, accounting information system, decision-making process, reliability, transparency, Algerian companies.